This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 991,935

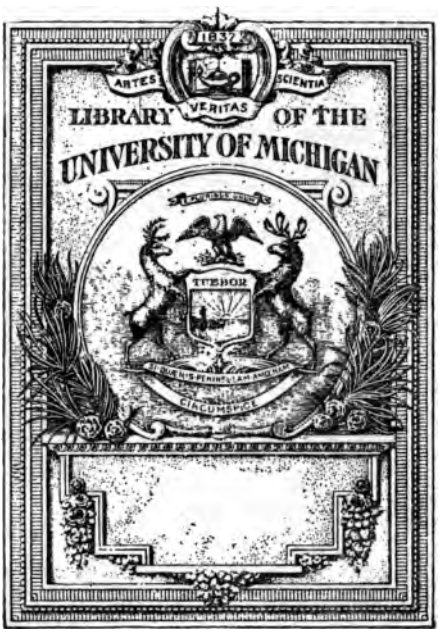
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

895
S1480
G694E

ÉTUDE

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DE

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

ÉDOUARD GOUMY

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

PARIS

IMPRIMERIE DE P.-A. BOURDIER ET Cie

30, RUE MADAME

1859

A Monsieur Ernest Havet
hommage d'affectueuse estime
E. Grimy.

ÉTUDE

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DE

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, 30, rue Mazarine.

ÉTUDE

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DE

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

ÉDOUARD GOUMY

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

PARIS

IMPRIMERIE DE P.-A. BOURDIER ET Cie

30, RUE MAZARINE

—

1859

Mulot
7678
Romance languages
10-19-1922
gen.

A M. DÉSIRÉ NISARD

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

INSPECTEUR GÉNÉRAL DU HAUT ENSEIGNEMENT

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

A M. A. CHÉRUEL

ANCIEN MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

409318

PRÉFACE

Tout ce qu'on sait généralement de l'abbé de Saint-Pierre, c'est qu'il a rêvé la paix perpétuelle, qu'il a été expulsé de l'Académie pour avoir manqué de respect à la mémoire de Louis XIV, que Voltaire s'est égayé plus d'une fois à ses dépens, que Rousseau a tenté de le populariser en abrégeant ses écrits, et que d'Alembert, par un tardif éloge, a offert à la mémoire de cet excellent homme une solennelle réparation. On sait, en un mot, ce que les autres ont dit de lui ; mais ce qu'il a dit lui-même, on l'ignore et on ne s'en soucie point. L'arrêt prononcé par Buffon s'exécute sur lui dans toute sa rigueur : « Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité. » L'abbé de Saint-Pierre a été un mauvais écrivain et a cru qu'il pouvait l'être impunément; il en porte la peine.

Et pourtant cet homme dédaigné est l'une des figures les plus originales et les plus intéressantes du dix-huitième siècle. Il y en a certainement de plus grandes,

mais il n'y en a pas de plus aimables et de plus douces. Une galerie du dix-huitième siècle ne serait pas complète sans lui.

Ce travail était déjà assez avancé quand parut un livre portant ce titre : *L'abbé de Saint-Pierre, sa vie et ses œuvres*, ouvrage d'un savant économiste, M. de Molinari, professeur au Musée royal d'industrie, à Bruxelles. Je craignis d'abord d'être forcé d'interrompre une étude qui m'intéressait beaucoup; mais je ne tardai pas à me rassurer et à me convaincre que je pouvais la continuer. L'excellent travail de M. de Molinari avait un caractère spécial et un peu exclusif: l'auteur, en sa qualité d'économiste, avait de préférence étudié et mis en lumière tout ce que l'économie politique pouvait revendiquer dans les nombreux écrits de l'abbé de Saint-Pierre. On y voyait surtout que l'abbé de Saint-Pierre avait été un économiste éminent avant que le nom même de l'économie politique existât; mais on n'y embrassait point l'ensemble complet et si varié de toutes ses idées et de tous ses projets. Tout ce qui ne se rattachait pas à l'économie politique en était écarté. Ses idées et ses opinions en matière de littérature, ses connaissances et ses jugements historiques, ses plans d'éducation restaient en dehors du cadre que s'était tracé M. de Molinari. La philosophie de l'abbé n'y était guère qu'effleurée. En revanche, la question de la paix perpétuelle y était traitée avec une abondance et une autorité aux-

quelles il n'y avait rien à ajouter. Je pouvais donc continuer puisque je m'étais proposé un autre but, celui de ne rien omettre absolument dans l'étude de la vie et des œuvres de l'abbé.

Pour la partie biographique en particulier (qui ne tient que très-peu de place dans le livre de M. de Molinari) j'ai ajouté aux nombreux renseignements et documents que fournissent les œuvres de l'abbé lui-même, ceux que j'ai trouvés dans les précieux mémoires manuscrits de son ami le marquis d'Argenson [1].

Il y a, à la bibliothèque de la ville de Caen, un manuscrit incomplet des Annales politiques. J'en ai tiré deux passages malheureusement très-courts, mais non sans intérêt, sur Louis XIV et Louis XV.

J'ai eu entre les mains la brochure sur la Polysynodie, qui valut à l'abbé son expulsion de l'Académie. Elle est aujourd'hui très-rare. Presque tous les exemplaires (Fleury l'atteste dans le discours qu'il prononça à l'Académie) furent détruits par ordre du régent. Celui qui m'a été communiqué fait partie de la belle bibliothèque de M. Julien Travers, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen. Je saisis cette occasion d'adresser à M. Travers mes vifs remercîments.

Pour le reste, j'ai réuni aux volumes que je devais

[1] La Société de l'Histoire de France publie en ce moment ces mémoires.

à l'obligeance de M. Travers ceux que possèdent la bibliothèque Mazarine et la bibliothèque de l'Université, ainsi que les deux opuscules sur les Occupations de l'Académie française, que possède la bibliothèque Impériale. Il y a tout lieu de croire qne j'ai pu réunir ainsi la collection la plus complète des œuvres de l'abbé de Saint-Pierre.

Je n'ai pas cru devoir, dans les nombreuses citations qne j'ai faites, conserver l'orthographe bizarre de l'abbé, ne jugeant point qu'elle fût digne d'une scrupuleuse fidélité. Ces corrections orthographiques sont, du reste, les seules que je me sois permises.

I

VIE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

Les Castel de Saint-Pierre étaient des gentilshommes de basse Normandie, de petite noblesse, mais, quoi qu'en dise Saint-Simon, authentique et vérifiée. La Roque, dans son histoire de la maison d'Harcourt, cite un Guillaume Du Castel qui fit preuve de noblesse à la cour des aides de Rouen, en 1528. Son fils Guillaume du Castel est mentionné comme gentilhomme dans un arrêt du 15 mars 1569; et le fils de ce second Guillaume, Nicolas du Castel, seigneur de Saint-Pierre-Église, renouvela en 1598, devant les commissaires députés par Sully, les preuves de la noblesse de sa famille. Il eut pour fils Charles Castel, seigneur de Courcy, Clitourp et autres lieux, lequel obtint que sa seigneurie de Saint-Pierre fût érigée en marquisat par lettres du mois de février 1644. Deux ans auparavant, en 1642, il avait épousé Madeleine Gigault de Bellefonds, d'une ancienne et noble famille de Normandie; le frère aîné de cette Madeleine fut le père du maréchal de Bellefonds, et sa sœur cadette la mère du maréchal de Villars. Au lustre de ces alliances honorables, Charles Castel de Saint-Pierre joignit le titre de grand bailli du Cotentin; et si les baillis, au dix-septième siècle, étaient dépouillés de leurs antiques attributions, ils n'en étaient pas moins considérés comme les chefs naturels de la noblesse, qu'ils convoquaient et commandaient.

Charles Castel de Saint-Pierre eut cinq fils. L'aîné, Bon-Thomas, marquis de Saint-Pierre, succéda à son père dans la charge de grand bailli du Cotentin, et eut un fils unique, Bon Hervé, lequel mourut sans enfants. Le second, Charles-Irénée, était destiné à illustrer sa famille sous le nom d'abbé de Saint-Pierre. Le troisième, François-Antoine, entra à Malte, ce qui le fit connaître sous le nom de chevalier de Saint-Pierre, obtint la commanderie de Piéton, en Flandre, et mourut à Versailles en 1709. On lui éleva un monument dans l'église Saint-Jean, à Malte. Le quatrième, Louis-Hyacinthe, comte de Saint-Pierre, marquis de Crèvecœur et de Kersilis, fut d'abord capitaine de vaisseau, puis premier écuyer de la duchesse d'Orléans, et mourut en 1748, cinq ans après son frère l'abbé. Il eut de sa femme, Jeanne-Françoise de Kerven, un fils, Sébastien-Louis, dont la fille, Françoise, épousa en 1742 Charles de Brosses, président à mortier au parlement de Dijon. L'abbé, qui ne mourut qu'en 1743, put voir le mariage de sa petite-nièce. Enfin, le cinquième fut jésuite et confesseur de la duchesse d'Orléans, mère du régent, dont son frère l'abbé était l'aumônier.

Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre naquit le 18 février 1658 au château de Saint-Pierre-Église, dans le joli pays appelé le Val-de-Sère, qui s'étend entre Cherbourg et Barfleur. Bien que le chef de sa famille portât pompeusement le titre de « seigneur de Courcy, Clitourp, Varouville, Coqueville, La Motte, Le Waast, Canteloup et Morsalines, » il n'était point assez riche pour assurer le sort de ses cadets. Ceux-ci durent faire seuls leur chemin, le firent tous honorablement, et c'est à l'un d'eux que la famille allait devoir son illustration.

Le futur abbé, qui vécut jusqu'à quatre-vingt-cinq ans, naquit avec une complexion délicate qui lui interdisait la carrière des armes. L'Église seule lui restait, et il y fut destiné, sa naissance lui tenant lieu de vocation. Dès qu'il fut en âge, on l'envoya à Caen chez les jésuites.

Les jésuites avaient dans la capitale de la basse Norman-

die des établissements florissants et renommés; mais, malgré leur dévouement et leur habileté, dont le jeune Saint-Pierre devait conserver toute sa vie le meilleur souvenir, ils ne parvinrent pas à faire du futur abbé un humaniste, même médiocre. La seule chose à laquelle il prit goût, dans ses études, fut la philosophie, et surtout la physique cartésienne, alors dans tout l'éclat de la nouveauté et de la vogue, et en grande faveur, même chez les jésuites. La sotte persécution dont elle fut l'objet ne vint qu'un peu plus tard, et le jeune Saint-Pierre put commencer, dès le collége, à être ce qu'il resta toute sa vie, un bon cartésien. Ce fut le profit le plus net et le plus solide qu'il retira de ses études.

Il ne les avait pas achevées, qu'il eut la velléité de se faire religieux. Voici comment il raconte (en 1737) que cette idée lui vint et passa. « Segrais, homme d'esprit, me dit un jour que cette fantaisie de se faire religieux ou religieuse était la petite vérole de l'esprit, et que cette maladie prenait ordinairement entre quinze et dix-huit ans. J'en fus attaqué à dix-sept (donc en 1675). J'allai me présenter au P. Prieur des Prémontrés réformés d'Ardenne, auprès de Caen; mais *par bonheur pour ceux qui profiteront de mes ouvrages*, il douta que j'eusse assez de santé pour chanter longtemps au chœur, et me renvoya consulter un vieux médecin du château de Caen, nommé Monlien, qui me dit que j'étais d'une santé trop délicate. J'ai donc eu cette maladie; mais ça n'a été qu'une petite vérole volante dont je n'ai point été marqué. »

Le jeune Saint-Pierre fut mis sur la voie d'une vocation plus sérieuse par une amitié de collége. A peu près vers l'époque où il pensa au cloître, un jeune étudiant, fils d'un pauvre entrepreneur de Caen, nommé Varignon, achevait son cours de théologie. Le hasard rapprocha ces deux jeunes gens destinés à la carrière ecclésiastique par la nécessité de leur condition, mais non par la nature de leur esprit et de leurs goûts. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient tous deux passionnés pour les sciences.

Les sciences étaient alors en grande faveur, bien qu'elles ne tinssent pas une grande place dans l'enseignement des colléges. C'est en 1664, peu de temps avant que le jeune Saint-Pierre arrivât chez les Jésuites, que Huet, alors fixé à Caen, avait établi chez lui une véritable académie des sciences. Il en raconte l'histoire tout au long dans son savant livre sur les *Origines de Caen*. Sur la proposition de l'intendant Chamillard, Colbert avait assuré à la Compagnie une subvention de l'État. Mais cette libéralité inespérée, « si nouvelle et si rare dans une ville de province, dit Huet, fit concevoir de grandes espérances de fortune à des philosophes plus studieux de la physique que de la morale, et qui, bien qu'amateurs de la vérité, ne tenaient pas les richesses méprisables. Plusieurs crurent bientôt mesurer les pistoles au boisseau, et chacun, pensant à ses intérêts, ne pensa plus à ses études : et l'on vit décliner et enfin se dissiper entièrement une société dont on s'était promis tant de fruit. Ce fut en l'année 1676, à la mort de M. Graindorge, chez qui elle tenait ses séances depuis que je fus obligé de quitter Caen tout à fait. » Quoi qu'il en soit de la fin prématurée de l'Académie scientifique de Caen, il était impossible qu'elle eût subsisté douze ans, dans une ville de province, sans éveiller des vocations et imprimer un mouvement aux esprits. Or, c'est précisément vers l'époque de la dissolution de cette société qu'il faut faire remonter la liaison de Saint-Pierre et de Varignon.

A côté de cette vocation s'en montra une autre chez le futur abbé de Saint-Pierre. C'est vers cette même époque, en 1678, et, dit-il, « sous les yeux d'un excellent magistrat, » qu'il commença son *Projet pour diminuer le nombre des procès*. Lui-même nous l'apprend dans l'épître dédicatoire adressée au roi, qui précède son *Abrégé du projet de paix perpétuelle*. Il est remarquable que la première idée de réforme qui lui ait traversé l'esprit, fût relative à la législation d'alors, si féconde en procès. Pareil projet devait naître, en Normandie, dans la patrie de la chicane. Mais le

jeune Saint-Pierre, qui n'avait alors que vingt ans, paraît s'en être tenu pour longtemps à ce premier essai de politique. Soit conscience de sa jeunesse et de son inexpérience, soit qu'en effet le goût des sciences physiques et naturelles l'emportât alors chez lui sur tout autre, il poursuivit ses études de ce côté avec l'ardeur de son âge. Chemin faisant, il étudia assez de théologie pour se faire recevoir prêtre avec son ami Varignon ; mais il n'eut jamais de goût pour cette étude : « L'habitude que j'avais prise de raisonner sur des idées claires et distinctes ne me permit pas de raisonner longtemps sur la théologie. » Après quoi, il végéta obscurément quelques années, pendant lesquelles j'imagine qu'il dut beaucoup étudier, beaucoup disputer et beaucoup rêver, et il fréquenta assidûment le vieux Segrais, qui tenait alors, dans sa ville natale, le sceptre de l'esprit.

Cette existence stérile lui pesa bientôt. Il avait épuisé toutes les ressources que sa province pouvait lui offrir, et il s'apercevait que, sur le petit théâtre où il était confiné, il n'arriverait à rien. Son père, le marquis de Saint-Pierre, vint alors à mourir, et l'abbé entra en jouissance d'une légitime de dix-huit cents livres de rente; c'était sa part de cadet, et elle représentait environ ce que seraient cinq ou six mille francs de rente de nos jours : fortune modeste, à coup sûr, mais bien suffisante pour assurer l'indépendance d'un homme qui sait régler ses désirs. Le parti de l'abbé fut vite pris. Il s'embarqua dans le coche pour cette capitale dont Segrais lui avait tant parlé.

Qu'allait devenir Varignon ? Lui aussi souhaitait ardemment d'être à Paris; mais il n'avait pas dix-huit cents livres de rente. L'abbé ne pouvant se décider à se séparer de son ami, lui offrit de l'emmener avec lui, et pour le mettre tout à fait à son aise, il détacha trois cents livres de ses dix-huit cents et les lui fit accepter par contrat. « Quand vous voudrez vous en aller, lui dit-il, vous vous en irez. Je ne veux pas que vous vous croyiez tenu de ne me point quitter. » Et en même temps, pour rendre ce bienfait plus acceptable à

Varignon, il lui fit sentir qu'en acceptant, il lui rendrait service : Vous disputerez avec moi, vous me ferez des objections, et j'y gagnerai beaucoup. Il est trop juste que vous soyez indemnisé pour un pareil service. L'abbé fut pendant sa jeunesse passionné pour la discussion. Il écrivait en 1734, dans ses *Observations sur le ministère général :* « Je dois à « ces disputes, presque continuelles durant quatre ou cinq « ans, ce que je puis avoir de justesse et de pénétration « d'esprit. Je n'avais qu'un valet, mais j'avais un *disputeur « de profession à mes gages.* C'était M. Varignon, que je re- « grette fort et qui devint depuis célèbre géomètre. »

Voilà donc nos deux jeunes abbés débarquant à Paris, riches surtout d'espoir, et malgré la grande médiocrité de leur condition, plus avides d'apprendre que de parvenir. A leur arrivée, ils allèrent s'installer dans une petite maison que l'abbé loua deux cents livres, au haut du faubourg Saint-Jacques. C'était en 1686. L'abbé avait alors vingt-huit ans.

Remarquons cette date : elle est mémorable et elle explique la direction que devaient prendre dès lors les idées de l'abbé de Saint-Pierre. 1686 est la fameuse année *de la fistule,* qui divisa en deux parts le règne du grand roi. Quelqu'un l'a dit avec beaucoup de vérité : Il y a deux Louis XIV : l'un avant la fistule; l'autre, après. Avant, c'est la grandeur, c'est le soleil royal, comme dit M. Henri Martin, atteignant son zénith; après, c'est la décadence, et pour continuer la comparaison, c'est l'astre orgueilleux descendant jusqu'à son nadir. L'abbé de Saint-Pierre ne s'approchait de l'astre que pour assister à son déclin.

Depuis la paix de Nimègue qui lui avait donné raison contre l'Europe, Louis XIV s'était tout permis, et tout permis impunément. Il semblait, lui, le roi très-chrétien, avoir pris la devise du héros de l'Iliade : *Jura nego mihi nata !* Aussitôt après la paix, il s'était approprié toutes les villes allemandes voisines de ses frontières qu'il avait trouvées à sa convenance, et les avait transformées en citadelles formi-

dables, à la face de l'Europe, immobile et résignée. En 1682, il avait rompu avec le pape, et avait donné le spectacle scandaleux du fils aîné de l'Église tout prêt au schisme. En 1684, l'année même où il épousait secrètement la veuve de Scarron, il avait, par une révoltante fantaisie de despote, écrasé de bombes, non plus Alger, ce repaire de pirates, mais une ville chrétienne, l'un des ornements de l'Italie et de l'Europe; et cette même année l'Europe passait condamnation sur tout ce qu'il avait fait, lui laissait tout ce qu'il avait pris : ce fut la trêve de Ratisbonne, apogée de la grandeur française avant l'empire. Enfin, en 1685, après quatre ans de persécutions sourdes, il avait soulagé sa conscience bigote en révoquant l'édit de Nantes, et en offrant à Dieu, comme expiation de ses adultères, ce nouveau triomphe de l'Église, préparé par ses mains.

Le châtiment allait venir. L'année suivante, au moment où la persécution sévissait dans toute sa violence contre les réformés, et peuplait les campagnes de missions bottées et les bagnes de martyrs, le demi-dieu auquel Lafeuillade élevait l'idole de la place des Victoires, était tout près de mourir d'un mal vulgaire, pendant que lui préparant des humiliations d'une autre nature, son implacable adversaire, Guillaume d'Orange, nouait contre lui cette coalition qu'on appela la ligue d'Augsbourg (juillet et septembre 1686).

C'est à ce moment-là même que le jeune abbé de Saint-Pierre arrive à Paris. Il n'était ni un Tacite, ni un Saint-Simon, mais il venait, juste à point, comme eux, pour assister à la décadence, et partager, devant ce triste spectacle, leur douleur et leur indignation.

Toutefois la politique ne fut pas ce qui l'occupa d'abord le plus. Il apportait à Paris une soif de science insatiable. Il se mit, comme il dit, « à courir après les hommes célèbres, » et à chercher l'instruction partout : métaphysique, morale, chimie, physique, anatomie, médecine, il se jeta sur tout avec l'ardeur d'un esprit qui sortait d'un long jeûne et qui voulait réparer le temps perdu. Il était impossible de mor-

dre avec plus d'appétit aux fruits de l'arbre de science.

Il fit tout de suite une connaissance qui l'aida beaucoup à satisfaire ses goûts et exerça une grande influence sur toute sa vie; c'est celle de Fontenelle. Le neveu du grand Corneille, qui avait gagné au collége une de ces réputations souvent trompeuses, tenait à ne pas faire mentir les promesses de son enfance et y travaillait de son mieux. Connu de bonne heure pour plusieurs pièces de vers dans le genre de Voiture, insérées au *Mercure* de Visé, et pour sa collaboration aux opéras de son oncle, *Psyché* et *Bellérophon*, sifflé pour sa tragédie d'*Aspar*, il avait fait beaucoup parler de lui par ses *Dialogues des morts*, parus en 1683, et par ses lettres du chevalier d'Her...., parues en 1685. Enfin, l'année même où l'abbé arrive à Paris, en 1686, il mettait le sceau à sa réputation par son brillant ouvrage de la *Pluralité des mondes*. Quoiqu'il fût encore bien jeune, n'ayant qu'un an de plus que l'abbé de Saint-Pierre, il était déjà ce que Saint-Simon dit quelque part de Voltaire : « Une manière de personnage dans la république des lettres. » Il était de plus très-répandu dans la haute société, où l'on appréciait fort les grâces de sa personne et plus encore celles de son esprit, et il l'ouvrit à l'abbé de Saint-Pierre. La communauté d'âge, de goûts et de patrie les eut bien vite liés. Il devait rappeler plus tard cette liaison d'une manière charmante, dans son *Éloge de Varignon* : « J'étais leur compatriote, et allais les « voir assez souvent (dans leur petite maison du faubourg « Saint-Jacques) et quelquefois passer deux ou trois jours « avec eux; il y avait encore de la place pour un survenant, « et même pour un second, sorti de la même province, au- « jourd'hui l'un des principaux membres de l'Académie des « belles-lettres, et fameux par les histoires qui ont paru de « lui. Nous nous rassemblions avec un extrême plaisir, « jeunes, pleins de la première ardeur de savoir, fort unis, « et ce que nous ne comptions peut-être pas alors pour un « assez grand bien, peu connus. Nous parlions à nous « quatre une bonne partie des différentes langues de l'em-

« pire des lettres, et tous les sujets de cette petite société se « sont dispersés de là dans toutes les académies. » Ce quatrième, que Fontenelle désigne assez sans le nommer, est Vertot, qui fut de l'Académie des inscriptions; l'abbé fut de l'Académie française; Varignon, de l'Académie des sciences, et Fontenelle, des deux dernières.

Varignon, dès son arrivée à Paris, se mit à courir après les savants, mathématiciens et géomètres surtout, parmi lesquels il ne devait pas tarder à se faire place par son *Projet d'une nouvelle mécanique* (1687). « Ils pensaient, dit Fonte- « nelle des deux amis, chacun de son côté; car ils n'étaient « plus tant en communauté de pensées. L'abbé, revenu des « subtilités inutiles et fatigantes, s'était tourné principale- « ment du côté des réflexions sur l'homme, sur les mœurs et « sur les principes du gouvernement. Varignon s'était tota- « lement enfoncé dans les mathématiques. » Fontenelle anticipe peut-être un peu, pour ce qui concerne l'abbé. Il était bien loin d'avoir renoncé aux sciences de sitôt : c'est lui-même qui nous le dit dans son *Projet pour des conférences sur la physique :* « Mes études du collége étant achevées, « j'eus le bonheur de passer trois ou quatre années à l'étude « de la physique. J'allais aux cours d'anatomie de feu M. Du- « verney; j'allais aux cours de chimie de feu M. Lemery; « j'allais à diverses conférences de physique chez M. de « Launay, chez M. l'abbé Bourdelot et chez d'autres. Je lisais « les meilleurs ouvrages. J'allais consulter le feu P. Male- « branche et lui faire des objections sur quelques endroits « de ses ouvrages. J'avais des camarades avec lesquels je « disputais souvent, à la promenade, sur ces matières. »

Il résulte clairement de ce passage que l'étude des sciences faisait alors la principale occupation de l'abbé; seulement, comme sa curiosité était universelle, il ne fit pas comme Varignon et ne s'y jeta pas exclusivement. Les savants ne lui suffirent pas; il se répandit le plus qu'il put. L'amitié de Segrais lui ouvrit la maison de madame de La Fayette. La Rochefoucauld était mort depuis 1680, et l'auteur de la

Princesse de Clèves, attristée de la perte de son ami, commençait à sentir les approches de la vieillesse et à s'enfoncer dans les pratiques d'une dévotion austère. Sa maison ne dut pas offrir de grandes ressources au jeune abbé (il put cependant y rencontrer madame de Sévigné); mais par madame de La Fayette, et son directeur, le janséniste Duguet, il fit la connaissance de Nicole, qu'il cultiva beaucoup. « Pendant « deux ou trois ans, dit-il, je l'ai vu toutes les semaines[1]. « Il demeurait à la Crèche, dans mon quartier, et comme il « aimait les nouvelles, je lui disais celles que j'apprenais « chez madame de La Fayette. » Ces relations de l'abbé avec un excellent homme qu'il vénérait, ne furent pas sans influence sur ses idées. Nicole, qui venait peu de temps auparavant de rentrer à Paris, presque subrepticement, grâce à l'intervention de l'archevêque Harlay, et qui voulait à tout prix passer ses derniers jours en repos, était bien revenu de ses anciennes idées et de l'ardeur qu'il avait mise à les défendre. Il se reposait dans une sorte de scepticisme théologique qui dut être fort du goût du jeune abbé, et il parlait de ses anciens compagnons d'armes, les Pascal, les Arnauld, la trop fameuse madame de Longueville, et autres, d'un ton qui n'était guère celui de l'enthousiasme. « Il les avait trop « connus, dit l'abbé, pour les admirer. » Que la timidité naturelle de son caractère, comme le croyait l'abbé, et le désir qu'il avait de mourir tranquille, fussent pour beaucoup dans ce changement d'idées, cela est incontestable; mais on peut croire que son bon sens, la justesse et la modération de son esprit y furent aussi pour quelque chose. Il allait cependant un peu loin, comme tout nouveau converti. S'il se fût contenté de dire à l'abbé, que madame de Longueville, qui avait l'esprit très-fin et très-délicat pour la connaissance des caractères, l'avait « très-petit, très-faible et très-borné, » sur les matières de science, de raisonnement, sur tout ce qui n'était point affaire de sentiment, il n'y aurait rien à dire ;

[1] XII, 287.

mais il surprit un jour beaucoup l'abbé, et il y avait de quoi, en lui disant qu'il préférait l'esprit de son ami, M. de Tréville, à celui de M. Pascal, et que M. Pascal n'était qu'un « *ramasseur de coquilles.* » L'expression est étrange, et, autant qu'on peut la comprendre, bien méprisante.

Par Fontenelle, l'abbé connut le P. Malebranche, alors dans tout l'éclat de sa réputation. Il avait fait paraître en 1683 ses Méditations, et il rompait des lances avec l'agressif Arnauld, à propos de la nature et de la grâce. Quoique l'abbé nous dise qu'il allait le voir « pour lui faire des objections, » il ne fit guère auprès de lui que s'affermir dans son cartésianisme. Fontenelle nous apprend qu'il était difficile de voir le P. Malebranche et de n'être pas de son avis. « Un assez grand nombre de gens de mérite, dit-il « dans son *Éloge de Malebranche*, se rassemblaient autour « de lui. Ils étaient la plupart ses disciples et ses amis en « même temps, et l'on ne pouvait guère être l'un sans l'au- « tre. Il eût été difficile d'être en liaison particulière avec « un homme toujours plein d'un système qu'on eût rejeté ; « et si l'on recevait le système, il n'était pas possible qu'on « ne goûtât infiniment le caractère de l'auteur, qui n'était, « pour ainsi dire, que le système vivant. » L'abbé resta fidèle aux leçons de son illustre maître, bien qu'il se piquât plus tard, avec un certain air qui ressemble presque à du dédain, de ne plus admirer ses ouvrages.

Enfin, il dut encore à Fontenelle, mais un peu plus tard, d'être reçu chez madame de Lambert. C'est précisément en 1686 que madame de Lambert, dont le mari commandait la place de Luxembourg, devint veuve et se fixa à Paris ; et quand elle eut gagné les longs et cruels procès qui suivirent la mort de son mari, « libre enfin, dit Fontenelle, et « maîtresse d'un bien assez considérable qu'elle avait pres- « que conquis, elle établit dans Paris une maison où il était « honorable d'être reçu. C'était la seule, à un petit nombre « d'exceptions près, qui se fût préservée de la maladie « épidémique du jeu ; la seule où l'on se trouvât pour se

« parler raisonnablement les uns aux autres, et même « avec esprit, selon l'occasion. » Le salon de madame de Lambert devint bientôt l'antichambre de l'Académie. Un personnage qui devint précisément chez elle l'un des amis de l'abbé de Saint-Pierre, le marquis d'Argenson, nous dit « nettement[1] : « On n'était guère reçu à l'Académie que « l'on ne fût présenté chez elle et par elle. Il est certain « qu'elle a bien fait la moitié de nos académiciens actuels.» Une fois admis dans une pareille maison, où l'on respirait comme une odeur d'académie, et assuré des bonnes grâces de la toute-puissante marquise, comment un homme qui s'occupait de belles-lettres n'aurait-il pas senti pousser en lui l'ambition d'être académicien? C'est ce qui arriva bientôt à l'abbé, et les circonstances le favorisèrent.

Ces circonstances sont la querelle des anciens et des modernes, qui éclata juste au moment où l'abbé arrivait à Paris : c'est en janvier 1687, pour célébrer le rétablissement du roi, que Perrault lut à l'Académie son poëme du *Siècle de Louis le Grand*. Ce fut le premier coup de canon des modernes, et l'on sait qu'il fit tressaillir Boileau, non pas de peur, mais d'indignation. L'année suivante (1688) paraissaient les fameux Parallèles, escortés de l'Essai sur l'Églogue et de la Digression de Fontenelle. Fontenelle qui, malgré son scepticisme, était un moderne décidé, avait déjà préludé au combat par ses Dialogues des morts. La bataille engagée, il accompagnait bravement son général dans la mêlée. Il en fut récompensé : trois ans après, il forçait enfin l'entrée de l'Académie, en dépit des anciens (qui l'avaient repoussé quatre fois), et se donnait le plaisir, dans son discours de réception, de blesser du même coup les deux chefs du parti ennemi, le malin Racine et l'irascible Boileau. Ce triomphe insolent, de la part d'un homme aussi prudent que Fontenelle, montrait assez combien il se sentait fort en face de l'ennemi.

[1] Mémoires manuscrits de la bibliothèque du Louvre.

L'état de l'opinion alors, en matière de littérature, a été trop bien exposé dans un récent et remarquable ouvrage[1] pour que l'on ait à revenir sur ce sujet. Contentons-nous de rappeler, ce que l'on est trop porté à oublier, que l'opinion, dans l'Académie comme au dehors, était nettement prononcée pour les modernes. C'est du sein de l'Académie, et presque au lendemain de sa formation, c'est de la main de Boisrobert et de Desmarets qu'étaient partis les premiers coups dirigés contre la vénérable antiquité : l'Académie, en corps, resta fidèle à cette tradition. Elle comptait parmi ses membres les plus illustres des anciens, mais ils ne faisaient pas la loi. Comme dans toute assemblée délibérante, il y avait à l'Académie le troupeau et les meneurs; à partir de l'élection de Fontenelle, le troupeau fut mené par les modernes, que j'appellerais volontiers la gauche; la droite, c'est-à-dire les anciens, fut réduite à une opposition brillante, mais impuissante. Une fois seulement, en 1693, un des leurs entra, mais non sans peine, et à force de mérite : c'était La Bruyère; encore fallut-il que Bossuet se mêlât de son élection. Huet, Fléchier, deux anciens, étaient évêques, comme Bossuet, et tenus à une certaine réserve. Huet cependant défendit les anciens, mais sans esprit et en véritable pédant : de pareils avocats étaient mieux faits pour compromettre leur cause que pour la gagner. La Fontaine aussi était un dévot des anciens; mais la réputation d'un pareil dévot faisait tort aux divinités qu'il adorait. Restaient Racine et Boileau; mais Racine et Boileau servaient mal la cause qu'ils avaient tant à cœur; ils s'étaient fait trop d'ennemis. Depuis qu'il s'était converti, Racine, j'aime à le croire, n'était plus aussi prompt à décocher l'épigramme; mais Boileau était toujours prêt à brandir la férule, et les citoyens de la république des lettres, à tort ou à raison, entendaient bien n'être plus à l'école. Quant à Fénelon, il formait un parti à

[1] *Histoire de la querelle des Anciens et des modernes*, de notre cher et si regrettable ami M. Rigault.

lui tout seul ; ancien par son goût exquis et sa parfaite connaissance de l'antiquité, moderne par ses idées et la tendance un peu chimérique de son esprit, il aurait trouvé de très-bonne foi qu'on avait raison des deux côtés, quand même l'universel besoin de plaire, dont il était travaillé, ne lui aurait pas indiqué la même ligne de conduite.

En dehors de cette petite élite, à laquelle on peut joindre encore Segrais, et qui, en 1693, s'augmenta de La Bruyère, l'Académie était moderne et formait un bataillon compact, sous les ordres de Perrault et de Fontenelle, ses vrais chefs.

Tous deux gens d'esprit et gens du monde, ils avaient pour eux les salons : soyons sûrs qu'on était moderne chez la marquise de Lambert ; ils avaient les journaux, c'est-à-dire le *Mercure* de Visé et le journal de Trévoux : le premier accueillit l'élection de La Bruyère par une espèce de haro, et le second ne cessait de faire la guerre à Boileau, pour le punir de prôner sans cesse les *Provinciales* ; ils avaient enfin jusqu'aux réfugiés, qui, par esprit de libéralisme, se prononçaient contre l'antiquité ; et, chose fort importante, ils n'avaient pas contre eux le roi, qui, pourvu qu'on ne lui nommât ni jansénistes ni libertins, était content et laissait passer.

Aussi la réconciliation de Boileau et de Perrault, en 1694, fut-elle la réconciliation du vaincu et du vainqueur. Perrault restait maître de la place, malgré l'intervention du grand Arnauld ; car, en 1695, l'abbé de Saint-Pierre entrait à l'Académie, à la place d'un secrétaire du cabinet du roi, nommé Bergeret ; et l'abbé n'avait à cet honneur d'autres titres que l'amitié de Fontenelle, la protection de la toute-puissante marquise et sa préférence décidée pour les modernes. Il n'avait encore rien publié, et il fut reçu tout à fait de confiance, à titre de grammairien en apparence, à titre de moderne en réalité. L'étoile était contre les anciens et aussi un peu contre l'Académie, qui perdait La Fontaine l'année où elle gagnait l'abbé de Saint-Pierre. Mais quel

heureux temps pour les gens de lettres que celui où l'on débutait dans la carrière en entrant à l'Académie !

L'élection de l'abbé de Saint-Pierre nous fait comprendre les colères de Boileau, car elle nous montre la docte compagnie en flagrant délit de vandalisme et ouvrant le sanctuaire du bon goût à un barbare qui avait fait contre les anciens le serment d'Annibal. Nous reconnaissons là ces « Hurons et ces Topinambous » qui opinaient du bonnet contre Homère et contre Virgile, et surtout contre le bon sens comme contre un ancien. Au moins le « vieux lion » mourut-il assez tôt pour ne rien voir imprimé des opinions de son indigne confrère. Tout ce qu'il put connaître de l'abbé de Saint-Pierre, outre sa mauvaise réputation en matière de littérature, ce fut son discours de réception.

Ces quelques pages, les plus soignées, sans contredit, qui soient sorties de la plume féconde de l'abbé de Saint-Pierre, lui coûtèrent quatre heures de travail; et encore trouvait-il que cela était fort honnête. Fontenelle l'engageait à retoucher son discours. L'abbé s'y refusa ; « Mon discours est médiocre? dit-il, tant mieux. Il m'en ressemblera davantage. »

L'abbé se conforma docilement au programme du temps : éloge des lettres, éloge de l'académicien défunt, M. Bergeret, éloge du chancelier Séguier, éloge de Richelieu, éloge de la France et de sa supériorité dans les lettres, enfin éloge de Louis XIV, tel est ce morceau que l'abbé jugeait bien en le qualifiant de médiocre, et où rien ne se détache sur un fond vulgaire et quelque peu déclamatoire. Une phrase pourtant est digne de remarque. On était alors au fort de la guerre de la ligue d'Augsbourg. Exprimant le désir que les alliés souhaitent bientôt la paix, l'abbé parle ainsi : « Le calme rappellera leur raison égarée, et avec des yeux que l'envie ne troublera plus, ils verront enfin que cette grande puissance du roi, dont ils ont été si longtemps alarmés, a pour bornes insurmontables cette même sagesse et ces mêmes vertus qui l'ont formée. Heureux de n'avoir pu l'affaiblir, ils ne

la regarderont plus que comme la tranquillité de l'Europe et comme l'unique asile contre l'oppression et les ambitieux. » Qu'est-ce à dire? Louis XIV, le Louis XIV de 1695, donnant pour bornes à sa puissance sa sagesse et ses vertus? Le persécuteur des protestants et le protecteur de Jacques II offrant un asile contre l'oppression et les ambitieux? Que signifie cette énigme? Ne nous y trompons point, il y a là une critique. C'est ainsi qu'on s'y prenait en 1695 quand on voulait donner un conseil au grand roi. On lui prêtait gravement toutes les vertus qu'il n'avait point, pour lui donner envie de les avoir. Le grand roi, qui n'entrait pas dans cette finesse, aimait beaucoup mieux croire qu'il les avait, et tout était dit[1].

[1] L'abbé fut reçu par M. de La Chapelle, conseiller du roi, receveur général des finances de la Rochelle. Le discours de cet académicien ignoré est un modèle assez précieux de solennité, de politesse et d'enthousiasme académique. Qu'on en juge par quelques lignes.

« Je ne sais, dit-il à l'abbé, si déjà on ne vous doit point ici des remercîments; vous y venez consoler une juste douleur, vous l'avez presque dissipée. Ce n'est pas que vous effaciez le souvenir de celui à qui vous succédez; vous n'ôtez pas tout le regret de sa perte, mais vous la réparez. Que dis-je? Vous faites revivre cet illustre mort (M. Bergeret), vous nous le rendez en vous, etc. »

Et un peu plus loin : « On ne vous soupçonne point d'en ignorer l'éclat (il s'agit du fauteuil); vous l'avez souhaité avec trop d'empressement pour ne l'avoir pas connu. Mais le témoignage involontaire de votre conscience, qui vous force sans doute à vous avouer à vous-même que vous en êtes digne, vous a fait craindre les secrets reproches de votre modestie, et vous a obligé de cacher dans l'éloge que vous venez de faire des belles-lettres une partie de cet éclat qui rejaillit sur vous. Il vous a été beau de vous taire sur ce sujet, il me serait honteux de n'en point parler, puisque c'est faire votre éloge que de montrer tout l'honneur accordé à votre mérite. »

M. de La Chapelle regarde l'Académie comme « le temple de l'immortalité où *tous* ceux qui y sont reçus trouvent une source de *la plus pure* et de *la plus vénérable gloire*.... L'Académie a eu pour fondateur un homme dont tous les desseins, dont tous les ouvrages ont été au-dessus de l'homme..... » et il continue sur ce ton jusqu'au bout, sans faiblir un seul instant. Chemin faisant, il expose que les académies sont la vraie marque de la grandeur des nations ; que là où il n'y a pas d'aca-

Louis XIV reçut, selon l'usage, le nouvel académicien, sans se douter qu'il voyait, devant lui, le futur ennemi de sa mémoire, le blasphémateur de son nom.

L'abbé était déjà plus qu'un moderne : il était l'un des adeptes silencieux d'une foi nouvelle, née de la querelle même des anciens et des modernes, la foi au progrès. Bossuet avait deviné cet ennemi caché ; c'est lui qu'il signalait dans la magnifique péroraison de son sermon *sur l'unité de l'Église*, quand il disait : « Déjà nous ne voyons que trop parmi nous de ces esprits libertins, qui, sans savoir ni la religion, ni ses fondements, ni ses origines, ni sa suite, blasphèment ce qu'ils ignorent, et se corrompent dans ce qu'ils savent... docteurs sans doctrine qui pour toute autorité ont leur hardiesse, et pour toute science leurs décisions précipitées.... Opposons à ces esprits légers et à ce charme trompeur de la nouveauté, la pierre sur laquelle nous sommes fondés, et l'autorité de nos traditions où tous les siècles passés sont renfermés, et l'antiquité qui nous réunit à l'origine des choses. Marchons dans les sentiers de nos pères ; mais marchons dans les anciennes mœurs, comme nous voulons marcher dans l'ancienne foi. » Quelles magnifiques paroles ! Mais cet impuissant anathème ne semble-t-il pas être l'oraison funèbre des anciennes mœurs et de l'ancienne foi, quand on songe que, quelques années après, la Providence faisait asseoir à l'Académie française, à côté du grand évêque, le prédécesseur inconnu de Condorcet ? Bossuet et l'abbé de Saint-Pierre furent près de dix ans confrères.

En attendant qu'il pût dire au public ce qu'il rêvait, l'abbé, qui n'était encore rien, qu'académicien, travailla à

démies, il n'y a pas de véritable grandeur ; que ce qui fait du siècle d'Auguste un siècle égal à celui de Louis le Grand, c'est qu'il a eu « une « Académie formée par Auguste, et quelle académie ! Quels génies su- « blimes ! quels grands personnages la composaient ! Bref, n'en dou- « tons plus, et ne craignons plus de le dire, l'Académie est comme le « gage et le sceau de l'immortalité assurée au nom français. »

devenir quelque chose. Varignon l'avait devancé. Admis à l'Académie des sciences en 1688, il avait tout de suite été nommé professeur au collége Mazarin. L'abbé, muni de son titre, se dirigea vers la cour, et plus heureux que *l'homme qui court après la fortune*, il n'attendit pas longtemps pour « héberger la capricieuse. » En 1697, deux ans après sa réception à l'Académie, il écrivait à sa protectrice, madame de Lambert, une lettre où se trouvent les passages suivants :

Versailles, 4 janvier 1697.

A madame la marquise de Lambert, qui me demandait si je me trouvais mieux de la vie de la cour où j'avais acheté une charge que de la vie retirée que je menais à Paris.

« J'étais bien dans ma cabane de la rue Saint-Jacques, madame, occupé aux sciences ; mais je me trouve encore un peu mieux ainsi dans une vie assez dissipée... Je jouissais agréablement de Paris ; je ne l'ai pas quitté. Je n'ai fait qu'ajouter les plaisirs de la vie de la cour aux plaisirs que je goûtais à jouir des plaisirs de la ville (*sic*). J'ai acquis ici plus de santé que je n'en avais dans ma solitude du faubourg Saint-Jacques... Attiré par la curiosité, séduit par l'espérance d'inventer un jour quelque chose d'utile à mon pays, le moyen, quand rien ne nous arrête, de ne pas nous laisser aller à étudier trop longtemps de suite et sans assez de relâche ? Le moyen de s'empêcher de tomber l'après-dîner dans des excès d'études d'autant plus à craindre que la mauvaise santé qui en est la punition, ne se fait sentir que lorsqu'il est trop tard pour y remédier ? J'étais tombé dans ce cas : ma santé s'était fort affaiblie. J'avais besoin pour la rétablir d'une manière de vie qui m'engageât à faire un peu plus d'exercice, et où je trouvasse une dissipation en quelque façon indispensable : c'est ce que l'on trouve aisément dans la vie de la cour. Le hasard m'y offrit une place que j'acceptai, lorsque je songeais à toute autre chose, et il est arrivé depuis ce temps-là que ma santé est devenue beaucoup moins délicate...

« Ma charge me plaît, parce qu'elle n'est d'aucun assujettissement. Elle me donne seulement le droit d'être avec bienséance où je me trouverais par inclination. S. A. R. Madame à qui j'ai l'honneur d'être attaché, est d'un caractère doux, constant, raisonnable, etc...

« ..... Le spectacle est ici plus beau pour un réfléchisseur et même plus intéressant qu'en aucun lieu du monde... En prenant une charge à la cour, je n'ai fait qu'acheter une petite loge pour voir de plus près ces acteurs qui jouent souvent sans le savoir, sur le théâtre du monde, des rôles très-importants au reste des sujets... *Je vois jouer tout à mon aise les premiers rôles, et je les vois d'autant mieux que je n'en joue aucun, que je vais partout, et que l'on ne me remarque nulle part.*

« Je m'amuse aussi à écrire quelques faits importants des affaires générales... J'ai mes heures de retraite, surtout le matin...

« Les réflexions que je fais ici roulent plus sur la politique que sur la morale; et si je m'attache davantage à la politique qu'à la morale, c'est que je suis persuadé que les moindres découvertes que je pourrais faire dans la politique seraient d'une bien plus grande utilité pour le bonheur des hommes que les plus belles spéculations de morale que je pourrais faire.

« C'est que le bon gouvernement peut parvenir par la méthode du scrutin perfectionné à faire en sorte, par les bons établissements, que ceux qui auront plus de vertus et plus de talents soient toujours plus heureux et plus récompensés à proportion qu'ils sont plus utiles à la société...

« Je vois ici notre gouvernement dans sa source et j'entrevois déjà qu'il serait facile de le rendre beaucoup plus honorable pour le roi, beaucoup plus commode pour ses ministres et beaucoup plus utile pour les peuples. J'amasse ici des matériaux pour en former un jour quelque édifice qui puisse être de quelque utilité, et vous savez que je me plais fort à cette étude.

« Je finis donc, madame, comme j'ai commencé. J'étais bien au faubourg Saint-Jacques, mais jusqu'à présent je me trouve encore mieux à Versailles... »

Cette lettre est curieuse, moins encore parce qu'elle nous donne un échantillon du style de l'abbé, que parce qu'elle nous le montre dès ce moment tel qu'il doit être jusqu'à sa mort. Voilà enfin le véritable abbé de Saint-Pierre ! Voilà les annales politiques, le scrutin perfectionné, et tous les grands projets de perfectionnement universel qui viennent au monde ! L'excellent homme se trouvait tout de suite au comble de ses vœux, car il n'allait plus avoir autre chose à faire que de beaux projets pour le bonheur de l'humanité.

L'année même où il fut reçu académicien, en 1695, l'abbé devint aumônier de Madame, belle-sœur de Louis XIV et mère du futur régent. C'est lui-même qui nous apprend exactement cette date : car en offrant au régent, en 1717, le troisième volume de son *Projet de paix perpétuelle*, il lui rappelle qu'il est depuis plus de vingt-deux ans attaché à sa maison, ce qui nous reporte juste à 1695; et il ne paraît pas qu'il ait jamais rempli dans la maison d'Orléans d'autres fonctions que celles-là. Il nous apprend, de plus, que sa charge fut une véritable sinécure, et nous pourrions le soupçonner seulement d'après le caractère de la princesse à laquelle il était attaché. Madame était cette Charlotte-Élisabeth de Bavière, dont on avait dépêché la conversion en quelques jours, à la veille de son mariage avec Monsieur, et qui était un peu philosophe, avec une légère nuance de bizarrerie. L'abbé était bien l'aumônier qu'il lui fallait. Seulement en vantant son « caractère doux, constant et raisonnable, » il la flatte peut-être un peu. C'est elle, on le sait, qui, en pleine cour, administra, de son auguste main, à son propre fils, un soufflet sonore, pour lui apprendre à épouser une bâtarde. Elle se piquait de n'avoir jamais pris les manières françaises et d'être toujours restée une Allemande de la vieille roche; elle le prouvait bien.

Voilà donc l'abbé assistant de sa « loge, » où il est commodément établi pour la vie, à la représentation de cette tragi-comédie qu'on appelle l'histoire. Mais avant d'y entrer, n'étant encore qu'au parterre et confondu avec la foule, il avait, depuis 1686, vu bien des choses. Or, voici ce qu'il avait vu :

L'Europe encore une fois mise en feu par l'ambition du Roi Très-Chrétien; toutes les forces de la France employées à replacer une généreuse nation sous les pieds d'un bigot cruel; les armes françaises s'illustrant en Allemagne par des exploits odieux; tous nos ports de l'Océan bombardés; de sanglantes tueries, Fleurus, Steinkerque, Nerwinde, qui tapissent Notre-Dame de drapeaux et mettent en deuil toutes les familles; à l'intérieur, le règne des *sots*, comme dit d'Argenson, qui commence; les commis de Pontchartrain donnant des ordres et des leçons à Tourville; le despotisme du roi et de ses ministres devenant plus ombrageux à mesure qu'il accumule les fautes et les désastres; l'homme le plus zélé pour le bien public, le maître chéri du futur roi, Fénelon, exilé, dès 1695, dans un diocèse lointain; une querelle métaphysique et théologique éclatant entre lui et Bossuet, et prenant les proportions d'une affaire d'État; une femme, madame Guyon, enfermée à Vincennes, à la requête de Bossuet, comme un criminel d'État, parce qu'elle a écrit des livres mystiques, bizarre amalgame de sublimité et d'extravagance, et qu'elle croit à l'amour pur; enfin une paix mensongère que toutes les puissances se hâtent de signer pour se mettre plus tôt en mesure de la rompre.

Cet affligeant spectacle n'était encore qu'un faible avant-goût de la catastrophe finale. En 1700, au moment où allait sonner la dernière heure du siècle commençait le dernier acte du grand règne. Et alors voici ce que l'abbé de Saint-Pierre voyait :

Une conflagration suprême embrasant l'Europe, la guerre partout; les sots plus triomphants que jamais, et dans tout l'épanouissement de la faveur : Villeroy, Marsin, Lafeuillade,

mis en face de Marlborough et d'Eugène; Chamillard et Voysin s'asseyant au fauteuil de Colbert et de Louvois; la révolte au cœur de la France, et pendant des mois entiers ignorée du roi; l'heure des humiliations arrivant enfin pour cet homme qui avait fait sa joie de l'humiliation des autres; un corps d'armée tout entier capitulant sur le champ de bataille de Blenheim; un fils de France, l'espoir de l'avenir, ne paraissant aux armées que pour s'y couvrir de confusion et figurer à Ramillies; un paysan cévenol de vingt ans, Cavalier, traitant d'égal à égal avec un maréchal de France; la France en proie à la vermine des traitants, et forcée de la nourrir; les malheurs d'un hiver presque sans exemple venant se joindre à toutes ces hontes, et forçant l'orgueilleux vieillard, qui avait été Louis le Grand, à reconnaître la main de Dieu; la paix implorée trois fois en vain au prix des sacrifices les plus humiliants par l'homme qui avait déchaîné la guerre sur l'Europe pendant quarante ans, et demandée à qui? à cette république de marchands qu'on avait foulée aux pieds; le ministre du roi de France allant humblement frapper à la porte du pensionnaire de Hollande, lui demandant la paix, la paix à tout prix, et Heinsius se vengeant sur le neveu de Colbert des insolences de Louvois; enfin, le roi n'ayant pas même le bénéfice de son humiliation, et, pendant que la mort frappe autour de lui sans pitié tous les appuis de son trône et toutes les espérances de la France, parlant de s'ensevelir sous les ruines de la monarchie. Quelle fin! quelle expiation!

Et l'on s'étonnerait que, devant un pareil spectacle, l'abbé de Saint-Pierre n'ait pas nourri dans son cœur, pour la royauté et le roi, la dévotion de Bossuet? On n'avait point attendu les derniers malheurs pour former une opposition tacite à la politique de Louis XIV; dès le début de la guerre de la ligue d'Augsbourg, dès 1689, cette opposition s'était établie à la cour avec Fénelon et avait pris possession, pour l'élever à sa guise, du fils aîné du Dauphin. Quatre ans après, en 1693, elle se manifestait, par la fameuse lettre

anonyme, ce premier avertissement donné à l'antique royauté. A la cour et en dehors de la cour, tous les bons citoyens donnaient ouvertement ou secrètement leur appui à la petite société qui entourait le duc de Bourgogne; c'était Vauban demandant hardiment, dès 1689, par un Mémoire à Louvois, la révocation de la Révocation; il était temps encore et cette plaie de la France pouvait être fermée; mais quelle confiance naïve que de demander la réparation du mal à ceux qui l'ont fait! C'était Boisguilbert publiant son Détail de la France; c'était Racine adressant un Mémoire au roi sur la misère de ses sujets et si rudement renvoyé à ses vers par le dépit de Louis XIV, qu'il en eut l'âme brisée et en mourut; c'étaient enfin tous les intendants du royaume, ces dociles exécuteurs des volontés royales, apportant en chœur, au pied du trône, les lamentations de la France, et faisant de leurs précieux mémoires des pièces à l'appui pour les pamphlets des réfugiés. L'abbé de Saint-Pierre respira donc en arrivant à la cour un air d'opposition; il n'entra pas dans ce petit sanctuaire où, sous la direction de Fénelon, Beauvilliers, Saint-Simon et Chevreuse élaboraient les destinées futures de la France; mais il approcha et connut presque tous ces hommes illustres et honnêtes; il entendit maintes fois Vauban, qui, sans s'inquiéter de leur déplaire, ne cessait d'assiéger les ministres de ses projets; il eut connaissance de tous les plans de gouvernement de la petite cour du duc de Bourgogne; il fut, en un mot, tout de suite et de toute son âme, un de ceux que le grand roi appelait dédaigneusement des *chimériques*. Hélas! les chimériques n'étaient-ils pas alors un peu partout? Louis XIV, cet homme de tant de sens, d'un esprit si juste, n'était-il pas, avec sa foi en lui, dégénérée en une incroyable infatuation, le premier des chimériques de son royaume, même avant M. de Cambrai? Et le grand Bossuet, le docteur infaillible, écrivant son étonnant Traité de la monarchie selon l'Écriture sainte, était-il moins chimérique que Fénelon fondant sa République de Salente?

Tout le monde, ou du moins tous les gens sensés, voyaient manifestement la source du mal qui n'était autre que cette autorité sans frein et sans contrôle, ce despotisme divinisé. Mais, du vivant de Louis XIV, qui eût osé le signaler? La seule chose qui fût possible, c'était de combattre le mauvais principe dans ses effets; or, de tous ces effets, le plus apparent et le plus fécond en calamités, c'était la guerre et l'effroyable abus que Louis XIV en avait fait. De là une véritable conjuration des politiques et des philosophes contre la guerre. A peu près vers le temps où parut, dans les Caractères de La Bruyère, une page célèbre, d'une incomparable amertume, qui est comme la première protestation de la raison humaine contre la guerre, la paix commença à devenir le thème favori de tous les politiques. Les plus sensés se contentaient de la souhaiter aussi avantageuse que possible; les impatients la voulaient à tout prix; les chimériques la rêvèrent *perpétuelle*.

L'abbé, ayant, comme les autres, fixé son attention sur ce grave sujet, arriva tout de suite à cette conclusion, que la guerre n'était pas seulement une chose mauvaise, mais une absurdité; et alors il fit cet honneur à l'espèce humaine de croire qu'il suffisait de lui montrer qu'une chose est absurde, pour la déterminer à y renoncer, cette chose fût-elle aussi vieille que le monde lui-même. On conseille au roi, se dit-il, de faire la paix. Mais est-ce vraiment la paix que cette suite de trêves qui ne servent qu'à se reposer des guerres passées et qu'à en préparer de nouvelles? La seule paix véritable, c'est celle qui rendra la guerre à jamais impossible. Et quoi de plus facile? Il n'est pas un homme sensé qui ne convienne que la guerre est une chose révoltante. C'est de ce raisonnement que sortit le fameux Projet de paix perpétuelle, renouvelé d'Henri IV. L'abbé put en communiquer les deux premiers volumes manuscrits au duc de Bourgogne; et un honnête gentilhomme, M. de Saint-Contest, ainsi que le confesseur du prince, firent savoir à l'abbé que son ouvrage avait été très-goûté. Fort de cette

approbation, l'abbé ne crut pas trop s'avancer plus tard en affirmant que si le Dauphin Bourgogne avait vécu, on aurait eu la paix perpétuelle. Innocente illusion!

Le duc de Bourgogne est mort en février 1712; le Mémoire de l'abbé lui fut vraisemblablement présenté dans le courant de 1711, sinon avant. Ce n'est donc pas à la suite des négociations d'Utrecht que l'abbé conçut son projet. Il ne le publia, il est vrai, qu'en 1713, mais on voit qu'il l'avait écrit quelque temps auparavant.

Louis XIV en eut-il connaissance? cela est peu probable, du moins avant que l'ouvrage eût été publié. L'aïeul et le petit-fils vivaient dans deux mondes différents. Chacun des projets que l'on agitait autour du Dauphin était une critique amère de la politique du vieux roi. Aussi Louis XIV ne dut-il connaître le livre de l'abbé qu'en même temps que le public, et il n'y a pas de témérité à avancer qu'il ne dut le connaître que par ouï-dire. Le livre fit assez de bruit pour qu'il en entendît parler; mais ce fut tout. Le grand roi lisait peu, surtout à soixante-seize ans; et l'eût-il lu, il avait l'esprit à la fois trop étroit et trop juste pour goûter les rêveries philanthropiques de l'aumônier de Madame. Quand il fit en mourant son solennel et un peu tardif *Confiteor*, il s'accusa, non pas d'avoir aimé la guerre, mais de l'avoir *trop* aimée; ce qui implique manifestement qu'il est bien permis à un roi de l'aimer un peu. Il ne s'agit que de se préserver de l'excès. Le grand roi mourut, sur cet article, en état d'impénitence finale.

Quoi qu'il en soit, si ce beau projet n'eut point d'influence sur les affaires humaines (et nous verrons comment il n'était point condamné à n'en point avoir), la Providence sut gré à l'abbé de ses bonnes intentions et l'en récompensa par une faveur qui dut le rendre bien heureux. Elle lui permit de jouer un rôle dans l'œuvre de pacification qui termina le règne de Louis XIV.

Aux ouvertures inutiles faites en 1705 aux états généraux par l'intermédiaire du médecin Helvétius et en 1706 par l'É-

lecteur de Bavière, avaient succédé en 1709 les deux missions suppliantes du président Rouillé et du ministre Torcy; avec quel succès, on le sait. L'année suivante, le roi avait fait renouveler ses lamentables instances à Gertruydemberg par le maréchal d'Uxelle et l'abbé de Polignac; encore en vain. Il fallut trois grands événements, la révolution ministérielle en Angleterre, la mort de l'empereur Joseph et la bataille de Denain, pour que les alliés consentissent à traiter sérieusement de la paix. Les conférences s'ouvrirent à Utrecht le 29 janvier 1712, les préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre étaient signés le 29 janvier 1713, et le traité définitif avec toutes les puissances coalisées, sauf l'Empire, le 11 avril. L'abbé de Saint-Pierre eut l'honneur de travailler à l'acte de pacification, comme secrétaire d'un des deux plénipotentiaires, l'abbé de Polignac.

Son projet déjà connu, quoique non publié, contribua sans aucun doute à le désigner pour cette faveur. Mais on peut croire que le crédit dont sa famille jouissait au Palais-Royal n'y fut pas inutile. La belle-sœur de l'abbé, la comtesse de Saint-Pierre, que Saint-Simon a beaucoup connue et outrageusement décriée, s'était emparée de l'esprit de la duchesse d'Orléans (mademoiselle de Blois) au point d'obtenir d'elle tout ce qu'elle voulait. La faveur des deux duchesses, la mère et la femme du régent, avait valu à l'abbé l'abbaye de Tiron (diocèse de Chartres), une de celles que Henri III avait données naguère à son poëte favori Desportes. Académicien, premier aumônier de Madame, abbé à bénéfice, et inventeur déjà connu de la paix perpétuelle, tous ces titres le firent agréer sans peine pour la fonction modeste qu'il aspirait à remplir au congrès.

Ce séjour de plus d'un an qu'il fit en Hollande est une des dates remarquables de sa vie. Avec les dispositions si hostiles au gouvernement de Louis XIV qu'il y apportait, il dut être très-frappé des conditions de la grandeur de cette petite république devenue l'arbitre de l'Europe. Une poignée de marchands et de matelots, portant sans en être écrasée le

poids de cette guerre sous laquelle gémissait la France; les marais « de ces grenouilles bataves » devenus l'asile inviolable de toutes les libertés; une population sage et laborieuse y vivant au sein de l'abondance, sans connaître ces deux plaies qui rongeaient la France, le faste et la misère : ni Versailles, ni Marly, mais en revanche pas de mendiants; le grand pensionnaire Heinsius vivant avec deux mille onces d'argent d'appointements et trois ou quatre domestiques, et du fond de sa modeste demeure faisant la loi à l'Europe; enfin le travail, la richesse et la liberté florissant sur ce petit coin de terre, après une guerre de quarante ans. Quel contraste avec la France de 1712, et quelle leçon ! Ce spectacle seul eût converti l'abbé de Saint-Pierre, s'il avait eu besoin de l'être.

La paix signée et Louis XIV approchant de la fin de sa longue carrière, l'abbé crut le moment propice pour faire connaître au monde sa grande découverte. En 1713, parurent les deux premiers volumes du *Projet de paix perpétuelle*. Soit ignorance des faits, soit plutôt artifice honnête pour attirer l'attention sur son ouvrage, l'abbé le plaçait sous le patronage d'Henri IV. Il reportait à ce grand roi tout l'honneur de l'invention, ne réclamant pour lui que le mérite d'avoir *éclairci* son projet. Suivant la méthode à laquelle il devait rester fidèle toute sa vie, l'abbé procède par propositions géométriques, par redites fastidieuses et par éclaircissements sans fin des choses les plus claires : puis il se donne le plaisir d'aligner et de renverser l'une après l'autre toutes les objections qu'il croit possibles. Cela fait, il est convaincu qu'il a *démontré* mathématiquement la vérité en question et n'oublie qu'une chose, c'est que la géométrie n'est point à sa place dans les affaires humaines, et qu'on n'opère point sur les passions des hommes comme sur des lignes idéales. Il démontre ou croit démontrer et ne s'aperçoit pas qu'il devrait commencer par regarder autour de lui. Mais n'anticipons point sur l'examen du fameux projet.

Les éclaircissements contenus dans les deux premiers vo-

lumes ne lui parurent pas suffisants, car il en ajouta un troisième qu'il allait envoyer à l'imprimeur quand Louis XIV mourut. Il fit quelques changements qui retardèrent la publication, et ce ne fut qu'en 1717 que le projet fut enfin complet et armé de toutes pièces. Ce troisième volume était adressé au régent, avec toutes sortes d'instances pour le déterminer à se faire le promoteur de la grande entreprise. L'abbé commençait son innocente persécution sur tous les souverains et ministres auprès desquels il avait accès, avec une assiduité qui les aurait fatigués si sa foi naïve ne les eût divertis; il allait entreprendre une suite de campagnes malheureuses pour la conquête de la paix perpétuelle. Tant qu'il vécut, pas un souverain de l'Europe ne put se flatter d'être à l'abri de la persécution : malheur à lui s'il connaissait l'abbé, ou seulement quelqu'un qui le connût ! Il n'était pas de nom ni de réputation qui pussent arrêter ou refroidir le zèle du nouvel apôtre; il aurait adressé son livre à Charles XII, s'il l'eût connu, à Attila, à Tamerlan.

Avant de l'adresser aux princes, et Louis XIV vivant encore, il l'avait envoyé, par l'intermédiaire de son ami Varignon, à un homme qui exerçait alors sur l'Europe une sorte de dictature intellectuelle, et dont l'approbation était du plus haut prix : je veux parler de Leibnitz. Dans une lettre datée de Hanovre, 11 février 1715, et adressée à M. Rémond de Montmort, Leibnitz charge son correspondant de faire parvenir sa réponse à l'abbé, qui lui a demandé son sentiment. « Ce projet marque beaucoup de bonnes intentions, dit-il, « et contient des raisons solides. Il est très-sûr que si les « hommes voulaient, ils se pourraïent délivrer de ces trois « grands fléaux, la guerre, la peste et la famine. » Voici sa lettre à l'abbé :

7 février 1715.

« Monsieur,

« Je m'estime fort honoré de la communication de votre projet et de la demande que vous me faites de mon senti-

ment sur une matière qui intéresse tout le genre humain, et qui n'est pas tout à fait hors de mes objets, puisque je me suis appliqué dès ma jeunesse au droit et particulièrement à celui des gens. Le paquet de M. Varignon est venu à Hanovre longtemps avant que j'aie été de retour chez moi, et après mon retour j'ai été fort occupé. Mais j'ai fait enfin quelque effort pour me tirer à l'écart et pour lire votre excellent ouvrage avec soin. J'y ai trouvé le solide et l'agréable ; et après avoir compris votre système, j'ai pris un plaisir particulier à la variété des objections, et à votre manière nette et ronde d'y répondre. Il n'y a que la volonté qui manque aux hommes pour se délivrer d'une infinité de maux. Si cinq ou six personnes voulaient, elles pourraient faire cesser le grand schisme d'Occident et mettre l'Église dans un bon ordre. Un souverain qui le veut bien peut préserver ses États de la peste ; la maison de Brunswick n'y a pas mal réussi, grâce à Dieu ; la peste s'est arrêtée de mon temps à ses frontières. Un souverain peut encore garantir ses États de la famine. Mais, pour faire cesser la guerre, il faudrait qu'un autre Henri IV, avec quelques grands princes de son temps, goûtât votre projet. Le mal est qu'il est difficile de le faire entendre aux grands princes. Un particulier n'ose s'y émanciper, et j'ai même peur que de petits souverains n'osassent le proposer aux grands. Un ministre le pourrait peut-être faire à l'article de la mort, surtout si des intérêts de famille ne l'obligeaient pas de continuer sa politique jusqu'au tombeau et au delà. Cependant il est toujours bon d'en informer le public ; quelqu'un en pourra être touché quand on y pensera le moins.

Semper tibi pendeat hamus,
Quo minime retis gurgite piscis erit.

« Il n'y a point de ministre maintenant qui voudrait proposer à l'empereur de renoncer à la succession de l'Espagne et des Indes. Les puissances maritimes et tant d'autres y ont perdu leur latin. Il y a le plus souvent des fatalités qui em-

pêchent les hommes d'être heureux. L'espérance de faire passer la monarchie d'Espagne dans la maison de France a été la source de cinquante ans de guerre, et il est à craindre que l'espérance de l'en faire ressortir ne trouble l'Europe encore pendant cinquante autres années. Aider l'empereur à chasser les Turcs de l'Europe serait peut-être le moyen de venir à bout de ce mal. Mais un tel dessein aurait encore de grandes difficultés.

« Comme vous préparez, monsieur, une troisième édition plus ample, il serait peut-être bon que votre ouvrage fût encore embelli par les exemples et par l'histoire. Les raisons n'en deviennent point meilleures, mais cet agrément leur donne de l'ingrès. C'était la mode du temps de M. Lamothe le Vayer. Aujourd'hui les écrivains français, sous prétexte de s'éloigner du pédantisme, se désaccoutument un peu trop de faire entrer des traits d'érudition dans leurs ouvrages; ils n'en sont pas moins nerveux, mais ils en sont plus secs. Un certain milieu siérait bien dans un ouvrage comme le vôtre. Mais si cela vous arrêtait trop, il ne faudrait point s'y amuser. Mes remarques cependant y peuvent donner quelque occasion. Je vous souhaite, monsieur, autant de vie qu'il en faut pour goûter les fruits de vos travaux, et je suis avec zèle, monsieur, votre, etc. »

Ce dernier trait est charmant, et malgré les bizarreries du style, la lettre a un autre mérite que d'être signée de Leibnitz. Elle est parfaitement juste et sensée. Le reproche de sécheresse et de manque d'*ingrès*, pour parler le français-latin de Leibnitz, n'est que trop fondé, et quant au projet en lui-même, il est facile de voir que le grand philosophe n'y croit guère. Oui, sans doute, la paix perpétuelle serait possible si les hommes le voulaient. Il ne s'agit que de les amener à vouloir, et c'est là la difficulté.

A la lettre se trouvent jointes les *observations* que l'abbé avait demandées : « Quoique mon suffrage ne soit d'aucun poids, dit Leibnitz, j'ai pourtant cru que la reconnaissance m'obligeait de ne le point dissimuler, et d'y joindre quel-

ques remarques pour le contentement d'un auteur de ce mérite, qui doit avoir beaucoup de réputation et de fermeté, pour avoir osé et pu s'opposer avec succès à la foule des prévenus et au déchaînement des railleurs. » Ces observations, assez longues et très-savantes, sont d'un médiocre intérêt. Leibnitz y apprend à l'abbé que deux hommes ont eu avant lui l'idée d'un arbitrage universel, pour empêcher la guerre, à savoir, l'auteur inconnu d'un livre intitulé : *le Nouveau Cynéas*, et le landgrave Ernest de Hesse-Rheinfels. Il y ajoute, en fidèle sujet de l'Empire et en exact jurisconsulte, quelques réclamations en faveur des droits de l'empereur à la direction de la société chrétienne : « Les jurisconsultes, dit-il, savent qu'on ne perd pas ses droits, ni même leur possession, quand l'occasion ne se présente pas de les exercer. » Et cela le mène à nier le droit de la Savoie et du Piémont à former un membre séparé de la société chrétienne, sous prétexte que ces pays « relèvent de l'Empire, tout autant qu'aucune principauté d'Allemagne. » Cette logique de jurisconsulte n'aurait pas aplani les voies à l'établissement de la diète européenne.

Au reste, ces observations n'étaient guère qu'un acte de pure politesse, Leibnitz ne prenant pas au sérieux le projet de l'abbé. C'est ce qui ressort avec plus d'évidence encore de ce passage d'une lettre de Leibnitz à Grimarest :

« J'ai vu quelque chose du projet de M. de Saint-Pierre pour maintenir une paix perpétuelle en Europe. Je me souviens de la devise d'un cimetière, avec ce mot, *pax perpetua;* car les morts ne se battent point; mais les vivants sont d'une autre humeur, et les plus puissants ne respectent guère les tribunaux. Il faudrait que tous ces messieurs donnassent caution bourgeoise, ou déposassent dans la banque du tribunal : un roi de France, par exemple, cent millions d'écus, et un roi de la Grande-Bretagne, à proportion, afin que les sentences du tribunal pussent être exécutées sur leur argent, en cas qu'ils fussent réfractaires.

« ..... Pour moi, je serais d'avis de l'établir (le tribunal)

à Rome même et d'en faire le pape président, comme en effet il faisait autrefois figure de juge entre les princes chrétiens. Mais il faudrait en même temps que les ecclésiastiques reprissent leur ancienne autorité, et qu'un interdit et une excommunication fît trembler les rois et les royaumes, comme du temps de Nicolas V et de Grégoire VII. Et pour y faire consentir les protestants, il faudrait prier Sa Sainteté de rétablir la forme de l'Église, telle qu'elle fut du temps de Charlemagne, lorsqu'il tenait le concile de Francfort; et de renoncer à tous les conciles tenus depuis qui ne sauraient passer pour œcuméniques. Il faudrait aussi que les papes ressemblassent aux premiers évêques de Rome. Voilà des projets qui réussiront aussi aisément que celui de M. l'abbé de Saint-Pierre; mais puisqu'il est permis de faire des romans, pourquoi trouverions-nous sa fiction mauvaise qui nous ramènerait le siècle d'or? » On le voit, tout cela pour Leibnitz n'est guère sérieux; il s'amuse à faire, tantôt le pape, tantôt l'empereur, chef de la république européenne, parce que peu importe qui sera roi dans cette autre *utopie*.

Il n'en était pas de même pour l'abbé. En 1716, pendant que Dubois formait à Hanovre cette alliance étroite entre la maison d'Orléans et la nouvelle dynastie anglaise, qui devait être si peu honorable pour la France, l'abbé imagina de faire expédier le troisième volume à Leibnitz, par Madame elle-même; une pareille démarche ne pouvait manquer de flatter le philosophe homme d'État, et peut-être amènerait-elle de sa part une intervention efficace. Leibnitz était prié de se faire l'avocat du projet auprès du ministre anglais Stanhope et de l'abbé Dubois. Il nous l'apprend dans une lettre, du 30 octobre 1716, adressée à M. Conrad Widou, sénateur de la république de Hambourg. Il ne put s'acquitter de sa commission parce que Stanhope et Dubois étaient partis, et il semble peu le regretter. Il envoya à l'abbé de nouvelles observations sur son projet, intercéda encore une fois en faveur de l'Empire, et finit par dire, peut-être un peu malicieusement : « Si monsieur l'abbé de Saint-

Pierre les pouvait rendre tous Romains et leur faire croire l'infaillibilité du pape, on n'aurait point besoin d'autre empire que celui du Vicaire de Jésus-Christ. »

C'est à peu près vers cette époque que l'abbé publia pour la première fois son mémoire sur l'*Établissement d'une taille proportionnelle*, où étaient hasardées, nous dit d'Alembert dans son éloge de l'abbé, quelques réflexions peu flatteuses pour la mémoire du feu roi. Louis XIV mort et la réaction contre son règne se donnant pleine carrière, le naïf réformateur ne fut pas loin de se croire en pays de liberté. Il devait être cruellement détrompé, mais ce ne fut qu'un peu plus tard. Il en fut quitte cette première fois pour un simple avertissement. Le cardinal de Polignac, qui s'était constitué le gardien de la mémoire de Louis XIV, dénonça à l'Académie les expressions irrévérencieuses de son confrère, lequel dut faire pénitence et promettre de ne plus recommencer. Le repentir ne dura pas longtemps, et la promesse fut vite oubliée; car, en 1718, deux ans après, l'abbé revenait à ses errements. Ce fut cette malheureuse histoire de la Polysynodie, qui, malgré ses conséquences sérieuses, n'est pas sans une nuance de ridicule, et qui devait aboutir à l'expulsion de l'abbé de l'Académie. C'est le fait le plus marquant de sa vie; quelques détails ne seront pas inutiles.

On sait que l'un des premiers effets de la réaction contre le gouvernement de Louis XIV fut la suppression des ministères et l'institution, à leur place, de six conseils, sous l'autorité suprême du conseil de régence. Nous reviendrons sur les origines de cette forme de gouvernement et sur ses patrons dans l'étude spéciale que nous ferons du livre de l'abbé, et nous n'avons pas à en faire l'histoire ici. Qu'il nous suffise de rappeler que cette courte expérience fut malheureuse, et devait l'être : « Trois espèces d'hommes, dit le spirituel Lemontey dans son Histoire de la Régence, choisis par la convenance, par la faiblesse et par la nécessité, remplissaient les listes des conseils : d'abord, de grands seigneurs, vieux dans les intrigues, novices dans les affai-

res, et moins utiles par leur crédit qu'embarrassants par leur morgue et leur petitesse; ensuite les amis du régent, l'élite des roués, esprits frondeurs et pervers, ignorants et spirituels, hardis et paresseux, et bien mieux faits pour harceler que pour conduire un gouvernement; enfin, au-dessous d'eux, étaient jetés pêle-mêle des conseillers d'État, des maîtres des requêtes, des membres du parlement, gens instruits et laborieux, destinés à réparer sans gloire et sans émulation les bévues qu'il fallait attendre de l'incapacité de leurs premiers collègues et de l'étourderie des seconds. » Ce qu'un pareil amalgame dut produire, le même historien nous l'apprend : « Les conseils étaient devenus des foyers de querelles, de jalousies, de sottes prétentions, où l'intrigue et la haine eurent seules de l'activité ; tandis que les affaires languirent par l'incapacité des chefs, par la mutinerie des maîtres des requêtes, qui refusèrent, pendant dix-huit mois, de rapporter *debout* au conseil de régence, par la nécessité où le public se trouva de poursuivre soixante-dix ministres, dispersés dans la capitale. » Aussi l'opinion qui avait d'abord bien accueilli les conseils ne tarda-t-elle pas à se tourner contre eux. On s'aperçut vite que multiplier les ministres n'était pas le moyen de diminuer les abus. Le parlement demanda, par deux fois, qu'on mît fin à cet essai malheureux, et le régent rétablit les ministères en septembre 1718.

Or, cette même année, au mois d'avril, parut un *Discours sur la Polysynodie*, où il était démontré « que la polysynodie, ou pluralité des conseils, était la forme de ministère la plus avantageuse pour un roi et pour son royaume. » Ce livre portait le nom de son auteur, l'abbé de Saint-Pierre, avec cette épigraphe, empruntée aux Proverbes : « *Ubi multa consilia salus ;* » et cette « fort plate chose, dit Saint-Simon, fit un furieux bruit. »

L'abbé faisait un grand éloge du gouvernement des conseils, et ce gouvernement allait disparaître quatre mois après, condamné depuis longtemps par l'opinion. Faut-il

voir là tout simplement un manque d'à-propos, comme le voudrait M. Henri Martin? Il serait bien fort. Les vœux du public et les sentiments du régent sur ce point devaient être très-connus de l'abbé. Est-ce donc sérieusement et de bonne foi qu'il pouvait écrire ceci :

« Comme il peut arriver que, *dans les règnes futurs*, quelque favori ou quelque favorite voudra s'efforcer de rétablir en France le gouvernement des maires du palais, et que quelqu'un de nos rois *futurs*, faute de connaître ses véritables intérêts ni les intérêts de la nation, pourrait un jour être tenté de renverser l'excellente forme de la pluralité des conseils, j'ai cru qu'il était très-important pour le service de l'État de mettre entre les mains des bons Français un discours approfondi sur les grands avantages que leur roi en doit tirer de son côté, et qu'ils peuvent en attendre du leur, afin que l'opinion la plus saine puisse prendre racine dans les esprits, et qu'il soit ainsi plus facile aux gens de bien de détourner alors par leurs conseils un coup qui serait si pernicieux pour la nation, si dangereux pour le roi lui-même, et si funeste un jour à la maison royale. »

Ou je me trompe fort, ou l'abbé a la prétention d'éclairer non-seulement l'opinion publique, mais encore Son Altesse le Régent en personne, et de lui dire le plus respectueusement qu'il peut : Monseigneur, nous avons un gouvernement qui peut devenir très-bon; il ne s'agit pas de le supprimer, mais de le perfectionner, et je vais vous en donner les moyens.

Selon d'Argenson, le motif qui aurait fait écrire à l'abbé son discours serait tout autre. Dès qu'on sentit la nécessité de renoncer aux conseils, on leur donna, dit-il, une sorte d'extrême-onction, en chargeant l'abbé de Saint-Pierre d'en faire l'apologie. Il nous semble évident que d'Argenson se trompe. Comment croire que le régent ait senti le besoin de faire connaître au public tous les avantages d'un gouvernement qu'il jugeait nécessaire de supprimer? La seule oraison funèbre qui convînt aux conseils, en pareil cas, c'était

un pamphlet, et non un panégyrique; ou ce qui convenait encore bien mieux, c'était le silence. Comment admettre que le régent ait eu l'idée de commander en avril un éloge du gouvernement qu'il devait supprimer en septembre?

Une autre chose encore prouve que d'Argenson s'est trompé; c'est le livre lui-même. Il contient, il est vrai, l'éloge du gouvernement par conseils, mais non pas tel que ce gouvernement était établi. L'abbé y propose des perfectionnements qui en changeraient tout à fait la nature; et c'est sa polysynodie à lui, la *polysynodie perfectionnée*, qu'il présente comme le meilleur des gouvernements, mais point du tout celle du régent. Il n'a au contraire pour celle-ci que des critiques, assez habilement dissimulées, mais vives cependant et très-justes, et qui n'épargnent point le régent lui-même. Il faut avouer que, si le régent avait demandé une apologie de son gouvernement, il aurait été bien mal servi, et que l'abbé aurait pris de singulières libertés avec son programme. Ces critiques à l'adresse du régent n'ont pas échappé à Rousseau. Il remarque fort bien que l'abbé « tournait avec assez d'adresse en objections contre son propre système les défauts à relever dans celui du régent, et que, sous le nom de réponses à ces objections, il montrait sans danger et ces défauts et leurs remèdes. Il n'est pas impossible que le régent ait pénétré la finesse de cette critique. » Disons que cela est certain; et c'est par pique autant que par faiblesse qu'il abandonna le pauvre abbé à la vengeance de tous ceux que sa franchise avait blessés.

Faut-il ajouter, enfin, que, si l'abbé avait écrit son livre sous l'inspiration du régent, Saint-Simon n'eût pas manqué de le dire? Or, il dit, tout au contraire, et de la manière la moins ambiguë, que l'abbé ne suivit que son propre mouvement : « Il se crut en liberté par le changement du gouvernement, et de donner l'essor à son imagination en faveur du bien public. »

Ainsi, c'est bien de lui-même, *proprio motu*, et dans le

seul but d'éclairer « les bons Français » sur leurs véritables intérêts que l'abbé s'avisa de faire l'éloge des conseils. Et il s'y mit bravement, avec plus de courage que de prudence, malgré toutes les précautions dont il s'entoura.

Nous parlerons plus tard de sa théorie polysynodique, qui n'était rien moins qu'un plan de constitution pour la France. Elle passa tout à fait inaperçue, et le méritait bien. Ce furent d'autres choses qui eurent le privilége d'attirer sur la malencontreuse brochure une attention fatale à l'abbé. Et d'abord, une véritable philippique contre Louis XIV; la voici tout entière :

« Le premier ministre qui gouvernait pendant la minorité du feu roi (Mazarin) avait intérêt que le prince eût de l'éloignement pour le travail; ainsi il le fit élever dans l'oisiveté et les amusements de la cour. Ce prince était naturellement doux, modéré, équitable; il avait beaucoup plus de penchant aux plaisirs de la paix qu'aux soins, aux inquiétudes et aux dangers de la guerre; ainsi, après la mort du cardinal Mazarin, il se serait toujours contenté de se tenir sur la défensive. Mais il était naturel que le ministre de la guerre devînt jaloux de la faveur de son rival qui gouvernait les finances et le commerce avec succès, et qu'il cherchât de son côté à se rendre nécessaire à son maître, et à s'acquérir un grand crédit dans l'État, en déterminant le roi à la guerre.

« Ainsi, ce ministre, à l'aide des jeunes courtisans qui entouraient le roi et qui cherchaient à s'avancer dans les emplois militaires, trouva le moyen de lui inspirer le désir d'acquérir de la réputation par les armes, et de conquérir, sous divers prétextes, les provinces qui étaient le plus à la bienséance de la France... Et il se servit habilement du grand succès de la première guerre pour l'engager plus facilement dans celles qui suivirent.

« Telle est l'origine, telle est la cause de nos premières guerres. Ce fut non le vrai intérêt du roi, non le vrai intérêt de sa gloire, non le vrai intérêt de l'État qui le détermi-

nèrent à troubler le repos de l'Europe, mais ce fut le vrai intérêt du ministre de la guerre.

« Que l'on regarde le succès de ces guerres du côté de l'utile, que l'on suppute si ce qu'elles nous ont produit vaut plus que ce qu'elles nous ont coûté... Elles nous ont coûté vingt-sept fois cent millions, qui, au denier vingt-sept, produiraient cent millions par an. L'interruption du commerce a fait tort au roi et à l'État de plus de cinquante millions par an pendant ces trente années de guerre; cela fait encore cinquante millions de rente au denier trente. Or, qui ne sait que les conquêtes du feu roi ne lui rapportent pas la huitième partie de ces cent cinquante millions de rente, tous frais faits? Et cependant je ne mets point en ligne de compte ni les hommes que nous avons perdus, ni la désolation de nos provinces frontières, ni les pertes prodigieuses que nous coûtent les fortunes immenses des gens d'affaires?

« Voilà le côté de l'utile. Qu'on regarde présentement le côté de l'honorable. Quelle opinion le feu roi a-t-il laissée de lui à ses voisins? N'ont-ils pas cru, n'ont-ils pas écrit qu'il était un voisin fâcheux, sans parole, injuste et d'autant plus digne de leur haine qu'il employait plus de puissance à les ruiner?... D'un autre côté, a-t-il forcé ses sujets, par l'abondance qu'il leur a procurée, à regretter son administration? Plût à Dieu que, pour sa réputation et pour notre utilité, il eût été durant tout son règne occupé à faire fleurir le commerce, à diminuer tant d'obstacles qui le gênent, à augmenter les facilités qui le multiplient, à paver les grands chemins, à les rendre encore plus sûrs, à rendre les rivières navigables, à rendre nos lois plus propres à diminuer le nombre des procès, à perfectionner la manière de lever des subsides, de sorte que les peuples en payassent moins et qu'il en revînt plus aux coffres publics, à perfectionner les établissements qui regardent les pauvres et l'éducation des enfants, à favoriser les arts et les sciences à proportion de leur utilité, à trouver les moyens de faire

distribuer les emplois et les récompenses avec justice et sans égard pour les recommandations, à ôter la vénalité des charges, les survivances et les brevets de retenue, à diminuer nos besoins en diminuant nos jeux de hasard, à perfectionner nos mœurs en trouvant les moyens de rendre la vertu et les talents utiles plus honorés, plus respectés, plus justement récompensés... »

Quelque fondée que soit cette attaque, il y a une injustice évidente à demander compte à Louis XIV du bien qu'il n'a pas fait, sans lui tenir compte de celui qu'il a fait. Il n'est point de bonne guerre, pour juger ce grand règne, de faire comme s'il commençait en 1683, et comme si Colbert n'avait jamais existé. Toutefois, si l'abbé s'était contenté d'attaquer Louis XIV, peut-être le régent aurait-il pu fermer l'oreille aux clameurs des courtisans. Mais pouvait-il pardonner au politique indiscret de comparer sans cesse la république à la monarchie pour mettre invariablement la première au-dessus de la seconde, et de s'étendre avec une complaisance non dissimulée sur les avantages de la libre discussion? De quel œil pouvait-il voir des propositions comme celles-ci : Dans les monarchies, on n'est jamais sûr d'avoir des princes intelligents et laborieux. — Les deux tiers de l'espace que durent les monarchies sont remplis de monarques ou trop jeunes ou trop vieux, ou livrés à la débauche et à la volupté. — Les rois sont des hommes et encore plus sujets que les autres hommes à être gouvernés par des femmes, ce qui est une calamité pour l'État. — Les rois, comme la plupart des hommes, sont enclins à la paresse, à la volupté et à la présomption.

Saint-Simon avait raison : l'abbé s'espaçait bien loin. Si encore il s'en fût tenu là ! Mais il s'attaquait aussi, le plus respectueusement du monde, au régent en personne. Il lui insinuait que la polysynodie, telle qu'il l'avait établie, n'était point une institution sérieuse; que le conseil de régence n'était qu'un conseil de parade; que les présidents des conseils remplaçaient tout simplement les demi-vizirs du feu

roi ; qu'on ne gagnait à la multiplication des ministres qu'une multiplication de recommandations et une extension de la faveur aux dépens de la justice ; qu'il était impossible que tout cela ne finît pas par le rétablissement pur et simple du vizirat. Ces observations sont présentées très-poliment, sous forme d'objections et de réponses ; mais le régent ne put s'y tromper ; et l'abbé a beau le féliciter à plusieurs reprises d'être le modèle des princes *laborieux*, et d'avoir choisi les membres des conseils sur la réputation de leur probité et de leurs lumières (les roués, par exemple), son premier mouvement, à la lecture de toutes ces propositions étranges, dut être un étonnement mêlé d'un assez vif dépit.

Il devait résulter de tout cela que l'abbé, qui avait voulu donner une leçon à tout le monde, allait en recevoir une à son tour. Les courtisans du feu roi, défenseurs chevaleresques de sa mémoire, jetèrent les hauts cris, et à leur tête le maréchal de Villeroi, qui fit, dit Saint-Simon, un vacarme épouvantable, et de gré ou de force ameuta toute la vieille cour. L'orage éclata à l'Académie.

Le 28 avril, le cardinal de Polignac déféra à ses confrères l'ouvrage de l'abbé et demanda que justice fût faite de cette récidive scandaleuse ; le 8 mai, l'Académie entendit deux réquisitoires violents contre le coupable, l'un de l'évêque de Fréjus, précepteur du petit roi et depuis cardinal Fleury ; l'autre du cardinal de Polignac.

Fleury piqua l'amour-propre de la Compagnie : « Vous « aviez, dit-il, imposé la loi à tous ceux que vous receviez, « de faire l'éloge du feu roi, et ce prince a été pendant cin- « quante ans le sujet de tous nos panégyriques. Un de nos « confrères a la hardiesse de venir démentir pour la seconde « fois, à la face du public, les justes louanges que nous lui « avons si longtemps données. Si nous laissons cette har- « diesse impunie, n'aura-t-on pas raison de dire que les plu- « mes de l'Académie sont des plumes vénales, consacrées à la « fortune et à l'intérêt, et que les louanges qu'elle donne « ne durent qu'autant que la vie des princes qu'elle loue ? »

A ces raisons, qui intéressaient très-fort l'honneur de l'Académie, le précepteur du roi ajoutait celles-ci, par lesquelles il finissait : « Monseigneur le régent a déjà marqué « son indignation en supprimant tous les exemplaires de « ce libelle, et en faisant arrêter l'imprimeur. Il louera « notre résolution » (Fleury avait demandé que l'abbé fût *rayé, par une acclamation unanime*, du catalogue des académiciens) « et certainement il aura la bonté de la confirmer. « Il a voulu laisser agir librement la Compagnie, et ne pas « contraindre ses suffrages, pour ne pas lui ôter le mérite « du parti qu'elle prendra. M. le duc du Maine et M. le ma- « réchal de Villeroi, qui ont eu l'honneur de lui en parler, « m'ont permis, messieurs, de vous assurer de ses inten- « tions. » L'Académie était incapable de ne pas se rendre à cette mise en demeure polie.

Sacy, l'un des amis de l'abbé, lut alors une lettre où l'accusé demandait qu'on voulût bien l'entendre. Le cardinal de Polignac répliqua par un discours que d'Alembert appelle une éloquente Catilinaire, et que l'on ne peut guère lire aujourd'hui sans sourire. On ne consent pas facilement à voir l'abbé de Saint-Pierre traité comme un Catilina.

« Si M. l'abbé de Saint-Pierre, dit le Cicéron de l'Académie, était tombé pour la première fois dans la faute *énorme* dont toute l'Académie est si *justement indignée*, on pourrait écouter de sa part, non des justifications, mais des témoignages sincères de son repentir. Ce qu'on vient de lire, messieurs, est plutôt une apologie de sa conduite, qu'un aveu de son *égarement* : il persiste à soutenir qu'il n'est point coupable, et cette opiniâtreté à poursuivre en toute occasion la mémoire du feu roi lui paraît si peu criminelle, qu'il n'en laisse pas seulement espérer la correction...

« Lorsqu'il entra dans cette Compagnie, et depuis en plusieurs occasions, il a joint sa voix à la nôtre pour rendre justice à un mérite si reconnu de toute la terre (celui de Louis XIV) ; il se sépare aujourd'hui de tous ses confrères, comme pour leur donner là-dessus un démenti formel...

« *Vous avez frémi, messieurs, à la lecture que je vous ai faite des articles odieux dont ce livre est rempli. A peine avez-vous pu attendre qu'elle fût achevée...*

« ..... Nous avons nos règles; elles disent qu'un académicien qui offensera l'honneur de ses confrères perdra sa place irrémissiblement. Le feu roi n'est-il pas plus que tous nos confrères ensemble? En un mot, il est d'une nécessité absolue que cette aventure fasse un vide dans l'Académie. Si M. l'abbé de Saint-Pierre n'en sort pas, *je n'y saurai demeurer; j'en connais cinq ou six qui sont dans les mêmes sentiments*, et qui vous le déclareront. Pour moi, qui ai toujours regardé l'honneur d'y être admis comme un des plus grands de ma vie, comblé des bienfaits du feu roi, je ne me croirai jamais permis de m'asseoir dans le même lieu que celui qui n'a pas craint de calomnier indignement mon bienfaiteur, mon maître, mon protecteur, et le vôtre. »

La Catilinaire fit effet. Quatre membres seulement furent d'avis d'entendre l'abbé : Sacy, Fontenelle, La Motte et l'honnête abbé Fleury. Une lettre que l'abbé de Saint-Pierre avait écrite au régent et dans laquelle il s'imaginait naïvement se justifier en disant qu'il n'avait pas cru pouvoir parler de Louis XIV autrement qu'il n'avait fait, acheva de l'accabler. Il fut tenu pour un pécheur endurci et incorrigible, et son expulsion fut proclamée, *de vive voix, à l'unanimité*. Pas un membre, dans ce vote à découvert, n'eut le courage de se séparer de ses collègues et d'affronter le courroux du cardinal de Polignac. L'Académie eut le bon goût de comprendre que ce vote n'avait pu être complétement libre et sincère, et un second tour de vote eut lieu au scrutin secret. Une boule, une seule, fut pour l'abbé. On sut plus tard que c'était celle de Fontenelle.

Le régent n'aimait pas les Saint-Pierre, nous dit Saint-Simon; le régent aimait beaucoup l'abbé de Saint-Pierre, nous dit d'Alembert. La vérité est que le régent n'aimait et ne haïssait personne, et qu'il se souciait certainement très-peu d'un aussi mince personnage que l'aumônier de sa mère;

toutefois, il ne fut pas fâché qu'une leçon fût donnée à cet indiscret, ne fût-ce que pour l'exemple, et il ne crut pas pouvoir se dispenser de rendre cet hommage à la mémoire du roi son oncle. L'expulsion fut ratifiée ; seulement, le régent désira qu'on fît pour l'abbé ce qu'on avait fait pour Furetière et qu'on ne lui donnât de successeur qu'à sa mort. Dix-huit mois après, MM. de Bose et La Motte étant l'un directeur, l'autre chancelier, l'abbé écrivit une lettre à l'Académie pour demander la révision de l'arrêt qui l'avait frappé. L'Académie ne voulut rien décider sans avoir pris les ordres du régent, et le régent, mal disposé ce jour-là, répondit avec humeur qu'on le laissât tranquille et qu'on ne lui parlât plus de cette affaire. L'Académie, à tort ou à raison, prit la mauvaise humeur du régent pour un parti pris contre l'abbé, et l'auteur infortuné de la Polysynodie resta académicien *exclus* toute sa vie.

Du point où nous voyons les choses aujourd'hui, l'expulsion de l'abbé de Saint-Pierre nous semble, à première vue, peu à l'honneur de l'Académie. Nous dirions volontiers que l'abbé sortit de l'auguste compagnie, comme il y était entré, sans avoir rien fait pour un pareil traitement, et qu'il n'avait de sa vie mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Ce serait une erreur. La conduite de l'Académie fut loin d'être sans motifs très-légitimes et très-sérieux. Elle eut certainement de meilleures raisons pour expulser l'abbé de Saint-Pierre qu'elle n'en avait eu pour l'admettre.

Tout le monde sait que Louis XIV vivant fut l'objet d'un véritable culte. Ce culte eut son temple et ses prêtres ; et ce temple fut l'Académie ; ces prêtres, les quarante immortels. Il y avait bien, dans cette adoration, un peu de paganisme ; mais, quelle qu'elle fût, cette foi fut celle de très-grands esprits, de très-nobles caractères et d'âmes très-chrétiennes ; si bien qu'on est forcé et d'en sourire et de la respecter. Pendant près de soixante ans, l'encens avait

fumé, et les cantiques retenti sous les voûtes du temple :

> Jurandasque tuum per numen ponimus aras,
> Nil oriturum alias, nil ortum tale fatentes.

Mais, après s'être, pendant soixante ans, nourri de cette ambroisie, et avoir fait, comme s'il eût été à lui seul une incarnation des deux principes de Manès, beaucoup de bien et beaucoup de mal, le Jupiter de Versailles était mort dans son Olympe. Ce triste accident faisait naître une question : Le dieu mort, allait-on continuer les cérémonies du culte? Question grave, et véritable pierre de scandale.

Le scandale vint, et (qui l'eût cru?) du propre sein de l'auguste collége. Dans les quarante, il s'en trouvait plusieurs qui, loin d'avoir la foi, étaient, au fond, des impies décidés; seulement ils dissimulaient. Quelle religion n'a pas ses hypocrites? Et parmi ceux-là, plus nombreux peut-être qu'on ne serait tenté de le croire, il y en avait un, naïf, simple et indiscret comme un enfant. Ainsi que tous les autres, il avait, à son heure, brûlé son grain d'encens et chanté son hymne; mais comme il était, malgré tout, grand ami de la vérité, il avait hâte d'expier l'hypocrisie de son rôle officiel, en faisant connaître ses vrais sentiments. Le dieu mort, il crut l'occasion arrivée, et cria bien haut, pour être entendu de tout le monde, que le prétendu dieu que ses collègues et lui avaient si longtemps adoré et fait adorer aux autres, n'était en réalité qu'un homme beaucoup trop puissant et assez malfaisant.

La foudre tombant au milieu d'eux eût causé moins d'émoi aux trente-neuf autres que cette apostasie effrontée. Ils furent transportés d'une indignation que nous pouvons croire très-réelle. Qu'allait-on penser d'eux tous, si l'un d'eux pouvait impunément déclarer au public que la divinité qu'ils avaient si longtemps servie était une espèce de Moloch? Avaient-ils donc, pendant soixante ans, joué la comédie ou été dupes? Ils ne pouvaient accepter l'alternative, car si l'apostasie de l'abbé de Saint-Pierre restait

impunie, ils devaient s'attendre inévitablement aux railleries et au mépris du public. Aussi prirent-ils une résolution aussi grave que la circonstance. Réunis en assemblée solennelle, ils déclarèrent que leur dieu avait toujours été un vrai dieu, et que l'apostat sorti de leurs rangs était excommunié.

Ne croyons donc pas que l'Académie, placée entre deux ridicules, ou sévir ou ne pas sévir, choisit des deux le moindre. En réalité, placée entre un ridicule certain, un discrédit peut-être irrréparable, et une exécution sévère, mais très-méritée, elle prit le seul parti qui fût honorable et possible. Elle montra qu'elle n'avait ni joué un rôle ni été dupe, et qu'elle n'était pas disposée à brûler le jour ce qu'elle avait adoré la veille : constance très-honorable, quel qu'en soit l'objet, surtout dans un pays où cette vertu n'est pas commune.

Maintenant faut-il, à ce motif très-légitime de l'expulsion de l'abbé, en joindre un autre, moins apparent? Peut-être l'Académie ne fut-elle pas fâchée, au moment où tout le monde jetait la pierre au vieux roi mort, d'avoir une occasion éclatante de défendre sa mémoire, seule contre tous, et de faire ainsi un semblant d'opposition au gouvernement du régent et des roués. Elle jouait ainsi un petit rôle, sans rien risquer, protégée par la majesté du grand nom qu'elle défendait. Le parlement n'était-il point devenu le premier corps politique de l'État? Sans avoir l'ambition de rivaliser avec lui, pourquoi l'Académie n'aurait-elle pas voulu, elle aussi, donner son avis sur la chose publique? Chasser un de ses membres pour avoir osé s'attaquer à la mémoire du feu roi, c'était une façon de dire qu'elle le regrettait; et la tentation de jouer ce rôle était d'autant plus forte que, le régent ne pouvant décemment se refuser à venger la mémoire de son oncle, on le forçait ainsi de prendre part à un acte dirigé contre lui : innocente malice qui ne pouvait avoir aucune conséquence sérieuse, mais qui put un moment faire illusion à quelques membres sur leur importance

dans l'État. Remarquons ce que dit Saint-Simon : c'est toute la vieille cour qui fut ameutée, et qui le fut par le duc du Maine et Villeroi, c'est-à-dire par les deux chefs des mécontents, dont l'un était le rival personnel du régent. S'il en fut ainsi, dira-t-on, pourquoi le régent céda-t-il et laissa-t-il ses adversaires se donner cette petite satisfaction ? Nous l'avons dit, d'abord par convenance, puis surtout par dépit contre les hardiesses de l'abbé, et enfin parce qu'à ses yeux, si le personnage ne valait pas la peine d'être défendu, l'avantage ne valait pas la peine d'être disputé. Après cette manifestation de l'Académie, le régent n'était pas moins le maître qu'auparavant.

L'abbé se consola de sa disgrâce dans le salon de son amie, madame de Lambert, continua de bien vivre avec ses anciens confrères et ne cessa même pas de leur envoyer ses écrits. D'ailleurs la petite persécution dont il avait été victime augmenta l'intérêt qui s'attachait à lui et lui fit comme une sorte de piédestal. Les idées philosophiques commençaient alors à fermenter dans toutes les têtes, les jeunes surtout, et l'abbé, par son âge (il avait soixante ans), par sa candeur, par sa mésaventure enfin, était l'un des chefs, et comme le patriarche désigné de la nouvelle école. Il eut des disciples, un surtout, qui fut, cette année-là même, admis chez madame de Lambert, et qui se lia tout de suite avec le bon abbé, par une amitié presque filiale. C'était le fils aîné du garde des sceaux, René-Louis, d'Argenson, esprit original et caractère généreux.

Un sérieux dédommagement était, en outre, réservé à la victime du royalisme de M. de Polignac. Bien peu de temps après son expulsion, l'abbé de Saint-Pierre eut le bonheur de contribuer à la formation de ce qu'il appelait de ses vœux les plus ardents, une académie politique. Je veux parler du *Club de l'Entre-sol.*

Un jeune abbé d'une naissance obscure, d'un esprit vif et remuant, qui avait été poussé dans le monde par un vieux savant, l'abbé de Longuerue, et que Fleury avait placé au-

près du petit Dauphin, pour lui apprendre à lire, eut l'idée d'établir chez lui une espèce de « *club* à l'anglaise, » dit d'Argenson, « ou de société politique parfaitement libre, com-« posée de gens qui aimaient à raisonner sur ce qui se pas-« sait. » C'était l'abbé Alary, un des habitués du salon de madame de Lambert, et qui fut fait par elle académicien en 1723. Personnage fort ambitieux (il devait être disgracié plus tard, pour avoir aspiré à être précepteur du Dauphin), l'abbé Alary voyait peut-être dans cet établissement un moyen de se pousser aux hauts emplois. L'abbé de Saint-Pierre n'y vit certainement qu'un moyen d'être utile à ses semblables, et dut embrasser l'idée de l'abbé Alary avec enthousiasme, si même il ne la lui suggéra. D'Argenson, l'historien de l'Entre-sol, nous dit que, quand il y fut reçu, en 1725, la société existait depuis plusieurs années. C'est donc probablement vers 1720 que nous devons en placer le commencement, bien que sa célébrité ne date que de 1724. On était sous le coup de l'émotion causée par la chute du système, et il n'y avait guère à craindre de porter ombrage à l'indifférence paresseuse du régent.

Bolingbroke, qui promenait alors en France son oisiveté, fut le parrain de la société, et la baptisa du nom anglais, de Club. L'abbé Alary offrit son appartement, un entre-sol de l'hôtel du président Hénault, sur la place Vendôme, et en fut le président. L'abbé de Saint-Pierre offrit son zèle, sa foi et ses innombrables mémoires sur toutes choses. Il dut être par l'âge un des doyens de la société, et on peut affirmer qu'elle ne compta pas de membre plus laborieux et plus dévoué que lui : « L'abbé de Saint-Pierre, » dit d'Argenson (manuscrit de la Bibliothèque du Louvre), « est celui qui « nous fournissait le plus de lectures de son cru, tout son « temps et ses forces, dans un âge très-avancé, étant dé-« voués aux systèmes politiques, qu'il invente et découvre « sur toutes les parties du gouvernement. Il désirait que « plusieurs de nous emportassent ses mémoires, pour écrire « des réflexions et des objections sur ces systèmes, aux-

« quelles il répliquait avec autant d'exactitude que de per-
« sévérance dans ses idées, quoiqu'il se pique de ne pas
« abonder dans son sens. » L'abbé dut éprouver en entrant dans cette société la même joie que Christophe Colomb en abordant à Guanahani. Le Club de l'Entre-sol fut son Amérique ; il n'avait rêvé autre chose toute sa vie.

« On trouvait à l'Entre-sol, dit encore d'Argenson, toutes
« sortes de commodités : bons siéges, bon feu en hiver ; et
« en été des fenêtres ouvertes sur un joli jardin. On n'y dî-
« nait ni on n'y soupait ; mais on y pouvait prendre du thé en
« hiver, et en été de la limonade et des liqueurs fraîches.
« En tout temps on y trouvait les gazettes de France, de
« Hollande, et même les papiers anglais. En un mot, c'était
« un café d'honnêtes gens. » C'était quelque chose de plus encore. C'était un Essai d'Académie des sciences morales et politiques. On s'assemblait le samedi de chaque semaine, de cinq heures du soir à huit. Chaque conférence était divisée en trois parties assez égales. Dans la première heure, on lisait des extraits de gazettes ; dans la seconde, on causait surtout de politique, et on finissait par une lecture de mémoires. Ce que l'abbé de Saint-Pierre dut apporter de mémoires à l'Entre-sol, on le devine sans peine. Quoiqu'il ait écrit à peu près sans relâche pendant toute sa vie, c'est à cette période de quelques années (1724-1731) qu'il faut placer sa plus grande fécondité : statistique, administration, instruction publique, ponts et chaussées, guerre, marine, finance, diplomatie, morale, sermons, théâtres, il pensait à tout, écrivait sur tout, perfectionnait tout. Il avait fait, disaient les mauvais plaisants, un projet pour rendre utiles les prédicateurs et les médecins, les traitants et les moines, les journaux et les marrons d'Inde, les ducs et pairs et les toiles d'araignée.

D'Argenson (ce passage est l'un des plus intéressants de ses curieux mémoires) nous fait connaître tout au long le personnel de l'Entre-sol. Nous y trouvons quelques noms nobles, mais peu de grands noms. La haute noblesse était

dans les antichambres, occupée à se partager et à dévorer des pensions, et la petite l'imitait de son mieux. Les seuls noms un peu illustres que nous trouvions dans cette liste sont, après celui de d'Argenson, ceux de Coigny, de Matignon, de Caraman. Les autres sont des noms de magistrats, de diplomates ou de fonctionnaires assez obscurs; on ne peut guère y remarquer que celui de l'Écossais Ramsay, le disciple de Fénelon, tout à fait à sa place dans une compagnie d'honnêtes rêveurs, et celui de l'héroïque comte de Plélo, qui se fit tuer plus tard à Dantzig pour sauver l'honneur du nom français, et qui, en attendant, lisait à ses confrères de l'Entre-sol une belle dissertation sur les différentes formes de gouvernement. L'Église y était représentée non-seulement par les deux abbés que nous connaissons, mais par deux autres encore, les abbés de Bragelonne et de Pomponne.

La liste des travaux de la société témoigne de l'ardeur qui animait tous ses membres. Pendant que les grands seigneurs de la compagnie, MM. de Coigny, de Matignon, de Lassay, de Noirmoutiers, de Saint-Contest et autres formaient une sorte de comité consultatif d'*écouteurs*, comme dit l'abbé de Saint-Pierre (le duc de Noirmoutiers était le meilleur écouteur qu'il eût jamais connu), les membres actifs se partageaient les travaux. L'abbé Alary travaillait à une histoire de l'empire. D'Argenson s'était attaqué d'abord au droit public en général, et avait fini par se restreindre au droit ecclésiastique de France, sans préjudice des objections qu'il adressait aux projets de l'abbé de Saint-Pierre. Quelques-uns faisaient l'histoire des traités de paix; d'autres, celle du commerce et des finances. Bref, l'Entre-sol ne tarda pas à faire parler de lui. On postula pour y être admis; M. d'Angervilliers allait y entrer quand il fut nommé secrétaire d'État de la guerre, et d'Argenson affirme que rien ne contribua plus à faire envoyer M. de Plélo ambassadeur en Danemark, que sa réputation de bon *entre-soliste*.

Le duc de Bourbon ne s'inquiéta point de l'Entre-sol; mais le vieux Fleury, qui lui succéda en 1726, et surtout le

garde des sceaux Chauvelin, ne tardèrent pas à trouver que le Club faisait trop parler de lui. Quelques personnages s'y étaient introduits qui lui firent du tort, les uns en le déconsidérant, comme MM. Pallu et de Caraman, les autres en le compromettant, comme l'abbé de Pomponne. Ce dernier surtout, homme d'esprit, mais n'ayant pas plus de tête qu'une linotte, dit d'Argenson, bavard fougueux et indiscret, « chaud, contredisant, inconstant, » fit le plus grand mal à la société. Les nestors du Club, MM. de Saint-Contest et de Noirmoutiers, s'étaient opposés à son admission, à cause de ses manières et de son ton : mais il s'était « intrus par une autorité de considération à laquelle on n'avait su qu'opposer; » et une fois admis, il se donna carrière. A l'occasion de la Pragmatique, il exhala mille invectives et contre les puissances étrangères et contre le gouvernement ; très-lié avec Fleury, ayant devant lui son franc parler, il s'oublia, dans ses moments de fougue, jusqu'à mettre l'Entre-sol en avant; or, dit d'Argenson, véritablement « nous frondions quelquefois tout notre saoul. » L'abbé de Saint-Pierre, tout inoffensif qu'il était, contribua à indisposer les puissances contre l'Entre-sol. Sa manie de perfectionnement inquiéta Fleury, qui dit un jour à l'abbé Alary : « Vous avez là à votre conférence un politique triste et désastreux, qui est l'abbé de Saint-Pierre. » Bref, le garde des sceaux, qui voulait sournoisement du mal à l'Entre-sol depuis qu'on avait refusé d'y admettre un de ses espions, et qui était, toujours d'après d'Argenson (lequel devait bien changer d'opinion sur le compte de Chauvelin), malfaisant naturellement et rempli de petitesse, « trama le coup de jarnac. » D'Argenson eut beau recommander à ses collègues de se faire oublier : il n'était plus temps. « On dit que nous gouvernions l'État, que nous nous mêlions de choses dont nous n'avions que faire. Je ne me levais jamais le matin sans que je ne me dise : Aujourd'hui paraîtra quelque bruit de calotte contre nous. » Et Fleury finit par dire un jour à l'abbé Alary : « Dites à vos messieurs de l'Entre-sol qu'ils prennent

garde à leurs discours; que des étrangers même sont venus s'en plaindre à moi. »

Dès ce moment, la condamnation de l'Entre-sol était prononcée. L'abbé de Saint-Pierre, qui ne se voyait pas sans douleur menacé d'un second naufrage, proposa, pour sauver le navire, de jeter à la mer la politique contemporaine, et de ne plus s'occuper que de questions générales par éclaircissements, objections et réponses. Croyant avoir là une excellente idée, il imagina de la soumettre au cardinal; et au lieu d'y réussir, dit d'Argenson, il nous attira cette prohibition que nous avions voulu éviter avec tant de soin. Il faut avouer que l'abbé jouait de malheur. Voici la lettre qui mit fin à l'existence de l'Entre-sol. Elle est adressée par Fleury à l'abbé de Saint-Pierre.

Versailles, 11 août 1731.

« Je vois, monsieur, par votre lettre d'hier, que vous vous proposiez, dans vos assemblées, de traiter des ouvrages de politique. Comme ces sortes de matières conduisent ordinairement plus loin qu'on ne voudrait, il ne convient pas qu'elles en fassent le sujet. Il y en a beaucoup d'autres qui ne peuvent avoir les mêmes conséquences, et qui ne sont pas moins dignes d'attention. Ainsi, *supposé que vous jugiez à propos de continuer vos assemblées*, je vous prie d'avoir attention à ce qu'il n'y soit point parlé de choses dont on puisse avoir sujet de se plaindre. »

L'abbé comprit qu'il *ne devait point juger à propos* de continuer ses assemblées, et c'en fut fait de l'Académie politique. D'Argenson et les zélés, qui n'avaient point été nominativement avertis, se réunirent encore trois fois clandestinement, les uns chez les autres, pour parler de politique; mais ils n'échappèrent point à la vigilance du garde des sceaux, qui répéta par deux fois à d'Argenson : « Est-il bien certain, monsieur, que cela soit fini? Me le promettez-vous? Ce fut ainsi qu'il me contraignit, pour ainsi dire, ajoute d'Argenson, à lui donner ma parole d'honneur, et dès lors

il fallut y renoncer absolument jusqu'à des temps meilleurs. »

La fermeture de l'Entre-sol ne mit pas fin à cette sorte d'apostolat ou de professorat politique que l'abbé s'était attribué ; s'il n'avait plus d'auditeurs ni de contradicteurs, il lui restait un disciple (et un disciple qui devint ministre), d'Argenson. Désormais passé maître, il lui continua ses leçons. On trouve dans le manuscrit de d'Argenson, intitulé *Mémoires d'État*, des traces curieuses de ce commerce entre le maître et l'élève. D'Argenson a inséré dans ce volumineux recueil divers traités politiques avec des notes de l'abbé. Ce sont de véritables devoirs corrigés de la main du professeur.

En décembre 1731, l'année même où l'Entre-sol fut fermé, d'Argenson envoie à Fleury un mémoire sur la réforme de la taille ; mais avant de l'expédier il l'adresse à l'abbé, qui le lui renvoie avec les notes suivantes :

« Il faut compter que si le mémoire passe sept ou huit pages, le cardinal ne le lira point et le renverra au contrôleur général. Mais l'auteur peut le réduire à huit pages, s'il n'y veut parler que de la nécessité de faire cesser les grandes pertes annuelles que la répartition arbitraire de la taille cause à l'État. Aussi bien ce que l'auteur dit sur la diminution des financiers, sur le trop grand nombre de trésoriers, sur la manière de multiplier la milice, sur les aides, sur les gabelles, sur le perfectionnement des lois, et sur plusieurs autres sujets, sont des vues vagues, sujettes à des objections, et que l'on ne peut suffisamment digérer que par des mémoires séparés.

« Il ne faut pas qu'il donne occasion de dire : C'est un beau parleur, c'est un *discoureur* éloquent, qui bat la campagne. Il vaut bien mieux faire dire : C'est un *démontreur* qui se borne à bien démontrer qu'il est grand temps de travailler sérieusement à faire cesser les grands malheurs de la taille arbitraire, et qui conclut, comme moyen général, à former un bureau pour examiner ce qui se proposera de plus simple, de plus facile à essayer, de moins sujet aux remontrances... »

A la date de septembre de l'année suivante (1732), les Mémoires d'État contiennent une lettre d'un prétendu Anglais à un Français, où il est facile de reconnaître la collaboration et la main de l'abbé. C'est une vive attaque contre l'opposition tracassière des parlements :

« Une des premières maximes du gouvernement des États est qu'il faut qu'un bon roi ait tout pouvoir pour exécuter de grands biens dans son État. Si Louis XV voulait refondre les lois et les coutumes, les parlements s'y opposeraient. Concluons donc qu'un grand roi sera toujours traversé par les cours supérieures (telles qu'elles sont aujourd'hui) toutes les fois qu'il voudra travailler sérieusement à la réforme de son État. » Le maître et le disciple étaient bons prophètes. On put le voir à la veille de 1789.

Une autre maxime est celle-ci : Entre les mains de qui que réside la puissance publique, il faut que le pouvoir soit entier, sans partage, et ne reconnaisse que les jugements de Dieu au-dessus des siens.

Les parlements sont traités de « république indépendante. » Il faut rembourser les charges et ne plus remplir ces magistratures que par commission, comme les places du conseil... Peut-être même faudrait-il aller encore plus loin et rendre ces commissions révocables et amovibles. De là sortira un pouvoir sans frein, sans contre-poids, un vrai gouvernement turc. Qu'y faire ? « Vous vivez en France, dit la lettre, sous une autorité despotique. Le sort en est jeté, pour ainsi dire. Il faut le servir ou l'anéantir entièrement. » D'ailleurs, ce pouvoir doit nécessairement trouver une barrière dans « l'opinion, la raison, la politesse, la vertu. Depuis deux siècles, le progrès de la *despoticité* (ce mot est une création de l'abbé) n'a-t-il pas été, en France, celui de la tranquillité, des arts et des mœurs, et ne fait-il pas cesser de plus en plus les violences publiques et particulières ? » Suit une recommandation du scrutin perfectionné, et une nouvelle sortie contre le parlement : « Parmi ces oppositions insupportables, comptez pour les premières

celles qui viennent d'une compagnie comme le parlement de Paris, aussi mal disposée, aussi aisée à punir, et aussi facile à remplacer sans inconvénients. »

Faire dans ce morceau curieux la part du maître et celle du disciple serait assez difficile; mais il est évident, pour peu qu'on connaisse l'abbé de Saint-Pierre, qu'il a passé par là. Ce ne sont pas seulement ses idées : c'est par moments jusqu'à son style même qu'on reconnaît. Quelques ratures sont de sa main. Cette prétendue lettre anglaise ressemble à un devoir que l'abbé aurait chargé son élève de remettre au net après correction, et qu'il aurait encore retouché.

A la date d'avril 1733 est un mémoire de d'Argenson, sur le commerce des blés, adressé à M. de Chauvelin. D'Argenson se propose d'empêcher que le blé devienne jamais ou trop cher ou trop bon marché, et de prélever un léger droit à la mouture, si cela est jamais nécessaire. Pour arriver à cette fin, il demande l'établissement de magasins assurés et suffisants, qui empêcheront, en cas de disette, le surhaussement des prix et permettront de vendre du blé aux étrangers quand il y en aura trop. Il suffira d'*arrher*, dans chaque province et pour un certain temps, la quantité de grains dont on voudra faire magasin. Ces réserves formeront de véritables greniers d'abondance restant à la disposition du roi.

L'abbé reproche au projet de d'Argenson de manquer de précision. Les avantages de ce projet ne peuvent être démontrés, lui dit-il, que si vous établissez la quantité de quintaux que le roi doit arrher, et combien ces arrhes lui coûteront par chaque quintal : ce que vous ne faites point. Quant au léger droit à imposer sur la mouture, il y est formellement contraire : « Le blé est sans doute une marchandise, dit-il, mais une marchandise nécessaire aux plus pauvres; or, les plus pauvres ne doivent point subside, surtout les invalides. »

« Une autre raison pour ne rien mettre sur le blé, c'est

que, si l'on commençait dans un État monarchique, il serait facile d'augmenter l'impôt, et les pauvres en souffriraient beaucoup. »

Bref, il renvoie à un mémoire qu'il avait écrit sur le même sujet, et dit :

« J'ai montré, dans mon mémoire, qu'il était facile au ministère, par les intendants, par les subdélégués, par les curés, d'avoir, au 1er janvier, les totaux des récoltes de chaque intendance.

« Il peut savoir de même le total des habitants de chaque intendance, et ce qu'il leur faut de blé par an.

« Sur ce pied-là, il peut savoir jusqu'où il peut en permettre de vendre à l'étranger, et combien il doit en faire venir de l'étranger, ou en faire passer d'une province dans une autre.

« Or, si le peuple savait qu'il a assez de blé ou qu'il y en aura assez, il n'y aurait point de famine, puisqu'elle ne serait causée ni par le défaut effectif de la denrée, ni par l'opinion qu'elle manque. »

Une autre fois (avril 1733), d'Argenson imagina un moyen d'avoir ce qu'il appelle « une milice de chevaux pour « la cavalerie » avec une diminution de dépenses. Il soumet son mémoire à l'abbé, qui le lui renvoie avec les notes suivantes :

« La vue me paraît très-bonne, mais pour m'assurer davantage de sa bonté, je voudrais la communiquer sous le nom d'un autre, à quelques officiers généraux de cavalerie et aux commis du bureau, pour avoir leurs objections.

« Je ne vous prêcherai pas l'ardeur pour entreprendre, « vous en avez assez; mais la constance au travail pour « perfectionner. »

« Laisser reposer l'ouvrage six mois, et puis le revoir. « L'esprit reprend des forces. »

Ailleurs, c'est une leçon de politique internationale qu'il donne à son élève, au sujet de la succession de l'empereur Charles VI. Le chimérique auteur de la *Paix perpétuelle*

calcule avec beaucoup de sens les éventualités de la guerre (c'était en 1734) et apprécie en observateur sérieux la politique respective des maisons d'Autriche et de Bourbon. Il est sur cette question bien supérieur à d'Argenson, ce qui ne l'empêche point de conclure par ces paroles encourageantes :

« J'étais bien éloigné, à votre âge, de penser aussi pro-
« fondément que vous sur les affaires publiques. Si par vos
« observations et par les conférences vous continuez à exer-
« cer votre esprit et cherchez à vous instruire de plus en
« plus des faits, où serez-vous parvenu dans quarante
« ans? »

Enfin le bon abbé, comme on peut le penser, avait inculqué à son disciple l'amour de la paix; non que d'Argenson crût aux cinq articles du grand projet et à leur vertu merveilleuse, comme celui qui les avait inventés; mais il appartenait à l'école des *pacifiques*, et il avait, lui aussi, fait son plan pour assurer le triomphe de ses principes. On trouve dans le manuscrit intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire de mon temps* (tome I, n° 78), ce curieux passage :

« Novembre 1737. — La France a une belle occasion d'être l'arbitre universel de l'Europe, personnage qu'on commence à y envisager par préférence à celui de conquérant ou monarque universel. Celui-ci est extravagant et impossible ; il est cruel et ruineux dans les premiers moyens : témoin Charles-Quint et Philippe II, qui furent les vrais Satans de l'Europe. Mais ce qui nous convient et ce qui est très-possible, est de renfermer dans nous tout le tribunal européen de pacificateur général proposé par l'abbé de Saint-Pierre. Oui, la France, contente de ce qu'elle a, ne visant plus qu'à l'excellente réputation et à la grandeur qui en résulte, ou, si vous voulez toujours des objets physiques, à des avantages immanquables dans les négociations qu'on obtient par être d'un grand poids, la France peut donc *vices gerere* du tribunal susdit par les exemples de justice et par la force et adresse, se vengeant des torts,

redressant les griefs, réprimant les ambitieux et insolents. Non-seulement on arbitrerait les différends lorsqu'on vient à nous, mais on irait chercher les grandeurs menaçantes pour les réprimer. » En entrant dans le détail, d'Argenson signale quatre ambitions à réprimer : Autriche, Russie, Espagne, Angleterre. Contre la maison d'Autriche, la France s'appuiera sur les principaux États secondaires de l'Empire, sur la Turquie, sur l'Italie. Pour ce qui concerne l'Italie, il faudra accomplir l'œuvre de Jules II, et renvoyer les barbares au delà des Alpes. « Dans tout cela, ajoute d'Argenson, viser toujours à dépouiller le trop puissant sans se revêtir de la dépouille du voleur; ne chercher que justice générale. Nous sommes dans un si heureux état de pouvoir nous bien contenter de ce que nous avons; ne pas souhaiter même Luxembourg; que craignons-nous? » Contre la Russie qui aspire à dévorer le Nord tout entier, s'appuyer sur la Suède, le Danemark et la Pologne, et gagner ce gouvernement en lui fournissant des subsides, des ministres et des artistes. « En ces alliances, ne nous laisser jamais aller à aucune injustice particulière, comme de favoriser celle du roi de Danemark pour Hambourg. » Contre l'Espagne, qui rêve le retour de son ancienne domination, se contenter de faire montre d'une grande froideur et s'appuyer sur le Portugal. « L'Espagne, dit fort justement d'Argenson, ne peut agir offensivement que par nous et avec nous... Eh! que nous fera-t-elle? » En même temps, toujours par le même sentiment d'équité, envoyer des vaisseaux en Amérique pour aider l'Espagne à réprimer les fraudes et contrebandes des Anglais. D'Argenson ajoute : « Faire restituer la Corse aux Génois; bonne besogne. Quant à l'Angleterre, il faut l'entretenir dans l'inquiétude en protégeant le prétendant, soutenir beaucoup les Hollandais, et obtenir pour les autres peuples des avantages commerciaux comme ceux que les Anglais se sont attribués en Portugal et dans le Nord. Avant tout, « bien rétablir notre marine pour lui faire tête. Ne « point viser à dépouiller l'Angleterre, ni à ruiner ses colo-

« nies en Amérique; mais y empêcher toute extension; em-
« pêcher les fraudes et interlopes. »

Tel est ce plan chevaleresque, aussi honnête et moins chimérique que le Projet de l'abbé de Saint-Pierre, dont il descend en ligne directe. L'idée de ce patronage exercé sur les faibles et de cette opposition permanente faite aux forts; ce parti pris de désintéressement, ce besoin de justice, ce respect du droit, tout cela est noble et séduisant. Ajoutons qu'en caressant ces rêves, d'Argenson ne rêvait pas l'impossible. C'est un rôle de Don Quichotte! dira-t-on. Qu'est-ce que cela prouve? ce qui rend Don Quichotte ridicule, c'est qu'il s'en alla par le monde pour redresser les torts, sans autre force que ses deux bras et l'alliance équivoque de Sancho. Mais faites-le roi de France, c'est-à-dire maître absolu des richesses et de la vie de vingt-cinq millions d'hommes, et vous cesserez de rire de lui; car, joignant à ses bonnes intentions et à une force aussi respectable l'appui très-intéressé et très-sincère de tous les faibles, il sera plus fort que tous les forts. « Si j'étais roi de France, disait Fré-
« déric II, qui n'était pas un chimérique, il ne serait pas
« tiré un seul coup de canon en Europe sans ma permis-
« sion. » L'ambition de d'Argenson ne va pas plus loin. Mais, hélas! il devait apprendre un jour quelle différence il y avait entre le roi Louis XV et Don Quichotte, quelle distance entre ces beaux rêves et la honteuse réalité flétrie par Frédéric du nom de *Règne des Cotillons*.

C'est encore l'esprit de l'abbé de Saint-Pierre, ce sont ses sentiments d'humanité qui éclatent dans la lettre célèbre que d'Argenson écrivit à Voltaire du champ de bataille de Fontenoy. C'est d'abord un récit vif, chaud et brillant comme l'action elle-même. Puis, tout à coup, le ton du narrateur change, sa physionomie s'attriste, sa voix tremble, et il dit : « Après cela, pour vous dire le mal comme le bien, j'ai remarqué une habitude trop tôt acquise de voir tranquillement sur le champ de bataille des morts nus, des ennemis agonisants, des plaies fumantes. *Pour moi, j'avouerai que*

le cœur me manqua et que j'eus besoin d'un flacon. J'observai bien nos jeunes héros; je les trouvai trop indifférents sur cet article; je craignis, pour la suite d'une longue vie, que le goût ne vînt à augmenter pour cette inhumaine curée. Le triomphe est la plus belle chose du monde; les vive le roi! les chapeaux en l'air au bout des baïonnettes, les compliments du maître à ses guerriers, la visite des retranchements, des villages et des redoutes si intactes, la joie, la gloire, la tendresse... Mais *le plancher de tout cela est du sang humain, des lambeaux de chair humaine.* » Certes, quand d'Argenson écrivait ces lignes admirables, on peut dire que l'âme de l'abbé de Saint-Pierre avait passé en lui. « Vous m'avez écrit, monsieur, lui répond Voltaire (20 mai 1745), une lettre telle que madame de Sévigné l'eût faite, si elle s'était trouvée au milieu d'une bataille. » Oui, mais madame de Sévigné, disciple de l'abbé de Saint-Pierre.

Ce n'est pas seulement pour René d'Argenson que l'abbé fut un maître. Très-répandu dans le monde, « il y portait, dit d'Alembert, peu d'agrément et de ressources; on l'y souffrait plutôt qu'on ne l'y recherchait. » Et pourtant, Rousseau affirme, en propres termes, qu'il était l'*enfant gâté* des plus jolies femmes, entre autres de madame Dupin et de la duchesse d'Aiguillon; et nous voyons par quelques-uns de ses ouvrages qu'il était, en même temps que leur « enfant gâté, » leur professeur de morale, leur directeur philosophe. Il leur faisait faire des extraits de leurs lectures qu'il revoyait et corrigeait; il composait de petits traités à leur intention; il intervenait dans leurs querelles et rétablissait la paix quand elle était troublée. Véritable patriarche de la philosophie, il devait à la bonté de son âme une autorité que de beaucoup plus grands que lui n'exercèrent jamais. Trois ou quatre ans avant sa mort, deux maîtres de pension de Paris, MM. d'Alibart et Saint-Isbert, lui demandaient des plans d'études pour leurs maisons. Le digne homme était invité à donner des lois à deux pensionnats, comme Rousseau devait l'être plus tard à écrire une consti-

tution pour les Corses. Enfin, avec son peu d'agrément et de ressources, il avait assez d'esprit pour dire de temps en temps des mots qu'on retenait. Voltaire, qui le connut et s'amusa beaucoup de lui, fit, à propos d'un buste de l'abbé, une jolie épigramme qui se termine par ces mots :

> Heureusement que ce n'est qu'un portrait;
> L'original dirait quelque sottise.

Voltaire calomnie; l'abbé n'en disait pas toujours. Il ne manqua pas d'esprit le jour où, voyant madame Geoffrin tout étonnée de le trouver amusant, il lui dit : « Je ne suis qu'un mauvais instrument dont vous avez bien joué; » ni cet autre jour où il dit d'une dame qui parlait bien, mais dans le monologue seulement : « Elle danse bien, mais ne sait pas marcher. » C'est en entendant l'une de ces reines d'alors s'exprimer avec beaucoup de grâce sur un sujet frivole, qu'il s'écriait : « Quel dommage qu'elle n'écrive pas ce que je pense ! » La belle devise de madame Geoffrin, « Donner et pardonner, » lui venait, d'Alembert nous l'atteste, de l'abbé de Saint-Pierre.

Ni l'âge ni les distractions du monde n'enlevèrent l'abbé à sa vieille et chère habitude d'écrire des mémoires politiques. Il était d'avis qu'on ne pouvait la prendre trop tôt ni la garder trop tard. Il conseille aux jeunes gens de l'imiter, pour perfectionner leur esprit, pour devenir de bons démontreurs, pour se préserver de l'ennui, qui ne résiste point, assure-t-il, à la composition d'un mémoire politique[1]. Aussi en écrivait-il à propos de tout.

En 1734, par exemple, le *Charles XII* de Voltaire paraît. L'abbé le lit, et avec plaisir, nous dit-il, mais sans être toutefois pleinement satisfait; et le voilà qui prend la plume pour écrire ce qu'il pense, non pas tant du livre que du héros de Voltaire. En même temps, il rédigeait une espèce d'abrégé de l'histoire de France, sous ce titre : *Observations politiques sur le gouvernement des rois de*

[1] Recueil de vérités morales et politiques, p. 333 et suiv.

France; et nous lisons dans ce volume, au règne de Henri II, ces lignes remarquables : « Je me trouve depuis plus de vingt-cinq ans solliciteur de l'intérêt public, mais sans crédit, et par conséquent fort peu utile au public présent. Il est vrai que mes projets subsisteront, et que plusieurs entreront peu à peu dans les jeunes esprits de ceux qui auront un jour part au gouvernement, et pourront être alors fort utiles au public futur : et cette considération sur l'avenir m'a toujours payé magnifiquement de mes peines présentes. » On se battait alors avec les Autrichiens à propos de la succession de Pologne; et un mot du prince Eugène au comte de Merci sur la bravoure des soldats français ayant couru le monde, et paraissant à l'abbé digne de mémoire, il l'enregistre, et le fait imprimer en 1737 dans ses *OEuvres de morale et de politique*, chez Beman (tome VII). En même temps il dresse une statistique des forces navales de la France. Étant à Chenonceaux, chez madame Dupin, il écrit un petit opuscule de morale, intitulé : *Agathon, archevêque très-vertueux, très-sage et très-heureux;* c'est le portrait d'un archevêque idéal. Il invente le *trémoussoir*, espèce de fauteuil mécanique destiné à faire prendre de l'exercice aux gens sans les obliger à bouger de place, et il a soin de faire recommander son invention par les journaux. Peut-être se charge-t-il de la recommander lui-même. On le voit, tout sujet lui est bon, pourvu qu'il y trouve une apparence d'utilité publique.

En 1735, on fait la paix à Vienne, et l'abbé ne manque pas cette occasion d'inviter tous les souverains à signer la paix perpétuelle. Il trouve que la France a bien tort de ne pas prendre Avignon, en dédommageant le pape par quelques districts enlevés à la Toscane. Cette même année, un Ségur, évêque de Saint-Papoul, s'étant avec éclat retiré du monde pour se punir d'avoir révoqué naguère, par des vues d'ambition, un appel au prochain concile (il s'agit de l'affaire *Unigenitus*), l'abbé prend la plume pour enregistrer l'action de cet évêque quittant, à quarante-trois ans, un évêché de

trente mille livres de rente, et la condamne formellement. Il la compare, avec assez peu de respect, à celle d'un Indien qui se ferait écraser sous le char de sa divinité pour lui faire plaisir. Est-ce là, demande-t-il, avoir de Dieu une idée raisonnable?

En 1736, un docteur de Sorbonne s'étant avisé de faire imprimer, sous le nom de l'abbé de Saint-Pierre, deux lettres où les jansénistes et les opposants à la bulle sont déclarés pestiférés et dignes d'excommunication, l'abbé, qui pensait comme Voltaire sur les querelles religieuses, répond à cet imposteur qu'il ne s'intéresse qu'à une chose, *la charité bienfaisante*, et qu'il n'entend ni persécuter ni damner personne. Et il enregistre sa protestation, avec éclaircissements, selon son usage.

C'est ainsi qu'il passe les dernières années de sa vie, jouissant jusqu'au bout des plaisirs de la société, faisant de fréquents voyages à Saint-Pierre-Église et à Chenonceaux, écrivant et imprimant tout ce qui lui vient à l'esprit, rédigeant ses Annales politiques, dont Voltaire, occupé alors de ses grandes compositions historiques, lui demandera communication, ne cessant jusqu'au bout de recommander aux puissances son *Projet de paix perpétuelle*, et, ce qui était plus sérieux, se mettant en correspondance avec les intendants, au sujet de sa taille tarifée. Il est touchant de voir ce vieillard de quatre-vingt-deux ans, qui n'était rien dans l'État qu'un personnage dont les malins s'amusaient, écrire à des magistrats, que peut-être il ne connaissait pas, pour leur demander comment la nouvelle taille, qu'il avait recommandée toute sa vie, a réussi. Il nous a conservé deux lettres précieuses : l'une de M. de Tourny, le digne prédécesseur de Turgot à Limoges; l'autre de M. de Chauvelin, intendant de Picardie. Le premier lui apprend que sur neuf cent soixante-seize paroisses dont se compose son département, il y en a six cent trente-cinq chez lesquelles la taille de 1740 a été tarifée, et que dans les autres il en sera bientôt de même. « Il me suffit de vous apprendre, lui dit-il,

que toutes les paroisses de mon département en sentent l'avantage, au point qu'il n'en est pas une dont le général des habitants ou ne soit bien aise que le tarifement y soit établi, ou ne désire de l'avoir bientôt, et ne me sollicite par des requêtes de ne pas différer. » Et, un peu plus loin, se trouvent ces mots remarquables : « Ce n'est pas pour flatter *le père de la taille tarifée* que je tiens ce discours, mais pour rendre témoignage à la vérité. » Un pareil compliment, adressé par un homme comme M. de Tourny, est l'un des titres de gloire les plus incontestables de l'abbé. M. de Chauvelin lui écrit d'Amiens, deux mois après (1er janvier 1741), que sur les quatorze cents paroisses de son département, il y en a déjà douze cent vingt ou douze cent trente de tarifées, et que le tarif a été établi sans la moindre difficulté. L'excellent abbé avait bien le droit de se donner le beau titre de *solliciteur pour le bien public*. Nul ne l'aima, on peut le dire, avec plus de sincérité et de désintéressement que lui. Aussi fut-il heureux, comme il le méritait. En 1738, il avait écrit ces lignes, que l'on trouve dans les Annales politiques : « J'ai atteint aujourd'hui (13 février) la quatre-vingtième année de mon âge, et avec de la santé. Si la vie est une loterie pour le bonheur, il se trouvera que, à tout prendre, il m'est échu un des meilleurs lots, que je ne changerais pas contre un autre, et il me reste une grande espérance du bonheur éternel. »

Il ne vit sans doute pas s'établir la paix perpétuelle; mais, jusqu'à ses derniers moments, il l'espéra, et cet espoir seul, on peut l'assurer, lui fut un bonheur. Fontenelle ayant, en janvier 1740, écrit au cardinal Fleury pour lui souhaiter une bonne année, et l'ayant invité à calmer la fièvre qui commençait à exciter, les uns contre les autres, les Espagnols et les Anglais, Fleury lui répondit plaisamment qu'il faudrait pour cela que les princes prissent quelque dose de l'élixir du *Projet de paix perpétuelle* de son vieil ami l'abbé de Saint-Pierre. Fontenelle fit part de cette réponse à l'abbé, qui, prenant la chose au

sérieux, écrivit sur-le-champ à Fleury la lettre suivante :

« Je suis fort aise, monseigneur, que vous m'ayez ordonné d'appliquer mon remède universel pour guérir la fièvre de nos voisins; vous m'avez ainsi autorisé à vous demander avec plus de raison quel homme il y a en Europe qui puisse plus habilement que vous faire l'application de ce remède universel.

« Voilà pourquoi je prends la liberté, monseigneur, de vous envoyer, en cinq articles, la composition de ce merveilleux remède que les malades prendront volontiers de votre main, dès que vous l'aurez pris vous-même par précaution, et il deviendra ainsi parfaitement à vous, puisque vous seul en pouvez faire l'application.

« Et tous les Etats de l'Europe vous remercieront de leur avoir ainsi indiqué un si bon remède et un si bon préservatif contre les maladies futures.

« Paradis aux bienfaisants.

« L'abbé de Saint-Pierre. »

Et en *post-scriptum :*

« Je ne suis que l'apothicaire de l'Europe; vous en êtes le médecin. N'est-ce pas au médecin à ordonner et à appliquer le remède ? »

Suivent les cinq articles. A quoi le cardinal, oubliant ses vieux griefs contre « le politique triste et désastreux » de l'Entre-sol, répondit par ces lignes :

« Vous avez oublié, monsieur, un article préliminaire pour base aux cinq que vous me proposez; c'est de commencer, avant de les mettre en pratique, par envoyer une troupe de missionnaires pour y préparer l'esprit et le cœur des princes contractants, et vous confirmant la dignité d'apothicaire de toute l'Europe, de préparer des potions calmantes et adoucissantes pour tenir les humeurs liquides et solides dans un juste équilibre. »

Incapable de se tenir pour battu sur un pareil sujet, l'abbé répliqua :

« J'admire votre bonté, monseigneur, dans les six lignes que vous m'écrivez de votre main, et c'est cette même bonté qui me donne la confiance d'y répondre.

« Il s'agit, par rapport au roi, de savoir si, tout bien pesé, il y a beaucoup à gagner, pour lui et pour sa postérité, à signer les cinq articles fondamentaux et à les proposer à signer à ses voisins.

« Pour s'en convaincre, il n'y a pas besoin d'autre missionnaire que vous, monseigneur, et pouvez-vous jamais lui exposer de plus grands motifs que les sept principaux avantages de la signature? »

Suivent des éclaircissements.

Il est évident qu'un homme, muni d'une telle dose d'illusions, ne devait pas être malheureux.

Pendant l'échange de cette correspondance, les Anglais et les Espagnols s'attaquaient en Amérique avec fureur, et Fleury allait se voir forcé, bien malgré lui, d'intervenir dans la querelle pour protéger l'Espagne. Voilà la paix perpétuelle bien compromise. Tout à coup monte sur le trône de Prusse, l'ami de Voltaire et des philosophes, l'auteur de l'*Anti-Machiavel*, Frédéric II. L'abbé ne douta pas qu'il n'eût enfin trouvé l'homme de la paix perpétuelle, et se mit avec une ardeur juvénile, malgré ses quatre-vingt-deux ans, à commenter pieusement l'*Anti-Machiavel*. Mais voilà que le prince philosophe débute par augmenter l'armée déjà exorbitante de son père. L'empereur Charles VI meurt, laissant une jeune femme seule héritière de toutes les couronnes de la maison d'Autriche. L'empire va-t-il tomber en quenouille ? Quel orage s'amasse sur l'Europe ! L'auteur de l'*Anti-Machiavel*, passant de la théorie à la pratique, se jette, comme un oiseau de proie, sur la Silésie, parce qu'elle est à sa convenance, et étonne l'Europe par la meurtrière habileté de ses automates bleus. Belle-Isle prend les rênes des mains timides de Fleury et pousse hardiment la France au milieu de la mêlée : deux armées françaises passent le Rhin. Hélas ! la paix perpétuelle était encore loin !

Les derniers événements que vit l'abbé furent tristes. Le protégé de la France allait se faire couronner empereur à Francfort, et le lendemain même de son couronnement, sa propre capitale, Munich, était aux mains des Hongrois. En Angleterre, le futur lord Chatam, l'implacable ennemi de la France, faisait tomber sous ses coups le gouvernement corrompu de Walpole, pour mettre à sa place le fougueux Carteret. Enfin, au milieu de décembre 1742, avait lieu cette lamentable retraite de l'armée de Bohême, qui coûta à la France tant de braves, parmi lesquels l'irréparable Vauvenargues. L'abbé de Saint-Pierre ne vécut pas assez pour voir son cher d'Argenson ministre, et la France se relever à Fontenoy. Il eut cependant une consolation au milieu de tous ces malheurs. En 1742, il put lire la traduction du fameux roman de Richardson, *Paméla;* le roman moral que l'abbé n'avait cessé d'appeler de ses vœux, était né enfin! Seulement, il était né en Angleterre, et c'était aux yeux de l'abbé un grand avantage que l'Angleterre avait sur nous. Ce sentiment lui faisait dire un peu auparavant, en 1740 (*Annales politiques*) : « Je meurs de peur que la raison humaine ne croisse davantage à Londres qu'à Paris, où la communication des vérités démontrées est dès à présent moins facile. »

Cette même année (1742), il vit arriver chez madame Dupin, un jeune Génevois d'une trentaine d'années, complétement inconnu, et cherchant à se pousser dans le monde au moyen d'une nouvelle méthode de notation pour la musique. Il ne soupçonna certainement pas que ce personnage anonyme, aux manières gauches, à la physionomie timide, à l'œil ardent, n'était rien moins que le futur rival de Voltaire, l'homme qui devait partager avec lui la royauté du siècle, Jean-Jacques Rousseau.

L'abbé mourut doucement (1743), comme il avait vécu. Il avait quatre-vingt-cinq ans. Quelque temps avant sa mort, Voltaire vint le voir et lui demanda comment il considérait le suprême passage : « Comme un voyage à la campagne, » répondit-il. Et comme on le priait d'adresser

quelques paroles à ceux qui l'entouraient, il fit cette belle réponse de Patru : « Qu'un mourant a bien peu de chose à dire quand il ne parle ni par faiblesse ni par vanité. » Nous avons sur sa mort un très-curieux détail qui se trouve dans le manuscrit de d'Argenson que nous avons déjà cité. A la marge sont ces mots : « Mort de l'abbé de Saint-Pierre, aussi ferme dans la vérité que dans l'incrédulité; et voici le texte :

« L'abbé de Saint-Pierre, en mourant, a fait ses devoirs « de chrétien, ayant sa famille et ses valets autour de lui. « Mais voici un trait singulier. Ayant fini ce devoir, il fit « appeler le curé, et lui dit : « Qu'il n'avait à se reprocher « que cette action, qu'il ne croyait pas un mot de tout cela, « que depuis longtemps il n'avait trahi la vérité qu'en cette « occasion, que c'était une vile complaisance pour sa fa- « mille et sa maison; qu'il voulait être confesseur de la « vérité toute sa vie plutôt que, etc... » — « Je ne crois pas « que cet aveu fût arrivé à personne avant lui. »

« Il ne parlait plus les derniers jours que par monosyl- « labes; il disait : « Fin. » On croyait qu'il demandait à « manger, mais il répondait : « Finis. » On lui disait qu'il « en reviendrait : « Ressource, non; espérance, oui... »

C'est par ce dernier mot qu'il convenait à l'excellent homme de clore sa longue et douce carrière. Il mourut naïvement, comme il avait vécu; et, malgré son impénitence finale, il faut dire de lui ce qu'il a dit quelque part du comte de Toulouse : « Il était très-juste et très-bienfaisant, « et mon opinion est qu'il jouit des plaisirs éternels du Pa- « radis. » C'est une de ces âmes que le bon Dieu n'a pas le courage de damner.

II

PAIX PERPÉTUELLE

Commençons par l'examen du fameux *Projet de paix perpétuelle*, celui des innombrables projets de l'abbé de Saint-Pierre qui a le plus contribué à préserver son nom de l'oubli.

Nous avons vu que l'abbé déclinait l'honneur de l'invention et le reportait tout entier à Henri IV, dont il ne faisait, disait-il, que reprendre, éclaircir et développer les vues; qu'il intitulait son ouvrage : *Projet de Henri le Grand pour rendre la paix perpétuelle, éclairci par M. l'abbé de Saint-Pierre*, et qu'il ne prétendait enfin à un autre rôle qu'à celui d'écho fidèle, répétant, après cent ans, les vœux inconnus ou oubliés d'un grand roi. Il y avait, dans ce soin que prenait l'abbé de s'effacer derrière le nom de Henri IV, un calcul assez habile pour recommander tout de suite son projet, en même temps qu'une modestie réelle; mais il y avait aussi une grosse erreur historique. Le projet de l'abbé n'est nullement celui de Henri IV.

Que voulait, en effet, Henri IV? Nous trouvons son projet développé tout au long dans les *Économies royales* de Sully[1], et nous y voyons deux choses : un remaniement complet de l'Europe et l'établissement d'une fédération entre tous

[1] Pages 197, 198, 199, édit. Michaud et Poujoulat.

les États chrétiens qui assurât la paix à perpétuité. Or ce sont là deux choses très-différentes. La première était, sinon très-facile, au moins très-possible, et Henri IV, qui n'était pas un esprit chimérique, consacra les dernières années de sa vie à en préparer l'accomplissement. Il ne s'agissait, pour y arriver, que de nouer contre la maison d'Autriche une coalition universelle, et comme jamais puissance ne pesa plus lourdement sur l'Europe que celle des successeurs de Charles-Quint, et n'offrit l'appât de plus riches dépouilles à ceux qui devaient être tentés de l'abattre, jamais peut-être coalition ne fut plus facile à former que celle-là. Réunir pour la première fois tous les intérêts contre la puissance qui les blessait et les menaçait tous, était une chose considérable, sans doute, mais très-naturelle et possible, si possible même qu'Henri IV y avait réussi, puisqu'il allait frapper le premier coup, quand il mourut.

Maintenant, la grande entreprise menée à bonne fin, la maison d'Autriche réduite à l'Espagne et aux Indes, l'empire rendu à son état primitif, l'élection; les royaumes de Bohême et de Hongrie rétablis dans leur antique indépendance, les deux puissantes républiques de Suisse et des Pays-Bas, fortifiées par l'adjonction de nouvelles provinces, Milan donné au duc de Savoie, la Sicile à Venise, Naples au pape; n'était-il pas possible de songer à assurer ce nouvel état de choses de telle sorte qu'il devînt immuable? Henri IV et Sully y avaient pensé, les *Économies royales* en font foi. On avait imaginé une division de l'Europe en six cercles comprenant chacun un groupe d'États; un conseil aurait réglé les rapports des États de chaque cercle, et au-dessus de ces six conseils, une diète souveraine, véritable amphictyonie de l'Europe, aurait réglé les rapports des cercles entre eux, et « pris connaissance des propositions uni-« verselles, des appellations interjetées, des conseils parti-« culiers, et de tous desseins, guerres et affaires important à « la république chrétienne. » L'arbitrage des conseils aurait rendu les guerres impossibles entre les États chrétiens, et la

« république » aurait employé ses forces à « faire puissam-« ment et continuellement la guerre aux Turcs » jusqu'à leur expulsion de l'Europe et la destruction de leur empire.

Voilà la seconde partie du projet, et il est aisé de voir qu'elle est beaucoup moins pratique que la première.

S'imaginer, au lendemain de la paix religieuse en France et presque à la veille de l'horrible guerre de Trente ans en Allemagne et de la révolution en Angleterre, que la paix règne dans les esprits et la tolérance dans les cœurs; que le catholicisme a renoncé à ses prétentions, et la réforme à ses espérances; croire à la paix perpétuelle dans une confédération où entrent à la fois des républiques turbulentes et anarchiques comme la Hongrie et la Pologne, et des monarchies ambitieuses comme la France, l'Espagne et l'Angleterre, surtout quand pour l'une d'elles s'ajoute à l'ambition le regret amer de la suprématie perdue; croire l'autorité de conseils amphictyoniques suffisante pour dominer les passions des gouvernements et des peuples; vouloir intéresser tant de puissances, d'intérêts si opposés, à la destruction d'un empire qui n'était plus guère menaçant et incommode que pour ses plus proches voisins, et qui avait pendant un siècle rendu de signalés services à la France et à l'équilibre européen; rêver enfin une croisade au commencement du dix-septième siècle et donner pour chef à cette folle entreprise l'homme qui s'était fait catholique parce que Paris valait bien une messe, tout cela est pure chimère ou y ressemble fort. Henri IV y a pensé cependant, on ne peut le nier. Mais y a-t-il cru? Que, voyant l'équilibre établi par le démembrement de la maison d'Autriche, il se soit dit un instant qu'il serait bien beau que l'Europe en restât là et mît fin aux guerres qui la dévoraient depuis si longtemps, rien de plus naturel et de plus digne de sa grande âme; mais qu'avec sa profonde expérience il ait cru un tel projet réalisable, c'est ce qu'il est plus difficile d'admettre. Il se sera plu à contempler cette perspective imaginaire, à caresser cette chimère dans ses entretiens intimes avec Sully, et plus

tard, dans sa retraite forcée sous Louis XIII, le vieux ministre, revenant à ces projets de ses belles années, les aura présentés, non pas comme de beaux rêves, mais comme des plans mûrement conçus et bien arrêtés, ne fût-ce que pour rehausser, par ce contraste avec la misérable politique qui triomphait alors, celle dont il avait été pendant si longtemps le glorieux représentant [1].

[1] J'avais écrit ceci avant la publication de la savante *Histoire de Henri IV*, de mon ancien maître, M. Poirson. C'est assez dire combien j'ai été heureux de trouver dans ce livre considérable, « bâti à chaux et à ciment, » l'exacte confirmation de ce que j'avais avancé. Voici en effet comment s'exprime l'éminent historien (liv. VII, chap. II, page 873 du second volume) :

« Le grand dessein se divise en deux parties complétement distinctes. La première partie est une série de projets, et de projets seulement, entre lesquels se trouve celui d'une grande institution politique, d'un établissement européen, ayant pour destination de fonder et de maintenir en Occident un certain état de choses, de donner puissance à certains principes, de pourvoir à des éventualités, de prévenir des événements, d'intervenir et d'agir par conséquent à l'égard des diverses nations comme une sorte de providence humaine. Cette fraction du grand dessein, qui n'en forme que la sixième partie, et qui dépend de la spéculation et de l'utopie, est le projet de république chrétienne et de paix perpétuelle. Dans ce projet, Henri IV ne fut que pour l'idée première, pour le principe général de l'établissement d'un conseil destiné à terminer les différends entre les puissances chrétiennes par une autre voie que celle des armes, si, à un examen sérieux, après une discussion prolongée, la conciliation était reconnue praticable. Tout le plan d'organisation imaginé pour l'institution elle-même, tous les moyens inventés pour la faire fonctionner furent exclusivement l'ouvrage de Sully. Soumis à Henri IV, ils le préoccupèrent à diverses reprises, mais jamais d'une manière suivie : entre lui et son ministre, ils ne furent l'objet que d'entretiens et d'écrits ; jamais de résolutions et de démarches politiques.

« La seconde partie du grand dessein est toute pratique, toute d'application immédiate. C'est, non pas le projet, mais le plan, dès longtemps médité et arrêté dans ses parties, de la délivrance de l'Europe, par la destruction de la puissance qui, depuis un siècle, a asservi ou attaqué toutes les autres. C'est, non pas l'idée, mais la réalisation, la formation en 1609 et 1610, d'une coalition préparée dès 1601 et 1602, commencée en 1607, complétée deux ans plus tard, et dans laquelle entrent la France et la moitié de l'Europe. C'est l'emploi, non pas contingent et

Quoi qu'il en soit, il est bien évident que, pour Henri IV, la chose principale, la seule sérieuse, c'était la coalition. Le projet de paix perpétuelle n'était que l'accessoire. Or, sur la foi de Péréfixe, et un peu aussi de Sully, l'abbé de Saint-Pierre a pris l'accessoire pour le principal, et il a si peu compris Henri IV qu'il se demande avec étonnement, pourquoi Henri IV jugeait à propos de faire précéder l'établissement de la paix perpétuelle d'une grande guerre, et ne commençait pas par là tout de suite. Cette seule réflexion peut nous faire juger dès l'abord que, si le projet de l'abbé est l'œuvre d'un honnête homme, il n'est pas aussi sûrement l'œuvre d'un politique.

En effet, c'est en cela que le projet de l'abbé diffère de celui des *Économies royales;* c'est là qu'est toute son originalité. Henri IV et Sully pensent à la paix perpétuelle plus ou moins sérieusement; mais enfin ils n'y pensent qu'après avoir refait l'Europe, qu'ils trouvaient à bon droit très-mal faite, et substitué un état qu'ils croyaient normal à un état qui ne l'était pas. L'abbé mène les choses plus rondement. Pour établir la paix perpétuelle, tout état lui est bon; il n'y a pas besoin de chercher. Il trouve l'Europe constituée d'une certaine manière par les traités d'Utrecht; il s'en accommode, et n'en demande pas davantage; elle serait constituée tout autrement, il s'en accommoderait encore. Pourquoi chercher à changer ce que l'on trouve établi? Il faudrait pour cela faire la guerre, ce qu'il s'agit précisé-

éventuel, mais présent, d'un immense armement. La coalition et l'armement sont momentanés, temporaires, ont un but fixe, limité à un seul fait, qui est l'abaissement de la maison d'Autriche. Cette partie du grand dessein se prouve et s'établit par le témoignage conforme de cinq hommes d'État, initiés à tous les secrets de la politique de ce règne, parlant, les uns de ce qu'ils ont fait, les autres de ce dont ils ont la preuve matérielle entre les mains; elle se prouve plus fortement encore par les clauses de toute une série de traités dont nous avons fait connaître la plupart au précédent chapitre; conventions existantes encore aujourd'hui, imprimées dans les recueils diplomatiques, et dont chaque lecteur peut prendre personnellement connaissance. »

ment d'empêcher à jamais, et ce serait mal inaugurer la paix perpétuelle que de commencer par se battre. Il n'y a pas de guerre d'ailleurs qui rapporte ce qu'elle coûte. Que faut-il donc faire? Une chose bien simple: signer les *cinq articles*, lesquels « sont suffisants pour produire une paix inaltérable. » Quels sont donc ces cinq articles doués d'une efficacité si merveilleuse? Les voici :

1. Il y aura désormais entre les souverains signataires des présents articles une alliance perpétuelle pour se procurer mutuellement, eux et leurs successeurs, durant tous les siècles à venir, sûreté entière « contre les grands malheurs des guerres étrangères et les grands malheurs des guerres civiles; » pour se garantir mutuellement la conservation en entier de leurs États et la protection de leurs personnes; pour assurer à leurs familles l'héritage intact de leur pouvoir; pour se procurer mutuellement une diminution très-considérable de dépenses, une augmentation très-considérable de revenu, et l'amélioration intérieure de leurs États par le perfectionnement des lois et des règlements; pour terminer en paix leurs différends et se garantir l'exécution prompte et exacte de tous les traités futurs et de leurs promesses réciproques; et, pour faciliter la formation de cette alliance, ils sont convenus de prendre pour point fondamental la possession actuelle et l'exécution des derniers traités.

2. Chaque allié contribuera, selon ses moyens, à la sûreté et aux dépenses communes de la grande alliance.

3. Les alliés renoncent à la voie des armes pour terminer leurs différends présents et futurs. Ils sont convenus d'accepter toujours la médiation des alliés.

4. Tout membre de l'alliance qui entreprendrait quelque chose contre elle sera réduit par la force publique.

5. Si de nouveaux articles sont jugés nécessaires pour le bien de l'alliance, ils seront arrêtés par les plénipotentiaires; mais rien ne pourra jamais être changé aux cinq articles fondamentaux que du consentement unanime des alliés.

Tel est, non pas le texte même (il serait trop long), mais le sens très-exact des cinq articles. Une vingtaine de noms apposés au bas de ces lignes, et l'on a l'âge d'or, tout de suite.

Les cinq articles longuement exposés avec de longs éclaircissements, l'abbé s'attache à démontrer avec évidence, et aussi longuement que possible, que tous les souverains ont intérêt à signer le traité fondamental. Il commence par l'empereur, passe au roi de France, puis au roi d'Espagne, puis aux rois d'Angleterre, de Pologne, et ainsi de suite. Il leur promet, à tous, qu'ils feront beaucoup d'économies, rendront leurs sujets très-heureux, ne renonceront à la fausse gloire que pour acquérir la vraie, et puis, il essaye de prendre chacun d'eux par son faible. A l'empereur, qui cherchait alors à faire accepter de toutes les puissances sa Pragmatique sanction, il assure que le seul moyen de garantir la durée de sa maison sur le trône et d'assurer l'exécution de sa Pragmatique, c'est de signer les cinq articles, et il lui promet, dans ce cas, une gloire bien supérieure à celle de son aïeul Charles V. Au roi de France, qui n'a besoin ni peur de personne, il montre en perspective de magnifiques économies à réaliser, et tous les perfectionnements imaginables à introduire dans l'administration. Au roi d'Espagne, qui ne peut pas se résigner facilement à voir Minorque et Gibraltar aux mains des Anglais, il assure qu'une fois les cinq articles signés, les Anglais, n'ayant plus besoin de forteresses dans la Méditerranée pour y protéger leur commerce, seront trop heureux de pouvoir lui rendre ces deux places qui les embarrassent; et il ajoute cette considération séduisante, que le roi pourra ouvrir l'Amérique espagnole au commerce du monde, et par conséquent doubler et tripler les revenus qu'il en tire, sans avoir à y craindre les révoltes, puisque la totalité de ses possessions d'outre-mer lui sera garantie par l'alliance. Au roi d'Angleterre, quel qu'il soit, Stuart ou Brunswick, il montre que le seul moyen de s'assurer contre les entreprises d'un prétendant

est de se mettre sous la protection de l'alliance; et il fait, à ce sujet, une profession d'indifférence politique qui mérite d'être mentionnée. Quand il écrivit les deux premiers volumes de son projet, Anne Stuart régnait, et l'abbé croyait avec tout le monde qu'elle assurerait sa succession à son frère : il y mit donc quelques mots en faveur du prétendant. Quand il écrivit le troisième, George Ier régnait depuis deux ans. L'abbé crut devoir déclarer qu'il n'était nullement jacobite, que s'il avait dit quelque chose en faveur du prétendant, c'est qu'il le croyait destiné à succéder à sa sœur, qu'au reste il s'accommodait fort du roi George, « établi du consentement de la nation, » et qu'enfin peu importait que le roi fût d'une famille ou d'une autre, ce qu'il proposait étant bon pour le roi d'Angleterre, quel qu'il fût. L'abbé ne connaissait qu'un parti au monde, les cinq articles. Il les propose au roi d'Angleterre comme un infaillible moyen de se maintenir, lui et sa race, sur le trône, et il les propose au parlement d'Angleterre comme un moyen tout aussi infaillible d'assurer son autorité contre les entreprises des rois. Il dit aux Vénitiens : Voulez-vous maintenir en parfaite sécurité la domination de votre sénat et de votre conseil des Dix ? signez les cinq articles. Il dit aux Hollandais : Voulez-vous n'avoir plus à craindre l'autorité du stathouder? signez les cinq articles. Tyrannie à Venise, liberté à Amsterdam, cela lui est tout un; ces cinq articles ont une vertu magique qui transforme tout à ses yeux. Mais c'est surtout avec les petites puissances qu'il triomphe et fait sonner bien haut la grande vertu de sa panacée. Il dit au roi de Portugal : Prenez garde! si vous ne signez pas les cinq articles, l'Espagne vous prendra le Portugal qu'elle regrette fort, et l'Angleterre le Brésil dont elle a grande envie. Signez vite! Aux petites républiques italiennes, comme Gênes, Lucques, Raguse : Signez, ou vos voisins vont vous manger! Il tient le même discours à tous les autres petits souverains d'Italie et d'Allemagne, n'oubliant aucun d'eux, n'oubliant ni Genève, ni le duc de Lorraine.

Il fait voir au roi de Prusse l'avantage qu'il aurait à être débarrassé d'une partie de son armée (or, ce roi de Prusse était Frédéric-Guillaume, le recruteur; l'abbé n'avait pas beaucoup de chances de se faire écouter de ce côté-là). Au roi de Pologne, Auguste II, il dit : Voulez-vous assurer la couronne de Pologne à votre famille? signez; le traité garantissant aux Polonais l'exécution des *Pacta conventa*, ils n'auront plus aucune raison de refuser l'hérédité à votre race, et tout le monde sera content. Il n'est pas jusqu'au Czar, jusqu'au successeur de ce grand Knez de Moscovie que Sully ne savait s'il devait prendre pour un Européen ou pour un Asiatique, que l'abbé ne cherche à séduire par les grands avantages des cinq articles; et quels seront ces grands avantages? la certitude de n'avoir à craindre aucune révolte dans son vaste empire. L'abbé ne se doute pas que Pierre le Grand avait mis ordre à cela tout seul, sans le secours des cinq articles, et qu'il devait laisser à ses successeurs un testament, qui leur ferait presque une obligation de la conquête.

Quant au rival du Czar, le roi Charles XII, on croit peut-être que l'abbé éprouve quelque embarras à proposer la paix perpétuelle et à démontrer l'excellence des cinq articles à cet infatigable batailleur; il n'en est rien. Charles XII n'ayant de goût que pour le grand, il est impossible, dit l'abbé, qu'il n'approuve et n'admette le projet d'Henri IV comme le plus beau et le plus grand qui ait jamais été proposé, impossible qu'il ne tourne toutes ses pensées à le réaliser et qu'il n'en poursuive l'exécution avec plus de constance et d'ardeur que tout autre. A la bonne heure! L'abbé se repose pour cela avec une parfaite confiance sur les *lumières*, le *courage*, l'*ardeur*, la *piété*, la *constance* de Charles XII. Il était évidemment convaincu que Charles XII le lirait, et prenait ses précautions, l'excellent homme! Quand il écrivit son abrégé, en 1728, il eut d'autres raisons à présenter en faveur des cinq articles au successeur de Charles XII, Frédéric de Hesse. « La Suède, dit-il, a perdu

presque tout ce qu'elle avait sur la côte orientale de la Baltique : elle est fort heureuse de n'avoir perdu que cela. Si elle veut conserver ce qui lui reste, elle n'a qu'à signer les cinq articles, et bien vite. »

Quant aux Turcs, fidèle à la pensée de Henri IV, l'abbé se prononce pour leur expulsion, et démontre que l'entreprise sera « aussi avantageuse que facile et glorieuse » aux puissances chrétiennes confédérées. Il eût bien dû examiner aussi ce qu'il était bon de mettre à la place des Turcs, et s'il était aussi facile de les remplacer que de les mettre dehors. C'est peut-être par suite de réflexions sur cette difficulté qu'il jugea à propos de ne rien dire de l'expulsion des Turcs dans son abrégé. Et, de fait, il ne fallait pas une bien grande perspicacité pour voir que la bonne harmonie des signataires des cinq articles aurait couru de grands dangers le jour du partage des dépouilles [1].

Voilà donc ce fameux projet. Mais l'exposer n'est pas assez, si on ne le défend d'avance contre toutes les objections qui peuvent l'assaillir; et c'est un soin que l'abbé, qui fait les choses en conscience, ne pouvait négliger. Il s'adresse quinze objections et répond ou croit répondre à toutes. Que de peines prises pour rien ! Et faut-il tant d'appareil pour renverser ce château de cartes ? Jugeons-en.

Une objection se présente tout d'abord, qui, au temps de l'abbé, dispensait de toutes les autres. C'est celle qui fait le fond de l'opuscule de Rousseau, intitulé : *Jugement sur la paix perpétuelle.* Il était manifestement *impossible* que le projet fût adopté par ceux auxquels on l'adressait. Les souverains qui régnaient alors sur les divers États de l'Europe, grands ou petits, avaient été élevés dans de telles idées et de tels sentiments, qu'ils ne pouvaient voir dans un pareil projet autre chose que des limites apportées à leur indépen-

[1] Peut-être aussi l'abbé éprouva-t-il comme un remords. L'expulsion des Turcs est une contradiction manifeste avec ses idées de tolérance universelle. De quel droit, en effet, chasser des gens qui, après tout, sont chez eux? Et les chasser, n'est-ce pas encore la guerre?

dance, qu'une injure faite à leurs droits. Sans doute leur intérêt réel eût été dans la paix perpétuelle : « Mais dis-« tinguons, dit Rousseau, leur intérêt réel de leur intérêt « apparent. Celui-ci se trouve dans l'état d'indépendance « absolue qui les soustrait à l'empire de la loi pour les sou-« mettre à celui de la fortune..... Toute l'occupation des « rois, ou de ceux qu'ils chargent de leurs fonctions, se « rapporte à deux seuls objets : étendre leur domination au « dehors, et la rendre plus absolue au dedans : toute autre « vue, ou se rapporte à l'une de ces deux ou ne leur sert « que de prétexte; telles sont celles du bien public, du « bonheur des sujets, de la gloire de la nation. » Paroles amères, mais bien vraies, et l'on ne se sent pas disposé à y trouver la moindre exagération, quand on songe à la guerre de la succession d'Autriche, à la guerre de Sept ans, au partage de la Pologne, à Louis XV, à Frédéric, à Catherine. L'abbé de Saint-Pierre ne voyait pas que parmi tous ces souverains auxquels il offrait et recommandait si instamment sa panacée, pas un, même des plus petits, n'eût consenti à amoindrir la majesté souveraine, en renonçant à tout jamais à l'espoir de devenir plus puissant. Ni le roi de Prusse, qui entretenait si soigneusement une armée hors de toute proportion avec le nombre de ses sujets, ni le roi de Sardaigne, ni aucun des petits princes de l'Allemagne n'eût voulu abdiquer le plus précieux attribut de la souveraineté, le droit de s'agrandir aux dépens d'autrui. A bien plus forte raison, des potentats, comme le roi de France et l'empereur, n'auraient pu supporter « sans indignation, « comme dit Rousseau, la seule idée de se voir forcés d'être « justes. »

Le projet de soumettre de pareils hommes à l'arbitrage d'une assemblée de plénipotentiaires, et, qui plus est, le leur proposer, ne pouvait éclore que dans la tête féconde en illusions de l'abbé. Rousseau n'a pas de peine à en montrer l'absurdité : « Quant aux différends entre prince « et prince, peut-on espérer de soumettre à un tribunal

« supérieur des hommes qui s'osent vanter de ne tenir leur « pouvoir que de leur épée, et qui ne font mention de Dieu « même que parce qu'il est au ciel? Les souverains se soumet- « tront-ils dans leurs querelles à des voies juridiques, que « toute la rigueur des lois n'a jamais pu forcer les particu- « liers d'admettre dans les leurs? Un simple gentilhomme « offensé dédaigne de porter ses plaintes au tribunal des « maréchaux de France, et vous voulez qu'un roi porte les « siennes à la diète européenne? Encore y a-t-il cette diffé- « rence que l'un pèche contre les lois et expose doublement « sa vie, au lieu que l'autre n'expose guère que ses sujets; « qu'il use, en prenant les armes, d'un droit avoué de tout « le genre humain, et dont il prétend n'être comptable qu'à « Dieu seul? » Que répondre à ces terribles raisons? Rien, et c'est ce qu'a fait l'abbé de Saint-Pierre, qui a été bravement au-devant de l'objection, mais pour battre en retraite devant elle. Il se console en soutenant que si un prince en Europe, un seul, le voulait, la chose serait possible. Soit; mais est-il possible que ce prince unique se rencontre? L'abbé affirme qu'il s'est rencontré; que le duc de Bourgogne, qui avait beaucoup goûté son projet, n'aurait pas manqué de l'appliquer; que plus de deux cents personnes le lui ont assuré, etc. En dépit de toutes ces assurances, nous conservons le droit de douter, sinon de la bonne volonté du duc de Bourgogne, au moins de la possibilité qu'il y aurait eu pour lui d'établir, à lui seul, la paix perpétuelle, et nous sommes de l'avis d'un homme fort sage qui disait à l'abbé que son projet pourrait être applicable dans un siècle ou deux.

Telle est l'objection fondamentale que fait Rousseau à l'abbé, et avec pleine raison. Sauf cela d'ailleurs, Rousseau trouve le projet très-sage et va jusqu'à dire : « C'est un livre solide et sensé, et il est très-important qu'il existe. » Si Rousseau ne veut parler que du fond même du livre, que du principe de la paix perpétuelle, indépendamment de l'application qu'en propose l'abbé, il ne se trompe pas. Mais en est-il de même, s'il entend l'application du principe telle

que la propose l'abbé, et le *livre* est-il aussi *solide* et aussi *sensé* que le dit Rousseau? Il est permis d'en douter.

En donnant pour base à la paix perpétuelle le statu quo, la possession actuelle, l'abbé part d'un principe très-mauvais et qui forme une étrange contradiction avec les idées de progrès qui lui étaient si chères. Il veut fixer à perpétuité l'Europe dans l'état où il la trouve, et lui, cet homme affamé de justice et ne rêvant que bien public, il ne songe pas un moment à se demander si cet état est conforme à la justice! Il ne voit pas qu'il ne peut y avoir de véritable société entre les peuples comme entre les individus qu'à condition que les droits de chaque membre de la société seront nettement établis et universellement respectés. Il n'a aucune idée de ce qu'on a appelé de nos jours le *principe des nationalités*, qui est la seule base du vrai droit international, et il est en cela d'autant plus impardonnable que le projet de Henri IV lui montrait, sinon le mot, du moins la chose même. Il est à remarquer que dans le remaniement de l'Europe tel que l'avaient imaginé Henri IV et Sully, aucun État artificiel ne subsistait, aucun peuple ne conservait de domination sur un autre peuple. Henri IV ne veut en Italie que des Italiens; plus d'Autrichiens, ni d'Espagnols, ni de Français; et, chose non moins remarquable, le disciple de l'abbé de Saint-Pierre pense sur ce point comme Henri IV. Si l'unité et l'indépendance de l'Italie ne furent pas assurées dès le milieu du dix-huitième siècle, par une fédération, ce ne fut pas la faute de d'Argenson qui s'y employa de tout son pouvoir. L'abbé de Saint-Pierre ne voit ni si loin ni si juste. L'empereur a la Hongrie, les Pays-Bas, Milan, Naples; il n'y a qu'à lui tout laisser. L'abbé ne trouve rien à redire à cet empire en quatre morceaux. La Lorraine, depuis longtemps enclavée dans le territoire français, destinée à être française demain, si elle ne l'est aujourd'hui, existe à l'état de duché indépendant : qu'elle reste ce qu'elle est. Il eût écrit son livre entre le second et le troisième partage de la Pologne qu'il eût prêché tout aussi énergiquement en fa-

veur de la possession actuelle, et l'empereur Charles VI serait parvenu à recomposer le monstrueux empire de son aïeul Charles V, que l'abbé aurait trouvé le moment excellent pour faire signer à tout le monde les cinq articles. Nous n'exagérons rien : il déplore amèrement que Charles-Quint, au moment de sa plus grande puissance, n'ait pas eu l'idée de proposer un traité de paix perpétuelle. Il l'aurait, dit-il, sûrement fait accepter, et ainsi l'âge d'or aurait commencé dès l'an 1520 après J.-C. Qu'eût pensé François Ier de cet âge d'or-là?

Mais ce n'est pas tout. L'abbé n'a pas examiné si les divers États de l'Europe étaient constitués à l'égard les uns des autres d'une manière conforme à la justice : il n'a pas examiné davantage la nature des rapports qui liaient alors les gouvernements aux sujets; nouvelle cause d'erreurs, car le projet tendant à fixer tout, les gouvernements, dans leurs attributions actuelles aussi bien que les États dans leurs limites actuelles, il s'ensuit que, là aussi, cet excellent homme ne propose rien autre chose qu'un moyen d'éterniser le mal. Les gouvernements trouveront dans la signature du traité une nouvelle force; ils n'auront rien à craindre des troubles et des guerres civiles; ils se devront mutuellement aide et protection. Tant mieux, s'ils sont bons; mais s'ils sont mauvais? Qu'un roi ou qu'un ministre, prévoyant les grandes catastrophes de la fin du siècle, se fût avisé, sous prétexte de paix perpétuelle, de proposer une alliance des souverains, par laquelle « ils se seraient procuré mutuellement, durant tous « les siècles à venir, sûreté entière contre les grands mal- « heurs des guerres civiles, sûreté entière de la conserva- « tion en entier de leurs États, sûreté beaucoup plus grande « de la conservation de leur personne et de leur famille dans « la possession de la souveraineté, selon l'ordre établi dans « la nation, » ce roi ou ce ministre aurait ainsi tiré du projet de l'abbé le seul parti possible. Une ligue des souverains contre leurs peuples, une sorte de sainte-alliance un siècle plus tôt, voilà tout ce qui pouvait raisonnablement en sortir. Etait-ce bien là ce que voulait l'abbé?

Il ne faut donc pas, comme Rousseau, dire du projet : Il était excellent, malheureusement il était impossible ; mais bien : Il était impossible, heureusement il n'était pas bon.

Faut-il dire maintenant, pour ajouter un dernier grief à ceux-là, qu'il était nécessairement condamné à être tel, un projet de paix perpétuelle ne pouvant jamais être qu'une rêverie, une conception vaine et chimérique ? C'est l'avis de M. de Maistre, et de ceux qui croient, sur sa parole, que la guerre est divine, qu'une loi occulte et terrible a besoin du sang de toute créature vivante, et que c'est pour l'exécution de cette loi que, dans chaque grande division de l'espèce animale, un certain nombre d'animaux sont chargés de dévorer les autres : « Ainsi il y a des insectes de proie, des « reptiles de proie, des oiseaux de proie, des poissons de « proie, des quadrupèdes de proie... Cette loi s'arrêtera-« t-elle à l'homme ? Non, sans doute. Cependant quel être « exterminera celui qui les exterminera tous ? Lui. C'est « l'homme qui est *chargé* d'égorger l'homme, et c'est la « *guerre* qui accomplira le décret[1]. »

Si, comme M. de Maistre nous l'assure, l'homme est *chargé* d'égorger l'homme ; si, parce qu'il y a des quadrupèdes de proie, *il faut* qu'il y ait des *hommes de proie ;* si c'est là une loi divine, et si Dieu a condamné le genre humain à la guerre à perpétuité, il est évident que tous les projets de pacification possibles ne sont que des chimères. Mais sur quoi reposent ces étranges assertions ? Sur celle-ci : que l'homme étant donné avec sa raison et ses passions, il n'y a pas moyen d'expliquer comment la guerre est possible humainement. Or jamais affirmation plus fausse ne fut plus hardiment énoncée.

L'homme est doué de raison, et sa raison condamne la guerre, comme la plus révoltante des absurdités. Il est doué de passions tendres et affectueuses, et c'est même de son nom qu'on a appelé ce noble penchant de sa nature, l'*huma-*

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 7e entretien).

nité. Tous ces sentiments se soulèvent à la seule idée de la guerre; et cependant la guerre existe; elle exerce sur les hommes une fascination toute-puissante; elle leur inspire l'enthousiasme du carnage; elle fait que ce jeune homme aimable, qui « hier se serait trouvé mal, s'il avait écrasé par « hasard le canari de sa sœur, montera demain sur un « monceau de cadavres pour voir de plus loin. » Tout cela est très-vrai, mais tout cela ne prouve pas que la guerre soit divine. Pour savoir si la guerre est humaine, et humainement possible, il suffit de se demander si l'homme est tout entier dans cette sympathie pour ses semblables qui se tait au moment du carnage, et si c'est sa raison qui le gouverne.

Qui ne voit qu'il n'en est rien? Si c'était la raison qui gouvernait les hommes, il y a longtemps qu'elle leur aurait persuadé de se faire mutuellement le moins de mal possible, dans leur intérêt *à tous*. Or, c'est exactement le contraire qui a lieu. Depuis que le monde existe, le principe régulateur des relations des peuples entre eux a été cette maxime insensée, aussi ennemie de l'humanité que du sens commun : notre bien, c'est le mal d'autrui. Le mal d'autrui, c'est notre mal, voilà la vérité, aussi bien pour les peuples que pour les individus. Or, à quoi sert-il que la raison s'indigne contre la guerre, tant qu'elle n'aura pas secoué le joug de l'absurde préjugé qui justifie la guerre aux yeux des peuples?

Mais ce sont surtout les passions qui rendent ce fléau très-explicable. L'homme est ange et bête, a-t-on dit. Il n'en faut pas davantage pour tout expliquer. Il est colère et violent; il a, en même temps que la raison, les instincts de la brute; la guerre est à cette partie brutale ce que la philosophie est à la partie raisonnable : elle lui donne la plus ample satisfaction. L'homme aime la force d'instinct; il se délecte à en contempler l'appareil et les jeux; or, où la force se montre-t-elle mieux, où son appareil est-il plus imposant, où ses jeux sont-ils plus émouvants, qu'à la guerre?

Il n'est pas enfin jusqu'à nos bonnes passions qui ne con-

spirent et avec la faiblesse de notre raison, et avec nos passions mauvaises pour nous faire aimer la guerre. C'est à la guerre surtout que se déploient les vertus qui grandissent le plus l'homme à ses propres yeux, le mépris du danger, le sacrifice de soi, le dévouement à la patrie, au drapeau. Et c'est par là surtout que la guerre fascine les hommes; elle séduit leurs plus nobles instincts; elle les entraîne par l'admiration et l'enthousiasme; elle ne fait plus horreur, elle passionne et enivre.

Ainsi donc, rien de plus humain et de moins surnaturel que la guerre. Elle s'explique par l'influence du préjugé grossier qui fait croire aux hommes que le mal des uns est le bien des autres; elle s'explique par la satisfaction qu'elle donne à toutes les mauvaises passions comprises sous le nom de brutalité, et à toutes les bonnes comprises sous le nom d'héroïsme. Elle est donc très-possible humainement, et n'a rien en elle de mystérieux et de divin.

Or, si cette vérité est bien établie; s'il est constant que la guerre est un fait humain, ayant sa cause dans notre nature; et s'il est en même temps reconnu que cette nature est perfectible, que nos préjugés peuvent faire place à des opinions saines, que notre brutalité peut être domptée et nos bons instincts mieux dirigés, pourquoi serait-ce une chimère d'espérer que la guerre finira? *Scilicet et tempus veniet!...* L'abbé de Saint-Pierre a cru cet immense progrès possible tout de suite; là est son erreur, mais là seulement. L'humanité, non plus que la nature, ne va par sauts et par bonds; et quel saut que celui-là! Passer tout de suite du temps de la guerre de Sept ans à l'âge de la paix perpétuelle! Le bon abbé eût fait sans doute une œuvre plus sérieuse et plus philosophique, en montrant à quelles conditions la paix perpétuelle pouvait devenir possible; mais il fallait pour un pareil ouvrage une autre tête que la sienne. Rousseau lui-même ne l'a point fait. Satisfait de pouvoir exhaler sa misanthropie et son radicalisme amer dans une virulente attaque contre les gouvernements de son temps, il ne songe

pas à examiner en philosophe la question soulevée par l'abbé; et s'il l'essayait, soyons sûrs que le présent lui gâterait le futur, que le réel lui donnerait mauvaise idée du possible. Ce n'est, à coup sûr, ni la hauteur ni la pénétration qui manquaient à son intelligence pour une pareille étude; c'est le calme et la sérénité. Le présent le faisait trop souffrir pour que son jugement n'en fût pas troublé.

Ce que ni l'abbé, ni Rousseau n'ont fait, ce que Leibnitz aurait si bien su faire, un de ses pairs, Kant, l'a fait, et avec un rare bonheur. Son modeste *Essai philosophique* sur la paix perpétuelle est un chef-d'œuvre de raison. Qu'on en juge par quelques extraits :

« Du haut du tribunal suprême du pouvoir législatif, la raison condamne sans exception la guerre comme voie de droit. Elle fait un devoir absolu de l'état de paix[1]. »

« Or, on peut prouver que l'idée d'une fédération qui s'étendrait insensiblement à tous les États, et qui les conduirait ainsi à une paix perpétuelle, peut être réalisée. »

« Pour cela, que faut-il? D'abord la reconnaissance de certains principes qui sont les articles préliminaires de la paix perpétuelle :

« 1° On ne regardera pas comme valide tout traité de paix où l'on se réserverait tacitement la matière d'une nouvelle guerre. » — « Un pareil traité ne serait qu'une simple trêve, « une suspension, et non une cessation entière des hos- « tilités. »

« 2° Tout État, grand ou petit (ce qui est ici complétement indifférent), ne pourra jamais être acquis par un autre État, d'aucune manière. » — « Un État n'est pas un patrimoine, « comme le sol où il se trouve. C'est une société d'hommes « qui seule peut se commander et disposer d'elle-même. Il « a ses propres racines en lui-même : l'incorporer à un « autre État, comme une simple greffe, c'est le réduire, de « personne morale qu'il était, à l'état d'une chose. »

[1] Trad. Barny.

Et avec la même hardiesse, il flétrit le préjugé mercantile, par lequel les États peuvent s'épouser les uns les autres; « nouveau genre d'industrie par lequel on obtient, « au moyen de traités de famille et sans aucune dépense de « forces, ou un excès de puissance, ou un prodigieux ac- « croissement de domaines. »

« 3° Les troupes réglées doivent être abolies avec le temps. » — « Car étant toujours prêtes à agir, elles menacent sans « cesse d'autres États et les excitent à augmenter à l'infini « le nombre des hommes armés. D'ailleurs, être pris à la « solde pour tuer ou pour être tué, c'est servir d'instru- « ment ou de machine dans la main d'autrui. Et on ne voit « pas trop bien comment un tel usage que l'État fait des « hommes, est compatible avec les droits que la nature leur « donne sur leur propre personne. »

« 4° On ne doit point contracter de dettes nationales pour soutenir les intérêts de l'État au dehors. »

« 5° Aucun État ne doit s'ingérer de force dans la constitution ni dans le gouvernement d'un autre État. »

Ces principes reconnus et traduits en faits, la paix perpétuelle sera possible à deux conditions principales :

La première, c'est que la constitution de chaque État sera *républicaine*. Qu'on ne s'effraye pas du mot. Kant, qui ne parle jamais comme tout le monde, appelle *républicanisme* le principe politique suivant lequel on sépare le pouvoir exécutif du pouvoir législatif; rien de plus. Les limites de sa définition sont larges, comme on voit, république ne voulant dire, dans sa langue, que *gouvernement représentatif*.

Or, cette forme de gouvernement, la seule qui soit compatible, dit-il, avec la liberté qui convient à tous les membres d'une société, en qualité d'hommes, avec la soumission de tous à la loi, avec le droit d'égalité qu'ils ont tous comme membres de l'État, est aussi la seule qui puisse amener une paix perpétuelle, et voici comment :

« Suivant le mode de cette constitution, il faut que chaque

« citoyen concoure par son sentiment à décider la question,
« si l'on fera la guerre ou non. Or, décréter la guerre, n'est-
« ce pas pour des citoyens décréter contre eux-mêmes toutes
« les calamités de la guerre, savoir : de combattre en per-
« sonne; de fournir de leurs propres moyens aux frais de
« la guerre; de réparer péniblement les dévastations qu'elle
« cause; et pour comble de maux, de se charger enfin de
« tout le poids d'une dette nationale, qui rendra la paix
« amère et ne pourra jamais être acquittée, puisqu'il y aura
« toujours de nouvelles guerres. Certes l'on se gardera bien
« de précipiter une entreprise aussi hasardeuse. Au lieu que
« dans une constitution où les sujets ne sont pas citoyens de
« l'État, c'est-à-dire qui n'est pas républicaine, une décla-
« ration de guerre est la chose du monde la plus aisée à
« décider, puisqu'elle ne coûte pas au chef, propriétaire et
« non pas membre de l'État, le moindre sacrifice de ses
« plaisirs, à table, à la chasse, à la campagne, à la cour, etc.
« Il peut donc résoudre une guerre comme une partie de
« plaisir, par les raisons les plus frivoles, et en abandonner
« avec indifférence la justification qu'exige la bienséance
« au corps diplomatique qui sera toujours prêt à la faire. »
Quelles vérités et quels justes commentaires l'histoire n'en fournit-elle pas! Combien de guerres affreuses décidées comme des parties de plaisir!

La seconde condition, c'est la prédominance de l'esprit de commerce, « qui s'empare tôt ou tard de chaque nation
« et qui est incompatible avec la guerre. La puissance
« pécuniaire étant, de toutes celles du second ordre, la plus
« sûre, les États se voient obligés de travailler au noble
« ouvrage de la paix, quoique sans aucune vue morale; et,
« quelque part que la guerre éclate, de chercher à l'instant
« même à l'étouffer par des médiations, comme s'ils avaient
« contracté, à cet effet, une alliance perpétuelle, les grandes
« associations pour la guerre étant naturellement rares et
« moins souvent encore heureuses. C'est ainsi que la nature
« garantit, par le moyen même des penchants humains, la

« paix perpétuelle; et quoique l'assurance qu'elle nous en « donne ne suffise pas pour la prophétiser théoriquement, « elle nous empêche du moins de la regarder comme un « but chimérique, et nous fait par là même un devoir d'y « concourir. »

Voilà la vérité, simple, sans phrases et dans toute sa force. Le dernier passage, en particulier, n'est-il pas prophétique? C'est notre temps que Kant annonce, quand il montre les Etats « travaillant au noble ouvrage de la paix, quoique sans aucune vue morale. » Non, la paix perpétuelle n'est pas une chimère, et il n'est pas besoin, pour qu'elle soit possible, que tous les hommes soient des philosophes : il suffit qu'ils entendent leurs vrais intérêts, ce qui est beaucoup plus facile, car nous voyons ce progrès s'accomplir tous les jours. Sans sortir des limites imposées à un travail comme celui-ci, comment ne pas signaler la confirmation manifeste que les événements, depuis 1815, n'ont cessé de donner aux paroles de Kant? Les causes de guerre n'ont certes pas manqué, et cependant les nations sont presque toujours parvenues à terminer pacifiquement leurs différends. La diète européenne de l'abbé de Saint-Pierre existe en fait, sinon en droit, dans ces conférences et congrès qui siégent presque en permanence, véritables congrès de la paix. Une fois, une seule, depuis Waterloo, la guerre a dû éclater, par le fait d'une volonté souveraine, entre les trois plus grandes puissances du monde : elle a été circonscrite dans un champ clos, à l'extrémité de l'Europe, a duré, en réalité, un an et s'est terminée par une paix faite en un mois. N'en serait-ce point assez pour donner le droit de dire que le temps de la grande guerre est passé ou bien près de l'être?

Invisum numen terras cœlumque levavit!

Or, qui a déterminé ce grand changement? Précisément les deux faits que signale Kant comme les conditions fondamentales de la paix perpétuelle, le progrès des peuples vers une intervention toujours plus grande dans leurs

affaires, qu'ils comprennent chaque jour davantage et qu'ils n'aiment pas à voir mal faites, et le développement de la solidarité des intérêts commerciaux, grâce auquel chaque peuple civilisé commence à comprendre que le mal d'autrui est aussi le sien propre. Ce sont les progrès de la liberté ou de l'opinion, comme on voudra l'appeler, et de cette science qui n'en était encore qu'à ses premiers bégaiements au temps de l'abbé de Saint-Pierre, et qui a tant grandi depuis, l'économie politique. Voilà les deux grands ennemis de la guerre. Ils ne l'ont pas tuée, soit; mais ils la tueront.

III

POLYSYNODIE

Nous avons vu plus haut que la polysynodie, ou, pour parler français, l'institution des conseils, était une des idées favorites de la petite coterie du duc de Bourgogne, « un objet idolâtré, disait insolemment Dubois, des esprits creux de l'ancienne cour. » L'abbé, là comme ailleurs, n'eut point le mérite de l'invention, mais celui du perfectionnement, et aussi, pour lui rendre pleine justice, celui de la dénomination. C'est lui qui, selon toute apparence, fut le parrain de « l'objet idolâtré, » et le baptisa de ce nom bizarre auquel ses auteurs n'avaient point pensé.

S'il faut nous en rapporter à Saint-Simon, cette idée de remettre le gouvernement à des conseils lui serait venue de très-bonne heure, comme un remède à l'universelle décadence dont il était le témoin; mais, sentant que toute réforme était impossible tant que le roi vivrait, il n'avait communiqué ses plans à personne, les jetant sur le papier pour sa satisfaction seule, et, comme il dit dans son langage énergique, les condamnant aux ténèbres et les regardant comme la république de Platon. Il en était là, lorsqu'au commencement de 1709, pendant ce fatal hiver où tous les malheurs à la fois fondirent sur la France, le duc de Chevreuse vint un jour le trouver. « Il était plein de la situation présente, dit Saint-Simon[1]; il m'en parla avec amertume et me proposa d'en chercher les remèdes. » Et là-dessus, s'ouvrant de plus en plus, il se mit à dérouler

[1] XII, 230.

devant Saint-Simon précisément le plan de gouvernement que Saint-Simon avait conçu. Celui-ci l'écoutait, muet de surprise, et lui répondit en tirant d'une armoire « trois fort petits cahiers écrits de sa main, » où le duc de Chevreuse trouva tout ce qu'il venait de dire. Saint-Simon, sur sa demande, lui prêta son projet pour qu'il pût le communiquer à M. de Beauvilliers; et M. de Beauvilliers, après en avoir fort raisonné avec son beau-frère, n'y trouvant presque rien à changer, en fit part au duc de Bourgogne.

Deux ans après, Monseigneur mourait, et le duc de Bourgogne devenait dauphin. Les projets de Saint-Simon et de Chevreuse n'étaient plus la république de Platon. Saint-Simon raconte[1] que, dans un de ses premiers entretiens confidentiels avec le nouveau dauphin, le jeune prince, après quelques mots de préface, « tomba incontinent sur « les ministres. Il s'étendit sur l'autorité sans bornes qu'ils « avaient usurpée, sur celle qu'ils s'étaient acquise sur le « roi, sur le dangereux usage qu'ils en pouvaient faire, sur « l'impossibilité de rien faire passer au roi ni du roi à per- « sonne sans leur entremise; et, sans nommer aucun d'eux, « il me fit bien clairement entendre que cette forme de gou- « vernement était entièrement contraire à ses goûts et à ses « maximes. » Les deux beaux-frères avaient fait adopter au jeune prince qu'ils gouvernaient les projets de Saint-Simon.

Quels étaient, au fond, ces projets? Dans quel esprit étaient-ils conçus? Pour qui connaît Saint-Simon, la chose ne fait guère question. Ce qui lui rendit le duc de Bourgogne si cher et devait le lui rendre si regrettable, c'est qu'il vit en lui le futur restaurateur de la noblesse. Les projets de gouvernement qu'il lui inspirait n'étaient que les meilleurs moyens d'arriver à cette fin si désirée. La restauration de son ordre fut, comme on le sait, l'idée fixe de Saint-Simon. Avec une intelligence assez nette des intérêts de sa caste, il voyait qu'une noblesse condamnée à n'être qu'une pépinière

[1] XVIII, 6.

d'officiers et de courtisans, est bien près d'être perdue. Il s'indignait de voir cette « noblesse française, si célèbre, si « illustre, devenue un peuple presque de la même sorte que « le peuple même, et seulement distingué de lui en ce que « le peuple a la liberté de tout travail, de tout négoce, des « armes mêmes, au lieu que la noblesse est devenue un « autre peuple qui n'a d'autre choix qu'une mortelle et « ruineuse oisiveté, qui, par son inutilité à tout, la rend à « charge et méprisée, ou d'aller à la guerre se faire tuer, à « travers les insultes des commis des secrétaires d'Etat et « des secrétaires des intendants. » Le sentiment de cette situation lui pèse comme un remords. Il faut, à tout prix, que la noblesse se relève. Mais, pour cela, que faut-il ? Ce qu'il avait aperçu sans chimères dans ses premiers entretiens avec le duc de Bourgogne : « la chute des marteaux « de l'Etat et des tout-puissants ennemis des seigneurs et de la « noblesse qu'ils avaient mise en poudre et à leurs pieds ; » le renversement du monstre qui l'avait dévorée, c'est-à-dire du contrôleur général et des secrétaires d'Etat, souvent désunis, mais toujours parfaitement réunis contre elle. « *C'est dans ce dessein*, ajoute-t-il, *que j'avais imaginé les conseils* qui, au commencement de 1709, surprirent si fort le duc de Chevreuse... » « ..... Mon dessein fut de commencer à mettre « la noblesse dans le ministère (l'administration) avec la di- « gnité et l'autorité qui lui convenait, aux dépens de la robe « et de la plume, et de conduire sagement les choses par « degrés et selon les occurrences, pour que peu à peu cette « roture perdît toutes les administrations qui ne sont pas « de pure judicature, et que seigneurs et toute noblesse « fussent peu à peu substitués à tous les emplois[1]. » Et quand, dans l'attente de la mort du roi, il discuta, avec le duc d'Orléans, les conditions du gouvernement futur, il lui représenta « que cet établissement flatterait extrêmement « les seigneurs et toute la noblesse, éloignée des affaires

[1] XXIII, 94.

« depuis près d'un siècle, et qui ne voyait point d'espérance « de se relever de l'abattement où elle se trouvait plongée; « que ce retour inespéré et subit du néant à l'être toucherait « également ceux qui en profiteraient par leurs nouveaux « emplois, et ceux encore à qui il n'en serait point donné, « parce qu'ils en espéreraient dans la suite, par l'ouverture « de cette porte, et qu'en attendant ils s'applaudiraient du « bien commun et de la jouissance de leurs pareils [1]. »

Rien de plus clair. L'institution des conseils était, dans la pensée de Saint-Simon, un moyen de livrer le gouvernement à la noblesse et de former la noblesse au gouvernement, de créer enfin une aristocratie administrative. Il ne se dissimulait pas l'embarras, qui était « l'ignorance, l'inapplication, la légèreté de cette noblesse, accoutumée à n'être bonne à rien qu'à se faire tuer, » mais, enfin, il espéra tant que le duc de Bourgogne vécut.

Il espéra encore, mais moins fermement, quand il vit le duc d'Orléans destiné à la régence; et il commença à désespérer tout à fait quand il vit fonctionner le gouvernement qu'il avait appelé de tous ses vœux. Il est vrai que ce gouvernement, nous l'avons vu, ne fut pas ce que Saint-Simon avait souhaité et projeté; il se défend bien d'avoir désiré ces conseils tels que le régent les établit, avec une confusion, un nombre de membres, un désordre qu'il n'y avait pas mis, prétend-il; il affirme que l'indigeste composition et formation du nouveau gouvernement fut due à l'ambition, à l'astuce, aux persévérantes adresses du duc de Noailles, qui voulait faire tomber les conseils au plus tôt pour rester premier ministre; il se plaint du régent lui-même, qui, par sa faute, non moins que par celle des intrigants, ne prit ainsi du beau plan du duc de Bourgogne que la plus faible écorce; tout cela peut être vrai, et nous savons pourquoi et comment le régent dut s'écarter du plan primitif; mais les choses eussent-elles mieux tourné, s'il l'eût suivi? On

[1] XXIII, 97.

peut hardiment répondre que non, et cela non-seulement à cause de l'incapacité des hommes qui eût été la même, mais à cause du vice radical de l'institution, qui subsistait dans le plan de Saint-Simon, aussi bien que dans l'essai du régent. Et ce vice, le marquis d'Argenson l'a très-nettement signalé et condamné en quelques lignes (p. 175) : « Au-« tant, dit-il, les conseils peuvent être utiles quand ils sont « dirigés, que les questions qui leur sont soumises ont été « d'avance préparées par l'autorité, et que celle-ci décide « souverainement après les avoir consultés, autant ils sont « dangereux, lorsqu'au lieu de leur laisser le soin d'éclairer le « pouvoir, on le leur abandonne tout entier. Alors ils dégénè-« rent en vraie *pétaudière ;* on tracasse, on dispute, personne « ne s'entend, et il n'en résulte que désordre et anarchie. »

Ainsi la polysynodie, imaginée par Saint-Simon, acceptée par le duc de Bourgogne, appliquée par le régent, avait un double vice : elle livrait le gouvernement à une caste qui était fort au-dessous d'un pareil rôle ; et ce qui est encore plus grave, elle rendait le gouvernement impossible. Œuvre éphémère et chimérique de l'imagination d'un grand seigneur qui était meilleur écrivain qu'homme d'État, elle était aussi contraire au génie et aux besoins de la France qu'au bon sens. Elle méritait, après avoir été mise au monde par Saint-Simon, d'être enterrée par Dubois, avec l'oraison funèbre que nous avons citée, et qui est encore ce qu'on en pouvait dire de mieux. Remarquable dénoûment et qui n'est pas une des leçons les moins intéressantes de notre histoire ! Ce beau projet de restauration de la noblesse, enfanté par le plus hautain et le plus intraitable des ducs et pairs, couvé et caressé avec tant de faveur dans la petite cour aristocratique et honnête du duc de Bourgogne, aboutissait à quoi ? au règne de Dubois. Cette pauvre noblesse, dont l'humiliation arrachait des plaintes si amères à Saint-Simon, avait un moment rêvé qu'elle remontait à son rang et remettait tout le monde sous ses pieds : elle se réveillait sous les pieds d'un drôle, pétri de vices, et sorti du fond de la plèbe,

lequel voulut succéder tout à la fois à Fénelon et à Richelieu, et y arriva. Il fut cardinal, premier ministre, grand vizir! c'était pour lui faire place qu'on avait inventé les conseils !

La polysynodie *perfectionnée* de l'abbé de Saint-Pierre est-elle quelque chose de plus sérieux que l'essai malheureux de Saint-Simon ? On peut en juger tout de suite : l'abbé a pris les vues confuses de Saint-Simon et a essayé de les coordonner en système et d'en tirer une constitution; tous les défauts du plan de Saint-Simon se retrouvent donc chez lui, mais bien plus fortement accusés et rendus plus choquants par un essai d'organisation régulière et par les conséquences que l'abbé tire hardiment des principes.

Saint-Simon se contentait d'ouvrir les ministères à deux battants aux hommes de sa caste. L'abbé fait plus : il asseoit et organise cette prise de possession du gouvernement par la noblesse, en donnant aux conseils, ainsi constitués, le droit de se recruter eux-mêmes, et en établissant dans l'administration, des grades, une hiérarchie, comme dans l'armée. Saint-Simon introduisait les siens dans la place, mais il en laissait les clefs au roi; l'abbé les lui prend et les leur remet, en disant que le roi sera fort heureux d'être déchargé d'une grande responsabilité et n'aura plus la douleur de chagriner les solliciteurs en les refusant. Mais ce n'est pas tout. Pour être plus sûr d'empêcher le rétablissement du vizirat auquel les rois sont enclins, il institue un conseil suprême ou général, destiné à être « le centre, le soutien, l'âme et le lien de tous les conseils particuliers, » c'est-à-dire à tenir tout simplement la place du roi. Et les raisons ne manquent point. « Un conseil, dit l'abbé, n'est point sujet aux défaillances des rois; il n'est jamais infirme, il ne vieillit point, il est toujours laborieux et intelligent. Il n'y a pas à craindre avec lui ces temps calamiteux si communs dans les monarchies. Ce conseil suprême manquait au plan du duc de Bourgogne. » Le duc de Bourgogne avait oublié de mettre quelque chose à la place du roi : étrange oubli de sa part, en vérité !

On voit les progrès qu'a faits, de Saint-Simon à l'abbé de Saint-Pierre, la théorie polysynodique. Saint-Simon, plein de respect pour la royauté, ne veut qu'une chose, c'est que le roi n'emploie pour instruments de gouvernement que les nobles; il n'en demande pas davantage, et c'est bien assez. L'abbé veut que les nobles se passent du roi et gouvernent sans lui. Il a inventé le roi qui règne et ne gouverne pas! car ce roi auquel il enlève la réalité du pouvoir, il le conserve, mais à condition d'en faire un pur ornement, une décoration, un dieu d'Épicure, vivant au ciel pour ne rien faire. Nous avons vu Saint-Simon déplorer la honteuse oisiveté où la noblesse française est réduite et cette inutilité à tout qui la rend à charge et méprisée. Ce rôle, l'abbé le transporte de la noblesse au roi. Il dit bien quelque part : « Le roi interviendra dans les grandes circonstances, dans « les affaires extraordinaires; le roi est dictateur-né. » Il est bien bon.

Voilà donc la France condamnée au règne du conseil suprême, et le germe d'ordre et d'unité que, dans le plan primitif, l'intervention directe du roi maintenait encore au milieu de ce chaos des conseils, arraché par la main bien intentionnée de l'abbé. Mais pour que le désordre soit à son comble et l'œuvre parfaite, il y a encore quelque chose à faire. L'abbé imagine ce qu'il appelle la *circulation des départements et de la présidence;* chaque conseiller passera sans cesse d'un département à un autre, pour devenir également versé dans toutes les affaires et se mettre en état de bien tenir sa place au conseil suprême; ingénieuse combinaison qui donnera l'agréable spectacle d'un va-et-vient perpétuel, d'un chassez-croisez sans fin, et rendra le gouvernement sinon très-bon, au moins varié et amusant. L'abbé pense que c'est surtout pour la présidence des conseils qu'il importe d'établir la circulation, si l'on ne veut pas que les présidents deviennent à la longue des demi-vizirs. Il croyait n'avoir pas encore, par le rôle auquel il avait réduit le roi, pris assez de précautions contre le vizirat.

Deux autres perfectionnements, dont le mérite appartient tout à l'abbé, complètent sa constitution. L'un est la transformation du *conseil du dedans* (ministère de l'intérieur), jugé inutile, en un *conseil pour le progrès de la politique;* et la principale attribution de ce conseil serait l'examen des mémoires politiques. Ceux qui ont imaginé de nos jours un *ministère du progrès* croyaient, sans doute, être les auteurs d'une grande nouveauté. L'abbé de Saint-Pierre avait eu cette idée-là avant eux. L'autre perfectionnement est l'organisation d'un scrutin universel pour faire connaître au roi les gens les plus capables dans chaque art, métier et profession. Que fera le roi de cette liste? L'abbé ne le dit pas; c'est une idée qu'il jette sans y insister, se réservant de la développer ailleurs; mais tout obscure qu'elle est, elle semble difficilement compatible avec l'organisation aristocratique du gouvernement. Avec ce scrutin universel que devient le privilége de la noblesse? Quoi qu'il en soit, ce scrutin fait partie de sa machine, et l'abbé semble y attacher de l'importance, sans dire pourtant à quoi il servira. Nous le donnons pour ce qu'il vaut.

Voilà la machine complète; rien n'y manque; il ne s'agit plus que de la mettre en branle, pour avoir le meilleur des gouvernements, un gouvernement qui réunira les avantages de la monarchie à ceux de la république, et qui s'appellera l'*aristomonarchie*. L'abbé fait des mots avec la même facilité que des constitutions.

Et pour la faire aller, cette précieuse machine, que faut-il? Bien peu de chose en vérité, presque rien. Voyez plutôt.

Le régent commence par mettre au plus tôt les conseils en état de se passer de lui pour le courant ordinaire des affaires. Ainsi débarrassé, il pourra tout à loisir s'occuper des grandes choses, et, entre autres, de l'affaire capitale, la signature des cinq articles et l'établissement de la police européenne. Cela fait, il s'occupera de transformer la polysynodie perfectionnée en loi fondamentale de l'État, et pour cela il ne s'agit que de convoquer les états généraux,

de leur faire accepter la nouvelle loi fondamentale, et d'établir que les rois en jureront l'observation à leur sacre. Après quoi il ne s'agira plus que de la placer sous la garantie de la république européenne, comme les constitutions d'Allemagne, d'Angleterre et de Pologne ; et ce sera fait.

Toutes bagatelles, comme on voit! « Qui empêche le régent, dit tout simplement l'abbé, qui empêche le roi de faire travailler à ce grand ouvrage? Qui empêche de faire recevoir dans les états généraux la polysynodie perfectionnée comme loi fondamentale? » Évidemment qui empêche? Et que répondre à d'aussi bonnes raisons?

On conçoit que Rousseau, en général assez indulgent pour l'abbé, dise ici gravement : « La plume tombe des « mains quand on voit un homme sensé proposer sérieuse- « ment de semblables expédients. »

Oui sans doute, voilà une œuvre étrange et qui semble plutôt sortie du cerveau d'un écolier de quinze ans, jouant à la politique et s'amusant à faire une république, que de la tête d'un homme sensé de soixante ans. Et cependant on la jugerait mal si on s'en tenait à cet arrêt. Il y avait quelque chose de très-sérieux dans cette tentative bizarre. Rousseau le reconnaît : « Ce n'est rien moins qu'une révolution dont « il est question dans la polysynodie. » Replaçons la brochure de l'abbé au milieu des circonstances qui la firent naître, et nous la verrons sous un autre jour.

C'était en 1718, trois ans après la mort de Louis XIV. Qu'il fût légitime alors de tenter un changement dans la forme du gouvernement, c'est ce que personne ne niera. La France avait fait une trop longue et trop cruelle expérience des excès du pouvoir absolu pour ne pas chercher les moyens de s'en préserver à l'avenir. Elle devait au moins essayer.

Mais de quel côté devait venir le changement? Est-ce du tiers état? Le tiers état n'a encore ni la conscience de ses forces, ni le sentiment de ses droits. Il n'y a rien à attendre de lui qu'une patience qui sera longtemps à toute épreuve.

Ce sera donc de la noblesse que viendra la tentative de réforme; non que la noblesse ait, plus que le tiers, des idées politiques sérieuses et arrêtées. Son éducation, à elle aussi, est à faire, et même ne sera jamais faite. Dans ses traditions, que M. de Boulainvilliers lui rappelle en vain, elle ne trouve qu'une liberté anarchique et sauvage, pour laquelle elle ne se sent plus faite, étant gâtée depuis longtemps par les douceurs d'une domesticité dorée. Les petits-fils des loups du moyen âge se sont trop apprivoisés pour vouloir retourner aux forêts de leurs pères. Mais si la noblesse n'a rien à trouver dans ses idées et dans ses traditions, quelque chose sortira de ses prétentions. Ces prétentions, longtemps humiliées par Louis XIV, ont trouvé dans Saint-Simon un défenseur et un vengeur passionné; et de ces rancunes, cause misérable, naissent les conseils, effet digne de la cause. Car les conseils ne sont ni un essai de liberté, ni une tentative de limitation du pouvoir royal, ni un effort sérieux pour établir un gouvernement aristocratique. C'est un expédient imaginé pour satisfaire de petites rancunes et de grosses cupidités, rien de plus; mais enfin, et c'est là le point important, c'est un changement apporté au gouvernement le plus absolu qui fut jamais.

L'abbé de Saint-Pierre est témoin de ce changement, et convaincu, dans son honnêteté, que tout vaut mieux qu'un retour au gouvernement de Louis XIV, il conçoit l'idée singulière de rendre ce changement définitif. Il part de ce qu'il trouve établi, prenant un accident pour principe d'un système politique, et s'efforçant de transformer en un établissement définitif et régulier cette irruption passagère que la noblesse avait faite à travers le pouvoir, pour y remplir ses poches, comme dit crûment Duclos. C'est-à-dire que l'excellent homme veut faire quelque chose avec rien, et en cela, il se trompait fort; mais il sentait qu'il *fallait* faire quelque chose, et en cela, du moins, il ne se trompait pas; et ce médiocre esprit, ce rêve-creux, se trouvait être plus sage que son temps, qui dormait sans soupçon du danger.

Le public d'alors ne vit dans le discours sur la polysynodie qu'une diatribe contre Louis XIV; il y faut voir autre chose, c'est-à-dire une juste prévoyance et des pressentiments, hélas! trop fondés. Le danger était bien, en effet, là où le signalait l'abbé, dans les rois fainéants, les vizirs et les sultanes. La France n'en avait pas encore fini avec eux. Il lui restait à épuiser toutes les ignominies de ce règne que l'on voudrait effacer de l'histoire, et que l'abbé de Saint-Pierre avait clairement prédit : à chaque page de son livre, il montre Louis XV, et jette un cri d'alarme qu'on ne comprend pas. Ne croyons donc pas être tout à fait justes avec lui si nous nous contentons (avantage bien facile!) de rire de ses chimères : il faut ajouter que ces chimères ont cependant droit à quelque respect; car elles furent la tentative généreuse d'un honnête homme pour épargner à notre pays des malheurs et des hontes qu'on a pu venger, mais que l'on n'effacera jamais.

IV

ORTHODOXIE

L'abbé s'est occupé particulièrement des choses de la religion dans cinq opuscules, sur le moyen de perfectionner les établissements religieux, sur le célibat des prêtres, sur l'essentiel de la religion, sur l'explication d'une apparition, et sur le mahométisme.

Dans son *Projet pour rendre les établissements des religieux plus parfaits*, il se montre très-hostile à l'oisiveté monacale et l'attaque avec une grande vivacité. La meilleure manière d'imiter Dieu, dit-il, est d'imiter sa bienfaisance. Or, passer sept ou huit heures par jour à chanter des psaumes ou à réciter des rosaires, c'est faire bien, sans doute, si l'on n'est capable de rien de mieux. On dira que contempler Dieu, c'est l'imiter, car Dieu se contemple : mauvaise raison, car Dieu, en même temps qu'il se contemple, ne cesse de faire du bien aux hommes ; il faut donc, pour l'imiter tout à fait, unir l'action, c'est-à-dire la pratique de la bienfaisance, à la contemplation ; et s'il faut choisir, il faut choisir l'action, parce que l'homme qui fait du bien aux autres imite ainsi Dieu beaucoup mieux que celui qui laisse son frère malade sans secours, pour ne faire que penser à la bienfaisance de Dieu.

Les hommes, dit-il encore, se font de singulières idées et de Dieu et de la sainteté. Ils s'imaginent que Dieu, comme un simple et vaniteux mortel, prend un plaisir infini à entendre chanter ses louanges. Que dirait-on d'un roi qui

aimerait mieux engager, avec ses revenus, cent mille hommes et cent mille femmes à chanter ses louanges jour et nuit, que de consacrer et ces mêmes revenus et la bonne volonté de ces mêmes sujets au soulagement des pauvres et des malades et à l'éducation de la jeunesse ? Comment donc ne rougit-on pas d'attribuer à Dieu, qui est l'être parfait, des sentiments que l'on n'oserait pas prêter à un roi sensé et honnête ? La foule se trompe de même sur la sainteté : elle ne la voit qu'au milieu du silence, des austérités, des mortifications, lisant peu, n'écrivant point, s'abandonnant à des méditations et à des prières sans fin ; dans tous les pays du monde, chrétiens, infidèles ou idolâtres, la multitude ignorante ne connaît point d'autre type de la sainteté. Erreur funeste, qui détourne les hommes des devoirs de la bienfaisance, pour leur faire suivre l'exemple de ces prétendus saints inutiles au monde, et leur fait attacher un prix imaginaire à des prières, à des jeûnes, à des pèlerinages qui n'ont le privilége ni d'empêcher les injustices ni de les réparer.

L'abbé se met presque en colère contre l'oisiveté monastique ; il demande qu'on la couvre de mépris, et qu'on prenne le parti de regarder ceux qui « vivent en chartreux, en fainéants, séquestrés dans de petites cellules, comme des invalides, des imbéciles, de pauvres esprits, enclins à la singularité et à la paresse, des visionnaires et des fanatiques. »

Il n'est pas étonnant qu'avec de pareilles dispositions il ait souhaité la suppression des ordres religieux. Seulement il ne soupçonne point la difficulté extrême de l'entreprise. Il ne voit pas ou ne veut pas voir que les établissements religieux sont dans l'État, mais ne lui appartiennent pas, et il dispose d'eux sans tenir plus de compte de leur propriétaire, l'Église, que si elle n'existait point. Voici comment il procède :

Il n'y a pour les établissements religieux que deux manières d'être utiles à la société : le soin des pauvres et des malades et l'éducation de la jeunesse. Ainsi donc, plus de monastères ; des hôpitaux et des colléges. Au-dessous de

quarante ans et dès quinze, on pourra s'engager dans les communautés, les hommes pour dix ans seulement, les femmes pour cinq. Au terme de l'engagement, chaque membre sera libre ou de le renouveler, ou de sortir de la communauté, en rentrant dans ses biens. Après quarante ans, mais alors seulement, on pourra contracter des vœux perpétuels. Précaution qui devance la sagesse de la loi actuelle. Les généraux des divers ordres seront *dans l'État*, et *entièrement dépendants de l'État*, parce que la tranquillité, qui est la base du bonheur, ne s'obtient que par l'*obéissance entière à une seule* autorité. Idée hardie, que le concordat qui régit aujourd'hui les rapports de l'État et de l'Église a réalisée en partie. On a voulu, par exemple, que les évêques fussent *autant que possible* dans l'État et dépendants de l'État, pour assurer *leur obéissance entière à une seule autorité*. Les religieux seront dirigés dans l'emploi de leurs revenus par des commissions d'évêques et *de magistrats*. Dès qu'un ordre sera suffisamment riche, il ne pourra plus rien acquérir et les legs et donations iront aux autres ordres moins riches.

Rien de plus facile que d'établir sans secousse ce nouvel état de choses. Une loi déclare aujourd'hui que les seuls établissements religieux qui seront autorisés à l'avenir, sont ceux qui se consacreront à l'éducation de la jeunesse et au soin des pauvres et des malades : un certain nombre d'établissements sont déjà depuis longtemps des hôpitaux et des colléges; d'autres sont tout prêts à accepter la transformation : ceux-là seuls vivront; quant aux autres, qui persistent à rester inutiles, on les laissera mourir de leur belle mort, en leur défendant de recevoir des novices; et peu à peu leurs fonds passeront aux établissements *perfectionnés*.

L'État ne dépouille ainsi personne, et il fonde des établissements que les particuliers enrichiront à l'envi de leurs dons, parce qu'ils les verront utiles et à la société et à la religion. Maintenant, on aura une idée de la nature des services que ces établissements pourront rendre et de l'esprit

aimerait mieux engager, avec ses reve[illegible]e l'abbé recom
hommes et cent mille femmes à chante[illegible] de *bons architecte*
et nuit, que de consacrer et ces même[illegible]uent souvent, et ne
volonté de ces mêmes sujets au sou[illegible]les *protestants*, pourvu
des malades et à l'éducation de l[illegible]nfer et grand désir du
ne rougit-on pas d'attribuer [illegible]
des sentiments que l'on n'o[illegible]nonce à peine, dans son opus-
et honnête ? La foule se [illegible] ne dépouille en effet personne,
elle ne la voit qu'au m[illegible]ctexte de faire tourner les établisse-
mortifications, lisan[illegible] bien de l'État, il les confisque au nom et
à des méditations [illegible] il dispose des choses et des hommes de
du monde, chr[illegible] fonder des établissements où l'Église n'aura
ignorante ne [illegible] trop évident qu'il n'y a pas à la consulter.
funeste, qu[illegible] l'Église pourrait, à la rigueur, consentir à
faisance. [illegible] tous ses établissements en deux grands départe-
saints [illegible] l'instruction et de l'assistance publique, mais à
gin[illegible] d'en avoir la direction. Au moins ne perdrait-elle
le [illegible] ainsi ses richesses et son influence. Mais changer com-
[illegible]ment, sans lui demander avis, la destination et l'esprit
[illegible]tablissements qui lui appartiennent, et ces établissements
[illegible] transformés, les remettre entre les mains de l'État, c'est
quelque chose de plus que se mêler indiscrètement de ses
affaires. L'abbé risque fort de se faire traiter de spoliateur.
Il est vrai qu'il pourrait répondre aux réclamations du propriétaire lésé : Qui nourrit vos religieux ? Nous. Qui entretient vos établissements ? Encore nous. Nous avons donc bien le droit d'exiger d'eux qu'ils travaillent au bien public et d'y veiller nous-mêmes. Mais il croit sans doute qu'il vaut mieux ne pas entendre et se contente de dire : il faut *une loi expresse*. Disons une révolution. Ce sera plus sûr.

Est-il besoin de faire remarquer, après cela, combien l'abbé a peu l'esprit ecclésiastique ? Autrement, il eût été arrêté tout de suite par cette simple réflexion : Ces établissements sur lesquels je veux porter la main, sont dans tous les temps les siéges de l'influence et de l'action de l'Église ; mais dans les temps de foi, ils sont les foyers du feu divin.

C'est là que l'Église trouve ses héros et forme ses milices : milices redoutables, qui ont les deux plus grandes forces du monde, la discipline et l'enthousiasme, soumises et réglées comme des soldats, ardentes comme des volontaires. L'abbé n'y a même pas pensé. Il n'a de l'Église que la robe, et l'intérêt de l'Église ne le touche point. Il n'a de zèle que pour l'intérêt de tous.

Il est encore bien plus loin de l'esprit de l'Église dans ses *Observations chrétiennes et politiques sur le célibat des prêtres*. Si l'on aborde cette grave question avec l'esprit de l'Église, voici ce que l'on trouve :

Le catholicisme a conçu du prêtre l'idée la plus austère et la plus sublime qu'il y ait jamais eu dans aucune religion. Le prêtre est une sorte de second médiateur entre le Christ et l'homme; il est le canal de la grâce, toujours ouvert pour la recevoir et pour l'épancher; il est en communication constante et intime avec Dieu. Le pain des anges, « ce pain vivant descendu du ciel et qui donne la vie aux hommes, » Dieu lui-même, est, à la lettre, son pain quotidien, et ce sacrement, dont toute âme fidèle n'approche qu'avec tremblement, il faut qu'il le reçoive tous les jours. Le fidèle prépare de temps en temps son âme pour y recevoir passagèrement son Dieu. Dieu habite sans cesse dans l'âme du prêtre, et en est l'hôte perpétuel. « Sublime mys-« tère et grande dignité des prêtres, dit l'auteur de l'*Imi-« tation*, qui ont reçu un pouvoir qui n'a pas été accordé « aux anges ! »

Qui ne voit que le célibat doit nécessairement entrer dans les devoirs du prêtre, tel que le catholicisme l'a conçu, parce que le célibat, perpétuellement et religieusement observé, est la plus haute expression de la chasteté ? Sans doute, il y a de la chasteté dans le mariage, mais le mariage n'est pas la chasteté, et il ne faut pas que le prêtre soit simplement un homme chaste, il faut qu'il soit la chasteté même ! Et pourquoi ? parce que la chasteté est la plus difficile de toutes les vertus, et que sans elle, comme on l'a si

bien dit, l'âme n'a plus que les vertus qui ne lui coûtent rien.

Mais si nous entrons plus avant dans les conseils de l'Église, nous y trouvons autre chose encore, une précaution profondément sage. L'Église a senti qu'elle ne serait jamais sûre d'une âme où elle laisserait pénétrer un autre amour que l'amour de Dieu. Dieu est un Dieu jaloux, dit-elle aux siens; il veut qu'on soit tout à lui. Et elle ferme ainsi l'accès dans leurs âmes à la plus dominante des passions terrestres. Il importe que la grâce soit versée sans mélange dans ces vases d'élection.

L'Église dit donc aux siens : Vous porterez toujours l'humilité et la charité dans vos cœurs; mais comme vous vivrez au milieu du monde, peut-être sera-t-il nécessaire que quelques-uns d'entre vous soient riches et puissants comme les hommes du siècle. Pour n'être pas confondus avec eux, vous serez tous, partout et toujours, ce qu'ils ne seront jamais : vous serez chastes. Ce sera votre signe, et le monde vous reconnaîtra toujours là; car il sait que si la nature fait des héros, il n'y a que Dieu qui fasse des hommes chastes : *Nemo continens, nisi Deus det.*

Voilà la théorie du célibat ecclésiastique, et l'on n'en peut méconnaître l'austérité et la grandeur. L'abbé de Saint-Pierre nous fait descendre de ces hauteurs, et nous promène à travers les considérations terre à terre. Il déclare « qu'il ne parle pas en théologien, mais seulement en simple politique, en simple citoyen d'une société chrétienne, et qu'il ne s'adresse pas aux théologiens, lesquels ne font nulle attention au bonheur des gouvernements. » Et pour prouver qu'il parle bien en politique et non en homme de l'Église, il invoque en faveur de ses observations l'autorité du czar Pierre, lequel « ne pouvait digérer » qu'on eût laissé subsister dans un pays policé comme la France, une institution aussi peu essentielle à la religion et aussi préjudiciable à la population. Il faut rendre cette justice à l'abbé, qu'il était difficile de trouver une autorité moins canonique que celle-là.

Muni de cette recommandation, il adresse ses observations aux souverains catholiques et *aux papes*.

Il établit d'abord que le célibat des prêtres n'est qu'un point de discipline que l'Église peut changer : une infinité de prêtres et d'évêques ont vécu saintement dans le mariage, et tous eurent entière liberté d'y vivre pendant les quatre premiers siècles du christianisme.

Or, le mariage des prêtres aurait bien des avantages. Ce serait d'abord, chaque année, un nombre considérable d'enfants chrétiens de plus qui viendraient au monde, et qui, tous, recevraient la meilleure éducation, leurs pères étant obligés, par devoir d'état, à la vertu, et leurs mères elles-mêmes devant à l'influence de leurs maris d'être plus vertueuses que les autres femmes. La liberté du mariage rendue aux prêtres donnerait, par an, en Europe, au moins quatre-vingt mille nouveaux enfants à l'Église.

Il y a des prêtres qui scandalisent leur prochain par leurs mauvaises mœurs : qu'ils puissent se marier, et ces scandales disparaissent. D'autres, parce qu'ils observent leur vœu de chasteté, se croient dispensés de remplir leurs autres devoirs, et le célibat affaiblit chez eux la pratique des vertus. Cette mauvaise influence cesserait naturellement avec lui.

Plus on a de devoirs à remplir, et plus on plaît à Dieu, quand on les remplit bien : or, la famille impose des devoirs dont le célibat dispense.

Un prêtre doit l'exemple à ses paroissiens dans l'accomplissement des devoirs les plus ordinaires de la vie : or, s'il n'a pas de famille, comment leur donnera-t-il l'exemple des vertus du père de famille ?

Enfin la nécessité du célibat éloigne de l'Église un grand nombre de sujets habiles et vertueux. L'Église serait donc mieux servie si elle n'imposait point cette dure nécessité à ses serviteurs.

Et pour réaliser tous ces avantages, que faut-il ? Bien peu de chose.

Que les souverains catholiques demandent au pape de permettre le mariage aux prêtres, moyennant une redevance. Les souverains ont un grand intérêt à le demander, parce que cette mesure augmentera considérablement le nombre de leurs sujets, et par conséquent la prospérité de leur royaume. Si François Ier eût fait en 1533 un concordat de cette nature avec le pape, la France (c'est l'abbé qui le dit) compterait en 1733, au bout de deux cents ans, quatre millions d'habitants de plus. Le pape, de son côté, n'a pas un moindre intérêt à l'accorder, car, indépendamment du très-grand avantage d'augmenter de beaucoup le nombre des fidèles, il gagnera à cette mesure d'augmenter encore son autorité (car seul il donnera la dispense et pourra toujours la refuser), et en même temps que son autorité, les revenus de l'Église, qui a (c'est toujours l'abbé qui le dit) « beaucoup de grands besoins. »

Il est impossible de ne pas reconnaître que si les raisons qui ont déterminé l'Église en faveur du célibat des prêtres sont très-hautes, sublimes même, celles de l'abbé contre le célibat, quoique d'un ordre moins relevé et peut-être pour cela même, sont spécieuses et habilement présentées. L'abbé fait même quelque chose d'assez neuf en insistant sur le côté politique et économique de la question. Ce n'est pas ainsi que la réforme l'avait, dès l'abord, envisagée. Luther avait réclamé le mariage, au nom de la nature[1] ; il l'avait aussi réclamé, il faut bien le dire, au nom de la pudeur et de la vérité, que le prétendu célibat ecclésiastique de son temps choquait effrontément. Malgré le bon mot d'Érasme, le mariage universel auquel aboutissait la réforme, valait encore mieux que l'état impossible à nommer auquel il succédait. Ce n'est plus au nom de la nature que réclame l'abbé,

[1] Puisque Dieu, disait-il, a créé la femme telle qu'elle doit être nécessairement auprès de l'homme, n'en demandons pas davantage, Dieu est de notre côté. Honorons donc le mariage comme chose honorable et divine. (*Mém. de Luther*, Michelet.)

et il ne peut non plus invoquer la pudeur, car depuis la Réforme, l'Église a bien changé. Elle s'est retrempée dans l'épreuve, et elle a mis fin aux scandales. Le concile de Trente, la grande réforme opérée sur elle-même, et le dix-septième siècle tout entier, ont passé entre Luther et l'abbé de Saint-Pierre. Celui-ci alors produit dans le débat une nouvelle autorité, la *politique*, laquelle réclame contre le célibat des prêtres, au nom de la prospérité des États. Devançant l'expérience du temps, l'abbé condamne une institution qui entrave l'accroissement naturel de la population. Il va peut-être un peu loin dans ce sens, et semble faire dépendre uniquement la prospérité des États de la quantité de la population. S'il en était ainsi, s'il suffisait de pulluler pour être un grand peuple, les Chinois seraient, comme ils en sont si bien convaincus, le premier peuple de la terre. Mais on ne saurait nier, toutefois, que la prospérité des États n'augmente et ne diminue, jusqu'à un certain point, avec le chiffre de la population. Là n'est donc pas l'erreur de l'abbé, car l'histoire lui donne raison en partie. Où donc est-elle? Uniquement dans cette naïveté, qui fait qu'il s'adresse précisément au pape pour obtenir la suppression du célibat ecclésiastique, et qu'il fait cette injure au Saint-Père de le croire facile à séduire, sur une telle question, par une simple considération financière. L'Église a sans doute « beaucoup de grands besoins, » nous devons croire l'abbé qui nous le dit; mais le plus grand et le plus impérieux de tous les besoins, c'est celui de vivre. Or, l'abbé ne voit pas que l'Église ne vit et n'est ce qu'elle est, c'est-à-dire le plus puissant des corps et le plus indestructible des gouvernements, que parce qu'elle est fondée, chose étrange, en dehors de la famille, c'est-à-dire de la nature. La famille serait un dissolvant qui la tuerait. Lui proposer le mariage des prêtres, c'est donc tout simplement lui proposer le suicide, et chose assez plaisante, l'abbé lui promet de beaux bénéfices pour la déterminer à se tuer. Avec le mariage des prêtres, il y au-

rait encore une religion ; le protestantisme le prouve ; mais il n'y aurait plus ce qu'on appelle l'Église catholique. Or, il est constant que l'Église n'a pas encore envie de cesser de vivre.

Voilà donc deux points de discipline sur lesquels l'abbé est bien loin de l'orthodoxie. Au moins traite-t-il mieux le dogme ? Nous l'allons voir.

Il a écrit une trentaine de pages pour nous apprendre ce qu'il entend par l'*essentiel de la religion ;* cet *essentiel*, il a été, en bon chrétien, le chercher dans l'Évangile, et il l'a trouvé dans deux passages de saint Matthieu. L'un est du sermon sur la montagne (VII, 12) : « Faites aux autres tout ce que « vous voudriez qu'ils vous fissent ; voilà la loi et les pro- « phètes. » L'autre (XXII, 40) est la réponse de Jésus aux Pharisiens qui lui demandaient quel était le plus grand commandement de la loi : « Vous aimerez le Seigneur votre « Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout « votre esprit. C'est là le plus grand et le premier com- « mandement. Et voici le second qui est semblable à celui- « là : Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes. « Toute la loi et les prophètes se réduisent à ces deux com- « mandements. » Et l'abbé a soin d'insister : « Jésus-Christ « ne dit pas : C'est en cela que consiste la plus grande « partie de la loi et des prophètes. Au contraire, pour éviter « toute équivoque, il dit, dans un de ces endroits : *Uni-* « *versa lex*, toute la loi, et c'est ce que j'explique par ces « mots, l'essentiel de la loi, l'*essentiel de la religion.* »

Jusqu'ici rien que de très-orthodoxe ; mais attendons la fin. *In cauda venenum.* Au bout de vingt pages d'éclaircissements inutiles, on arrive à un petit chapitre intitulé : *Application aux missionnaires.* Ce chapitre commence ainsi :

« Il est visible que si nos missionnaires voulaient *se con-* « *tenter de prêcher l'essentiel* du christianisme aux infidèles, « ils auraient divers grands avantages qu'ils n'ont point « lorsqu'ils commencent par prêcher nos mystères. » Oui, et entre autres celui de ne pas leur prêcher le christianisme

du tout, sous prétexte de leur en prêcher l'essentiel. Voyez plutôt :

« Pour prêcher l'observation de la justice et la pratique « de la bienfaisance, pour plaire à Dieu et en obtenir le « paradis, les missionnaires n'ont point besoin de faire des « miracles pour se faire croire ; ils n'ont besoin que de « mettre en œuvre les preuves que fournit la raison uni- « verselle qui est commune entre nous et les infidèles. »

Il est impossible de dire plus clairement qu'ils n'ont nul besoin d'être chrétiens. Et pourquoi le seraient-ils ? Pour prêcher la religion naturelle, il est évidemment superflu de croire à une religion surnaturelle.

« Ils ne trouveraient jamais aucune opposition à leur « mission, ni de la part des magistrats, ni de la part des « prêtres des infidèles. » Sans doute, s'il est prouvé que les prêtres des infidèles se laisseront plus volontiers enlever leurs ouailles au profit de la religion naturelle qu'au profit de toute autre religion surnaturelle.

« Ils formeraient quantité de justes et de bienfaisants. » Peut-être ; mais ce qui est bien certain, c'est qu'ils ne formeraient pas un seul chrétien, et ce n'est vraisemblablement pas pour cela qu'ils se sont faits missionnaires.

Enfin, pour plus de clarté, l'abbé ajoute ce dernier conseil : « Il est de la sagesse des missionnaires, lorsqu'ils « n'ont pas le don du miracle (ne raille-t-il pas un peu ? sa naïveté n'est pas loin parfois de ressembler à celle de La Fontaine ; elle n'est rien moins que naïve), de ne pas « choquer la raison de personnes encore mal affermies « dans l'essentiel du christianisme, en leur « révélant « des vérités incompréhensibles, telles que les mystères. »

Évidemment, il reproche aux missionnaires chrétiens de prêcher le christianisme, et trouve qu'ils feraient bien plus sagement de s'en tenir à la religion naturelle. Nous avons vu tout à l'heure qu'il imaginait de se servir de l'argent, des établissements et des hommes de l'Eglise pour fonder une instruction publique et une assistance publique entière-

ment indépendantes de l'Eglise. Le voici qui imagine de se servir des missionnaires pour prêcher la philosophie et la religion naturelle aux infidèles et aux idolâtres. Il était difficile de s'adresser plus mal. Comment n'a-t-il point vu que c'est uniquement pour des vérités *incompréhensibles*, et point du tout pour des vérités philosophiques, que les missionnaires sont prêts à se faire rompre les os? S'ils ne croyaient qu'à la religion naturelle, ils ne bougeraient de chez eux, par la raison bien simple que cette religion-là ne fait pas de missionnaires. « Je n'ai jamais ouï parler, disait « un célèbre prédicateur de nos jours, d'un rationaliste « qui ait reçu des coups de bâton en Cochinchine. » L'abbé le savait bien, lui qui certainement aurait décliné l'honneur d'aller prêcher l'*essentiel de la religion* aux idolâtres, si un de ces missionnaires auxquels il croyait devoir donner des conseils, lui avait répondu : « Allez-y vous-même. Je ne connais point cette religion-là. »

Nous savons maintenant ce que l'abbé entend par l'essentiel de la religion : c'est la philosophie. Mais il est encore plus net et plus explicite, sur ce point, dans son opuscule intitulé : *Explication physique d'une apparition.*

Il l'écrivit au sujet d'un prétendu miracle dont un curé de son pays, nommé Bézuel, affirmait avoir été l'objet. Or, ce miracle n'était autre chose qu'un transport au cerveau du bonhomme, causé par un violent coup de soleil; de là vision, c'est-à-dire apparition d'un mort. L'abbé n'a pas de peine à donner du prodige une explication scientifique très-raisonnable et très-plausible, sinon dans tous ses détails, au moins dans son ensemble. Mais l'important est ce qui suit l'explication.

« Les fanatiques, est-il dit, croient fort volontiers que « Dieu veut leur faire entendre sa volonté par des prodiges, « et de là il arrive qu'ils attribuent souvent à l'être parfait « des volontés très-déraisonnables et très-injustes. » Puis, après quelques lignes sur les maux causés aux sociétés par le fanatisme, il poursuit ainsi :

« Le fanatisme vient de plusieurs sources, mais la principale, c'est l'ignorance des causes simples et ordinaires « des effets extraordinaires et prodigieux de la nature.... Il « y a bien du faux dans les récits des prodiges.... Mais il y a « souvent du vrai et de l'extraordinaire sans qu'il y ait cependant rien que de naturel.... »

« Or, il serait important pour diminuer notre disposition « au fanatisme que le ministère fondât un prix tous les ans « pour celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, « expliquerait le mieux, par les règles de la nature, les effets « extraordinaires de l'imagination, et les prodiges qui sont « racontés dans les livres des Grecs et des Romains, et les « prétendus miracles que racontent les protestants, les « schismatiques et les mahométans. »

« .... La volonté de Dieu est que nous soyons toujours « justes et bienfaisants. Il nous la fait assez connaître par le « sentiment intérieur de la raison qu'il nous a donnée; « toute volonté opposée ne peut pas se rencontrer dans « l'être parfait. »

Ce passage est précis; il contient une négation très-nette de tout ordre surnaturel, une affirmation non moins nette de la toute-puissance de la raison humaine pour expliquer les miracles par des causes naturelles, enfin une profession de foi catégorique de rationalisme pur.

« Que les fanatiques croient fort volontiers que Dieu veut « leur faire entendre sa volonté par des prodiges, » cela se peut, mais c'est incontestablement aussi ce que doivent croire les gens religieux, les chrétiens comme les autres; et si la foi aux prodiges nourrit le fanatisme, il faut bien reconnaître aussi qu'elle est l'âme de toute religion. L'abbé de Saint-Pierre ne l'ignorait pas apparemment. Il ne dit donc rien contre le fanatisme qui ne retombe sur la religion. Fanatisme et religion sont pour lui deux mots synonymes, deux noms de la même chose, et cette chose n'est qu'un produit de notre imagination et de notre ignorance. Si la science veut s'y appliquer, elle fera bonne justice des pré-

tendus miracles que nous révérons. Ce prix, que l'abbé conseille au ministère de fonder, c'est tout simplement un prix d'exégèse; proposition qui serait trouvée d'une étrange témérité même aujourd'hui. Enfin, ne dit-il pas que la volonté de Dieu nous est révélée par notre raison toute seule, et que ce qui est contraire à notre raison ne vient pas de Dieu? Le vicaire Savoyard, qui sera plus éloquent que l'abbé de Saint-Pierre, n'en dira pas davantage.

Voilà, certes, plus que des hérésies, et l'abbé se donne carrière à travers les choses saintes. Mais, en homme avisé, il avait pris ses précautions. Remarquons que les études proposées par l'Académie auront pour but de réduire à leur juste valeur les prétendus miracles des mahométans, des schismatiques et des *protestants*.... seulement. Les miracles des protestants! comme s'ils en avaient d'autres que les catholiques! le mot qu'on voit le mieux, dans cette phrase, est précisément celui qui n'y est pas; mais l'abbé pouvait répondre hardiment qu'il ne l'y avait ni mis ni voulu mettre, et cette ruse lui semblait suffisante pour mettre son orthodoxie hors de soupçon.

Toutes ces témérités, l'abbé les a encore dépassées dans son *Discours contre le mahométisme*. Le mahométisme n'est là qu'un prête-nom. L'abbé raconte qu'il s'est un jour trouvé en conversation avec un homme de qualité, fort prévenu en faveur du mahométisme. Le cas est déjà assez bizarre; mais ce qui achève de le rendre tout à fait incroyable, c'est que ce personnage était convaincu de la divinité de la mission de Mahomet et du caractère miraculeux de son établissement. Ce conte n'est évidemment là que pour servir de prétexte à la dissertation perfide de l'abbé. S'il y a une religion dont l'établissement puisse passer pour miraculeux, ce n'est pas, à coup sûr, le mahométisme qui s'établit par les armes, c'est-à-dire de la façon la plus naturelle du monde; et si Mahomet est prophète quelque part, ce n'est certainement pas en France, où l'on n'a jamais jugé nécessaire de prêcher contre lui. Tout cela, encore un coup, n'est qu'une

feinte. L'abbé s'attaque au mahométisme pour frapper en lui toute religion.

Il faut donc distinguer dans ce discours la fausse attaque de la vraie. La fausse consiste dans une explication historique très-juste de la naissance du mahométisme. L'abbé montre fort bien que Mahomet fut un visionnaire avant d'être un imposteur, et qu'il commença par être la dupe de sa propre imagination avant d'en rendre dupes les autres. C'est tout à fait ce que dit Voltaire, non pas dans sa tragédie, où il ne fait de Mahomet qu'un charlatan philosophe bon à débiter des maximes, mais dans son *Essai sur les mœurs* (chapitre VI) : « Il est à croire que Mahomet, comme tous les enthousiastes, violemment frappé de ses idées, les débita d'abord de bonne foi, les fortifia par des rêveries, se trompa lui-même en trompant les autres, et appuya enfin, par des fourberies nécessaires, une doctrine qu'il croyait bonne. » Mais tout cela n'est que la feinte; arrivons à l'attaque sérieuse.

Elle est dans tout ce qui peut s'appliquer aux autres religions en même temps qu'au mahométisme, comme dans l'*Explication physique d'une apparition*, elle est dans ce qui peut s'appliquer à la religion aussi bien qu'au fanatisme; et cela consiste surtout dans deux faits : l'un est l'influence excessive, pour ne pas dire exclusive, de l'imagination dans la formation des religions; l'autre est l'influence des climats sur l'imagination. Laissons l'abbé parler lui-même.

Quelle fut, selon lui (et selon l'histoire), la première cause de l'établissement du mahométisme? « L'imagination « du premier fanatique, plus susceptible de visions, d'ap- « paritions, de songes fiévreux, que les autres Arabes. Il « était d'un côté très-disposé au fanatisme, et de l'autre « très-capable d'éloquence; car les personnes d'une imagi- « nation vive ont une grande disposition à l'éloquence et à « la poésie. » Plus loin : « Il y avait plus de raison dans son « système de religion que dans celui des Arabes. » Tout cela est très-vrai; mais l'abbé ne le pensait-il que de Mahomet?

« Les hommes éloquents, d'une imagination forte et « vigoureuse, imposent fort aux imaginations plus faibles, « surtout quand eux-mêmes sont les premiers séduits par « leur propre imagination. C'est cette puissante faculté qui « combat si souvent et avec tant de succès contre la raison. « Un philosophe cartésien de notre nation a, le premier, « commencé à bien distinguer les effets de l'imagination « des effets de la pure intelligence. Il a commencé à décou- « vrir une partie des forces de l'imagination, mais je croi- « rais volontiers qu'il n'a fait que commencer; et il y a de « ce côté-là une infinité de belles découvertes à faire qui « seraient très-importantes au bonheur des hommes. » L'une de ces découvertes, la plus belle de toutes, n'est-elle pas que l'imagination est assez puissante pour faire des religions? Voilà ce que Malebranche, selon l'abbé, aurait bien dû découvrir.

« La disposition à croire les choses visibles porte encore « les hommes grossiers à croire les êtres invisibles. Nous « voyons que, dès les siècles les plus anciens, l'opinion de « substances spirituelles invisibles, les unes bienfaisantes, « les autres malfaisantes... était établie parmi les habitants « de l'Asie, les plus ignorants. »

« L'imagination, dans les pays chauds, représente plus « vivement les biens et les maux à venir; et quiconque par « son éloquence a le talent de peindre vivement aux igno- « rants de grands maux à craindre, a le pouvoir de les leur « faire croire... Or, ce que nous éprouvons, nous qui som- « mes dans un climat froid, les Arabes le sentent beaucoup « plus que nous, eux qui vivent dans un climat beaucoup « plus chaud. L'imagination d'un Arabe, beaucoup plus vive « que la nôtre, doit aussi faire sur lui un effet plus grand « dans ses songes qu'à nous dans les nôtres..... Les hommes « d'une imagination commune, parmi les Arabes, sont « comme nos hommes d'une imagination très-vive; mais « nous n'avons rien en ce pays-ci qui puisse nous représen- « ter un homme d'une imagination très-vive parmi les

« Arabes mêmes.... Ces réflexions portent à croire que la « région la plus propre à la formation des différents fana- « tismes, c'est la région qui, tout étant égal, est la plus « échauffée par le soleil. Ce sont les pays où l'imagination « est la plus vigoureuse et l'ignorance plus profonde et plus « commune. Les opinions extravagantes des pays chauds « peuvent même facilement de proche en proche s'établir « par contagion jusque dans les pays froids, pourvu qu'ils « soient peuplés d'habitants très-ignorants ; et effective- « ment, on a vu des mahométans jusque dans le nord de la « Tartarie, dès le temps de Gengiskhan. » Tout cela est encore très-vrai ; mais l'abbé parle-t-il seulement des Arabes, ou aussi de leurs voisins ?

« Il est bon de remarquer que les grandes révélations et « les autres événements humains ne sont pas en eux-mêmes « prodigieux : il est vrai qu'ils paraissent nécessairement « tels aux lecteurs, lorsque l'historien, soit par ignorance, « soit par artifice, supprime les faits principaux qui ont « précédé ou accompagné ces événements. Car le récit de « tous ces faits, racontés dans leur ordre naturel, sans « omettre aucune des circonstances importantes, nous mon- « trerait les véritables causes très-simples et très-néces- « saires des plus grands événements et ferait ainsi dispa- « raître le merveilleux... »

« Une des habiletés des historiens est de jeter d'abord le « lecteur dans le merveilleux, en lui exposant d'un côté de « faibles commencements, et en lui exposant tout d'un coup « de l'autre des effets qui ne le surprennent que parce qu'ils « lui ont supprimé les faits du milieu. » Est-ce des seuls historiens du mahométisme que l'abbé veut parler ?

« Dès qu'il y a à gagner dans la profession de prédica- « teur, il n'est point étonnant que les ministres de cette « religion emploient toutes les forces de leur esprit à cacher « et à affaiblir les contradictions et les absurdités de l'Alco- « ran, qui sont les productions naturelles d'une imagination « ignorante et fiévreuse. Aussi disent-ils que ce sont des

« mystères dont on n'aura la révélation qu'au jour du juge-
« ment, qu'un livre dicté par Dieu même ne saurait conte-
« nir que des vérités, ou des mystères respectables; que ce
« sont des allégories sublimes; qu'il fallait des paraboles
« grossières à un peuple grossier. La vérité est que toutes
« les visions du mahométisme sont pleines de contradictions,
« qui ne peuvent guère se soutenir et s'excuser que par des
« fanatiques ou des gens d'esprit intéressés au fanatisme.
« Elles n'ont rien de solide et ne peuvent soutenir l'examen
« de la raison sans s'évanouir en fumée; et c'est pour cela
« que ceux qui gouvernent avec tant d'utilité les fanatiques
« mahométans crient si haut contre la raison. » Tout à l'heure on voyait le mot *catholique* dans une phrase où l'abbé ne l'avait point mis; ici encore ce qu'on voit le mieux est ce qui n'est point écrit.

« La plupart des ministres d'État et plusieurs ministres
« de la religion mahométane sentent ces contradictions, ces
« absurdités, et les prennent pour ce qu'elles sont en effet;
« mais comme elles tiennent à leur fortune, ils appuient le
« fanatisme comme un métier très-lucratif; ils n'ont garde
« de travailler à le faire cesser, de peur de faire cesser leur
« fortune; et il y en a même plusieurs qui, n'étant pas plus
« éclairés que le peuple, restent toute leur vie de bonne foi
« persuadés de la vérité et de la sainteté de cette religion.
« Telle est, dans les hommes, la force des premières habi-
« tudes... »

Voici enfin sa conclusion : « Tout le système du mahomé-
« tisme se réduit à savoir si Dieu a effectivement parlé à
« Mahomet, ou si l'ange Gabriel lui a dicté les chapitres de
« l'Alcoran. Mais pour croire un pareil miracle, nous de-
« mandons des preuves aux mahométans; et pour nous le
« prouver, ils nous apportent comme un miracle l'établisse-
« ment de leur croyance dans la plus grande partie de la
« terre. »

« Mais on vient de voir qu'il n'y a dans cet établissement,
« ni dans son progrès ni dans sa durée, aucune apparence

« de miracle, si ce n'est pour ceux qui ne savent pas tous « les faits et toutes les circonstances qui ont précédé ou « accompagné cet établissement, ou pour ceux qui n'y ont « pas fait assez de réflexion; ou enfin pour les mahométans « eux-mêmes, qui sont accoutumés dès l'enfance à regarder « cet ouvrage très-humain et très-plein d'absurdités, comme « un ouvrage très-sage, très-sensé et entièrement divin. »

« Ainsi il n'est pas difficile de conclure qu'il n'y a réelle- « ment ni miracle, ni même rien de prodigieux et de surpre- « nant dans l'établissement, dans le progrès et dans la durée « de ce fanatisme; mais que les causes en sont si naturelles, « qu'il était moralement impossible que le mahométisme ne « s'établît pas dans les circonstances et parmi les peuples où « il s'est établi; et qu'y étant une fois établi, le grand res- « pect pour Mahomet n'y dure pas autant que la grande « ignorance des causes morales et des causes physiques « durera parmi eux. Et c'est ce que je m'étais proposé de « démontrer. »

Ce qui est démontré du même coup, c'est que l'aumônier de Madame crut pouvoir concilier avec son titre le très-libre esprit d'un philosophe. Voyons ce qu'était sa philosophie.

V

PHILOSOPHIE

La philosophie de l'abbé de Saint-Pierre a un double caractère; elle est d'abord *éclectique*, l'abbé prend, pour la composer, un peu partout. Mais l'éclectisme est une méthode et non un principe. Le principe de la philosophie de l'abbé c'est l'*utile*. L'abbé s'accommode, sans regarder à l'origine, de tout ce qu'il peut ramener à ce principe et rejette tout ce qui ne peut s'y conformer. L'*utilité*, dans le sens le plus simple et le plus étendu du mot, voilà son criterium unique, infaillible, universel.

Là est une véritable originalité. La philosophie dite *utilitaire* est considérée comme une chose toute moderne et presque contemporaine, qui ne remonte pas au delà de Bentham. M. de Molinari revendique avec raison pour l'abbé de Saint-Pierre l'honneur d'avoir devancé Bentham.

Mais l'abbé lui-même avait eu un prédécesseur illustre, l'un des plus grands noms de la philosophie, Bacon. « Le « principal caractère de la philosophie de Bacon, dit lord « Macaulay dans un de ses brillants *Essais* (Edimburg « Review, July 1837), nous semble avoir été celui-ci : Bacon « se proposa un but entièrement différent de celui que ses

« prédécesseurs avaient eu en vue. Il le dit lui-même : « Le « but de la science n'a encore été bien posé par personne. » « Quel fut donc ce but qu'il se proposa? Ce fut, pour nous « servir de son énergique expression, *le fruit*. Ce fut « la « multiplication des jouissances de l'homme et l'adoucisse- « ment de ses souffrances. » Ce fut « le soulagement de la « condition humaine. » Ce fut « de servir les intérêts de « l'humanité. » Ce fut « de travailler efficacement à dimi- « nuer les incommodités de la vie humaine. » Ce fut « de « doter la vie humaine de nouvelles inventions et de nou- « velles richesses. » Ce fut « d'augmenter sans cesse les res- « sources et la puissance du genre humain. » Tel fut l'objet « de toutes ses spéculations dans chaque département de « la science, dans la philosophie naturelle, dans la législa- « tion, en politique, en morale. Deux mots forment la clef « de la philosophie baconienne : *Utilité* et *progrès*. »

Il n'y aurait que le nom de Bacon à changer pour que ce résumé fût le programme exact de la philosophie de l'abbé de Saint-Pierre. L'abbé ne paraît pas, chose singulière, avoir connu Bacon. Il le nomme une fois, dans ses *Observations sur le progrès continu de la raison universelle*, en compagnie de Montaigne, de Charron et Bodin, pour dire que la raison humaine était revenue, au temps de ces philosophes, à peu près au point où elle se trouvait au temps d'Aristote, et même que leurs ouvrages valent mieux que ceux d'Aristote et de Platon. C'est tout ce que l'abbé dit de Bacon, dont il ne connaissait évidemment que le nom. Il ne se doutait pas qu'il nommait son maître.

Comme Bacon, l'abbé de Saint-Pierre, tout élève des cartésiens qu'il est, n'a aucun goût pour la métaphysique. Comme Bacon, il ne juge des choses qu'au point de vue de l'utilité et du sens commun : « Je veux une philosophie qui « n'ait rien de vain et d'abstrait et qui améliore les diverses « conditions de la vie humaine. » Cette profession de foi de Bacon, l'abbé l'eût signée des deux mains. Comme Bacon, même beaucoup plus que lui, il mêle des chimères éton-

nantes à son bon sens. Il n'a pas tenu à M. de Maistre que Bacon ne passât pour un extravagant. Qu'aurait-il pensé de l'abbé, s'il l'eût connu ? Comme Bacon enfin, l'abbé est animé par un ardent amour de l'humanité, par une « philanthropie si bien enracinée dans son âme qu'elle n'en peut plus être arrachée. » Il est convaincu, lui aussi, que rien de ce qui peut causer du plaisir ou de la peine aux plus humbles n'est au-dessous de l'attention des plus sages. Est-ce lui ou Bacon qui a écrit ceci : « Pour moi, et je dis la vérité, dans tout ce que je fais maintenant comme dans tout ce que je prépare pour l'avenir, je renonce de grand cœur à la réputation et à la gloire, pourvu que je serve les intérêts de l'humanité? Peut-être devrais-je être un architecte dans la philosophie et les sciences : je consens à n'être qu'un simple manœuvre, et tout ce qu'on voudra, pour mener à bonne fin des choses qu'il faut absolument faire et que beaucoup dédaignent par orgueil. »

Le seul point sur lequel Bacon et l'abbé diffèrent, c'est que Bacon demande plus, pour le bonheur des hommes, aux sciences physiques qu'à la morale, tandis que l'abbé demande plus à la morale qu'aux sciences physiques. Cette divergence s'explique par la seule différence des temps. Au temps de Bacon, ce qui pressait le plus était la nécessité de ramener l'esprit humain dans la voie des recherches scientifiques utiles; au temps de l'abbé de Saint-Pierre, ce progrès était accompli; l'esprit humain était dans la voie et y marchait à grands pas ; c'est ailleurs qu'il fallait travailler.

Il ressort de tout cela que l'abbé fut, à son insu, le plus Baconien des philosophes, et que c'est bien à l'Angleterre que revient l'honneur d'avoir mis au monde la philosophie utilitaire.

Maintenant que nous connaissons le principe de la philosophie de l'abbé, suivons-le dans les applications qu'en fait son éclectisme. Nous trouverons, dans le philosophe utilitaire, un cartésien sensé, un épicurien honnête, un sceptique raisonnable et le plus irréprochable des dogmatiques.

L'abbé resta fidèle aux maîtres de sa jeunesse. Il garda précieusement de leurs leçons ce qu'elles contenaient de meilleur et ce qui supportait l'épreuve du criterium utilitaire, c'est-à-dire l'esprit même du cartésianisme, qui n'est autre chose que l'indépendance de la pensée humaine, le libre examen, et la partie solide et inattaquable de sa métaphysique, la distinction des ~~deux~~ deux substances et la spiritualité du *moi*. Il ne parle de Descartes qu'avec enthousiasme et dirait volontiers de lui, comme La Fontaine : « Descartes, ce mortel dont on eût fait un Dieu ! » Pour tout dire, il le met au rang des vrais grands hommes, faveur insigne dont il est très-peu prodigue. Descartes est même promu, par l'abbé de Saint-Pierre, au rang « d'*un des plus grands hommes qui aient jamais été.* » « Il nous a, » dit l'abbé (*Discours sur la grandeur et la sainteté des hommes*), « donné « plus de connaissances vraisemblables sur la physique en « vingt ans, que les sectateurs de Platon, d'Aristote et « d'Épicure n'avaient fait en deux mille ans ; mais le point « principal, c'est le grand avantage qu'il a procuré à la « raison humaine ; on ne raisonnait presque point avec jus- « tesse, c'est-à-dire conséquemment, avant lui.... Nous « n'avions point de solides démonstrateurs ; il n'y avait que « les géomètres qui connussent ce que c'était que démon- « trer.... Nous marchions en aveugles, et nous n'avancions « point sur une ligne droite dans le chemin de la vérité.... « Il y a plus, c'est que faute d'un certain sens spirituel, né- « cessaire pour discerner par nous-mêmes la vérité, nous « étions réduits à nous citer les uns les autres, et à ci- « ter même des anciens de deux mille ans, nous qui, aidés « de leurs lumières et des lumières de soixante générations, « devions avoir incomparablement plus de connaissances « et de lumières que les anciens. Nous en étions venus à ce « point d'imbécillité, que pour connaître ce qu'il fallait pen- « ser sur telle matière, nous ne disputions plus du fond de « la question, mais de quel sentiment était Aristote ou tel « autre homme, sujets comme nous à l'ignorance et à l'er-

« reur; nous avions des yeux et nous ne voyions point; il « nous a appris à ouvrir les yeux et à en faire usage, et « voilà ce que nous lui devons. »

Son enthousiasme pour Descartes le rend presque éloquent. Ailleurs, dans son *Projet pour rendre les livres plus honorables pour leurs auteurs*, il dit que Descartes est un grand homme parce « qu'il nous a appris à ne nous plus « soumettre en rien à l'autorité humaine, qui n'est pas in- « faillible, et qu'il nous a ainsi appris à voir par nos pro- « pres yeux et à faire usage de notre propre raison. »

Quant à Malebranche, sans être précisément un grand homme, il en est bien près, plus près (selon l'abbé) que Galilée, Leibnitz et Newton, parce qu'il a fait, sur le pouvoir de l'imagination, des découvertes plus importantes que toutes celles qui ont été faites sur d'autres matières.

Mais l'abbé ne se contente pas d'admirer Descartes et Malebranche; il croit aux deux substances, la pensante et l'étendue, avec la même foi que leur inventeur lui-même. Dans son *Discours sur la béatitude*, il développe ce dogme du cartésianisme avec une complaisance bien légitime, quoiqu'un peu fastidieuse. On en jugera par quelques extraits; il s'agit d'établir la *grande vraisemblance* de l'immortalité de l'âme.

« Ce corps mortel, cette machine de chair si périssable « qui fait partie de moi, et qui est composée de parties prin- « cipales, tête, poitrine, bras, jambes, toutes composées « elles-mêmes d'os, de muscles, d'artères, de veines, de « sang, de nerfs, de glandes, de membranes; cette machine, « soit pour le tout, soit pour chacune de ses parties, n'est « composée que de petites parties de matière, les unes en « repos et les autres en mouvement; les unes dures, les « autres molles, les unes liquides, les autres solides, les « unes tantôt chaudes, tantôt froides, toutes divisibles; les « unes grandes, les autres petites; les unes d'une figure et « les autres d'une autre, toutes faciles à dissoudre dans « leurs derniers éléments.

« Or, il est certain, il est du moins très-vraisemblable « que ni le tout que composent toutes ces parties, ni au- « cune de ces parties en particulier, ni par conséquent le « cœur, ni le cerveau, ni le foie, ne savent qu'ils existent ni « qu'ils font partie de ce moi... »

« Qu'est-ce donc que cette autre substance qui fait partie « du moi, et qui s'aperçoit de tant de choses, qui sait qu'elle « existe, qui s'aperçoit de son plaisir, de sa douleur, qui « compare plaisir à plaisir, douleur à douleur, et même un « plaisir présent à une douleur future; qui rapporte une « douleur au doigt et un plaisir à l'oreille; qui juge, qui « raisonne, qui doute, qui se souvient du passé, qui prévoit « l'avenir, qui désire le mouvement de mes doigts pour « écrire ces lignes ? »

« Dira-t-on que ce sont les os, les liqueurs, les mus- « cles, etc. ?... Dira-t-on que c'est ce grand muscle qu'on « appelle cœur, cette grande glande qu'on appelle cer- « veau, etc. ?... Tout cela serait ridicule, parce que cela ré- « pugne autant à la raison qu'il lui répugne de croire « qu'une pierre, petite ou grande, sente de la douleur, « qu'une montre raisonne, qu'un clavecin doute ou calcule. »

« Mais qu'est-ce donc que cette partie de moi qui seule « est capable de vouloir, de juger, de raisonner, etc... « C'est un être et cependant ce n'est ni ma machine entière, « ni aucune partie... C'est cependant quelque chose, c'est « un être existant..., et c'est ce que j'appelle esprit qui « anime le corps... »

« On vient de me démontrer que les trois angles d'un « triangle sont égaux à deux droits; je n'en saurais plus « douter, mais où est placé le raisonnement ?... Qui est la « partie de ce moi qui le comprend ? Est-ce mon foie, ma « rate, ou quelque autre glande de mon corps ?... Pourquoi « plutôt une glande qu'un de nos muscles, comme mon « cœur ? Pourquoi plutôt une glande conglobée qui est un « peloton de petits tuyaux, qu'une glande conglomérée « qui est un amas de petites glandes conglobées ? Pourquoi

« plutôt dans la moelle de mon crâne que dans la moelle de « l'épine de mon dos ?...

« Et, à dire la vérité,... c'est que l'esprit n'a aucune « étendue; car, s'il avait quelque étendue, quelque petite « qu'elle fût, elle serait divisible comme un corps par la « moitié, et chacune de ses opérations serait elle-même di- « visible et capable de mouvement comme les parties de ce « corps divisé. Or peut-on concevoir la moitié, le tiers, « d'un doute, d'un raisonnement? etc., etc. »

Cela dure ainsi pendant vingt-deux pages. On est inondé de redites. « Je sens bien que j'ai répété, dit l'abbé, et je « prévois bien que je répéterai. » Aveu naïf, dont le lecteur n'a pas besoin. La conclusion, tout le monde la sait d'avance, c'est que l'âme, étant une substance spirituelle, est une substance simple, et que « les substances simples ne se « détruisent point; il n'y a proprement que les composés de « plusieurs substances qui se peuvent détruire. »

Le dogme de l'immortalité de l'âme est de tous le plus cher à l'abbé, parce qu'il lui paraît de tous le plus utile. Il s'en fait le champion déclaré, et lui, le plus inoffensif des hommes, il ne permet à personne, pas même aux poëtes, de porter sur cette arche sainte une main sacrilége. Un jour, on lit devant lui deux idylles de madame Deshoulières, le *Ruisseau* et les *Moutons*. L'immortalité de l'âme était niée dans l'une, la raison décriée dans l'autre : l'abbé proclame cette opinion fausse, détestable, abominable, injurieuse pour Dieu. « Madame Deshoulières qui avait, dit-on, tant d'esprit n'en avait pas assez pour s'apercevoir que son opinion, sur l'anéantissement de l'âme humaine, était une opinion qui la déshonorait elle-même et qui flétrissait sa réputation parmi les personnes les plus sages et les plus sensées[1]. » Une autre fois, il s'attaque à plus forte partie, à Voltaire lui-même[2], et quoique bien indigne d'un pareil

[1] XIII, 71.
[2] XIII, 51.

adversaire, *impar congressus Achilli*, il engage avec lui, pour défendre la vérité si chère à son cœur, un duel sérieux dont il ne sort pas vaincu.

L'âme du chien de Newton, à six mois, disait Voltaire, avait plus de connaissance et de perceptions distinctes que l'âme de Newton au même âge. On peut donc les considérer toutes deux comme étant de la même nature. Or, l'âme du chien a été anéantie à sa mort; donc il en a été de même de celle de Newton.

Ce raisonnement indigne l'abbé, qui le réfute ainsi :

Vous raisonnez mal; car, de la différence qui existe entre l'âme du chien de Newton, à six mois, et l'âme de Newton au même âge, différence qui est si fort à l'avantage du chien, vous devriez conclure que l'âme du chien est supérieure à celle de Newton. Pourquoi ne le faites-vous pas ?

Mais, moi, je ne les prends pas à six mois; je les prends à vingt ans, et j'en conclus que la nature de leur âme est entièrement différente, et que l'âme de Newton est incomparablement supérieure à celle de son chien. Que répondez-vous ?

Que l'âme du chien de Newton serait ce qu'est l'âme de Newton, si elle était dans le corps de Newton, et réciproquement. Qu'en savez-vous ? Vous supposez précisément ce qui est en question, à savoir, que l'âme dépend de la machine qui l'enferme; et je crois, moi, que les deux substances que l'on appelle le corps et l'âme sont complétement distinctes.

J'ajoute que si Dieu anéantissait également un scélérat et un saint, après cette vie, il serait très-injuste. Or, admettre que Dieu peut être injuste est une opinion absurde que vous ne soutiendrez pas. »

Il faut bien reconnaître qu'ici c'est l'homme simple qui bat l'homme d'esprit, et quel homme d'esprit ! Aussi le bon abbé ne veut-il pas croire que ce soit là l'opinion de M. de Voltaire. « L'auteur de ces deux lettres, dit-il [1], paraît être

[1] XIII, 61.

un jeune écrivain d'un esprit superficiel, qui vise à la gloriole de passer pour esprit fort. Aussi ceux qui connaissent M. de Voltaire ne penseront jamais qu'il n'ait pas eu l'esprit assez pénétrant pour juger combien l'opinion de l'anéantissement de l'esprit humain serait pernicieuse à la société, dans ses conséquences, par la multiplication des crimes, surtout parmi les hommes nés impatients et colères... Ils ne penseront jamais que M. de Voltaire ait été assez méchant pour ôter aux hommes une espérance qui peut servir infiniment à diminuer nos maux et à augmenter nos biens, et qui ne peut venir que d'une main toute-puissante et infiniment bienfaisante. »

« De là, il suit que l'on peut espérer que l'auteur de ces deux *infâmes* lettres, quel qu'il soit, s'il lui reste encore quelque degré de docilité et d'humanité, les désavouera et se repentira d'avoir si mal employé son esprit pour augmenter les malheurs du genre humain... »

Dans son indignation, l'abbé va jusqu'à faire appel au bras séculier :

« C'est aux parlements, qui ont soin de la police, ajoute-t-il, à condamner sévèrement ces sortes d'écrits. » Pour essayer de détruire dans les esprits la croyance à l'immortalité de l'âme, il faut être « un citoyen très-méchant et très-insensé. » « Quand cet auteur serait assez malheureux pour passer le reste de sa vie sans aucune espérance de goûter jamais aucune sorte de plaisir après sa mort, devrait-il s'en vanter? Voilà, en effet, bien de quoi se vanter ! Belle et utile découverte ! Voilà bien de quoi se réjouir ! Nouvelle qu'il vient d'apprendre et qu'il meurt d'envie d'apprendre à tout le monde, que, dans peu, lui et nous, nous ne serons plus tous que des petits amas de cette terre argileuse qu'on trouve dans les tombeaux ?... Grande consolation que d'ôter à ses amis toute sorte d'espérance d'aucune joie, d'aucun contentement, d'aucun plaisir durant toute éternité ! »

Cette chaleur d'indignation chez un homme ordinairement si calme s'explique par le motif que nous disions plus

haut. Le dogme de l'immortalité de l'âme est, pour l'abbé de Saint-Pierre, le saint des saints, parce qu'il est la plus *utile*, à ses yeux, de toutes les vérités. L'abbé n'en fait rien moins que le maître ressort de la vie humaine; et voici comment : si l'homme a la persuasion que le bien qu'il fera lui vaudra non-seulement le bonheur dans ce monde, mais un bonheur infiniment plus grand et plus durable dans l'autre vie, n'est-il pas évident qu'il ne fera jamais que le bien ? Il ne s'agit donc que de lui inculquer cette persuasion salutaire. Et, qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas assez d'une simple opinion spéculative qui nous laisse sans entreprise et sans action, ce qu'il faut, c'est « le sentiment agréable que produit la grande espérance d'un grand bonheur futur et peu éloigné; et nous savons par expérience, dit-il plus loin, que lorsqu'on fait un usage journalier et presque continuel durant plusieurs années du sentiment de l'espérance, il devient passion et forte passion. » Devenir *espérant*, et non pas espérant vulgaire, mais *espérant passionné* [1], voilà le but que tout homme doit se proposer; et, pour arriver à cet état si digne d'envie, « on peut mettre en œuvre beaucoup plus souvent des moyens naturels et suffisants. »

Le principal, c'est une éducation bien dirigée. Pourquoi, dit l'abbé [2], ne pourrait-on pas dire aux enfants, à la fin de leurs repas, lorsqu'ils ont pris grand plaisir à manger de bons fruits, que les fruits du paradis sont bien meilleurs? lorsqu'ils ont entendu de la musique, que la musique du paradis vaut bien mieux? Pourquoi, tous les jours, en jouant, ne se diraient-ils pas : « Nous goûterons de bien plus grands plaisirs en paradis, si nous sommes bienfaisants? » Je sais bien, dit-il, que ce n'est point la mode de parler du paradis dans toutes les occasions; oui, sans doute, et on reconnaît bien là notre enfance et notre dérai-

[1] *Sur le désir de la béatitude*, p. 338 et suiv., 423.
[2] *Id.*, 396 et suiv., 429-446.

son; c'est la vieille mode de nos ancêtres, Gaulois, Romains et Grecs, que nous avons conservée; mais elle passera, cette mode, comme toutes les autres. Pourquoi ne pas apprendre aux enfants à répéter tous les matins cette formule de foi ou toute autre équivalente : « Je crois que Dieu a ordonné « qu'il y ait après la mort un enfer pour punir les méchants « et les œuvres de malfaisance non réparées, et un paradis « ou félicité éternelle pour récompenser les bienfaisants et « les œuvres de bienfaisance de chaque journée, et j'espère « qu'avec son secours je n'en ferai aujourd'hui aucune mau- « vaise qui lui déplaise et que j'en ferai beaucoup de bonnes « pour lui plaire? » On pourrait répéter la même formule avant chaque repas. Pourquoi, pendant le repas ou en entendant de la musique, ne répéterait-on pas cette formule : « Je « crois que si Dieu nous donne par bonté ces plaisirs dans « cette vie, et même aux injustes, il en donnera de beau- « coup plus grands dans la vie future aux bienfaisants? » Autre chose encore. Nous disons « Adieu » quand nous nous quittons; cela est bien, mais cette formule est devenue trop courte, et ne nous fait souvenir ni de Dieu ni du paradis qui est proche et qui n'est promis qu'aux bienfaisants. Celle-ci serait meilleure : « Paradis aux bienfaisants. » Sans doute elle paraîtrait un peu bizarre d'abord, mais on s'y ferait. De même ne serait-il pas bon d'ajouter à cette formule : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, » qui est bonne, ceci : « qui récompense si magnifiquement les bienfaisants? » Et toutes ces formules seraient encore bien plus faciles à retenir si elles étaient mises en beaux vers. Il serait encore à souhaiter que dans les actes publics ou privés, on ne parlât jamais de la vie, sans dire « la première vie. » Et il faudrait enfin que tous les gouvernements, de quelque religion qu'ils fussent, concourussent par des récompenses et des règlements à faire pratiquer les formules et autres moyens simples et naturels propres à former les *espérants passionnés*.

Voilà une amusante collection de recettes pour faire des

espérants passionnés! L'âme humaine est-elle donc une machine si simple? Pour produire en elle ce phénomène multiple qu'on appelle la foi, ne faut-il pas faire jouer des ressorts bien autrement compliqués et puissants qu'une simple formule? Ne faut-il pas convaincre la raison, frapper l'imagination, émouvoir la sensibilité, travail complexe et merveilleux qui est le secret de Dieu et l'œuvre de la grâce? Eh quoi? vous voulez faire de l'autre vie la préoccupation dominante de celle-ci, et pour enlever l'âme aux choses d'ici-bas, qui suffisent si bien à la passionner, à l'envahir, à l'absorber tout entière, vous avez assez de quelques formules? Voilà ce qui permettra à cette pauvre âme ainsi possédée, de briser ses mille liens, pour se prendre uniquement à l'objet lointain de son espérance? Tout cela est vrai, et pourtant il ne faudrait pas se hâter de condamner l'abbé et de se moquer de sa foi aux formules. Remarquons d'abord qu'il n'attribue nulle part aux formules *seules* le pouvoir de *faire naître* la foi. Il les donne comme un moyen efficace de la fortifier, et c'est surtout aux enfants qu'il songe à les appliquer, à cet âge dont on peut dire :

Argilla quidvis imitaberis uda.

Il est impossible de nier cette puissance de l'habitude. Qui de nous ne l'a éprouvée et ne l'éprouve tous les jours? « Il n'est pas indifférent, dit Aristote, de s'accoutumer, dès l'âge le plus tendre, à agir de telle ou telle manière; c'est au contraire quelque chose de très-important, ou plutôt, *tout est là* [1]. » Sans doute l'âme humaine n'est pas une simple machine; et pourtant il y a en nous de la machine. Pascal n'affirme-t-il pas que de pratiquer la religion mène à la croire? « Suivez la manière par où ils ont commencé, dit-il, en proposant son fameux pari (*Pensées*, Ed. Havet, p. 152); c'est en faisant tout comme s'ils croyaient, en prenant de

[1] Οὐ μικρὸν διαφέρει τὸ οὕτως ἢ οὕτως εὐθὺς ἐκ νέων ἐθίζεσθαι, ἀλλὰ πάμπολυ, μᾶλλον δὲ τὸ πᾶν. (Mor. à Nicom., II, I.)

l'eau bénite, en faisant dire des messes. *Naturellement cela vous fera croire....* » Et ailleurs (page 161) : « Il ne faut pas se méconnaître, nous sommes *automate* autant qu'esprit ; et de là vient que l'instrument par lequel la persuasion se fait n'est pas la seule démonstration. Combien y a-t-il peu de choses démontrées ! *La coutume fait nos preuves les plus fortes et les plus crues : elle incline l'automate*, qui entraîne l'esprit sans qu'il y pense... Enfin, il faut avoir recours à elle quand une fois l'esprit a vu où est la vérité, afin de nous abreuver et nous teindre de cette créance, qui nous échappe à toute heure ; car d'en avoir toujours les preuves présentes, c'est trop d'affaire. Il faut acquérir une créance plus facile, qui est celle de l'habitude, qui, sans violence, sans art, sans argument, nous fait croire les choses, *et incline toutes nos puissances à cette croyance, en sorte que notre âme y tombe naturellement.* Quand on ne croit que par la force de la conviction, et que l'automate est incliné à croire le contraire, ce n'est pas assez. Il faut donc faire croire nos deux pièces : l'esprit, par les raisons qu'il suffit d'avoir vues une fois en sa vie ; et l'automate, par la coutume et en ne lui permettant pas de s'incliner au contraire. *Inclina cor meum, Deus.* » Le tort de l'abbé serait alors, non pas de croire aux formules, mais peut-être de les prodiguer, et surtout de les mettre là où il ne convient pas, de les associer à des actes vulgaires, comme boire, manger, jouer. C'est les profaner. Le grand art est non pas d'en faire fi, mais d'y croire et d'en user avec discrétion et à propos.

Du reste, hâtons-nous de dire que si l'abbé a commis sur ce point de philosophie une légère erreur, partout ailleurs il n'est pas seulement bon, il est excellent.

Il disserte peu sur Dieu. Dieu est pour lui la raison même et l'être infiniment parfait. Pour toutes les grandes vérités qui, en dehors des lumières de l'ordre surnaturel, sont le *credo* de toute âme saine, la personnalité, la perfection et la providence de Dieu, aussi bien que pour l'immortalité de l'âme et la distinction du bien et du mal, l'abbé de Saint-

Pierre a la foi du charbonnier ; chose remarquable, vu le temps où il vivait et l'air de scepticisme qu'il respira toute sa vie, cette foi semble n'avoir jamais souffert le moindre ébranlement et la moindre atteinte. Il a donc la foi et l'espérance. Ce qui suit, tiré du discours déjà cité sur le *Désir de la béatitude*, n'est-ce point la charité?

« Que l'on me dise donc pourquoi parmi nous, qui nous « piquons tant d'avoir de l'esprit, de la raison, et d'être ha- « biles sur nos intérêts, il n'y en a pas un de mille, qui, le « matin, en se levant, se demande : Ai-je quelque aumône « à faire, ai-je quelque visite à faire pour consoler un mal- « heureux, une malheureuse, ou pour faire grand plaisir à « quelque personne de ma connaissance, on enfin quelque « autre bonne œuvre pour plaire à l'être bienfaisant? Tout « cela est en notre pouvoir, toutes ces démarches nous assu- « rent une fortune éternelle, et d'autant plus grande, que « nous aurons fait plus de plaisir aux autres, et surtout à « ceux à qui nous avons plus d'obligation. D'où vient donc « que de mille personnes raisonnables, à peine y en a-t-il « une assez sensée pour penser tous les matins à ces œuvres « de bienfaisance de sa journée? » Ce n'est pas le langage, mais c'est le cœur d'un François de Sales et d'un Fénelon. Il a poussé cette préoccupation du bien à faire jusqu'à tracer dans un petit traité de quelques pages les règles de ce qu'il appelle l'*Économie bienfaisante*. L'économie bienfaisante consiste, selon l'abbé, à épargner sur sa dépense la dixième partie de son revenu « et par ce moyen, à faire cré- « dit à ses débiteurs, soulager de pauvres familles, faire de « petits présents qui font grand plaisir, surtout quand ils « sont bien placés, se procurer une réputation précieuse et « plusieurs agréments dans cette vie, et amasser de bonnes « œuvres qui sont le seul fondement de l'espérance du pa- « radis. Celui qui avec son économie, dit-il encore, va jus- « qu'au bout de l'année sans emprunter, sans devoir rien « aux marchands, mais sans rien donner aux familles mal- « heureuses, sans faire crédit à ses débiteurs, sans aucune

« libéralité, n'est que juste, mais il n'est pas bienfaisant. « Ainsi il ne mérite ni louange ni aucune récompense dans « ce monde et dans l'autre. » Il faut, selon l'abbé, être plus que juste, et c'est ce que l'économie bienfaisante peut nous apprendre. Quelle est une des causes principales de la corruption de nos mœurs? C'est qu'on n'économise pas pour faire le bien. Aussi devrait-on faire pratiquer l'économie bienfaisante aux enfants, en leur apprenant à épargner tous les mois le dixième de leur argent et à l'employer en présents et en aumônes. Remarquons le caractère simple et pratique de ce précepte; la bienfaisance de l'abbé est loin de la charité chrétienne ; elle est plus humaine, pour ainsi dire, elle n'est point le désintéressement absolu des choses de la terre, le sacrifice exalté du moi à autrui : une petite dîme prélevée sur son revenu, rien de plus; en voilà assez pour être plus que juste. Quoi de plus doux, de moins exigeant? Ce chiffre du dixième du revenu, il est bon de le dire en passant, est celui que la loi musulmane fixe au croyant comme le minimum de ses aumônes.

Même caractère de bon sens pratique et même philanthropie dans ses *Observations sur la sobriété*. L'abbé a remarqué, comme M. de Maistre, que la table tue plus d'hommes que la guerre. Ce serait à un habile médecin à bien peindre tous les maux qui viennent de l'excès de nourriture; mais un habile médecin aimera bien mieux avoir à guérir ceux qui sont malades d'intempérance que de travailler à diminuer le nombre des intempérants. Aussi, en attendant qu'un d'entre eux soit assez bon citoyen pour rendre ce service à ses semblables, l'abbé s'essaye de son mieux à faire connaître tous les maux dont préserve la sobriété et les grands avantages qu'elle procure. Dans vingt-sept paragraphes, soigneusement numérotés selon son usage, et dans lesquels il étale, non sans une certaine complaisance, un savoir physiologique peut-être contestable sur quelques points, il développe les effets de l'excès de nourriture, et en bon cartésien, parle des esprits animaux comme s'il les avait vus. Dans sept autres

paragraphes, il énumère les avantages de la sobriété : vie très-longue, vie plus saine, vie plus gaie, vie plus calme, vie plus laborieuse et par conséquent plus bienfaisante, conservation plus longue de la vigueur chez les hommes, de la beauté chez les femmes, etc. Il y a donc un immense avantage à être sobre, et pourtant notre nature s'y refuse. « Il n'est que trop vrai, dit l'excellent homme, qu'il y a peu de personnes sobres, même parmi les vieillards tels que je suis. (L'abbé écrivait ceci en 1734, à 76 ans.) Ainsi c'est en partie pour ma propre utilité, aussi bien que pour l'utilité des autres, que je me suis mis à écrire ces observations. » Il donne trois moyens d'acquérir la sobriété : le premier est de lire plus souvent les considérations sur la sobriété, et de n'y pas manquer surtout quand on doit dîner en ville ; le second est de comparer l'état où on se trouve quand on a été sobre pendant une semaine à celui qui suit une semaine d'intempérance; le troisième est de manger souvent seul pour pouvoir se lever de table quand on croit avoir assez mangé. Voilà certes des considérations bien terre à terre; mais elles peuvent être utiles : c'en est assez pour l'abbé, et convenons qu'elles sont excellentes. Mais ce n'est pas tout. Le bon abbé fit plus pour la santé de ses semblables que de simples observations: le médecin Chirac et beaucoup d'autres avaient observé que le mouvement d'une chaise de poste roulant sur le pavé pendant plusieurs jours, était un excellent remède contre beaucoup de maux, effets de l'intempérance, par exemple « les obstructions du foie, de la rate, et des autres glandes du bas-ventre. » Le remède, s'il était bon, était coûteux et peu commode. L'abbé inventa un fauteuil qu'il appela *le fauteuil de poste* et qui, au moyen d'un mécanisme, procurait à la personne qui s'y était assise le même « *trémoussement* » (d'où lui vint le nom de *trémoussoir*) qu'une chaise de poste en mouvement. On pouvait ainsi se faire « trémousser » sans bouger de chez soi, et à peu de frais. L'abbé, homme à illusions, n'est pas éloigné de croire que ce remède « pourrait bien être salutaire pour un beau-

coup plus grand nombre de maux qu'on ne se l'imagine. » Il y voit un moyen de remplacer la chasse, pour ceux qui auraient besoin de chasser et ne le peuvent pas; un moyen de remplacer la marche, la saignée, de calmer et de diminuer les accès de goutte, etc. Il considère sa machine comme indispensable pour les gens d'étude, les communautés religieuses, les ministres mêmes, qui pourront se faire lire pendant qu'ils seront sur le trémoussoir. Bref, l'abbé en fut pour ses frais d'invention et M. Duguet, « excellent ingénieur machiniste, » qui s'était chargé d'exécuter l'objet, pour ses frais de fabrication. L'abbé eut beau faire savoir au public que la machine avait été exécutée avec succès et qu'il y en avait déjà de pareilles dans les pays étrangers, à la Haye, en Allemagne, sur le Rhin, à Berlin, à Bruxelles, à Londres, le trémoussoir ne réussit pas. Mais peu nous importe le succès : c'est l'intention que nous avons à juger, et disons-le, à vénérer. L'invention du trémoussoir est, par excellence, une invention baconienne. Que nous sommes loin de l'esprit et du ton de cette philosophie altière, disant par la bouche dédaigneuse de Sénèque : *Philosophia non est instrumentorum ad usus necessarios opifex!*

Les exhortations de l'abbé à la sobriété ne sont pas exemptes d'un certain épicurisme, et suffiraient presque à mettre hors de doute la faiblesse honnête du digne homme; mais voici qui est plus franc et plus explicite. Ce sont des passages d'une lettre adressée par l'abbé à madame du Tort, en 1698, *sur l'effet naturel du bon vin*. L'abbé avait dîné à Saint-Cloud avec le père de cette dame, lequel trouvait « le vin de l'Hermitage salutaire et le vin de Champagne agréable. Nous en avions bu un peu plus qu'à l'ordinaire. Nous parlions le verre à la main de ce bonheur, de cette tranquillité que Sénèque se vantait de faire trouver aux hommes, malgré la mauvaise fortune, dans la philosophie des stoïciens. Ma foi, me dit-il, monsieur l'abbé, en m'attaquant le verre à la main, c'est le bon vin qui donne ce que cette philosophie promet. »

« Pour moi, je fais le cas que je dois de cette philosophie. On s'y pique de courage et de fermeté contre les disgrâces de la fortune, et c'est bien fait; mais j'en demande pardon à Sénèque et à cette philosophie fière et courageuse que j'estime, nous éprouvons qu'un peu de bon vin, pris plus qu'à l'ordinaire, peut être sur cela d'un plus grand secours que le courage même qui prend les maux de la vie un peu trop sérieusement. L'âme est sujette à beaucoup de maux que les belles spéculations de Sénèque ne peuvent ni prévenir, ni si bien guérir que la gaieté que donne le bon vin... Je crains bien que le Népenthès d'Homère ne soit perdu, et c'est grand dommage; mais c'est quelque chose que le sage usage du bon vin puisse en quelque sorte nous consoler quelquefois de cette perte. »

« Que les sots disent qu'il est honteux de devoir à un peu plus de vin qu'à l'ordinaire une chose aussi précieuse que la joie; qu'ils disent qu'il est honteux de devoir du plaisir à une bonne pêche. S'ils sont honteux de n'être que des hommes, tant pis pour eux. Pour moi, je serais fort honteux de placer si mal ma honte... Je n'achète rien au prix de ma santé; j'en ai trop peu pour la risquer; mais, après tout, je ne suis pas fâché de regarder une demi-bouteille de bon vin tantôt comme remède, tantôt comme préservatif contre un certain excès de sérieux qui ressemble fort à la mauvaise humeur. »

« Après tout, je me soucie peu de la délicatesse des tables où je mange. Ce dont je me soucie le plus, c'est la gaieté et l'agrément des convives; et je vous avoue que je ne fais jamais bonne chère, quand mon esprit n'est point du repas. »

« Je crois que, pour entretenir la santé du corps et de l'esprit, il faut de temps en temps un peu d'extraordinaire dans les repas, et surtout un peu de bon vin... La sobriété suffit peut-être pour la santé du corps, mais elle ne suffit pas toujours pour entretenir la santé de l'esprit, je veux dire la sérénité et la gaieté; l'homme a encore besoin de l'usage de la tempérance, de cette vertu aimable qui consiste bien

moins à retrancher tout à fait les plaisirs qu'à les faire goûter délicatement, et toujours dans la modération, sans excès et dans l'innocence. »

Cet épicurisme honnête, irréprochable, l'abbé en a formulé le dogme, ou plutôt il a trouvé la formule toute faite chez un de ses auteurs favoris, Abadie, et il l'a adoptée. « J'ai lu, dit-il[1], dans Abadie, cette proposition : « *Le plaisir « est quelque chose de divin.* » Elle me frappa, et plus je l'ai examinée en divers temps, plus j'ai trouvé qu'elle méritait de l'être par l'importance du sujet, et par la nouveauté de l'expression, dans un auteur aussi sérieux et aussi sage. »

« L'importance, c'est que tous les désirs de notre vie présente tendent au plaisir, et que toute la félicité de notre vie future est uniquement fondée sur le plaisir. »

« Quoi! le plaisir de celui qui mange une pêche excellente serait quelque chose de divin? Le plaisir d'une belle voix, d'un bon violon serait quelque chose de divin? Il semble d'abord que des choses aussi vulgaires n'ont rien de commun avec le divin. Mais à regarder la chose avec des yeux de philosophe, on voit effectivement que ce qui forme en eux ce grand plaisir, ce ne peut être qu'une puissance divine; et de là il est naturel de conclure la proposition d'Abadie : Le plaisir est réellement quelque chose de divin; c'est un présent de la Divinité. »

Et ce présent, l'abbé croit que la Divinité nous l'a fait avec largesse. Il affirme qu'il y a dans la vie plus de biens que de maux, et il pose cette question, à celui qui serait tenté d'affirmer le contraire : Supposons qu'il vous reste cinquante ans à vivre? Voudriez-vous dormir pendant ces cinquante ans? Non. Vous croyez donc qu'à veiller pendant ce temps, il y a plus à gagner qu'à perdre. Ne dites donc pas alors que la vie n'offre pas plus de biens que de maux[2].

Le grand art de la vie, c'est de savoir jouir des biens

[1] XIII, 351.
[2] XIII, 536.

qu'elle nous offre ; et cette science peut se résumer en deux mots : modération et diversité. Il faut se garder de tout excès et de ce que l'abbé appelle les *quatre enivrements*[1] : le vin, la colère, l'ambition et l'amour ; l'amour surtout. « Plus ce plaisir est sensible, dit l'abbé, plus il est dangereux ; plus il est à craindre que cette grande passion ne nous porte à la déraison, à l'injustice, au mépris des bienséances. De là, il suit que, pour affaiblir l'amour et pour contenir toujours ce plaisir dans les bornes de la raison, il serait à souhaiter que l'on pût avoir de l'amour pour plusieurs personnes. Les goûts divisés se combattent et nous sauvent ainsi de ces goûts trop vifs que l'on appelle passions. Cette division donne de la force à la raison. Ainsi la maxime : *divide et impera*, qui est si vraie en politique, pourrait bien être aussi très-vraie, adressée à la raison, lorsqu'il s'agit de l'amour. » Excellente idée ! mais pourquoi l'abbé qui nous a donné la recette pour faire des espérants passionnés n'en donne-t-il pas une aussi pour faire des amoureux modérés ? L'excellent homme sent tout de suite qu'il se heurte à l'impossible : « Ce partage, dit-il, est rarement en notre pouvoir, si ce n'est dans un âge où les passions, en s'affaiblissant et en devenant de simples goûts, donnent plus de pouvoir à la raison, » c'est-à-dire dans un âge où l'amour n'existe plus.

La diversité est, aux yeux de l'abbé, l'une des conditions nécessaires du bonheur : « Tout le monde éprouve, dit-il très-sensément, et peu de gens savent, faute de réflexion, que tout plaisir vient ou de la nouveauté des objets, ou de leur *renouveauté*, et par conséquent de la diversité. Si l'âme ne passait point d'un état à un autre, d'une situation à une autre, l'homme ne sentirait ni plaisir ni douleur. C'est ce passage qui seul est senti. Il faut, par conséquent, incessamment, à l'âme, des objets qui aient plusieurs choses nouvelles à remarquer. »

Et ailleurs : « La vie la plus désirable, c'est la vie la plus

[1] XIII, 294 et suiv.

diversifiée; la vie la plus sage, c'est celle qui a le plus de variété. »

« De là, il suit que les voyages, l'été, à la campagne, non-seulement sont fort sains pour le corps, mais encore pour l'âme. »

« De là, il suit qu'il n'est pas sage de choisir une vie uniforme quand on peut la diversifier. »

Tout cela est excellent en théorie, mais n'est malheureusement pas d'une application universelle. L'épicurisme est la morale des gens heureux. Il faut être abbé de cour, comme l'abbé de Saint-Pierre, ou seigneur châtelain comme Horace, pour la pratiquer à son aise. L'un était logé au Palais-Royal et allait régulièrement passer l'été dans des campagnes charmantes, à Saint-Pierre-Église ou à Chenonceaux; l'autre était seigneur d'Ustica, et avait pour pied-à-terre, à Rome, le palais de Mécène : voilà, sans aucun doute, deux situations commodes pour prêcher que le sage doit, autant que possible, diversifier sa vie; seulement, il n'eût pas été inutile d'ajouter que le sage doit commencer par être au moins à son aise.

Toutefois il ne faudrait pas conclure, de ce rapprochement de l'abbé de Saint-Pierre et d'Horace, qu'il y a accord sur tous les points entre l'ami de Mécène et l'aumônier de Madame. On se tromperait fort; car sans compter qu'Horace ne faisait ni politique, ni mémoires, ni projets, ni chimères, ils avaient, sur le but de la vie, malgré ce qui peut sembler commun entre eux, les opinions les plus opposées. Horace ne voit guère qu'une chose bonne et parfaitement bonne dans la vie : c'est le repos, *otia, otia liberrima*. Voilà ce qu'il ne cesse de prêcher à tous ses amis, et de parole, et d'exemple. Sa seule occupation, c'est la flânerie, le far-niente, la paresse :

> Le repos! le repos! trésor si précieux,
> Qu'on en faisait jadis le partage des Dieux!

Horace était Napolitain. L'abbé de Saint-Pierre, qui est

Normand, c'est-à-dire cousin des Anglo-Saxons, pense tout autrement. S'il avait à prendre une devise, ce serait le mot de l'empereur Probus mourant : *Laboremus*, travaillons ! « La paresse, dit l'abbé, diminue le bonheur[1]. Les fainéants sont moins heureux que les laborieux. » Et il ajoute : « moins honnêtes. » « Il y en a qui osent se vanter de leur fainéantise... Il me semble qu'il est difficile d'être bon citoyen sans ressentir une sorte d'indignation contre une pareille insolence... Nous avons eu de nos jours des auteurs, gens d'esprit qui, à l'imitation de *quelques poëtes anciens sans vertu*, ont eu l'audace de proposer de pareilles maximes comme très-raisonnables; et ces ouvrages, à la honte de notre police et de nos mœurs, ont été imprimés, publiés, loués... Quels sages, quels philosophes que des gens qui, dans un État bien réglé, devraient être chassés de la société :

Ignavum fucos pecus a præsepibus arcent[2]. »

Voilà un vigoureux et salutaire correctif à l'épicurisme de l'abbé. Nous passons d'Horace à Franklin.

Voulons-nous enfin un résumé de sa morale? C'est à lui-même que nous l'empruntons, dans l'opuscule qui porte ce titre bizarre : *Agathon, archevêque très-vertueux, très-sage et très-heureux.*

C'est le portrait d'un prélat idéal, tel que l'abbé pouvait le rêver, un prélat qui n'a pas sur la sainteté les idées du vulgaire, ni sur le célibat des prêtres les idées de l'Église. Il introduit le scrutin dans ses séminaires, interdit toute discussion aux théologiens de son diocèse, prêche la paix perpétuelle; Agathon, c'est l'abbé fait archevêque et administrant son diocèse à sa guise, en dépit des conciles et des canons; ce diocèse idéal est sa Thélème et son Utopie.

L'archevêque Agathon ne vit point en anachorète. Il possède une maison de campagne, et partage son séjour entre

[1] XII, 151.
[2] XIII, 96 et suiv.

la campagne et la ville pour mieux jouir de l'une et de l'autre. Il n'affecte aucune austérité. On ne sert à sa table que des viandes communes, mais bien choisies et bien apprêtées; et des vins, non pas rares, mais bons : l'abbé appelle ce régime frugalité épiscopale. Il ne fait qu'un repas, persuadé qu'il est plus facile d'être tempérant dans un repas que dans deux, et prétend que la gaieté et la bonne humeur dépendent de la tempérance. Sa grande règle est de demeurer sur son appétit. Il a pour amis les personnes les plus vertueuses, et surtout les bons ménages, persuadé que ceux-ci sont les plus vertueux et, à tout prendre, les plus heureux. Il fuit l'austérité, même dans son maintien et dans son air : « L'air doux et gracieux, dit-il, doit être la parure de l'homme vertueux. »

Il a sur la plupart des sujets des opinions *provisionnelles*, c'est-à-dire des opinions qu'il garde par provision, en attendant la certitude. Il ne dit pas : « Je ne suis pas de votre avis; » mais « je ne suis pas *encore* de votre avis. » Il évite les termes affirmatifs, ne se propose à personne comme modèle et n'entend assujettir personne à son jugement. Il dit : Cela est bon *pour moi;* cela est vrai *pour moi;* cela est plus vraisemblable *pour moi*. Il réalise le vœu de Juvénal : une âme saine dans un corps sain; et une âme *saine*, dit très-bien l'abbé, c'est une âme qui n'est dégoûtée de rien et qui a du goût pour tout; ce qui fait que presque tous les objets lui présentent des plaisirs à goûter. Il ne blâme pas toute sorte d'ambition. Il regarde comme ambition innocente celle qui fait que les hommes tendent à augmenter leur crédit et leur fortune par des voies innocentes; et comme ambition louable, celle qui leur fait désirer un accroissement de fortune pour augmenter le bonheur de leurs concitoyens. Il ne s'estime pas moins qu'il ne mérite; ce serait erreur et sottise; mais il se donne aux autres pour beaucoup moins qu'il ne vaut; et c'est là l'humilité, qui est une partie de la bienséance. Il considère enfin comme le sublime de la sagesse humaine, d'avoir su convertir ses

principaux devoirs en plaisirs, d'avoir uni l'agréable avec l'estimable, l'habileté avec la sainteté; si bien qu'à le considérer dans toutes les heures du jour, tout le long de l'année, on le trouverait toujours ou goûtant des plaisirs innocents, avec reconnaissance pour le Créateur, ou tenant pour ainsi dire à la main (*sic*), l'une ou l'autre de ces deux règles : « Ne faites point contre un autre ce que vous ne voudriez point qu'il vous fît; » ou « faites pour un autre ce que vous voudriez qu'il vous fît. » — « Bref, content de sa « situation, Agathon ne songe qu'à jouir tranquillement de « tous les agréments qu'il en peut tirer, sans faire tort à « personne et en faisant du bien à tous ceux qu'il peut; « grâce à la douceur de son humeur, à l'étendue et à la jus- « tesse de son esprit, et surtout à son penchant naturel à « faire plaisir à tout le monde, il passe sa vie aussi heureu- « sement que personne, et il acquiert tous les jours, par sa « bienfaisance, de nouveaux mérites pour obtenir le pa- « radis. Pour moi, je le regarde comme un *vrai saint*, très- « estimable, et cependant très-heureux. C'est que la grande « vertu, guidée par une raison sublime, produit *toujours* « un grand bonheur. »

Telle est la conclusion de l'abbé et le dernier mot de sa morale. Il est peut-être un peu absolu et ce n'est point tout à fait ainsi que va le monde. Que l'honnêteté soit en général le meilleur calcul et la vertu la plus grande des habiletés, c'est ce qu'on ne saurait contester; mais encore faut-il reconnaître que cette règle souffre des exceptions, qu'elle doit en souffrir, et que ces exceptions méritent bien d'être prises en considération, puisqu'elles sont après tout le fondement le plus solide et le plus sûr de l'espérance d'une autre vie. Tous les arguments métaphysiques en faveur de l'immortalité de l'âme ne sont que d'un bien faible poids à côté de cette simple question : Pourquoi cet honnête homme a-t-il vécu si malheureux, et ce scélérat si heureux? Pourquoi? parce que l'âme est immortelle, et qu'il faut bien qu'elle le soit, pour que justice soit faite. L'abbé ne songe pas qu'on pour-

rait lui dire : S'il en est ainsi, s'il suffit d'être vertueux pour être heureux ici-bas, à quoi bon l'autre vie? Celle-ci ne se suffit-elle pas pleinement à elle-même?

L'abbé expose donc peut-être un peu la vérité qu'il a le plus à cœur de persuader aux hommes; mais, cette réserve faite, rendons justice à sa morale qui est bien celle d'une âme saine dans la belle acception qu'il donne à ce mot. Il aime la vie, il la croit bonne, il accepte sans scrupule tous les plaisirs que Dieu y a mis, et pourrait presque appeler son Dieu le Dieu des bonnes gens; mais de tous ces plaisirs, il aime de préférence ceux qui viennent du cœur. Voilà son épicurisme, et son scepticisme n'est autre chose qu'une sorte d'honnêteté et de modestie de l'esprit. Il ne touche pas aux choses sacrées. Jamais homme ne crut plus ardemment et plus fermement que celui-là au Dieu juste et bon et à l'âme immortelle. Plût à Dieu qu'il y eût beaucoup d'épicuriens et de sceptiques comme l'abbé de Saint-Pierre!

L'abbé aime la vie parce qu'il la trouve bonne, disions-nous; il l'aime encore plus parce qu'il croit qu'elle peut être meilleure. Il est une chose qu'il aime plus que le bien, c'est *le mieux*. Il est un des apôtres (le mot n'est que juste pour lui) de l'idée de *progrès*. Cette idée le possède au point qu'on peut dire qu'elle inspire tout ce qu'il pense. Il l'applique à toutes choses, sans hésitation et sans discernement, et ne voit rien en ce monde qu'on ne puisse *perfectionner*, l'Iliade comme la médecine, les tragédies comme la physique. Il possède le remède à tous les maux, passés et futurs, réels et possibles.

Son opinion sur le progrès est exposée tout au long dans deux opuscules : ses *Observations sur le progrès de la raison universelle*, et son *Projet pour perfectionner le gouvernement des États* (dernier chapitre). Voici les deux passages :

« Nous pouvons considérer le genre humain comme un composé de toutes les nations qui ont été et qui seront sur la terre, et lui assigner divers âges, comme nous en assignons à Socrate, et supposer qu'un siècle est au genre hu-

main âgé de dix mille ans ce qu'un an est à un homme âgé de cent ans, avec cette prodigieuse différence que l'homme mortel vieillit et s'affaiblit par sa machine, et perd de sa sagesse, de sa raison et de son bonheur, par le grand nombre des années et par la dépendance que Dieu, par une volonté et une providence générale, a mise entre l'esprit humain et l'affaiblissement de la machine humaine, au lieu que le genre humain étant immortel par sa succession perpétuelle et infinie, se trouve au bout de dix mille ans plus propre à croître facilement en sagesse, en raison et en bonheur, que s'il n'était âgé que de quatre mille ans. »

« Comme le genre humain, qui n'est, dit-on, âgé au plus que de sept à huit mille ans, n'est encore que dans l'enfance de la raison humaine, en comparaison de ce qu'il sera dans cinq ou six mille ans, il ne sera alors que vers le commencement de la première jeunesse, si on le compare à ce qu'il sera un jour, lorsqu'il aura duré encore cent mille ans, toujours croissant en sagesse et raison. »

L'autre passage, qui est la conclusion du *Projet pour perfectionner le gouvernement des États*, est plus développé. C'est toute la théorie de l'histoire de l'humanité.

« Les poëtes ont feint l'âge d'or du temps de Saturne et de Rhée, c'est-à-dire qu'ils ont imaginé des siècles où les hommes, vivant dans la justice, dans l'innocence, dans la concorde et dans l'abondance, étaient parfaitement heureux, mais ils ont feint follement que cet âge était le premier.

« Ils ont feint que l'âge d'argent a ~~précédé~~ suivi l'âge d'or... Ils ont dit de même que l'âge d'airain, beaucoup moins heureux, avait succédé à l'âge d'argent. A l'égard du dernier âge où ces poëtes ont vécu, il l'ont appelé l'âge de fer, c'est-à-dire le temps où régnaient l'injustice, la discorde, la violence, la pauvreté ; voilà jusqu'où ont été les lumières et les fictions des anciens poëtes.

« Mais l'histoire, la philosophie et l'expérience nous apprennent tout le contraire ; elles nous apprennent que les

hommes ont commencé réellement par ignorer les arts et par être par conséquent dans la pauvreté et dans la disette... Ils cherchèrent dans la société de plusieurs familles et dans un même village plus de sûreté contre les violences des voleurs et des ennemis... Ils convinrent d'établir une société entre plusieurs villages, de former quelques lois et de choisir un certain nombre d'hommes propres à faire observer les lois faites et à en former de nouvelles...

« Comme souvent les plus forts, les plus impatients, ne voulaient pas s'assujettir ni aux lois, ni aux juges, ils usaient de violence, et alors discorde, haine, combat, meurtre, pillage, etc... Tel a été le premier âge des peuples les plus civilisés d'Europe et d'Asie; tel est encore le premier âge de quelques Tartares d'Asie et des sauvages d'Afrique et d'Amérique, vrai âge de fer, parce que l'art de la société n'y est encore que dans la première enfance.

« A cet âge de fer a succédé, parmi les nations mieux policées, l'âge d'airain, c'est-à-dire une police moins grossière...

« A cet âge d'airain a succédé l'âge d'argent; c'est l'âge où nous vivons en Europe. L'art de la société y est dans l'adolescence, parce que nos règlements se sont beaucoup augmentés et perfectionnés; mais nos guerres civiles et étrangères tiennent encore beaucoup de l'âge d'airain... et c'est en cela particulièrement que la raison humaine, que l'art du gouvernement, que la police générale de la société humaine paraissent encore dans l'enfance parmi nous.

« Nous sommes donc véritablement dans un âge d'argent, qui tient encore un peu, d'un côté, à l'âge d'airain, et, de l'autre, un peu à l'âge d'or; car notre raison est déjà perfectionnée au point que nous cherchons à finir les guerres et à prolonger les paix. Mais nous n'avons pas encore assez estimé les biens que la guerre fait perdre, les maux qu'elle cause, et, par conséquent, tous les biens que produirait la paix perpétuelle fondée sur un arbitrage permanent entre souverains.

« *Nous touchons, pour ainsi dire, au commencement de l'âge d'or;* nous n'avons plus besoin, pour y entrer, que de quelques règnes sages dans nos Etats européens : car l'Europe, une fois parvenue à cet âge d'or, à cette espèce de paradis sur la terre, y ferait, en peu de temps, entrer tous les autres peuples... »

Les quelques règnes sont venus (non pas tous sages, il est vrai); plus de cent ans se sont écoulés depuis l'époque où l'abbé de Saint-Pierre écrivait ces lignes, et, très-certainement, nous ne sommes pas encore dans l'âge d'or auquel nos pères *touchaient* de son temps. En sommes-nous plus près ? C'est une question. Avons-nous avancé ? Ceci n'en est plus une. Mais, quoique nous ayons fait bien du chemin depuis 1730, l'abbé, s'il revenait au monde, trouverait encore devant nous les trois grands obstacles qu'il signale au progrès de l'humanité : la guerre, ce qu'il appelle la superstition, et ce qu'il n'ose pas appeler le despotisme, enveloppant sa pensée dans cette périphrase circonspecte : « La crainte que peuvent avoir ceux qui gouvernent les États, que d'autres ne fassent du progrès dans la science du gouvernement. »

L'abbé commet, dans sa théorie, l'erreur de tout le dix-huitième siècle. Il part de la sauvagerie primitive comme d'un fait incontestable : c'était pourtant là le cas d'appliquer les opinions provisionnelles d'Agathon. Le prélat modèle n'eût pas été aussi affirmatif ; mais, sauf cette erreur, l'une de celles que commet tout un siècle et qui s'imposent aux meilleurs esprits, à plus forte raison aux médiocres, la foi de l'abbé au progrès nous paraît non-seulement respectable, comme toutes les croyances d'un honnête homme, mais la vérité même. Pour nier le progrès, il nous semble qu'il faut fermer les yeux à l'histoire.

L'abbé a donc raison contre son ami, le trop circonspect Fontenelle, en proclamant la loi du progrès non-seulement dans les sciences mathématiques et physiques, mais dans l'histoire même de l'humanité; il a raison contre le scepti-

cisme de Voltaire, qui ne semblerait pas loin de croire parfois que s'il y a progrès, c'est pour quelques-uns, et jusqu'à un certain point, bien vite atteint; il aurait applaudi en 1750 au beau langage de Turgot, proclamant que tout ce qui agite les hommes « étend leurs idées, les éclaire, les « anime, et *à la longue les conduit au bon et au vrai où ils « sont entraînés par leur pente naturelle.* » Toutefois, le digne homme va trop loin. Ce qui est incontestable, c'est la marche de l'humanité, au milieu de mille obstacles, vers un état toujours meilleur; ce qui est impénétrable, c'est son point de départ et son but. Elle marche, mais d'où vient-elle et où va-t-elle? De l'état sauvage, dit en chœur tout le dix-huitième siècle, qui n'en sait rien; vers l'âge d'or, dit l'abbé de Saint-Pierre, qui n'en sait pas davantage. L'âge d'or! Voilà qui est bien beau, et Condorcet lui-même n'a jamais rien rêvé de mieux, Condorcet qui, étendant le progrès au perfectionnement réel de l'homme, ne désespère point du perfectionnement de ses qualités physiques, « soit « par celui des instruments qui augmentent l'intensité ou « dirigent l'emploi de ces facultés, soit même par celui de « l'organisation naturelle; » et, de fait, si l'abbé de Saint-Pierre n'a point promis le perfectionnement physique comme un des fruits de l'âge d'or, il a promis quelque chose de mieux encore : la suppression des passions, pas davantage! « Les passions, dit-il, sont de vraies maladies... à mesure que la raison croît en nous, nos passions diminuent... On reproche aux hommes et aux femmes de ce siècle, à Paris, de n'avoir plus de passions véritables; c'est leur reprocher d'avoir plus de raison que leurs pères et leurs mères... Il peut bien arriver que les passions d'aujourd'hui, soit parmi les hommes, soit parmi les femmes, pour les plaisirs, pour les richesses, pour la fortune, deviennent un jour moins communes, moins nombreuses dans le monde, moins longues et moins grandes parmi nos successeurs dans mille ans qu'elles ne sont aujourd'hui parmi nous, et cela à cause du progrès continuel que fait la

raison humaine... Les illusions, qui sont les principales causes des grandes passions, diminueront sûrement tant en qualité qu'en quantité, à mesure que la raison se perfectionnera... »

Or, comme, dans l'âge d'or, la raison sera parfaite, les passions auront cessé d'exister; avec les passions, l'imagination, la folle du logis, la mère de toutes nos illusions, et avec les passions et l'imagination, le *fanatisme;* car l'abbé a écrit sous le titre : « *De l'extinction future du mahométisme*, » un petit chapitre où il nous apprend, à sa façon, comment les dogmes finissent. Plus de passion, plus d'imagination, plus de fanatisme! Au lieu de tout cela, la pure raison, la raison mathématique et démonstrative! Que les hommes seront parfaits! C'est bien là le cas de dire :

> L'univers, mon ami, sera bouleversé.
> On ne verra plus rien qui ressemble au passé...
> C'est plus beau que Lycurgue[1]!

Heureusement, ces rêveries n'empêchent point le progrès d'être une vérité, et l'abbé de Saint-Pierre et Condorcet d'avoir raison d'y croire. *E pur si muove!* Croyons-y donc, comme eux; mais ne comptons pas, comme eux, sur l'âge d'or.

Tels sont les traits principaux de la philosophie de l'abbé de Saint-Pierre; mais on n'en aurait point encore une idée complète, non plus que de l'âme de cet excellent homme, dont elle est la fidèle image, si on ne connaissait quelques-unes des pensées et maximes dont il aimait à faire collection. Il nous reste à voir en lui le *moraliste*. Les extraits de *pensées* étaient, nous l'avons vu, un des exercices qu'il recommandait le plus volontiers aux personnes qu'il *dirigeait*. Il se faisait renvoyer le travail de ses élèves, le revoyait, y ajoutait, se mettait lui-même en quête de belles pensées, en composait pour son propre compte, et faisait imprimer le tout pêle-mêle avec ses autres élucubrations;

[1] Alfred de Musset, *Dupont et Durand*.

si bien qu'il est très-difficile de distinguer dans tout cela ce qui lui revient en propre de ce qui ne lui appartient pas. Nous essayerons pourtant de le faire, au moins pour les pensées qui nous paraîtront dignes d'être recueillies.

Le bon abbé avait horreur de la raillerie, et il avait le malheur de la voir à la mode. Ceux qu'il appelle les moqueurs publics, libellistes, satiriques et autres, il les recommande à la sévérité des magistrats, et, comme aux théologiens opiniâtres, leur inflige un silence absolu. Mais il n'était pas aussi facile d'avoir raison de cet esprit de raillerie qui régnait en tyran dans les salons, et que Gresset devait peindre et flétrir dans le *Méchant*. L'excellent abbé ne lui en déclare pas moins la guerre.

« L'esprit moqueur est encore à présent le ton de la plupart des jeunes personnes de notre siècle, en hommes et en femmes. Le bon air, parmi eux, c'est l'ironie... Nous avons vu ce mauvais emploi de l'esprit recommencer au commencement de ce règne; on ne faisait cas de rien; on ne louait presque rien; on se moquait de tout le monde. Conversations moqueuses, soupers moqueurs, ministres moqueurs, favoris moqueurs. C'était de cette tournure d'esprit dont on pouvait dire : Diseur de bons mots, mauvais caractère[1]. »

Ailleurs, il appelle la cour le *pays des moqueurs*, et il recommande instamment aux précepteurs d'éviter et d'extirper toute sorte de moquerie « comme un caractère très-injuste, très-malfaisant, très-méprisable, très-blâmable et très-odieux... Qui l'aurait cru? c'est un moqueur, donc c'est un sot... C'est un homme qui ne fait qu'un sot usage de son esprit, car il travaille à se faire haïr. »

L'abbé a une âme excellente, et rien ne le montre mieux que sa profonde horreur pour la moquerie; mais, en flétrissant, comme il le fait, l'abus de la raillerie, il eût dû rendre un peu justice aux railleurs. Il ne réfléchit pas à tout ce

[1] XV, 336 et suiv.

qu'ils ont fait pour le progrès de la raison universelle, qui n'aurait point marché aussi vite, il faut bien l'avouer, si elle n'avait eu que des apôtres aussi inoffensifs et aussi désarmés que l'abbé de Saint-Pierre. Ses traits ressemblent un peu à celui que lance Priam à Pyrrhus, *telum imbelle sine ictu*. Aussi Pyrrhus égorge-t-il le vieux Priam. Heureuse la raison universelle, d'avoir eu de temps en temps des soldats qui ressemblaient plus à Pyrrhus qu'à Priam !

Maintenant, même dans la société, la moquerie est-elle si détestable? Oui, si l'on en fait abus; non, si l'on s'en sert en honnête homme, pour sa légitime défense. C'est l'épée dont parle Horace, que l'on porte dans son fourreau pour se défendre :

> Et me veluti custodiet ensis
> Vaginâ tectus[1].

L'abus de l'escrime fait les spadassins, et l'abus de la raillerie les méchants; mais ce n'est pas une raison pour être toujours désarmé, aussi bien devant les rieurs que devant les bretteurs. On peut être honnête homme et porter, comme Horace, cette épée-là au fourreau. L'important est de résister à la tentation de la tirer sans raison.

> At qui me commôrit (melius non tangere clamo),
> Flebit.....

Sans croire aucunement que l'homme soit un loup pour l'homme, comme le dit Plaute et le pense Machiavel, on peut affirmer qu'il est bon que l'homme ne soit pas un agneau pour ses semblables. L'honnête homme doit être inoffensif, mais non *indéfensif*. L'abbé fut le plus indéfensif des hommes au milieu d'une société où il était de bon ton d'être agressif. Qu'y gagna-t-il? Le ridicule. S'il eût été d'une autre humeur, ses rêves d'homme de bien n'y auraient rien perdu.

Il adressa un jour à l'une des grandes dames qu'il dirigeait, madame d'Aiguillon, une espèce de lettre spirituelle

[1] Sat. 2, 1.

à laquelle il donne le nom de *Lettre sur les extraits* (Madame d'Aiguillon lui avait envoyé deux pages d'extraits de bons auteurs pour lui en demander son avis). Dans cette lettre se trouvent les maximes suivantes, qui sont bien authentiquement de l'abbé et portent sa marque :

Les jolies pensées où il n'y a que de l'esprit, et qui ne sont que des vérités peu importantes, plaisent surtout à ceux qui ne cherchent à briller que par la nouveauté, par l'esprit. Celles où il y a du bon esprit, de l'utile, de l'important au bonheur, qui sont propres à faire goûter la supériorité que donnent la douceur, la patience, le pardon des injures, l'indulgence pour les défauts, l'attention à faire plaisir à tout le monde, surtout aux plus malheureux et à ceux à qui nous devons le plus, voilà les plus belles.

Le sage ne fait que passer d'un plaisir à un autre ; il sait ainsi mieux qu'un autre rendre sa vie heureuse.

L'amitié la plus agréable et la plus estimable est celle d'un mari et d'une femme dont la plus grande ambition est de disputer entre eux tous les jours à qui fera plus de sacrifices à l'autre, tant pour ne point déplaire que pour lui faire plaisir; en sorte que chacun craigne d'être surpassé en attention et en complaisance.

Le plus bas degré de la vertu de la société, le moins aimable, c'est la vertu austère. Le plus sublime degré de vertu, le plus aimable, c'est la vertu douce, gaie, indulgente, qui goûte et qui invite à goûter les plaisirs innocents et à en remercier l'auteur bienfaisant.

Il en faut toujours revenir à penser que la vertu n'est point aimable, si elle ne procure du plaisir aux autres.

N'écrivez que les vérités qui consolent ou qui donnent de *la joie, qui est la seule chose désirable*. C'est ce que nous conseille la véritable sagesse, amusements journaliers, plaisirs innocents, joies innocentes, espérances immenses.

En voici d'autres encore[1] dont l'origine ne paraît guère moins évidente :

[1] Passim.

La suprême sagesse de l'homme, c'est de concilier le bonheur passager et la conduite de la première vie avec l'espérance bien fondée du bonheur éternel de la seconde.

Pourquoi les hommes attachent-ils de la honte à céder avec douceur, puisqu'il faut plus de raison et de courage pour céder que pour résister? C'est que la plupart des hommes sont des enfants.

La douceur nous annonce le respect, l'approbation, la confiance, la considération, la soumission, l'obéissance, l'envie de nous plaire, la gaieté. Or, comment ne nous plairait-elle pas plus que les autres vertus?

La grande douceur est la vertu la plus importante au bonheur.

Dans une grande ville, on est spectacle les uns pour les autres, et le spectacle est un plaisir... A la campagne, liberté sans spectacle; aux petites villes, spectacle sans liberté; dans les très-grandes villes comme Paris, spectacle et liberté.

Plus nous nous rendons justice, moins nous trouvons de gens injustes envers nous.

La sévérité fait peur et fait haïr la vertu.

Le proverbe dit : A quelque chose malheur est bon. Ce même proverbe devrait ajouter : A quelque chose bonheur est mauvais.

Le mépris des richesses est ordinairement joint à une espèce de chagrin contre les riches.

L'humilité des uns fait les autres superbes.

Les personnes polies gâtent les autres; elles cèdent trop souvent.

Plus on est raisonnable, moins on a à se plaindre des autres.

On apprend plus à vivre par les impolitesses des autres que par leurs politesses.

La tolérance des défauts est la première vertu de la société. Qui ne sait pas tolérer ne sait pas vivre.

Les hommes les plus sages sont des enfants de plusieurs côtés.

Un Allemand calomnia les jésuites en disant qu'ils sont les seuls *solipses*, comme si les enfants n'étaient pas tous solipses, comme s'ils ne pensaient pas uniquement à eux seuls, comme si presque tous les hommes n'étaient pas solipses comme les enfants.

Les hommes plaisent à mesure qu'on leur plaît.

VI

LITTÉRATURE

Nous avons vu que l'abbé fut reçu de confiance à l'Académie, parce qu'il y avait des amis et qu'il tenait pour les modernes. Voyons maintenant de plus près comment l'Académie avait placé sa confiance, et donnons-nous le plaisir d'étudier le grand parti des modernes dans celui qui en fut véritablement l'enfant perdu.

L'une des premières choses que l'abbé voulut réformer, fut précisément l'Académie. Il n'attendit point que l'auguste compagnie l'eût expulsé, pour être mécontent d'elle et trouver qu'elle ne servait à rien. Mais il faut dire aussi qu'au même moment, l'Académie justifiait les sentiments de l'abbé, en paraissant, à tort ou à raison, mécontente d'elle-même et en s'évertuant à se chercher des occupations. Quelque bonne foi qu'elle mît à chanter assidûment les louanges du roi demi-dieu, elle commençait à craindre que ce rôle ne fût insuffisant pour sa considération. Jalouse du progrès de ses sœurs cadettes, de l'Académie des sciences surtout, si active et si féconde dès sa naissance; subissant, en outre, l'influence du parti des modernes, plus entreprenants que leurs rivaux, l'Académie s'agita, tracassa, chercha beaucoup et ne trouva rien.

Ce ne fut pas du moins la faute de l'abbé de Saint-Pierre.

En 1712, dès que la question des occupations de l'Académie fut agitée, il communiqua à la compagnie un mémoire manuscrit qu'il fit imprimer l'année suivante à quarante exemplaires. Voici ce qu'il y proposait :

Il fallait renoncer au Dictionnaire, œuvre ingrate et inutile, dont l'Académie devait tirer peu de gloire et le public peu d'agrément. Il ne fallait faire ni grammaire (celle de M. Régnier-Desmarais pouvant suffire pour longtemps), ni poétique, ni rhétorique. De pareils ouvrages seraient inutiles, parce que le public ou les lirait peu, ou ne les lirait point, et d'ailleurs, ils ne sont pas de nature à pouvoir être faits par une compagnie. Que restait-il donc à l'Académie? Tout simplement à suivre un excellent modèle, et un modèle sorti de son sein : les *Observations critiques sur le Cid.* Il fallait que l'Académie se mît à produire, régulièrement, des mémoires ou des articles de *critique littéraire*, qui serviraient de règle au goût public. Voilà ce qu'il fallait, et non des in-folio.

« Donnez au public, dit l'abbé, de petits livres, où les « matières soient variées, où le style soit diversifié; où l'on « critique les raisonnements, les tours, les arrangements, « aussi bien que les mots et les phrases : ils seront lus, et « les lecteurs en profiteront; donnez-leur les mêmes choses, « de suite, sans diversité, d'une même main et in-folio, ils « ne les entameront seulement pas. »

Six membres *travailleurs* devront, une fois par semaine, l'un après l'autre, soumettre une étude à la compagnie; on discutera, chacun émettra son avis, et le tout sera imprimé avec les noms des membres ayant pris part à la discussion. L'Académie deviendra ainsi une assemblée littéraire délibérante, et donnera au public le compte rendu de ses séances, sous le titre de *Journal.* Le moyen était infaillible, pensait l'abbé, pour s'attirer les faveurs et du roi et du public. Comment le roi, qui dépensait trente mille livres de pensions pour les deux académies des Sciences et des Inscriptions, ne serait-il pas aussi généreux pour ceux des membres de l'A-

cadémie française qui se distingueraient par leurs travaux? Et quel intérêt le public prendrait aux discussions des maîtres en l'art d'écrire, des arbitres du goût! L'abbé affirme qu'il connaît plus de six membres tout prêts à former la commission des académiciens *travailleurs*, et sans aucune vue d'intérêt personnel. La modestie l'empêche de se proposer, mais il est très-évident qu'il se désigne *in petto;* et il faut nous associer dorénavant, ajoute-t-il, le plus grand nombre que nous pourrons de travailleurs assidus.

L'idée de l'abbé n'était dépourvue ni d'originalité ni de justesse. Sans commettre la faute d'assimiler l'Académie française à ses sœurs, et d'en faire une académie de *découvreurs* et de *démontreurs*, ne pouvait-on lui trouver une occupation qui fût à la fois digne d'elle et utile aux lettres? Et le projet de l'abbé n'avait-il pas ce double avantage? Pour représenter les lettres dans l'État, l'Académie a autre chose à faire que d'exister, quoique le seul fait de son existence soit déjà très-considérable. Elle ne doit point être un aréopage oisif, un sénat honoraire, régnant et ne gouvernant pas. Sa devise n'est pas : *Otium cum dignitate.* La république des lettres a des lois, qui sont les traditions du bon sens et du bon goût : le devoir de l'Académie est de rappeler sans cesse ceux qui écrivent au respect de ces lois, et par ses exemples et par ses arrêts. Je sais bien que quelques-uns proclament la république des lettres un État impossible à gouverner, et se font gloire de vivre sans lois : mais ceux-là sont des séditieux et des hérétiques. Le seul danger de la proposition de l'abbé était d'exposer un peu la tranquillité et peut-être la dignité de l'Académie : les deux partis des anciens et des modernes se seraient livré de véritables batailles, et Boileau serait sorti de son tombeau pour rappeler l'abbé de Saint-Pierre à la pudeur et au respect des anciens. Mais il faut bien reconnaître que, sauf ce danger de transformer la pacifique arène de l'Académie, ses *templa serena*, en un champ clos retentissant, avec le public tout entier pour spectateur et juge des coups, le

projet de l'abbé était à la fois ingénieux et judicieux. Son seul tort, on peut le croire, fut d'effrayer un peu l'Académie.

Aussi l'abbé dut-il y renoncer; et, l'année suivante, il adressait à la compagnie un nouveau mémoire où son projet était très-modifié. Il se rangeait, cette fois, à l'avis de ceux qui voulaient absolument faire une grammaire, œuvre conforme, assurait-on, aux intentions de l'illustre fondateur, et il développait même de longues considérations sur les avantages d'un travail qu'il avait, dans son premier mémoire, déclaré parfaitement inutile; mais, en homme avisé, il ne faisait de si larges concessions aux partisans de la grammaire que pour obtenir en échange une séance par semaine pour les *observations critiques*. Il n'eut même pas cette satisfaction, et il en fut des observations comme de la grammaire, qui n'exista jamais qu'à l'état de projet.

Le peu de succès de l'abbé à faire accepter son projet même ainsi réduit, dut le détourner de soumettre à l'Académie une autre vue qu'il avait sur elle, et dont il fait mention d'une manière mystérieuse, à la fin de son premier mémoire, celui de 1712-13.

« J'ai encore une vue sur le travail de nos conférences; « elle serait beaucoup plus utile à l'Etat et beaucoup plus « honorable pour la compagnie que toutes celles que je « viens de proposer. Elle n'en exclurait pourtant aucune « des autres, et elle est telle que les bons écrivains peuvent « seuls la bien exécuter; mais pour en faire sentir toute « l'utilité, pour en donner une idée juste et pour indiquer « les moyens de la rendre praticable, il me faudrait un « loisir que je n'ai pas présentement (il était alors occupé « de son projet de paix perpétuelle)... Mais, au moins, me « dira-t-on, marquez-nous, en deux mots, quelle est cette « vue sur les travaux académiques. A cela je réponds que « je ne saurais la montrer telle, en deux mots, qu'elle puisse « être approuvée.... et j'aime bien mieux n'en rien dire du « tout que de n'en pas dire assez. »

L'abbé brûle de parler; mais il veut piquer un peu la

curiosité et se faire prier : petite coquetterie d'homme à projets. Cette vue nouvelle dont il fait mystère, et qu'il publiera plus tard, quand il ne sera plus de l'Académie, n'est autre que l'idée de transformer l'Académie en un grand atelier de biographies, mais de biographies *morales*, et qui ressemblent un peu à des sermons : c'est là le point important. Il s'agit de recommencer Plutarque, mais pour faire mieux que lui, parce qu'il n'est pas assez sermonneur. Il faut que l'Académie entreprenne d'écrire les vies des hommes illustres de toutes les nations. « Et c'est particu-« lièrement dans ces vies, dit-il, que l'on mettra en œuvre « l'art d'écrire agréablement et sensément. » Et, dans des *Observations pour diriger ceux qui écrivent les vies des hommes illustres*, l'abbé enseigne comment il faut s'y prendre pour faire mieux que Plutarque. Il s'agit surtout « d'écrire avec « plus de force les endroits où l'auteur parlera de la récom-« pense des talents et des vertus des grands hommes, et « des peines qu'ils auront surmontées pour les acquérir, « et de la joie des peuples, des parents et des amis, sur les « succès des grands hommes; car l'écrivain doit viser à « faire aimer, par le lecteur, les talents et les vertus utiles « à la société... Plutarque a eu attention à ces endroits, « mais pas autant qu'il eût dû en avoir. »

On reconnaît dans ce projet, outre le goût pour la morale qui est particulier à l'abbé, la marque de l'influence dominante exercée par Plutarque au dix-huitième siècle, même sur ceux qui ne le trouvent pas assez moral. D'Argenson dit dans ses Mémoires (manuscrit du Louvre), à la date d'avril 1744 : « On m'a fait l'honneur de dire de moi que, « comme don Quichotte avait eu la tête tournée par la lec-« ture des romans, il m'était arrivé la même chose par celle « de Plutarque. » Le dix-huitième siècle tout entier est un peu comme d'Argenson, et l'abbé de Saint-Pierre lui-même, si dédaigneux pour les anciens, n'échappa pas à cette souveraine influence, la plus grande peut-être que l'antiquité ait exercée sur les modernes. L'Académie finit par la subir,

non point en réalisant le projet de l'abbé et en se mettant à écrire des biographies, mais en proposant pour sujets de ses concours les éloges des grands hommes anciens et modernes. L'éloge du maréchal de Saxe ouvrit, en 1758, la série de ces concours que devait illustrer Thomas.

Ce n'est pas là tout ce que l'abbé avait rêvé pour « rendre l'Académie des bons écrivains plus utile à l'État ; » il réclamait d'elle encore d'autres services.

Elle devait enrichir la langue et ouvrir le Dictionnaire, à deux battants, aux néologismes. Comme Fénelon, l'abbé invoque l'exemple des Anglais, et il raille agréablement les écrivains qui se sont faits les *Suisses* du Dictionnaire. « Ce sont certains esprits médiocres qui ont sottement pris pour maxime que tout mot nouveau est mauvais et ne doit jamais être adopté, quoique nécessaire[1]. » L'abbé n'était pas loin de penser que tout mot nouveau est bon. Quand une langue a des amis aussi dangereux que lui, il n'est pas mauvais qu'elle ait des Suisses. Mais ce n'est pas tout. L'abbé voudrait que le Dictionnaire comprît tous les termes d'art et de science, et M. Régnier-Desmarais ayant proposé qu'à chaque mot français on ajoutât sa traduction en latin, en espagnol et en italien, l'abbé demande pourquoi on n'y ajouterait pas aussi le mot anglais, le mot allemand et le mot polonais. A la bonne heure ; mais pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? Et l'abbé se dit ennemi des in-folio ! Il voudrait aussi un dictionnaire étymologique[2] ; mais il remarque judicieusement que ce travail conviendrait plutôt à l'Académie des inscriptions. Il propose enfin que l'Académie fasse continuer son histoire par un de ses membres, et ce qui est à ses yeux d'une bien autre importance, il veut qu'elle perfectionne l'orthographe. Il émit ses idées sur cette matière d'abord dans un mémoire, puis dans un article du *Journal des savants*, et il finit par les développer dans un in-octavo de 266 pages, qui pa-

[1] Projet pour perfectionner l'orthographe des langues d'Europe.

[2] Proposition heureuse, neuve alors, et répondant à une lacune considérable non encore comblée aujourd'hui.

rut en 1730, sous ce titre : *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues d'Europe.*

L'idée de l'abbé n'était pas nouvelle. Régnier-Desmarais, dans sa *Grammaire française*, s'est donné la peine de faire l'histoire de tous les systèmes de *néographie*, et nous y voyons que, dès le seizième siècle, on avait agité cette question oiseuse. Trissin voulut, en 1529, réformer l'orthographe italienne, et un médecin français, Jacques Dubois, proposa une réforme analogue pour l'orthographe française en 1521. Le peu de succès de Dubois ne l'empêcha point d'avoir des imitateurs ; un Lyonnais, Meygret, et un Manceau, Pelletier, reprirent la même tentative avec quelques légères différences dans leurs vues. On les attaqua et ils se défendirent, comme on savait le faire au seizième siècle, mais sans gagner leur cause. Un maître d'école de Marseille, Raimbaud, les défendit, eux et leur projet, sans plus de succès. Il eut lui-même, à son tour, un apologiste nommé Joubert, qui ne fut pas plus heureux, et Ramus, prenant en main cette cause désespérée, ne parvint pas, malgré l'autorité de son talent et de son nom, à lui donner ce qu'elle n'avait jamais eu, la chance d'être seulement écoutée du public. Il s'attira une réponse de Pasquier, et les choses en restèrent là jusqu'à ce qu'un président au parlement de Grenoble, nommé Expilly, s'avisât de reprendre la cause de la néographie. C'était en 1718. Expilly fut suivi de plusieurs autres parmi lesquels un P. Dobert, Dauphinois, «sourd et asthmatique» (ce sont les titres qu'il se donne lui-même), un nommé Jacques de Givry, un étranger d'origine française nommé Mantel, un Auvergnat nommé Louis de Lesclache, qui s'imaginait être inventeur, un certain Jacques de Lartigault, etc. Enfin, au commencement du dix-huitième siècle, la néographie voyait de nouveaux champions prendre obstinément sa défense, et parmi eux, à côté de l'abbé de Dangeau, son collègue à l'Académie, l'abbé de Saint-Pierre, inévitable avocat de toutes les causes impossibles à gagner et patron-né de tous les perfectionnements.

Si jamais réforme fut oiseuse et perfectionnement inutile (en admettant qu'elle fût possible), c'est la réforme de l'orthographe, telle du moins que l'entendaient les néographes. Comme le dit spirituellement le P. Buffier, quand même cette orthographe serait au fond plus parfaite que l'orthographe établie, il serait toujours ridicule de s'en servir préférablement à la dernière; puisque c'est comme si l'on voulait parler à un homme une langue qu'il n'entend pas, sous prétexte qu'elle est plus parfaite que celle qu'il entend. Mais cette raison ne suffisait pas à contre-balancer l'impérieux besoin de perfection logique que ressentaient les partisans de l'orthographe réformée.

Le système des néographes est très-simple : c'est l'orthographe parfaite. « Or, l'orthographe serait parfaite, dit « M. Egger, si à chaque son répondait un signe d'écriture, « de manière que jamais le même signe ne dût être pro- « noncé de deux manières différentes, et que jamais le « même son n'eût, dans l'écriture, deux signes diffé- « rents. » L'abbé de Saint-Pierre a ainsi formulé la règle de l'orthographe parfaite : « Il faut que les caractères écrits « signifient si précisément la prononciation du mot pro- « noncé, qu'il n'y ait jamais aucune équivoque ni aucun « sujet de doute, ni pour le lecteur sur la manière de pro- « noncer avec exactitude ce qui est écrit, ni pour l'écrivain « sur la manière d'écrire avec exactitude ce qui est pro- « noncé. » Mais c'est là qu'est la difficulté. Ceux qui veulent rendre l'orthographe plus conforme à la prononciation, dit Johnson[1], ne s'aperçoivent pas que c'est mesurer un corps à la longueur de son ombre que de prendre pour modèle et pour guide ce qui change dans le temps même qu'on l'y applique. *Lingua semper in motu*, a-t-on dit; et par conséquent la prononciation et l'écriture de cette langue sont elles-mêmes sans cesse en mouvement. Si le mouvement perpétuel est quelque part, il est là. Le système des néographes

[1] Cité par M. Bern. Jullien (*Grammaire générale*).

est excellent pour l'orthographe abstraite, mais il est impraticable pour l'orthographe réelle. Il a le tort grave de ne tenir aucun compte de ce qui est plus fort que la logique, c'est-à-dire des faits et des conditions historiques de la formation et du développement des langues. Nous écrivons en français avec un alphabet apporté aux Grecs par un Phénicien, transmis des Grecs aux Romains et des Romains à nous. Comment cet alphabet sémitique pourrait-il s'appliquer avec précision à tant de langues différentes entre elles, et bien plus encore de l'idiome sémitique? Ce serait vouloir qu'un habit fait à quelqu'un sur mesure allât à tous ses voisins. Laissez passer quelque temps, et il ira mal à celui-là même pour qui il a été fait. Qu'on découvre dans quelque coin ignoré du monde une peuplade parlant une langue inconnue et ignorant l'écriture, et qu'on charge une commission de l'Académie des inscriptions de lui faire un alphabet, on sera dans les meilleures conditions possibles pour avoir un spécimen d'orthographe parfaite. Et qu'on voie ensuite, au bout de trente ans, ce que sera devenue cette orthographe parfaite! « L'ignorance et la négli-« gence du grand nombre des gens qui parlent et écrivent « auront promptement dérangé cet accord primitif de l'é-« criture avec la langue parlée. » Veut-on un principe fixe, sur lequel on puisse s'appuyer en sûreté? Ce n'est pas la prononciation, condamnée aux variations, mais l'étymologie des mots passés d'une langue morte dans une langue vivante, comme c'est le cas pour toutes les langues néolatines. Cette étymologie, observe avec raison le grammairien Le Roi, cité par l'abbé Gouget, cette étymologie ne peut changer, parce que les deux langues originales sont mortes. C'est donc l'étymologie que nous devons choisir pour guide, et non pas l'usage, qui peut nous égarer. Le P. Buffier est du même avis que Le Roi, et l'abbé Gouget du même avis que tous les deux. Le bon abbé Goujet dit quelque part de l'abbé d'Olivet : « Je n'aime point qu'il loue « nos pères de ce qu'ils ont secoué le joug de l'étymologie.

« Si c'est un joug, ce que je ne pense point, je le crois non-« seulement très-léger, mais de plus d'une grande utilité. » Et il a raison. Sans l'étymologie, comment s'y reconnaître entre tous les mots que nous prononçons san, que l'abbé de Saint-Pierre aurait écrits *san*, et qui s'écrivent sans, cent, sang, sens, sent? L'abbé écrit ainsi le nom de la capitale de la basse Normandie : Kan ou Can. Mais il doit écrire exactement de la même façon camp, quand, khan, etc. Qu'on se figure cinq lignes seulement avec cette orthographe fantastique! Heureusement, qui peut espérer, dit encore Johnson, de prévaloir sur les nations et de les déterminer à changer leur pratique en mettant tout à fait hors d'usage tous les vieux livres? Et quel avantage une nouvelle orthographe procurerait-elle qui pût compenser la confusion et l'incertitude d'une telle altération?

A quoi bon entrer plus avant dans l'analyse des deux cent soixante-six pages de l'abbé de Saint-Pierre? Nous le verrions, comme toujours, parler hardiment de ce qu'il ne connaît pas et affirmer ce dont il ignore le premier mot. Il parle de l'égyptien comme n'aurait pas osé en parler Champollion, et du chinois avec la même assurance. Il enseigne aux Chinois à écrire leur langue. Il démontre qu'il y a quarante-cinq fautes d'orthographe dans ces vingt-huit mots : « Ce n'est pas avoir une idée parfaite d'un dictionnaire que de ne concevoir sous ce rapport qu'un recueil de tous les mots d'une langue avec leur simple explication.» Il invente des voyelles et des consonnes, des figures et des signes. Il répond à des objections; il cite son confrère à l'Académie *fransoèze*, *M. l'abé de Danjo;* et il termine par un avertissement où il invite les étrangers à faire pour leur langue ce qu'il a fait pour la sienne, « afin que le perfectionnement de l'orthographe passe insensiblement dans toutes les langues. »

Il eut la douleur de ne pas se voir plus écouté que ne l'avaient été ses prédécesseurs et que ne devaient l'être ses successeurs; et il eut le courage de prêcher tout seul d'exem-

ple, en mêlant dans ses écrits à l'orthographe usuelle son orthographe prétendue perfectionnée : ce qui fait un amalgame étrange auquel on a dès l'abord quelque peine à s'habituer. Mais ce petit inconvénient n'était pas fait pour arrêter l'abbé, qui avait, au plus haut point, le courage de ses opinions, surtout de celles qui ne l'exposaient à braver que le ridicule.

Ses idées sur le style sont aussi singulières que ses idées sur l'orthographe. Il les publia pour la première fois dans la préface de son discours sur la polysynodie. Voici le passage :

« Je désire extrêmement que, pour éclaircir la matière, quelqu'un écrive, non contre moi, car il ne faut point désirer de disputes personnelles, mais contre ce mémoire. Je sais bien que les ouvrages de politique sont très-susceptibles des ornements de l'éloquence et qu'un discours oratoire fait beaucoup d'impression sur le commun des esprits : mais la méthode des orateurs me semble plus propre à exciter les sentiments et à fortifier les passions qu'à faire naître des idées justes et précises et qu'à augmenter la lumière du lecteur ; elle est beaucoup plus propre à persuader le cœur par un arrangement délicat de peintures vives et animées, qu'à convaincre l'esprit par un enchaînement continuel de raisonnements justes et solides ; *je m'en tiens à la sorte d'éloquence qui est propre aux géomètres*, et à leur méthode, qui est simple et qui a une grande commodité : c'est que l'esprit du lecteur n'étant point ébloui par des images trop vives et trop séduisantes, il lui est très-facile de démêler si la preuve de la proposition n'est qu'un sophisme ou si c'est une véritable démonstration, commodité qu'il ne trouve pas dans un discours oratoire, où la preuve est si enveloppée d'images et de figures, si mêlée de bons et de mauvais raisonnements, qu'à moins que d'en faire l'analyse exacte, il est impossible d'en connaître la véritable force et la véritable valeur ; aussi voit-on que la réputation de ces beaux discours oratoires ne dure que tant qu'il n'en paraît pas un

plus beau par un auteur qui entreprendrait de prouver le contraire, au lieu qu'une vérité, une fois bien démontrée, demeure démontrée pour toujours et pour tous les lecteurs. »

Dans maints autres endroits[1], l'abbé revient sur sa théorie et classe tous ceux qui ont écrit, écrivent et écriront, en deux catégories : les *discoureurs*, ceux qui parlent beaucoup pour ne rien prouver, et les *démontreurs*, ceux qui ne parlent jamais sans prouver. Les discoureurs sont en nombre infini, et l'abbé aurait trop à faire de les nommer tous, car ils sont tout le monde, excepté les géomètres et l'abbé de Saint-Pierre. Voilà qui est clair.

On est tenté de se demander d'abord s'il faut juger sérieusement une pareille théorie. Dire, en effet, qu'elle serait bonne pour de purs esprits ne serait pas assez ; encore faudrait-il que, dans la composition de ces purs esprits, le Créateur n'eût fait entrer qu'un seul et unique élément, la raison géométrique. Pour des hommes faits comme nous le sommes, ayant une imagination et des passions, mérite-t-elle qu'on s'y arrête ? Venir dire aux hommes qu'il leur faut parler de ce qui les intéresse le plus au monde, de ce qui est leur chair et leur sang, en style de Bezout ou de Legendre, et qu'il est défendu de s'échauffer sous peine d'être qualifié de discoureur, c'est aller un peu loin. L'abbé a été jusqu'à écrire cette phrase, qui mériterait d'être célèbre : « Les hommes à imagination forte persuadent les ignorants *par des galimatias bien arrangés.* » Des arrangeurs de galimatias ! O Pascal ! ô Bossuet !

Sans doute, tout cela est bien près du ridicule ; mais me sera-t-il permis d'invoquer en faveur de l'abbé une circonstance atténuante ? Mettons-nous un moment à sa place. Il n'écrit guère que sur des matières qui s'adressent spécialement à la raison, comme la politique, l'administration, etc. Or, sa théorie sur le style, ridicule si elle est générale, l'est

[1] VI, 112, 113, 123, 128, *Recueil de vérités morales et politiques*, 304 et circà. — VII, 194, 195. — IV, 252 et suiv.

beaucoup moins, si elle ne s'applique qu'aux matières de cette nature, et rien ne prouve qu'il n'en soit pas ainsi dans sa pensée. Remarquons que c'est précisément en tête de son mémoire sur la polysynodie, c'est-à-dire d'un mémoire tout politique, qu'il expose le plus longuement sa théorie.

Quoi qu'il en soit, il faut bien avouer qu'en pratiquant sa théorie, l'abbé n'arriva à faire qu'un fort mauvais écrivain. Son esprit géométrique se combinant avec une extrême prolixité, et l'excellent homme s'étant mis dans l'esprit que plus on répétait une chose, plus on devait la faire entrer dans la tête de ses lecteurs, il en est résulté une manière d'écrire unique et la plus rebutante qui se puisse imaginer. Cette manière, par un véritable tour de force, réunit les deux choses les plus contraires, l'extrême sécheresse et l'extrême diffusion. Je ne parle ni des solécismes ni des barbarismes, systématiques ou non.

Ses opinions sur les beaux-arts sont dignes de sa théorie sur le style. Voici les réflexions que lui suggère dans les *Annales politiques* la fondation de l'Académie des beaux-arts par Colbert :

« La peinture, la sculpture, la musique, la poésie, la comédie, l'architecture, prouvent les richesses présentes d'une nation : elles ne prouvent pas l'augmentation et la durée de son bonheur; *elles prouvent le nombre des fainéants*, leur goût pour la fainéantise, qui suffit *à entretenir et à nourrir d'autres espèces de fainéants*... Ce n'est pas que ces ouvriers illustres ne travaillent; ce n'est pas qu'ils ne fassent des ouvrages difficiles; mais c'est dommage de tant dépenser d'esprit dans des ouvrages si peu utiles pour le bonheur de la société... Qu'est-ce présentement que la nation italienne, où les arts sont portés à une haute perfection? Ils sont gueux, fainéants, paresseux, vains, poltrons, occupés de niaiseries... »

Est-ce donc, par hasard, la faute des beaux-arts, des beaux-arts seuls? L'esprit de l'abbé est complétement fermé au sentiment de ce qui n'est que beau. C'est un sens intel-

lectuel qui lui manque. Par son dégoût pour les arts, non moins que par son déisme, il devance Rousseau et ses déclamations enflammées. Seulement il ne songe pas à retourner aux forêts; son idéal est ailleurs :

> .....On ne verra, mon cher, dans les campagnes,
> Ni forêts, ni clochers, ni vallons, ni montagnes.
> Chansons que tout cela ! Nous les supprimerons,
> Nous les démolirons, comblerons, brûlerons.
> Ce ne seront partout que houilles et bitumes,
> Trottoirs, masures, champs, plantés de bons légumes,
> Carottes, fèves, pois . . . . . .
> Le monde sera propre et net comme une écuelle,
> L'humanitairerie en fera sa gamelle,
> Et le globe rasé, sans barbe ni cheveux,
> Comme un grand potiron, roulera dans les cieux[1].

Les livres qu'il appelle d'amusement, poésies, romans, comédies, il les met tous, *avec les pyramides d'Égypte*, au rang des *bagatelles coûteuses*[2], et dit en soupirant : Quelle dépense inutile ! Les ouvrages d'érudition « qui ne servent qu'à satisfaire la curiosité d'un petit nombre de lecteurs, » par exemple les livres sur les généalogies anciennes des Grecs et des Romains, leurs habillements, leurs opinions ridicules; les livres d'étymologie du grec, du latin, de l'ancien persan, de l'ancien égyptien, la connaissance des médailles, des inscriptions, etc., tout cela est proscrit par l'abbé comme inutile. Il ne voit pas que toutes ces petites choses sont la science, comme une infinité de grains de sable peuvent être une montagne, comme une infinité de gouttes d'eau sont l'Océan. On croit sans doute qu'il sera plus indulgent pour les ouvrages des savants ? Il faut distinguer : « Les ouvrages de mathématiques et de physique, dit-il, qui, comme quelques-uns de ceux de M. de Réaumur, poussent la spéculation jusqu'à la pratique pour perfectionner les arts, procu-

[1] Alfred de Musset, *Dupont et Durand*.

[2] Projet pour rendre les livres plus honorables pour leurs auteurs et plus utiles pour la postérité.

rent beaucoup plus de bien à un beaucoup plus grand nombre de familles que les découvertes plus difficiles, mais bien moins utiles, des Newton, des Leibnitz et autres mathématiciens purement spéculatifs. » Il s'explique ailleurs encore plus clairement en disant que l'invention de l'imprimerie vaut cent fois toutes les découvertes de Leibnitz et de Newton, et il met impitoyablement tous ces grands spéculatifs dans la catégorie des hommes illustres et non dans celle des grands hommes, parce qu'il manque à leurs ouvrages la grande utilité publique. Quel malheur que l'abbé de Saint-Pierre n'ait pas assez vécu pour voir la découverte de la pomme de terre! Il n'aurait pas manqué de mettre Parmentier au-dessus de Leibnitz et de Newton. Belle invention en vérité que le calcul infinitésimal et la loi de la gravitation! A quoi cela peut-il servir? Mieux vaut pour l'humanité un nouveau légume qu'une nouvelle planète.

Pour la défense de ces pauvres spéculatifs, mathématiciens, astronomes, rappelons-nous ces admirables vers d'un grand poëte :

> Et l'homme cependant, cet insecte invisible,
> Rampant dans les sillons d'un globe imperceptible,
> Mesure de ces feux les grandeurs et les poids,
> Leur assigne leur place, et leur route et leurs lois,
> Comme si sous ses mains, que le compas accable,
> Il roulait ces soleils comme des grains de sable[1] !

Et rédisons-nous bien, pour ne pas trop dédaigner ces hommes inutiles, qu'un seul d'entre eux a plus fait pour attester la grandeur de l'homme que tous les utilitaires ensemble ne feront peut-être jamais. Les anges, les confidents du Très-Haut, n'ont pas été jaloux de Jacquart, de Fulton, de James Watt ; mais ils l'ont été du grand Newton, Voltaire nous l'atteste.

En matière de littérature proprement dite, l'abbé se distingue par trois choses : des connaissances que l'on voudrait

[1] Lamartine, *L'Infini dans les cieux.*

souvent plus exactes, une légèreté décisionnaire assez grande, et une passion pour l'utilité publique qui fausse bon nombre de ses jugements. En voici un premier exemple assez curieux.

Il se dit un jour qu'une chose manquait : c'était la connaissance du *plan de félicité* des hommes illustres, ainsi que du *degré de bonheur* où ils sont arrivés. Plût à Dieu que Plutarque l'eût fait ! mais, à son défaut, l'abbé est là, et le monde n'y perdra rien.

Deux hommes ont surtout attiré son attention par la conduite sage qu'ils ont tenue pour se rendre plus heureux que leurs pareils. Et ces deux hommes, qui sont-ils ? On serait tenté de le donner en mille : Socrate et Pomponius Atticus. Quel rapprochement ! Le père de la philosophie, l'inventeur de la morale, cet homme affamé de vérité et de justice, cette victime auguste des passions populaires, et ce banquier de tous les régimes, cet ami de tout le monde, ce grand équilibriste de la politique, habile homme, qui, à travers des temps plus sanglants et plus sombres que la Terreur, trouva moyen, non-seulement de vivre, comme Sieyès, mais de faire des affaires, et d'excellentes : quel autre que l'abbé de Saint-Pierre pouvait avoir l'idée d'un pareil parallèle ? Il trouve cela de commun à ses deux personnages que tous deux s'attachèrent à la *science de la société*. Oui, sans doute ; mais comment ? Est-ce que l'un et l'autre, par hasard, cherchèrent la même chose dans cette vie ?

On ne peut s'expliquer que d'une manière cet incroyable parallèle. L'idéal de l'abbé de Saint-Pierre serait une combinaison qui mêlerait et fondrait ensemble Socrate et Atticus. L'abbé a l'âme droite et honnête ; il a la passion de la morale ; il aime à penser à Dieu et à l'autre vie ; mais en même temps il n'est pas fâché d'être aussi heureux que possible dans celle-ci, et comment ne pas trouver dans la vie d'Atticus l'exemple de la prospérité la plus savamment combinée, la plus artistement construite, la mieux réussie, qui fut jamais ? L'abbé fut tenté et comme affriandé, lui

qui appréciait tant le savoir-vivre, par ce chef-d'œuvre du savoir-vivre; et voilà pourquoi il se donne le plaisir de faire une assez plate paraphrase de Cornélius Népos, en parallèle avec une vie de Socrate arrangée à sa façon.

Il nous apprend, dans cette histoire, qu'il n'était pas bien difficile à Socrate de faire le Discours de la méthode; pourquoi donc ne l'a-t-il pas fait? L'abbé aurait été à la place de Socrate, qu'il n'y aurait pas manqué. Voici ses paroles textuelles : « Il semble qu'il n'était pas difficile à Socrate de faire les mêmes méditations que Descartes fit plus de deux mille ans après..... » Un autre renseignement que nous lui devons, c'est que les petits désagréments que Socrate trouvait dans son ménage lui servaient à mieux goûter les agréments qu'il trouvait dans le monde. Il donne Socrate comme un homme du monde et fréquentant toujours la meilleure compagnie : peu s'en faut qu'il ne dise les meilleurs salons; mais malgré toute son admiration pour lui, il lui fait un reproche très-sérieux, c'est de n'avoir pu résister à l'esprit de raillerie, et de s'être chargé, dans sa ville, sans qu'on l'en eût prié, de l'emploi de *moqueur public;* emploi qu'un honnête homme devrait refuser, même si on le lui offrait. « Socrate, dit-il, le plus sage de la Grèce, ne le fut pas assez sur cet article. » Sur la mort de Socrate, il a un mot sublime : « Socrate *finit sa vie assez désagréablement, ce semble,* durant le procès criminel que lui suscitèrent injustement ses ennemis. » D'où il conclut très-sagement qu'une vie heureuse, dans laquelle il n'y ait rien à souffrir, n'est qu'une chimère.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans la vie d'Atticus, telle qu'il nous la raconte, ce sont les détails qu'il invente sur l'intérieur d'Atticus : nous y voyons, non pas la façon dont vivait l'opulent financier, mais celle dont l'abbé aurait vécu, s'il eût été à sa place; et nous savons que l'épicurisme de l'abbé est, sur certains points, assez raffiné. On peut avoir une idée de la manière dont il traduisait le latin, en comparant le texte de l'attique Cornélius Népos avec l'insi-

pide paraphrase qu'il en donne, et l'on doit remarquer avec quel air de parfaite indifférence, je dirais presque d'approbation tacite, il raconte la mort d'Atticus. Cet illustre personnage, arrivé à soixante-dix-sept ans, eut la digestion difficile. Ce mal lui causa une contrariété si vive, que, pour n'avoir plus mal à l'estomac, il se laissa mourir de faim. Quelques idées que l'on ait sur le suicide, encore serait-il bon de faire savoir qu'on ne met pas sur la même ligne le suicide d'Atticus et celui de Caton.

L'abbé dut écrire ces deux biographies avec amour; voilà, se dit-il, du Plutarque *perfectionné!* Lui qui avait écrit un mémoire sur le moyen de rendre la lecture des *Hommes illustres* de Plutarque, plus agréable et plus utile, joignait ainsi encore une fois l'exemple au précepte; et il ne se contenta pas de ces deux essais. Il refit les vies d'*Épaminondas*, de *Scipion*, de *Thémistocle* et d'*Aristide;* les deux dernières déjà faites par Plutarque. Plutarque étant de tous les anciens celui qu'il estimait davantage, il ne pouvait trop faire pour le perfectionner; malgré tout son mérite, on trouve chez lui, dit l'abbé, beaucoup d'endroits où la narration est languissante, obscure; où ce qui a précédé est mis sans raison après ce qui a suivi; où les images sont, les unes trop grandes, les autres trop petites; où les couleurs sont trop faibles; où l'auteur a mis quantité de faits trop peu intéressants pour les lecteurs d'aujourd'hui, etc... Il n'est, en outre, pas assez moral, et il a eu le tort de ne pas faire précéder son ouvrage d'un discours préliminaire pour expliquer la différence qu'il y a entre un grand homme et un simple homme illustre. C'est à tous ces défauts que l'abbé se propose de remédier. C'est-à-dire que son perfectionnement consiste à supprimer ce qui fait le plus grand charme de Plutarque, son pittoresque, sa sincérité, son esprit, ses curieux détails, et à remplacer ces aimables qualités, par quoi? par de plats sermons. Il serait trop long d'en montrer des exemples tirés surtout des vies de Thémistocle et d'Aristide; et ce serait d'ailleurs bien inutile. Je me

contenterai de mentionner, pour la curiosité du fait, l'une des recommandations dont il fait suivre la vie d'Épaminondas : c'est de naître plutôt dans une république que dans une monarchie. Quel malheur qu'il n'ait pas ajouté comment il fallait s'y prendre pour cela! La chose en valait pourtant la peine, les républiques étant, à ce qu'il assure, bien meilleures que les monarchies. Une autre particularité que lui suggère l'exemple d'Épaminondas, c'est que les arts d'agrément, bien dirigés, peuvent avoir de très-bons effets. Il peut être excellent, par exemple, d'avoir une belle voix et de la cultiver *pour chanter les grands bienfaits procurés à la patrie par les grands hommes*, et *pour encourager les jeunes gens à les imiter*. L'abbé regrette de n'avoir point appris un peu de musique, *et d'algèbre ;* il eût fait certainement comme Épaminondas.

Son ignorance du vrai caractère de Socrate l'amène à dire quelque part qu'Aristophane, pour s'être moqué de Socrate, fut un personnage *haïssable :* bien gros mot pour une plaisanterie qui n'empêcha pas Aristophane et Socrate de vivre, ce semble, en assez bons termes, si nous en croyons Platon. Mais l'abbé ne sait pas que Socrate, lui aussi, commença par être un sophiste, et il n'a peut-être jamais lu Aristophane.

Il lut en revanche Marc-Aurèle, mais comment? Qu'on en juge : « Antonin était de ces gens dont les goûts sont peu vifs, et dont le plus vif est l'envie d'être distingué. » Très-médiocre espèce de gens, nous le savons, dans l'opinion de l'abbé.

« Je n'entends pas la plupart de ses raisonnements. Il y a de l'obscur et beaucoup de vague; ainsi ils ne sont point concluants pour moi. Peut-être est-ce la faute du traducteur[1]. » Et voilà Marc-Aurèle jugé!

De Marc-Aurèle à Machiavel, il n'y a pas loin, grâce à Frédéric II, qui leur sert de trait d'union. C'est Marc-Aurèle qu'il se donna pour modèle tant qu'il fut prince

[1] XII, 43.

royal, et Machiavel qu'il prit pour maître dès qu'il fut roi. L'abbé abhorre Machiavel et éprouve pour lui quelque chose des sentiments qui pourraient animer un ange de lumières à l'égard d'un ange de ténèbres. Si Frédéric n'eût point fait l'*Anti-Machiavel*, l'abbé l'aurait fait; au moins voulut-il le commenter, pour avoir le plaisir d'écrire quelque chose contre le « *système décousu, plein d'injustice et d'horreur, de ce petit esprit d'Italien.* » Il est plaisant d'entendre l'abbé de Saint-Pierre traiter un Machiavel de « petit esprit, » et ses formidables théories de « système décousu. » Mais quoi? «Cet auteur, qui a commenté l'Histoire romaine de Tite-Live, n'a point commencé par comparer le bonheur de Romulus et de ses sujets avec le bonheur de Numa et des mêmes sujets; les inquiétudes perpétuelles de l'injuste et féroce Romulus avec la tranquillité perpétuelle du paisible Numa[1]. » L'amusant spectacle que l'abbé de Saint-Pierre apprenant l'histoire romaine à Machiavel ! L'horreur du bon abbé est au comble quand il contemple *la cascade du raisonnement et des crimes de Borgia :* « Pour fournir à mes dépenses, il faut avoir des biens; pour en avoir, il faut en dépouiller les possesseurs, et, pour en jouir avec sûreté, il faut les exterminer. N'est-ce pas là le raisonnement des voleurs de grand chemin ? » L'austère Machiavel se serait dérridé à lire l'abbé, surtout certain chapitre intitulé : « Il est des cas où ce serait un crime de tenir sa parole[2]. » Et lui mettant sous les yeux *le Prince*, au chapitre XVIII, il aurait pu lui dire : « Vous voyez bien que vous pensez comme moi. Pourquoi donc me traitez-vous si mal ? » Au reste, il est douteux que l'abbé ait lu le redoutable publiciste ailleurs que dans la réfutation déclamatoire de Frédéric II, et l'on peut assurer qu'il l'a peu connu.

Pascal eut, aux yeux de l'abbé, la faiblesse ne n'être pas déiste. Il lui était si facile de se borner à l'*essentiel de la*

[1] XVI, 459 et suiv.
[2] XII, 101.

religion ! Bref, sa timidité, ou plutôt sa *sottise* (le mot y est en toutes lettres), lui fit prendre très-imprudemment certains présomptueux enthousiastes pour des maîtres très-raisonnables[1]. Il faut lire l'abbé de Saint-Pierre pour entendre parler de la *sottise* de Pascal ! Voltaire, au moins, se contente de le traiter de fou, et encore ajoute-t-il sublime.

Les maximes de Larochefoucauld, comme les théories de Machiavel, révoltent son optimisme. Et pouvait-il en être autrement ? Comment cet homme excellent, qui passait sa vie à rêver au bien d'autrui, et dont toutes les pensées étaient autant de bonnes intentions, ne se serait-il pas indigné à la lecture d'un pareil livre ? Il ne voit dans Larochefoucauld qu'un bel esprit cherchant à se faire admirer, et conclut en disant : *Fi !* de la plupart des maximes. « Ces maximes, dit-il[2], sont souvent désagréables à beaucoup d'honnêtes gens équitables qui cherchent à voir du beau et de l'agréable dans les pensées. » Ce même sentiment lui inspire la même aversion pour le livre de Mandeville, que d'Argenson trouvait « excellemment et surtout profondément raisonné. »

Au reste, en général, la littérature proprement dite est, pour lui, digne de peu d'intérêt : elle n'est pas assez *utile*. « Un domestique, dit-il, nous fait tous les jours plus de plaisir, nous rend plus de services, que le meilleur auteur ou le plus bel esprit par son ouvrage. Il en coûte davantage au domestique; n'est-il pas juste aussi qu'il reçoive une récompense plus grande et plus solide ? » L'abbé était donc convaincu qu'il devait beaucoup plus à son valet de chambre qu'à l'auteur d'*Athalie*. Fut-il jamais esprit plus positif ?

Ce qui, à ses yeux, est au-dessus de tout, c'est la morale. Voilà la chose dont on ne peut trop favoriser les progrès ! L'abbé a raison, sans contredit, et personne ne voudrait

[1] XVI, 274.
[2] XVI, 265.

s'exposer, en le blâmant, au reproche d'immoralité; mais encore faut-il reconnaître que certaines choses peuvent exister en dehors de la morale, non pas certes contre elle, mais indépendamment d'elle. L'abbé ne l'entend pas ainsi, et la morale lui est comme un moule où il fait tout entrer de force. Nous avons vu que le bon historien n'était autre chose pour lui qu'un prêcheur de morale. Que fait-il du poëte? Un prêcheur de morale. Du prédicateur? Un prêcheur de morale. De l'acteur? Un prêcheur de morale. S'il pouvait faire parler les pierres, il les ferait moraliser!

Un bon poëte, dit-il[1], doit être un excellent philosophe (lisons un excellent sermonneur); Télémaque est un modèle excellent, parce qu'il y a beaucoup du bon philosophe. L'auteur y a même mis plus de philosophie que de poésie, et c'est par là qu'il est excellent. En effet, les sermons de Mentor semblent avoir été faits pour deux buts : l'édification du duc de Bourgogne et le plaisir du bon abbé. Avec quels ravissements dut-il les lire! Ce qui est vrai, malheureusement, c'est que ce roman, qui est un admirable livre, serait peut-être un admirable poëme, s'il y avait un peu moins de sermons. Un poëte n'est pas un sermonneur : vérité bien simple, que l'abbé ignore.

L'abbé juge de même les romanciers, ces poëtes en prose. Et ici comment aurait-on le courage de blâmer l'excellent homme qui, au milieu d'un débordement de productions impures, appelait de tous ses vœux le *roman moral?* Il eut la consolation, nous l'avons dit, de le voir naître avant sa mort en Angleterre : « Lu *Paméla*, dit d'Argenson (à la date d'octobre 1742), roman vertueux, fort à la mode aujourd'hui. *Utile dulci*. L'héroïne est un caractère parfait, et, qui plus est, imitable à qui le voudra. » On comprend cette exagération et cet engouement chez des hommes de bien, témoins, et peut-être même un peu coupables pour leur part (au moins d'Argenson), de la vogue de Crébillon fils.

[1] XII, 257.

La lecture de romans tels que *Paméla*, *Andrews*, *Grandisson*, devait être pour leurs esprits comme une rosée rafraîchissante. Et cependant il faut bien dire que des romans écrits avec le parti pris d'édifier pourront courir le risque, je ne voudrais pas dire d'ennuyer, le mot est dur, mais d'intéresser médiocrement. Le but principal du romancier, c'est l'intérêt; malheur à lui s'il ne peut intéresser qu'aux dépens de la morale! il devient dangereux et coupable. Mais malheur à lui aussi, s'il perd de vue le but qui lui est propre pour empiéter sur l'office du prédicateur! S'il croit servir la morale, il se trompe, car de deux choses l'une : ou on ne lira point, ou on rendra la morale responsable de l'ennui qu'il aura causé. Avant tout, que le romancier respecte la morale; ensuite, qu'il la fasse aimer, s'il en a le talent; mais qu'il laisse à d'autres le soin de la prêcher.

Un autre écueil où les romans trop vertueux courent risque de faire naufrage, c'est le manque de vérité. D'Argenson dit de Paméla qu'elle est parfaite et très-imitable; quelques années plus tard il dira du roman de Grandisson que c'est un second Nouveau Testament, et du héros que c'est un second Messie apparu sur la terre, tant il est parfait. Être parfait et être intéressant, voilà pour un héros de roman deux qualités incompatibles; il faut choisir. Qu'y a-t-il de commun, je le demande, entre un être parfait et nous?

L'abbé commet la même erreur à l'égard des spectacles qu'à l'égard des romans. Il a écrit un projet pour rendre les spectacles plus utiles à l'État, c'est-à-dire pour les transformer en écoles de morale, excellente intention, mais idée malheureuse. Le théâtre ne doit être ni une école de corruption, ni une école de morale; il est un amusement, rien de plus, amusement qui peut être très-délicat ou très-grossier, suivant les pays et les temps. L'Athénien qui allait voir une comédie de Ménandre, et le Romain qui allait voir s'entr'égorger des troupeaux de bêtes féroces et des armées de gladiateurs, faisaient exactement la même chose : ils allaient s'amuser, chacun suivant ses goûts. Qu'un chré-

tien austère, comme Bossuet, proscrive absolument les spectacles, rien de plus juste. Perdre à de frivoles amusements quelques instants d'une vie aussi misérable et aussi courte, en présence d'un intérêt aussi grand que celui du salut éternel, devait paraître au sévère prélat une bien pitoyable extravagance. Aussi ne songeait-il guère à les perfectionner. Mais vouloir qu'ils subsistent en changeant de nature et soient tout à la fois un lieu de divertissement et un lieu d'édification, c'est là une vraie chimère : *sint ut sunt, aut non sint;* c'est-à-dire qu'ils restent un simple divertissement, soumis au contrôle du législateur pour ne jamais dégénérer en une école de scandale et de corruption, et non pour devenir une école de morale et une succursale de l'église et du prêche. Veut-on s'édifier, on va au sermon; veut-on s'amuser, on va au théâtre. Les deux choses sont bonnes en leur temps, et surtout assez distinctes pour qu'il ne soit pas permis de les confondre.

Avec de pareilles idées sur le but des spectacles, on devine sans peine ce que l'abbé devait penser de nos grands poëtes tragiques et comiques. Le Cid lui paraît tout à fait blâmable, comme contenant une approbation tacite du duel. Phèdre est une abominable créature, bien indigne de la compassion que le poëte nous inspire pour elle si mal à propos; quant à Molière, loin d'avoir fait quelque chose pour perfectionner les mœurs, il a peut-être contribué à en augmenter la corruption. Aussi le nouveau Platon dut-il être bien tenté de chasser tous ces empoisonneurs de sa république, et de leur déclarer qu'il n'y avait point de place pour eux et leurs œuvres pernicieuses sur le théâtre « perfectionné. »

Mais il n'osa pas; soit que la mesure lui ait semblé trop hardie, soit qu'il ait pris conseil de son indulgence naturelle, il voulut bien ne pas les proscrire; et s'arrêtant à un moyen terme, il les admit à résipiscence, et les toléra, mais sous condition de se corriger. Ils furent à l'index, *donec corrigerentur*. Corneille, Racine et Molière, pour se faire pardonner, durent se faire *perfectionner*.

L'abbé est on ne peut plus explicite[1]. « Il faut raccommoder les bonnes pièces des auteurs morts (remarquons le mot par lequel il désigne cette opération : raccommoder!). »

« 1° Les anciennes pièces changées produiraient du nouveau et d'excellent nouveau. »

« 2° Qu'on ajoute du nouveau aux pièces anciennes, c'est le moyen de faire vivre toujours les anciennes belles pièces. »

« 3° Sans ce secours, les anciennes belles pièces périssent pour toujours avec la langue ancienne. On ne joue plus des pièces de cent vingt ans; on ne jouera plus Racine dans deux cents ans (remarquons encore ici cette manœuvre perfide; c'est pour leur bien, c'est pour les sauver de l'oubli qu'il veut les mutiler, c'est-à-dire les perfectionner!). »

« 4° C'est l'état de la nature humaine dont la raison va toujours en croissant; le bon goût se perfectionne très-sensiblement tous les cinquante ans (axiome en vertu duquel l'abbé ne faisait aucun doute qu'il n'eût infiniment meilleur goût que Racine). »

« Enfin (et cette dernière raison vaut toutes les autres), nous aurions les nouvelles pièces meilleures; car qui voudrait donner une pièce de moindre valeur que les bonnes pièces de Corneille, de Racine, de Molière, qui auraient reçu en cinquante ans plusieurs perfectionnements? Cela est trop évident et l'abbé a raison. Qui est-ce qui consentirait à faire moins bien que Molière « perfectionné? »

« Ainsi, on imprimera : *Comédie de Sertorius*, de P. Corneille, perfectionnée par M. B.... Et si cinquante ans après, elle est encore perfectionnée par un second perfectionneur, on dira : Et depuis, par M. R..... Et c'est ainsi que chaque auteur pourra espérer que son nom durera autant que son ouvrage. »

Et pour encourager les perfectionnements, l'abbé propose que le roi donne tous les ans, pour prix, une pension

[1] Gouvernement intérieur de l'État, 12 et suiv. Spectacles perfectionnés, 180 et suiv.

de deux cents onces d'argent au meilleur d'entre eux.

La conséquence de ce grand perfectionnement des spectacles sera « qu'avant trente ans, les pères et les mères les plus sages mèneront leurs enfants à la comédie *comme au meilleur sermon*, pour leur inspirer des sentiments raisonnables et vertueux. »

La confusion que fait l'abbé entre le théâtre et le sermon est pardonnable auprès de sa méthode de perfectionnement des grands poëtes. Rousseau a raison. La plume tombe des mains devant de pareilles énormités.

Et les sermons? Qu'en fera-t-il, lui qui les aime tant? Il les louera comme une chose excellente, mais (qui ne s'y attend?) il les perfectionnera[1] et fera un opuscule exprès sur ce sujet. Après avoir perfectionné Plutarque, Corneille, Molière et Racine, c'est bien le moins qu'il perfectionne aussi un peu Bossuet, Bourdaloue et Massillon. Quand on est en si bon chemin, pourquoi s'arrêterait-on?

Ces grands prédicateurs ont eu, selon l'abbé, un tort grave et qu'on devinera sans peine; ils ne se sont pas contentés de prêcher l'essentiel de la religion, qui est ce que nous savons. Ils ont fait de la théologie et de la controverse, prêché sur le dogme, fait des homélies sur les passages de l'Écriture; tout cela, dit l'abbé, ne va pas au but du sermon : ce but, c'est de nous enseigner nos devoirs et non cet ensemble de croyances qui forme la religion établie. Avis à ceux qui pensent que les prédicateurs chrétiens, au dix-huitième siècle, délaissèrent trop le dogme pour la morale.

Mais là n'est pas l'originalité de sa méthode. Convaincu que les sermons bien faits doivent avoir une grande influence sur la conduite de la vie, et qu'on ne saurait trop faire pour en avoir de bons; mais remarquant en même temps que l'auteur du meilleur sermon peut être très-mal doué pour le prononcer et qu'il s'expose ainsi à manquer l'effet qu'on doit attendre de son œuvre, il imagine d'avoir des prédicateurs

[1] Projet pour rendre les sermons plus utiles.

uniquement chargés de dire les sermons écrits par d'autres; ils seront les *déclamateurs* et les autres les *compositeurs*. Des écoles de prononciation et de lecture seront instituées dans les séminaires; des récompenses seront données aux bons déclamateurs; une Académie de morale chrétienne aura mission de désigner les bons sermons, de corriger ceux qui peuvent devenir bons, d'interdire la prédication des nouveaux qui ne seraient pas dignes d'être prononcés; et dans tous les bons sermons, dit l'abbé, il y aura de l'histoire, des exemples, et surtout il sera fait mention très-souvent de l'enfer et du paradis. Qu'est-ce qui fait qu'il y a tant de probité et d'humanité *chez les Turcs?* C'est qu'ils entendent parler sans cesse de l'enfer et du paradis.

Curieuse invention ! On croirait peut-être, à voir la façon dont l'abbé entend perfectionner le théâtre, qu'il nourrit contre lui de mauvaises intentions et qu'il serait bien content de le supprimer. On se tromperait; il le change de place, voilà tout. Il trouve les prédicateurs dans les églises et les acteurs au théâtre : il fait prendre aux uns la place des autres, et tout est dit. Prédicateurs, montez sur les planches, et vous, acteurs, montez en chaire. Le monde en ira beaucoup mieux.

Et c'est un confrère à l'Académie de Bossuet et de Fénelon qui imagine, pour rendre les sermons plus utiles, de faire du prêtre, porteur de la parole de vie, un acteur chargé de bien dire son rôle ! qu'eût pensé Bossuet de ce moyen d'édification ?

L'opuscule sur les sermons a un titre à notre intérêt. C'est là que parut, pour la première fois, le mot *bienfaisance*, l'une des inventions les plus heureuses de l'abbé. Il suppose qu'on lui reproche de s'être servi de ce mot plutôt que du mot *charité* qui a le même sens, et il répond : « Depuis que j'ai vu que parmi les chrétiens on abusait du terme de charité, dans la persécution que l'on faisait à ses ennemis[1]...

[1] Ailleurs : « Je me suis aperçu que divers théologiens, dans leurs

j'ai cherché un terme qui ne fût point encore devenu équivoque parmi les hommes; or, j'espère que d'ici à longtemps on n'osera dire que c'est pour pratiquer la *bienfaisance*, que l'on fait tout le mal que l'on peut à ceux qui ont le malheur d'être dans des opinions opposées aux nôtres. J'ai cherché un terme qui nous rappelât précisément l'idée de faire du bien aux autres, et je n'en ai point trouvé de plus propre pour me faire entendre, que le terme de *bienfaisance;* s'en servira qui voudra; mais enfin, il me fait entendre, et n'est pas encore équivoque. »

En résumé, le goût de l'abbé pour la morale l'égare jusqu'à lui faire compromettre la chose même qu'il a tant à cœur. C'est une grande illusion de croire qu'une société saturée de morale, comme le voudrait l'abbé, sera réellement plus morale qu'une autre. « *Omne supervacuum pleno de pectore manat*, » dit un profane. *Non plus sapere quam oportet*, dit un saint. Ce qui revient à dire que la nature humaine, dans sa faiblesse, ne peut supporter même les meilleures choses qu'à dose modérée. S'il est un peuple au monde qui puisse supporter une dose énergique de morale, et par la vigueur naturelle de son tempérament, et par son goût pour la chose elle-même, c'est le peuple anglais, le père du puritanisme : eh bien! les Anglais eux-mêmes ont besoin d'être ménagés. Un jour vint où un rude puritain, leur maître, leur ingéra une dose de morale trop forte. Il en résulta, du vivant de Cromwell, beaucoup d'ennui et beaucoup d'hypocrisie, et, après sa mort, une explosion de libertinage. Rien n'est plus fécond en maux que l'abus de la meilleure des choses; il engendre l'hypocrisie, laquelle engendre le cynisme. Toujours les Tartufes fleurissent sous des maîtres qui demandent à leurs sujets trop de vertu, et toujours les roués sont fils des Tartufes. Après Cromwell, Charles II; après Louis XIV dévot, la Régence.

disputes et leurs persécutions réciproques, nommaient quelquefois *charité*, ce qui me paraissait *malfaisance*. »

VII

HISTOIRE

Les connaissances de l'abbé, en histoire, répondent à ses connaissances en littérature. En outre, les idées fixes dont il est possédé dominent tous ses jugements. Il rapporte tout, hommes et choses, sans acception de temps ni de lieux, à cette mesure imaginaire ; ce qui l'amène à des jugements incroyables. Toutefois, on ne connaîtrait pas l'homme tout entier si l'on passait sous silence cette partie de ses erreurs ; et même l'étude de ces jugements singuliers n'est pas sans quelque utilité pour la connaissance du siècle lui-même. Il y a moins loin qu'on ne serait tenté de le croire des bizarreries de l'abbé de Saint-Pierre à *la moyenne* des connaissances et opinions historiques du dix-huitième siècle.

Toutes les idées fixes du bon abbé sont comprises dans sa théorie *des grands hommes*. Pour avoir droit, selon lui, au titre de *grand homme tout court*, il faut avoir été ou un grand génie *spéculatif*, appliqué soit à *perfectionner* les connaissances des hommes, soit à *démontrer* les vérités utiles à leur bonheur ; ou un grand génie *pratique*, travaillant au même objet, c'est-à-dire au bonheur du genre humain, non plus par la méditation, mais par l'action. En dehors de ces deux catégories, il n'y a que de faux grands hommes ou tout simplement des hommes illustres. Ainsi Molière, ayant eu le tort grave de ne rien *perfectionner* et de ne rien *démontrer*,

n'est pas un vrai grand homme; homme illustre, tout au plus. Les mathématiciens, physiciens et faiseurs de mémoires politiques, qui passent leur vie à découvrir, à perfectionner et à démontrer, voilà les vrais grands hommes de l'ordre spéculatif. Quant aux hommes d'action, aux *praticiens*, comme les appelle l'abbé, ils ne sont grands qu'à trois conditions : avoir été inspirés par un grand désir du bien public, avoir surmonté de grandes difficultés, et avoir rendu de grands services soit au genre humain tout entier, soit seulement à leur patrie.

Or, le plus grand service à rendre aux hommes étant l'établissement du scrutin perfectionné et la signature des cinq articles, on voit tout de suite combien il y a peu de grands hommes dans l'histoire, puisque personne n'avait eu ces salutaires idées avant l'abbé de Saint-Pierre, et que personne ne les a encore réalisées après lui.

Telles sont les théories qui servent à l'abbé de criterium, et en vertu desquelles il fait un véritable massacre de grands hommes. Voyons-le à l'œuvre, en commençant par les anciens, et admirons à la fois et l'imperturbable usage qu'il fait de sa théorie et le caractère particulier de ses connaissances.

Les fondateurs des deux grandes cités du monde antique, Thésée et Romulus, ne sont tous deux qu'*illustres*, et point du tout grands. Ils ont plus visé à se distinguer, entre leurs pareils, par leur pouvoir que par leur justice et leur bienfaisance. Ils ont été, tous les deux, mal élevés et coupables d'emportements injustes qui ont été justement punis, chez l'un, par l'exil, chez l'autre, par la mort. Si Romulus eût été plus doux et plus juste avec ses sénateurs, dit très-sérieusement l'abbé, on ne l'aurait pas tué. Mais *il faut qu'il ait été bien coupable pour avoir été condamné à mort par la conspiration unanime des cent sénateurs* qui faisaient tout le conseil du royaume. Ah! s'il eût nommé son sénat par la méthode du scrutin; les choses eussent tourné bien autrement !

Voilà la science et la méthode de l'abbé.

Il ne faut pas trop s'en étonner. Dans un temps où on considérait Clovis comme le premier roi de France, il était bien permis de considérer Romulus comme le premier roi de Rome. On y était d'ailleurs autorisé par Tite-Live lui-même, qui avait accepté les traditions sans vouloir les discuter. Mais nous qui croyons que Romulus était simplement, comme son prédécesseur Cacus, un sauvage entreprenant, grand voleur du bétail et des femmes d'autrui, nous lui pardonnons d'avoir été si mal élevé, si sujet à des emportements injustes, et d'avoir indisposé contre lui *ses sénateurs*. Seulement il est difficile de ne pas sourire à cette idée, si sérieusement exprimée, du *scrutin perfectionné*, chez les naturels des bords du Tibre.

Les deux grands législateurs de la Grèce sont mieux traités par l'abbé que les fondateurs de Rome et d'Athènes : il déclare Lycurgue et Solon grands hommes, et les admire beaucoup, mais sans trop les connaître. La législation spartiate surtout lui est un sujet d'étonnement et de scandale, et il l'avoue naïvement; mais il ne serait pas de son siècle s'il ne l'admirait point de confiance. Le dix-huitième siècle fut nourri, grandit et mourut dans l'admiration de Sparte, qu'il ne connut pas.

L'abbé, en bon économiste, trouve mauvais que Lycurgue ait imposé la pauvreté à sa patrie, au lieu de lui apprendre le prix et le bon usage des richesses. Il ne comprend rien à la loi qui permettait de *filouter* : Il faut, dit-il, que Plutarque ait été mal instruit; une telle loi n'a pas le sens commun. Peut-être, après cela, que Lycurgue, grand ennemi du luxe, permettait de voler tous les objets de pur luxe; mais il aurait bien dû les spécifier dans sa loi. Le partage égal des terres, sans guerre civile, l'étonne encore bien plus; l'absence complète de travail, d'industrie, de commerce lui semble inexplicable : Comment une république peut-elle subsister avec un tel régime ? L'éducation des hommes lui semble trop exclusivement militaire; celle

des femmes le révolte et lui semble digne d'un législateur de barbares. Et tout cela ne l'empêche pas de conclure par un pompeux éloge de Lycurgue.

Nous savons aujourd'hui ce qu'il faut penser de la trop fameuse Sparte. Sparte ne fut pas, à proprement parler, une république ; il n'y faut chercher ni une démocratie, ni une aristocratie, ni une oligarchie, ni un gouvernement mixte. Sparte fut tout simplement un régiment en garnison en pays conquis.

Dans des temps très-reculés, environ 35,000 Doriens, hommes, femmes et enfants, arrivèrent jusqu'au fond du Péloponnèse, dans la vallée de l'Eurotas. Le pays leur plut, ils voulurent y rester et y être les maîtres; mais ils le trouvaient occupé par une population achéenne, paisible, industrieuse et nombreuse, que les calculs les plus vraisemblables font monter au chiffre de 350,000 âmes. Les Doriens étaient un contre dix. Que faire ? Il s'agissait de trouver un moyen de rendre chaque Spartiate plus fort que dix Achéens. Ce fut le problème que la législation de Lycurgue résolut.

D'abord, une partie de la population conquise fut réduite à l'abrutissement le plus complet. Ces malheureux durent vivre, entre la vie et la mort, comme des condamnés qui se sont échappés des mains du bourreau; nous parlons des Ilotes. Ce fut le plus grand nombre : on les fait monter à 220 ou 230,000. Le reste des Achéens, 120 ou 130,000, put vivre et travailler avec quelque sécurité, mais sans avoir le droit de toucher une arme. Ils furent connus sous le nom de Périèques, περίοικοι, et tinrent, à titre de fermiers, ce que les Spartiates voulurent leur laisser de terres. Au milieu d'eux, ramassées à Sparte comme en un camp, et possédant en propre 9,000 lots de terre, vivaient les 9,000 familles conquérantes.

Le premier besoin était d'assurer le recrutement de la garnison, et ce recrutement ne pouvait se faire que d'une façon. Pour avoir des enfants robustes, il fallait des femmes

robustes, et comme la pudeur eût gêné les exercices destinés à entretenir la vigueur des femmes, la pudeur fut supprimée; les jeunes filles couraient, luttaient et s'exerçaient toutes nues, comme les jeunes garçons, et avec eux. Mais si, malgré ces précautions, quelqu'une avait le malheur de mettre au monde un enfant mal constitué, on le tuait; rien de plus logique. Que fût devenue la république si elle eût eu beaucoup de citoyens malingres, incapables de porter les armes et qu'il eût fallu nourrir ? Dans une ville assiégée, on fait sortir les bouches inutiles. Sparte, qui fut perpétuellement en état de siége, ne voulait pas avoir à nourrir de ces bouches-là.

Voilà le Spartiate venu au monde, vigoureux et bien bâti, comme il le doit à sa patrie. La république aussitôt le prend à sa mère et à son père, si toutefois il a un père authentique, car l'intérêt de la garnison passant avant tout, les Spartiates avaient à peu près, en ce qui concerne la famille, réalisé ce que devait rêver Platon. La république donc prend l'enfant presque à la mamelle de sa mère et se charge de son éducation, qui est des plus simples : la gymnastique et les armes, les armes et la gymnastique; le Spartiate ne connaîtra pas autre chose de toute sa vie. La république ne perd pas un instant de vue qu'elle est en pays ennemi et que les ennemis sont dix contre un. Le Spartiate sera sobre, c'est le moyen de se toujours bien porter, et c'est pour cela qu'ils mangent en commun, comme un régiment, tous sous les yeux les uns des autres. Il sera rusé, car la force ne suffit pas toujours : il apprend à voler, et s'il est pris, on le fouette, et s'il pousse un cri pendant qu'on le fouette, il est déshonoré. Il sera féroce, parce qu'il est bon d'inspirer la terreur : les Ilotes sont là pour lui entretenir la main ; tous les ans, en entrant en charge, les Éphores leur déclarent la guerre et lâchent la jeunesse spartiate sur ces misérables; c'est la petite guerre de la garnison. Il obéira sans mot dire: l'obéissance passive est l'âme de la discipline militaire; les historiens traitèrent cette obéissance de respect philosophique

pour les vieillards, sans songer que quand un Spartiate se levait devant un vieillard, il faisait exactement la même chose qu'un soldat qui, de nos jours, porte la main à son shako devant son chef. Les vieillards étaient les officiers. L'avancement, à Sparte, était à l'ancienneté. Il sera muet : on ne parle pas sous les armes ; et d'ailleurs qu'auraient à se dire des Spartiates? A Athènes, on a l'éloquence; à Sparte, le laconisme, c'est-à-dire le langage par monosyllabes, on en dit toujours assez pour commander et pour obéir. Pas d'industrie, pas de commerce, cela est bon pour les esclaves. Pas de rapports avec les étrangers, cela pourrait donner des idées et des besoins qui compromettraient la sécurité de la garnison et la détourneraient de ses devoirs, c'est-à-dire de la gymnastique et du maniement des armes. D'arts, à plus forte raison, il n'en faut pas parler, sauf un peu de musique militaire. Ni guerres étrangères ni conquêtes; la garnison n'est que de quelques mille hommes au plus. La moindre entreprise de ce genre la frapperait d'un affaiblissement difficile à réparer. Nous pouvons à peine nous figurer de quel prix était un Spartiate pour sa patrie, et combien cette petite république était, forcément, avare du sang des siens. Un jour deux cents d'entre eux furent bloqués par les Athéniens sur un îlot ; la république se crut perdue.

Grâce à ce régime, les Spartiates restèrent maîtres de la Laconie. Mais quelle domination ! La terreur et l'espionnage furent les seuls moyens de gouvernement qu'ils connurent. Leur plus haute magistrature, celle des *éphores* ou surveillants, rappelle par ses attributions le fameux conseil des Dix. Aussi vivaient-ils au milieu d'une conspiration permanente : ilotes, néodamodes, périèques, toutes ces malheureuses populations, livrées en proie à Sparte, n'avaient qu'un sentiment, la haine de leurs maîtres. Que la terreur se fût un peu relâchée, et on aurait vu une nouvelle guerre inexpiable. « Sitôt qu'on parle d'un Spartiate aux hommes de ces différentes classes, ils ne peuvent cacher le plaisir

qu'ils auraient *à le manger tout vif*[1]. » Qui a dit cela? L'un des plus grands admirateurs de Sparte, Xénophon, qui, en sa qualité de condottiere, ne voyait rien au-dessus d'une république de soldats.

Telle fut cette république si admirée et si peu admirable; telle fut cette législation qui excella plus qu'aucune autre à changer des hommes en automates, en étouffant chez ses victimes intelligence et affections, pour ne laisser subsister dans ces âmes dégradées qu'un sentiment artificiel. Que firent les Spartiates de leur empire? Rien. Que laissèrent-ils? Rien. Peu importent à la postérité les noms de quatre ou cinq condottieri, comme Brasidas, Lysandre, Agésilas! Il faut autre chose pour être un grand peuple. Où sont leurs poëtes, leurs philosophes, leurs orateurs, leurs hommes d'État, leurs artistes? Mais Léonidas, dira-t-on, et les trois cents autres? Quoi! parce qu'un jour trois cents Spartiates sont morts à leur poste, Sparte sera l'égale d'Athènes! Il ne se passe pas de jour peut-être, dans nos sociétés modernes, où nos soldats ne fassent tout naturellement ce que firent Léonidas et les siens, et cela sans ostentation, sans phrases, sans charger le passant d'aller le dire à Sparte. Les Spartiates savaient bien mourir, mourir comme de braves soldats, cela est incontestable; mais on avait oublié de leur apprendre à vivre en hommes, et le résultat le plus incontestable de cette fameuse législation fut d'abrutir les maîtres presque autant que les esclaves. En réalité, un Spartiate n'était supérieur à un ilote que de deux manières : il lui faisait peur, et il était plus fort que lui en gymnastique.

Ce n'est pas un médiocre sujet d'étonnement que ce régiment de soldats bien dressés, stupides et féroces, ait pu être comparé, que dis-je? préféré aux Athéniens, dont ils n'auraient pas été dignes d'être les esclaves, et, comme si ce n'était pas assez, offert pour modèle aux Français du dix-huitième siècle. L'histoire serait-elle donc parfois une fantasmagorie?

[1] Helléniques, III.

L'abbé de Saint-Pierre se trompe moins sur Solon que sur Lycurgue; mais s'il eût véritablement perfectionné Plutarque, il nous aurait montré que les deux législateurs ne sont pas plus comparables que ne le sont le régiment discipliné par l'un et la grande cité organisée par l'autre.

On ne saurait trop admirer Solon, cet homme sage et avisé comme un Franklin, désintéressé comme un Washington, et, ce qui ne gâte rien, ornant ces grandes qualités de toutes les grâces de l'esprit athénien. Quant à son ouvrage, la démocratie d'Athènes fut incontestablement, avant les sociétés modernes, le plus bel exemplaire de l'humanité. Si l'abbé eût mieux connu l'histoire de Solon, la transaction si habile et si équitable par laquelle il mit fin aux discordes civiles, l'espèce de dictature que lui conférèrent ses concitoyens et le noble usage qu'il en sut faire, il aurait reconnu en lui un de ses héros et l'aurait mis, selon sa formule, « au rang d'un des plus grands hommes qui aient jamais été. » Au lieu de ce jugement, qui n'eût été que justice, il clot son parallèle par des banalités telles que celles-ci :

« Je croirais volontiers Lycurgue plus courageux et en « un sens plus vertueux que Solon; mais je croirais Solon « plus humain, plus indulgent, d'une humeur plus douce « et plus sociable que Lycurgue; tous deux d'un esprit « égal, mais Lycurgue plus estimable et Solon plus ai- « mable. »

Parmi les autres personnages historiques de l'antiquité, Épaminondas chez les Grecs, Scipion chez les Romains, ont les préférences de l'abbé. Ils sont tous deux de vrais grands hommes. Mais Alexandre et César, que l'opinion vulgaire place si haut, sont impitoyablement dégradés. Alexandre n'est plus qu'un *homme illustre tout simplement*. L'abbé confond avec un ravageur vulgaire ce brillant soldat de la civilisation. Quant à César, il n'est plus même un homme illustre : il est ignominieusement précipité dans la classe des *scélérats* illustres. L'abbé fulmine ainsi contre lui[1] :

[1] II, 236.

« César... n'est qu'un ambitieux ordinaire, un scélérat « célèbre par ses grands talents, qui a su cacher de très-mau- « vaises intentions et son ambition injuste sous l'apparence « de services effectifs..... S'il avait été tué à Pharsale, Cicé- « ron, Hortensius, Caton, et les autres bons citoyens n'eus- « sent fait aucune difficulté de mettre César vaincu et puni « en parallèle avec Catilina, avec cette différence qu'ils « eussent trouvé que, si César avait rendu à la république de « plus grands services que Catilina, il lui avait causé aussi « de beaucoup plus grands malheurs. De sorte que son nom « fût venu jusqu'à nous chargé de la même exécration que « le nom célèbre de Catilina, qui, de son côté, ne manquait « pas de grands talents, mais qui manqua de succès dans « sa détestable entreprise..... En bonne foi, qui de nous « oserait conclure du succès de César, que c'est un grand « homme, tandis que l'autre, uniquement faute de succès, « n'est qu'un scélérat exécrable? Or, qui ne voit qu'ils ne « sont effectivement tous deux que de véritables scélérats, « qui sacrifiaient injustement et sans scrupule les plus « grands intérêts de l'État à leur intérêt particulier, et que, « par conséquent, ils sont dans le fond tous deux dignes de « la haine et de l'exécration publique? »

Sait-on ce que César aurait dû faire, s'il eût voulu être véritablement un grand homme, et s'il avait eu pour but le salut et le bonheur de sa patrie? L'abbé va nous le dire. Il aurait rendu à ses concitoyens la liberté des suffrages pour le choix des magistrats et des ministres de l'État; il aurait restitué la souveraine autorité à la république; il aurait, de concert avec Caton et les autres gens de bien, *perfectionné la méthode du scrutin* dans les élections, surtout pour les principaux emplois; il aurait travaillé avec eux à fermer ainsi pour toujours aux scélérats futurs les voies de la corruption des suffrages qu'il avait lui-même mise en pratique pour arriver aux emplois publics. A la bonne heure! Mais pourquoi l'abbé n'ajoute-t-il pas que César aurait dû commencer par créer des hommes, car il n'y en avait plus; par

changer en un peuple de citoyens cette tourbe d'affranchis, d'esclaves et de soudards qui était alors le peuple romain ? *Dic ut lapides isti panes fiant !* Il faut fermer les yeux aux faits pour ne pas reconnaître que le pouvoir d'un homme était alors seul possible et le pouvoir d'un grand homme seul désirable. Mais l'Empire, disait l'abbé, et c'est pour cela qu'il en attaquait si vivement le fondateur, l'Empire, ce n'est pas toujours César; c'est aussi Caligula et Néron ! Qu'y faire? Ce n'est pas impunément qu'on a conquis le monde. Le vers de Juvénal,

Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem,

serait encore plus profond si, au lieu du luxe, il y avait l'Empire. Ce n'est pas le luxe, en effet, c'est l'Empire, ce sont les Césars qui ont vengé sur Rome le monde vaincu.

L'ouvrage historique le plus considérable de l'abbé, après ses *Annales politiques*, est son livre intitulé : *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France*. C'est toute une revue de l'histoire de France, avec réflexions.

Il commence à la chute de l'Empire romain, et trouve que rien n'était plus facile que d'empêcher cette grande catastrophe. Les premiers empereurs auraient dû d'abord soumettre la Germanie : cela ne leur aurait pas coûté vingt ans de guerre. Jules César en particulier le pouvait sans beaucoup de peine. Ensuite on aurait dû faire une loi pour déclarer l'Empire héréditaire et indivisible, de manière à assurer la succession au trône, et enfin il fallait diviser les ordres différents de l'Empire par classes inférieures et supérieures, et remplir les supérieures des meilleurs sujets des inférieures par la méthode du scrutin perfectionné.

Voilà, certes, d'excellentes choses; mais l'abbé ignore deux faits d'une importance capitale : l'un, c'est que la Germanie ne fut pas soumise, parce que Rome ne *put pas* la soumettre. La machine de guerre s'était usée à broyer les nations; elle en rencontrait enfin une trop dure pour elle :

fragili quærens illidere dentem, Offendit solido. Il fallut y renoncer. L'autre grand fait qui domine tout le commencement de l'Empire, c'est que l'établissement du nouvel ordre de choses ne fut pas le passage de la république à la monarchie, mais bien de l'anarchie au despotisme, *déguisé sous des formes républicaines*, et que la conservation scrupuleuse de ces formes antiques fut la préoccupation principale, le souci constant des premiers empereurs et de leurs successeurs les plus sages, tant était grande encore la majesté des antiques souvenirs ! Or, rien n'était plus contraire à ces antiques souvenirs que l'hérédité monarchique. De là l'incertitude des successions, incertitude nécessaire, imposée par la mémoire du passé, et qui rendit l'Empire viager pendant si longtemps. A ne regarder que l'apparence, on eût pu se croire en république : sénat, consuls, préteurs, tribuns, comices, rien n'y manquait. César, dont le génie et le caractère se prêtaient ~~peu à~~ peu à une hypocrisie de cette sorte, voulut avoir le titre de roi, puisqu'il en avait le pouvoir ; il ne se sentait pas de goût pour cette comédie constitutionnelle que jouèrent si patiemment Auguste et Tibère. Ainsi que Napoléon, il aimait les *genres tranchés*. Ce goût lui coûta la vie. Les conspirateurs qui l'assassinèrent l'auraient peut-être laissé mourir maître du monde, s'ils n'avaient pas eu peur de ce nom de *roi*, qui était pour eux la dernière des hontes.

L'établissement de l'hérédité était donc, comme la conquête de la Germanie, tout simplement impossible. Or l'abbé ne voit jamais rien de plus facile que l'impossible.

Sur les Francs et les commencements de notre histoire, il partage les idées de son temps. Il ne faut pas s'en étonner, et il y aurait peu de justice à lui reprocher de n'avoir pas connu nos origines comme Augustin Thierry ; il en parle comme Velly, ce qui est bien naturel ; seulement, et c'est par là qu'il est original, il ajoute aux idées de Velly beaucoup de morale et ses idées fixes.

Il trouve que les Francs pouvaient bien avoir des raisons

d'intérêt d'attaquer les Gaulois Romains, mais n'avaient aucune raison de justice : belle découverte en vérité ! mais cela lui est un prétexte à dire qu'il en sera toujours ainsi entre souverains, tant qu'on n'aura pas adopté l'arbitrage et signé les cinq articles. Au sujet du roi Childéric, fils de Mérovée, qui, à ce qu'il paraît, était « grand, beau, bien fait, » mais avait abusé de ces avantages auprès des *dames de sa cour*, ni plus ni moins que ~~ceux~~ Louis XIV, il fait cette remarque, digne de Mentor, qu'une belle figure est souvent pour les princes la source des plus grands malheurs. Tout en ne pouvant s'empêcher de trouver que les mœurs des Francs étaient encore barbares, il estime que Clovis, « *qui avait publié la Loi salique en soixante et onze articles,* » aurait bien dû avant sa mort faire passer une loi « qui déclarât la couronne ou la fonction de roi des Français, indivisible et inaliénable, substituée à l'aîné. » Il ne devine pas que ces barbares, qui faisaient et lisaient peu de mémoires politiques, considéraient, sans plus de finesse, la royauté comme une propriété, et trouvaient tout simple que les fils des rois eussent chacun leur part. Il nous apprend que Clotaire, qui était peu juste et peu bienfaisant, fut peu regretté; que Caribert, en revanche, aimait les sciences, les arts, avait grand soin de faire rendre justice, ne faisait aucun tort à ses voisins, etc. Ce qui fait que l'abbé est bien près de lui pardonner d'avoir eu plusieurs femmes : « Il était, dit-il avec sa naïveté habituelle, du nombre de ceux qui croient cela permis. » Il prête à Dagobert un propos philosophique assez amusant. Dagobert avait invité à dîner Judicael, comte de Bretagne. Celui-ci refusa, parce qu'il avait promis de dîner ce jour-là avec un saint, Dodon ou saint Ouen, chancelier de France. « Il est juste, dit poliment Dagobert, parlant comme un personnage de roman philosophique, que la vertu soit préférée à la puissance. » Toujours ennemi des couvents, il ne pardonne pas à la reine Bathilde de s'être retirée à Chelles ; elle eût vécu beaucoup plus saintement dans le monde, parce que sa vertu y aurait été plus

utile à ses enfants; il n'y a dans une pareille résolution que défaut de courage, manque de bienfaisance et pusillanimité. L'abbé est bien dur pour cette pauvre reine.

Il termine l'histoire des Mérovingiens en récapitulant leurs fautes. Ils prirent les grands officiers de la couronne pour ministres généraux. Ils permirent au fils de succéder au père dans le ministère général (on comprend qu'il s'agit des maires du palais). Ils firent de continuels partages du royaume. Voilà trois fautes bien graves. Mais il en est une plus grave encore : Laquelle donc? Ils n'ont pas établi la diète européenne et fait signer les cinq articles. Qu'on eût de leur temps signé les cinq articles, et la maison de Clovis serait encore sur le trône. Quel dommage!

Après avoir qualifié, comme elle le mérite, l'usurpation de Pépin, qui fut « très-injuste, bien que consacrée par deux papes, » il arrive à Charlemagne, et commence par laisser entendre, sans l'affirmer, qu'il aimerait mieux le classer parmi les hommes illustres que parmi les vrais grands hommes. Il ne comprend pas la grandeur du rôle et du caractère de Charlemagne. Il lui reproche de s'y être mal pris avec les Saxons et avec les Normands. Il aurait dû, pour venir à bout des uns, entretenir à leurs frais une grosse armée, qu'il aurait mise dans des places, l'hiver, et dans un bon camp retranché, l'été, avec des espions saxons de divers étages dans tous les cantons pour être averti des conspirations et des assemblées : il aurait ainsi sauvé la vie à deux cent mille Français et à huit cent mille Saxons. Quant aux Normands, il n'avait pour les arrêter qu'à établir des arsenaux et forteresses à l'embouchure de ses fleuves. Évidemment l'abbé croit que Charlemagne avait un ministère de la guerre et un ministère de la marine tout comme le roi Louis XV. Il aimait les arts et les sciences, dit l'abbé, mais « je « ne vois pas de colléges établis de son temps : ce qui prouve la « grande ignorance de ce siècle-là en politique, car l'éduca- « tion doit faire un point principal du gouvernement des « États. » L'abbé avait mal vu; car Charlemagne était si bien

convaincu de l'importance de l'éducation, qu'il ne dédaignait pas de faire les fonctions d'inspecteur de son école palatine.

Au sujet de Louis le Débonnaire, l'abbé fait remarquer l'identité des deux noms de Clovis et de Louis. Louis XV, dit-il, devrait ainsi s'appeler Clovis XVIII. Si l'idée est de lui, le fait serait assez curieux. Quant à l'empereur Louis, il le juge beaucoup trop bon; il se repentit d'avoir fait crever les yeux à Bernard : il eut tort de s'en repentir, Bernard était un grand criminel, et les évêques qui déposèrent le pauvre empereur et lui firent subir l'humiliante cérémonie de Soissons, furent des *scélérats*.

Est-il besoin de dire qu'il ne comprend rien à l'établissement de la féodalité? L'hérédité des fiefs, dit-il, bannit toute émulation; le roi n'eut plus rien à donner. A la bonne heure; mais le moyen de l'empêcher?

Sur les croisades, il a un passage précieux :

« Sous le pontificat d'Urbain II, on fut saisi de la fureur « des croisades. Pierre l'Ermite, prêtre d'Amiens, et fana- « tique éloquent et un peu visionnaire, se mit dans la tête « une erreur grossière, semblable à celle des mahométans « pèlerins de la Mecque. Il croyait que le pèlerinage des « chrétiens à Jérusalem était plus efficace pour le salut que « l'observation de la justice et la pratique de la patience et « de la bienfaisance.

« Ce qui est de bizarre (*sic*), c'est que le pape Urbain II « tomba dans cette erreur, ou fit semblant d'y tomber, ce « qui serait encore plus criminel. De sorte que, par l'élo- « quence des prédicateurs, et surtout de Pierre l'Ermite, « prêtre picard, il fit si bien, au concile de Clermont en « Auvergne, où il présidait, qu'au lieu d'inspirer l'esprit de « justice, il inspira la fureur des croisades à un grand « nombre de seigneurs et de peuples, en 1095. »

Après quoi, l'abbé démontre longuement que le projet des croisés était chimérique, et que s'ils eussent eu un peu de bon sens ils seraient tranquillement restés chez eux.

Il y a du Voltaire, non pas certainement dans ce style,

mais dans cette manière de juger les croisades; et cette manière a été jugée depuis longtemps. Elle ne tient compte ni des vraies causes, ni des grands effets des croisades. Les causes en furent multiples. L'enthousiasme religieux, que l'abbé appelle le fanatisme, agit puissamment sans doute sur les masses, mais comme une étincelle agit sur des matières explosibles. Il détermina l'explosion, il en fut l'occasion; ce n'est pas lui qui l'avait préparée et rendue inévitable. La foi ne fut l'unique mobile que d'une petite élite, bien peu nombreuse, au milieu de laquelle brille saint Louis, le type du croisé croyant. Les autres partirent pour des motifs beaucoup plus terrestres : les barons, par amour des aventures, par curiosité, par dégoût de leur existence claquemurée dans leurs affreux donjons, bornée à quelques aventures de grand chemin, à quelques pilleries vulgaires, croupissant dans la plus profonde ignorance et le plus mortel ennui. Figurons-nous un instant ce que devait être la vie d'un de ces heureux du onzième siècle, et nous comprendrons quel devait être leur joie et le cri de délivrance qu'ils poussèrent lorsque l'Église leur montra le tombeau du Christ à délivrer. Leur vie était une prison, comme leur donjon; les murs de cette prison tombaient, et le monde s'ouvrait devant eux. Quant à la multitude, ce fut autre chose : ce n'est pas l'ennui qu'elle fuyait, mais bien la plus horrible misère. Pour elle, il n'y avait rien à perdre à courir en Orient, dût-elle mourir en route. Si la vie d'un heureux du douzième siècle était misérable, imaginons-nous ce que devait être la vie des misérables. Pour ceux-ci, encore bien plus que pour leurs maîtres, le cri de la croisade fut le cri de délivrance. Voilà les vraies causes des croisades, celles qui firent que quand l'étincelle tomba, toute l'Europe prit feu; et ces raisons font des croisades, non-seulement un événement nécessaire, mais encore un événement heureux. Les peuples de l'Occident étouffaient : ils respirèrent; ils ignoraient l'Orient, ils le connurent, et surtout ils s'ignoraient entre eux et se connurent. L'abbé,

qui aime le progrès, devrait reconnaître que, ce jour-là, le genre humain fit un pas immense. On se battit pendant deux siècles, il est vrai, mais on se connut, et mieux vaut se rapprocher pour se battre que ne pas se rapprocher du tout. D'ailleurs, dans ces temps grossiers, était-il possible, entre chrétiens et musulmans, de se connaître autrement qu'en se battant ?

Si l'abbé n'aime pas les croisades, il aime beaucoup le roi Philippe Ier, et s'avise de se faire un héros de ce monarque anonyme. Il prend son effacement et son obscurité pour un amour systématique de la paix, et affirme que les gens de bien et les sages ont toujours fort estimé cette grande patience qu'il eut à souffrir les injures personnelles sans faire prendre les armes à ses sujets. Ce jugement n'est pas un des moins curieux et un des moins caractéristiques des connaissances historiques de l'abbé.

Sans donner à Suger la place qui lui revient, il reconnaît qu'il se trouva homme de beaucoup d'esprit et de courage. En revanche, saint Bernard lui paraît tout simplement un fanatique, et un fanatique avisé. « On le pria, dit l'abbé, « de plusieurs côtés et à diverses reprises, de venir lui-« même conduire les armées du Seigneur; mais il eut tou-« jours assez de bon sens pour s'excuser sur la vie solitaire « qu'il avait embrassée. Il croyait avoir rempli sa mission « après avoir mis les esprits de plus de deux cent mille sol-« dats et officiers français et allemands en grand mouve-« ment. » Si ce jugement est peu orthodoxe, l'opinion de l'abbé sur les excommunications l'est encore moins. Il ne laisse pas échapper une occasion de dire qu'il faut être *sot* et *ignorant* comme on l'était dans ce temps-là, pour avoir peur des excommunications. Il est vrai qu'il ajoute quelquefois « injustes. »

Il reproche à Louis VIII de s'être *amusé* à faire la guerre aux Albigeois; ce qui fut une grande *imprudence;* et il raconte d'une façon amusante la mort de ce prince, glorieux martyr de la chasteté chrétienne.

Le scepticisme de Voltaire s'est incliné devant saint Louis. La foi de l'abbé ne s'incline pas. Voici ce qu'il pense de saint Louis :

« Les guerres presque continuelles empêchaient les « sciences et les arts de faire des progrès. Aussi, depuis plus « de trois cent cinquante ans, la France était demeurée « plongée dans une grande ignorance, et par conséquent « dans des opinions fanatiques et extravagantes. De là vint « l'éducation pleine d'ignorance et de superstition que « l'on donna aux enfants de Blanche (de Castille); de là « vinrent les grandes fautes que fit saint Louis dans le gou- « vernement de son État; de là vinrent les injustices qu'il « commit avec les meilleures intentions... De là vint qu'a- « vec un très-grand courage, une très-grande constance, « un très-grand désintéressement, mais avec un esprit fort « timide et fort docile pour les moines ignorants, il ne fut « pas à beaucoup près aussi aimé et aussi estimé qu'il « l'aurait été, s'il avait eu plus de lumières. » Il fit deux folles croisades : il aurait bien mieux fait de consacrer son temps et sa peine, et l'argent de ses sujets, à faire faire des ponts, des chaussées, des ports, à multiplier les hôpitaux et les colléges. Il priait beaucoup : mieux eût valu s'occuper davantage de choses utiles, et ne pas écouter les moines ignorants et fainéants. Si le sultan d'Égypte était venu débarquer sur les côtes de Provence pour y établir le mahométisme, Louis IX aurait-il trouvé ce procédé juste? Pourquoi donc faisait-il aux autres ce qu'il n'aurait pas voulu qu'on lui fît? Quand même ce sultan aurait été très-dévot et grand réciteur de prières, et assuré par ses moines qu'une pareille invasion était le chemin du paradis, ne devrait-on pas le considérer comme un fou, un fanatique, un insensé, un prince très-injuste, digne non-seulement de la haine de ceux auxquels il cause tant de maux, mais encore digne du mépris de ceux qui lui voient faire des entreprises aussi folles et aussi extravagantes? « Voilà pourtant, ajoute « l'abbé, la peinture au vrai des entreprises injustes et

« déraisonnables des princes croisés : *Mutato nomine de te Fabula narratur.* » Tel est son dernier mot sur les croisades. Mais il éprouve une sorte de scrupule à laisser croire que tel est aussi son dernier mot sur saint Louis, et il termine par cette petite amende honorable : « Au reste, on ne doit pas lui « reprocher (à saint Louis) son peu de lumières dans un siècle « si ignorant, et l'on doit lui tenir un grand compte de ses « bonnes intentions en toutes ses entreprises et du grand « courage qu'il montra toute sa vie pour faire justice, pour « la faire rendre et pour faire de bons établissements utiles « à ses sujets. Et en vérité, c'est un grand titre de sainteté « que des intentions continuelles de plaire à Dieu. » Enfin, voilà un peu de justice! Que le treizième siècle, à qui le contemple du dix-huitième, n'apparaisse que comme un temps d'ignorance, de grossièreté et de misère, (et ce fut pourtant l'âge d'or du moyen âge!) cela se conçoit; mais il n'y a ni justice ni bon sens à reprocher au plus grand et au plus saint homme de ce temps-là de n'avoir pas raisonné et agi comme un économiste du dix-huitième siècle. L'abbé, qui aime tant la justice, devrait mieux connaître ce qu'on appelle la justice historique.

Le règne de Philippe le Bel lui fournit l'occasion de faire une vive sortie contre les prétentions de la cour de Rome, et de réclamer l'institution d'un conseil de docteurs, évêques et séculiers, pour y résister, en s'appuyant sur les quatre articles de 1682. Il serait même à propos, dit-il, d'interdire dans chaque État l'acceptation du chapeau de cardinal, et d'exiger que chaque ordre religieux eût son général dans l'État.

Le surnom de Philippe V lui inspire des réflexions raisonnables sur les sottes épithètes traditionnelles de nos rois.

Il porte un jugement d'ensemble assez vrai sur le règne de Jean : « On n'a point vu de règne, dit-il, où il se soit « commis plus de meurtres, plus d'assassinats, plus de « brûlements, plus de pillages, plus de guerres intestines « et étrangères, plus de révoltes, plus d'infidélités, plus de

« violences et plus de scélératesses que dans celui-ci. » Seulement il eût été bon de remarquer que c'est, à peu d'exceptions près, ce que l'on pourrait dire du règne de chacun de nos rois pendant tout le moyen âge. Il fait parfaitement ressortir aussi la sottise du roi Jean à Poitiers, mais il juge Marcel trop lestement, s'il se flatte d'en avoir raison avec la double épithète de *fou éloquent*. Toute l'importance du grand mouvement populaire, dont l'histoire de Marcel est une des phases, lui échappe.

Quant à Jeanne d'Arc, cette jeune paysanne, « sage, brave, mais un peu visionnaire, » l'abbé ne peut s'empêcher de remarquer que le fanatisme a quelquefois du bon. « Ce qui est de vrai, dit-il très-justement, c'est que le fana-
« tisme de la Pucelle commença à accoutumer Charles VII
« au travail des affaires et aux fatigues de la guerre ; ce qui
« le rendit enfin, après vingt ans de guerre, maître de toutes
« les provinces que les Anglais possédaient en France. »
La croyance de Jeanne d'Arc à des apparitions miraculeuses et à sa mission divine s'explique parfaitement par l'effet de l'imagination chez une jeune vierge ignorante. Dunois et Agnès Sorel se servirent très-habilement de cette exaltation, et voilà comment s'explique, selon l'abbé, le rôle extraordinaire de Jeanne d'Arc. Tout cela est loin d'être déraisonnable; mais on aimerait à voir l'abbé parler avec plus de respect et d'attendrissement de cette martyre du patriotisme. On n'est point quitte avec cette sainte héroïne quand on l'a qualifiée de paysanne sage, brave, mais un peu visionnaire. Au temps de l'abbé, plus que jamais, il convenait de rappeler les esprits au culte, à l'adoration de Jeanne d'Arc.

La triste fin de Charles VII inspire à l'abbé cette réflexion que la diète européenne, le scrutin perfectionné et le collége des dauphins auraient été très-utiles à Charles VII contre son fils. A qui ces trois excellentes choses n'auraient-elles point été salutaires, depuis Romulus jusqu'à Louis XV !

Louis XI est ainsi qualifié : Mauvais fils, mauvais père, mauvais mari, mauvais frère, mauvais maître, mauvais voi-

sin, mauvais roi. Il n'y a qu'à souscrire à toutes ces qualifications, sauf peut-être la dernière.

Georges d'Amboise et Wolsey attirent de nouvelles imprécations sur ces malheureux chapeaux « qui tournent la « tête aux ministres ambitieux et qui coûtent tant à leur « nation. On voit encore tous les jours des évêques trahir « sans remords les plus grands intérêts de leur nation, et les « sacrifier sans joie à leurs projets pour le cardinalat. » L'abbé avait connu de ces évêques-là.

La vénalité des charges excite aussi son indignation: Louis XII et François Ier n'auraient-ils pas mieux fait de penser au scrutin perfectionné?

Voici un portrait assez exact de François Ier : « Un bon et « brave gentilhomme, d'un bon commerce, aimable dans la « société... beaucoup de valeur et peu de prudence... Il « espérait trop et craignait trop peu... franc et ouvert avec « Charles V, l'homme de son temps le plus fin et le plus dis- « simulé; aussi en fut-il toujours la dupe. Esprit vif, par- « lait facilement, mais comme il était impatient, il ne pou- « vait s'appliquer longtemps; ainsi, il demeura superficiel, « ignorant, et *par conséquent* grand admirateur des sa- « vants. » Sauf ce *par conséquent*, qui semblerait faire croire qu'il faut être superficiel et ignorant pour admirer les savants, il n'y a rien que de juste et même de fin dans ce portrait.

L'abbé appelle les guerres de religion « une maladie d'État, « d'autant plus difficile à prévenir et à guérir que c'est une « maladie populaire, fondée sur l'ignorance et par conséquent « sur la superstition, qui produit l'intolérance dans le parti « le plus fort. » Heureusement, ajoute-t-il, ces sortes de maladies ne seront plus si à craindre à l'avenir, grâce aux progrès des sciences; nous valons mieux maintenant et nous sommes plus tolérants que nos *sots ancêtres persécuteurs*. L'abbé n'a guère la religion des ancêtres, et le *mos majorum* est ce qui le touche le moins.

Il pose aux calvinistes ce dilemme : Si l'Église est infail-

lible, pourquoi vous en séparez-vous? Si elle ne l'est pas, pourquoi transportez-vous son infaillibilité aux livres saints? Qui vous dit, si effectivement elle n'est pas infaillible, que l'opinion d'Arius n'a pas été condamnée injustement comme erreur? Tout ou rien. Ce dilemme est bon, mais ne prévaut pas contre la raison d'être de la Réforme. Raisonnement n'est pas raison.

Son jugement sur Coligny est absurde. Il se jeta, dit-il, dans un parti vingt fois plus faible : pouvait-il plus mal employer ses grands talents qu'à faire tuer ses concitoyens? C'eût été, sans doute, en faire un meilleur emploi que de se laisser égorger, et ses coreligionnaires avec lui, comme des moutons! Il lance une triple exclamation contre la Saint-Barthélemy, mais il ne comprend absolument rien aux rôles respectifs de Henri III, de la Ligue et de l'Espagne. Il ne sait pas que Henri III (qu'il appelle du reste, avec beaucoup de justice, un prince mal élevé, incapable d'application, fainéant et débauché) fut le jouet de la Ligue, et la Ligue le jouet de l'Espagne. « Il devait, dit-il naïvement en parlant de Henri III, charger des affaires un homme de moindre naissance que le duc de Guise. Il n'eût certes pas demandé mieux; mais le moyen?

Il appelle Henri IV, malgré ses faiblesses, bon roi et grand roi : il doit cet hommage à l'auteur du projet de diète européenne; et pour faire sentir tout ce qu'on aurait gagné à l'établissement de la diète européenne, cinquante ans auparavant, il cite un assez curieux passage du P. Daniel, tome X, p. 237. Il y est dit que l'on trouva dans les papiers de Philippe II un compte de ce que lui avaient coûté ses guerres et autres entreprises pendant quarante-cinq ans : cette dépense s'élevait à 4 milliards 514 millions d'or, plus de 100 millions par an. Or Philippe II laissait la monarchie espagnole telle qu'il l'avait reçue de son père, avec le Portugal de plus et les Pays-Bas de moins. Quatre milliards et demi en pure perte, sans compter les hommes, quel bilan!

L'abbé n'est pas hostile aux Jésuites : il les trouve plus utiles, à eux seuls, que tous les autres ordres réunis. Il ne voudrait donc pas qu'on les supprimât, mais seulement qu'ils eussent leur général dans l'État, ne dépendant que de l'État; c'est-à-dire qu'il voudrait qu'ils ne fussent plus Jésuites. Ce qui les fait tels en effet, c'est qu'ils ne dépendent que de Rome, et qu'ils sont à la nouvelle Rome ce que les légions étaient à l'ancienne, l'instrument de la conquête, l'épée et le bouclier. Or Rome ne se laisse pas désarmer ainsi, pas plus la nouvelle que l'ancienne.

Le même esprit qui fait approuver à l'abbé le maintien des Jésuites, lui fait approuver la fondation de l'Oratoire, qui est, lui aussi, une institution utile à l'État. L'émulation entre eux et les Jésuites, comme maîtres de la jeunesse, ne peut qu'être très-avantageuse au bien public. Les bénédictins de Saint-Maur devraient aussi se faire instituteurs. Espérons, dit l'abbé, que l'État les dirigera de ce côté-là. Enfin les missionnaires de Saint-Lazare pourraient également rendre de grands services, si leur fondateur, le père Vincent de Paul, avait pensé à leur faire ouvrir des colléges et à ne pas les charger d'un fardeau de cérémonies inutiles. Nous retrouvons là toutes les idées de l'abbé sur le parti à tirer des ordres religieux.

« Par lettres patentes de 1637, l'Académie française fut « établie. *C'était un très-mince établissement pour l'utilité « de la nation.* Et il est étonnant que le cardinal de Riche- « lieu, qui voyait dans le royaume si peu de gens savants « dans la science du gouvernement, n'ait pas pensé plutôt « à y établir une Académie politique pour former des « hommes d'État : compagnie incomparablement plus « avantageuse au roi et à l'Etat qu'une Académie d'élo- « quence. » Ce qui est encore plus étonnant que cela, c'est l'étonnement de l'abbé. Comme si le cardinal de Richelieu n'avait pas jugé qu'il y avait déjà, en France, infiniment trop de gens s'occupant de politique !

Mazarin paraît à l'abbé avoir été trop timide. « Retz,

« esprit brouillon, fut envoyé prisonnier à Nantes, en 1652.
« Une grande faute, c'est de ne l'y avoir pas envoyé quatre
« ans plus tôt. On aurait ainsi évité la Fronde. » C'est ce qui reste à savoir.

L'abbé félicite vivement Louis XIV d'avoir ôté aux gouverneurs de provinces tout pouvoir dans leurs gouvernements, et émet cette sentence curieuse : « Nous n'avons à « désirer que deux choses pour augmenter la félicité de « notre patrie : la première est que la *despoticité* et l'au- « torité du ministère aille toujours en augmentant; la « seconde, que les ministres aillent tous les jours en aug- « mentant du côté de la vertu et des lumières. » O naïve politique !

Ici s'arrêtent les observations sur le gouvernement des rois de France; mais l'abbé leur a donné une suite. A la dernière ligne se trouve cet *avertissement :*

« L'auteur a fait un journal politique de France, depuis « 1658, temps de sa naissance, jusqu'à la fin de sa vie. »

Ce journal, ce sont les *Annales politiques*, l'ouvrage peut-être le plus intéressant de l'abbé. C'est son *Siècle de Louis XIV*, et bien qu'il ne soit pas écrit comme celui de Voltaire, il y a quelque chose à gagner à le lire, même après Voltaire. L'abbé n'est plus ici égaré par l'ignorance des faits : il s'agit d'événements dont il a été témoin, de personnages qu'il a connus, d'une époque qu'il a traversée presque tout entière; car Louis XIV n'avait que vingt ans l'année où l'abbé naissait.

L'abbé Sabatier de Castres, pour avoir prétendu que les *Annales politiques* donnèrent à Voltaire l'idée du *Siècle de Louis XIV*, se fit relever vertement. Il est très-vrai que, si Voltaire ne connut pas les *Annales* avant d'avoir écrit son livre, ce ne fut pas par sa faute; car il fit tout ce qu'il put pour avoir communication du manuscrit de l'abbé, et il ne paraît pas y avoir réussi. Mais rien ne prouve que ce soit l'ouvrage de l'abbé qui ait suggéré à Voltaire l'idée du sien. S'il en était ainsi, les deux ouvrages étant inspirés par un

esprit tout à fait opposé, l'un aurait amené l'autre comme une attaque amène une riposte et un réquisitoire une défense. L'abbé requiert contre Louis XIV, et Voltaire répond, comme Scipion : « Montons au Capitole ! » Aussi les deux ouvrages se complètent-ils l'un l'autre; l'un est la face de la médaille comme l'autre en est le revers.

L'abbé commence par une description des frontières de la France en 1735. La statistique de la France l'amène à donner celle du clergé, et la statistique du clergé à émettre ses idées de réforme sur le clergé. De la réforme du clergé, il passe à celle de la noblesse; de la réforme de la noblesse à celle de la magistrature; puis il entre brusquement dans des considérations économiques sur le commerce, les finances, la marine. Après quoi, il dit son mot sur la réforme de l'éducation, sur la manière de perfectionner l'Académie française, et, laissant là tout à coup académies et conférences, il se lance dans la politique internationale, expose les articles fondamentaux de la diète européenne, et, quand il croit en avoir assez dit là-dessus, il écrit subitement ce bref alinéa :

« Les changements des mœurs d'une nation viennent « de plusieurs causes :

« Premièrement,... » et ainsi de suite jusqu'à *trentièmement*.

Cela fait, il arrive enfin à son sujet, c'est-à-dire l'histoire de France, par années, à partir de 1658. Ce voyage capricieux du bon abbé sur ses terres favorites n'occupe guère moins des cent premières pages du premier volume de ses *Annales*.

Tout ce que l'on peut y trouver de digne de remarque, ce sont quelques-unes des causes auxquelles il attribue le changement des mœurs de la nation, et quelques-unes des réflexions que ces mœurs lui suggèrent. Avant 1660, nous dit-il, il y avait fort peu de carrosses dans Paris, à peine cent, pour les plus grandes dames. Et comme la ville n'avait guère d'autre pavé que ses boues, les hommes allaient à

cheval et en bottes. Mais vers ce temps furent inventés les carrosses à vitres, et ils furent rapidement perfectionnés : de là diminution d'exercice chez les riches ; de là, vapeurs, migraine, etc.

Les gentilshommes portent l'épée ; c'est, chez eux, tradition et marque de leur noblesse ; les bourgeois la portent aussi pour faire comme les gentilshommes, et ainsi il arrive que tous vont par la ville armés en guerre. C'est une mode aussi gênante que ridicule, dit l'abbé, et un reste de barbarie. On va en visite avec une épée : pourquoi pas aussi avec un mousqueton? Espérons que l'épée s'en ira avec les bottines à éperons. On ne devrait permettre de la porter qu'aux voyageurs, qui peuvent avoir besoin de se défendre. On pourra la remplacer pour les nobles par une petite fleur de soie blanche brodée et appliquée à l'habit.

Deux autres sujets d'invectives pour l'abbé sont la passion du jeu, qui, de la cour, où l'exemple de Mazarin l'avait fait naître, s'était répandue sur la France entière, et le goût ignoble du cabaret. Heureusement, dit-il, ces débauches (celles du cabaret) sont bien diminuées depuis que les plus sensés ont pris la coutume de manger les uns chez les autres, « et de ne se piquer plus sottement à qui boirait un seau de « vin comme un éléphant. »

Avant de commencer son récit, il a quelques lignes remarquables sur l'éducation de Louis XIV : « Pour garder long-« temps l'administration du royaume, la reine mère et Ma-« zarin n'avaient rien de mieux à faire que de laisser le roi « s'amuser et s'occuper tout le jour des plaisirs de son âge : « ainsi il s'éloignait de lui-même, autant qu'ils pouvaient « le désirer, de toute sorte d'application aux affaires du « gouvernement. Dans cette situation, il n'est pas étonnant « qu'il craignît le travail et la peine que donne une atten-« tion suivie ; ainsi, il avait vingt ans, qu'il ne songeait en-« core qu'à des ballets, à des mascarades, à des tournois, à « des comédies, à des chasses, à jouer aux cartes ou aux dés, « et surtout à de petites intrigues d'amour. » Les effets de

cette déplorable éducation, que l'abbé décrit avec beaucoup de vérité, furent, il est vrai, atténués en partie par la grande justesse d'esprit naturelle à Louis XIV et que l'abbé reconnaît : « Il y avait, dit-il, des esprits plus pénétrants, plus « vifs, plus étendus que celui du roi; il n'y en avait point « qui eussent plus de justesse. » Mais il faut convenir que l'abbé a raison de se demander s'il n'y avait pas une meilleure éducation à donner à l'enfant qui devait dire, à peine devenu homme : « L'État, c'est moi. »

Nous arrivons enfin à cette année 1658, où l'abbé vint au monde, où Louis XIV eut vingt ans, et où commencent les *Annales*. Sans suivre l'abbé d'année en année, nous nous contenterons de relever et d'apprécier ce qui nous paraîtra digne de remarque.

L'année 1658 est marquée par deux événements importants, la bataille des Dunes et la mort de Cromwell. Le premier de ces deux événements fait comparaître Condé devant l'abbé; et ce personnage orgueilleux et brouillon, qui eut tant de peine à devenir un homme raisonnable et un sujet utile, est jugé par l'abbé comme il le mérite. Condé avait une cour; ses courtisans faisaient auprès de lui ce que leurs pareils font partout : ils flattaient et demandaient. Condé, qui ne disposait pas de grand'chose, demandait pour eux au ministre; le ministre ne pouvait toujours donner : de là mécontentement de Condé, qui faisait la guerre à son pays pour satisfaire ses domestiques. Que voulait-il, en effet? La régence, au préjudice de la reine mère? Cette prétention eût été injuste et ridicule. L'abbé ne se doute pas que Condé a eu la criminelle folie de porter un instant ses visées plus haut encore; mais il entrevoit clairement ce fait, qui est l'explication de la conduite de Condé, pendant la plus grande partie de sa carrière, c'est à savoir que Condé aimait sa maison et son orgueil plus que son pays. Bussy-Rabutin, médisant personnage, termine un portrait de Turenne par ce trait : « Il n'aimait que deux choses, sa maison et les louanges. » Ce jugement qui, appliqué à Turenne, est peut-être une

calomnie, appliqué à Condé, ne serait que l'exacte vérité. Chose singulière! L'homme au nom duquel est attachée la gloire si populaire de Rocroi, est, en réalité, le dernier des barons féodaux. C'est ce que l'histoire, que l'on trompe souvent, n'a peut-être pas assez aperçu; elle a trop vu Condé sur ce Thabor, où le fait apparaître, transfiguré, le génie de Bossuet.

Dans ses *Observations sur le ministère général*, l'abbé a donné son avis sur la révolution d'Angleterre. Au temps où il écrivait, on était déjà loin de cette ignorance des hommes et des choses de l'Angleterre, qui a pu faire dire très-justement à un grand historien, lord Macaulay, « que la France « du dix-septième siècle en savait aussi long sur les affaires « de sa voisine que sur ce qui se passait à Constantinople ; » ignorance qui explique les étranges jugements portés en France par de grands esprits, sur les événements dont l'Angleterre avait été le théâtre, depuis le milieu du siècle. L'abbé, qui, pour ne pas paraître hardi, conclut en disant que tout le monde eut tort, et les rebelles et le roi, reconnaît cependant que « selon les règles établies dans le « royaume, le roi avait le premier tort; il ne devait point « exiger d'impôt sur la seule autorité de son conseil parti- « culier. » Pourquoi l'abbé, qui comprend si bien que le roi fut l'agresseur, ne rend-il pas plus de justice à Hampden ? « Hampden, dit-il, fut le premier gentilhomme opiniâtre « qui, pour ne pas payer un demi-marc d'argent, résista « ouvertement aux commis du roi. » Comment ne voit-il pas qu'avec ses vingt schellings, comme l'a dit un brillant écrivain, Hampden défendait la cause du monde civilisé? Et, chose singulière! l'abbé, sans s'en douter, passe à côté d'un de ses héros. S'il connaissait Hampden, il trouverait en lui un vrai grand homme, un homme, comme le dit éloquemment lord Macaulay, qui ne chercha pas plus la grandeur qu'il ne l'évita, et rencontra la gloire, uniquement parce qu'elle se trouvait sur le chemin du devoir. Mais s'il se trompe sur Hampden, l'abbé se trompe encore plus sur

Cromwell. En vertu de la théorie que nous connaissons, Cromwell, que l'abbé consent à trouver un bon officier, est mis à côté de César, au rang des « scélérats célèbres. » L'arrêt est dur. « Cromwell, dit l'historien anglais que nous venons de citer, supporta, sans en être enivré, le pouvoir absolu et la prospérité. Il posséda à un degré éminent cette mâle vigueur, cette santé de l'intelligence qui caractérise la plupart des grands hommes de l'Angleterre. *C'était un cœur haut, intrépide, honnête*, un cœur anglais. » Peut-être pourrait-on trouver dans ce jugement enthousiaste, que ce qu'il y eut de plus grand dans Cromwell, aux yeux de son historien, c'est qu'il était Anglais; mais sans discuter contre le patriotisme de l'éloquent écrivain, il est bon de montrer comment est jugé, par le premier historien de son pays, l'homme que l'abbé appelle un *scélérat*.

En 1661, meurt Mazarin. L'abbé le compare à Richelieu, mais il n'a d'enthousiasme ni pour l'un ni pour l'autre. Il ne peut pardonner à Richelieu, qui a fondé une académie, de n'avoir pas fondé une académie politique. Cette faute capitale est, pour l'abbé, un motif de condamnation sans appel. Le *Testament politique* lui paraît une œuvre superficielle, et il classe dédaigneusement Richelieu parmi les politiques sans consistance qui ne sont que des *discoureurs*, les bons politiques étant les *démontreurs*. Quant à Mazarin, voici un fragment de l'oraison funèbre que lui fait l'abbé : « Mazarin surpassa de plus de moitié son prédécesseur en « richesses, et laissa à ses héritiers plus du double de re- « venu que n'avaient les héritiers de Richelieu. Il vendait « toutes les grâces qu'il pouvait vendre, et accumulait bé- « néfices sur bénéfices, dons sur dons, gouvernement sur « gouvernement, argent sur argent, pierreries sur pierre- « ries. Il avait même en or huit millions de livres dans le « château de Vincennes dont il était gouverneur. Le roi « s'en saisit après sa mort, et je ne doute pas que ce ne fût « avec justice par rapport à leur origine. »

En 1662, grande famine et magnifique carrousel donné

par le roi : l'abbé rapproche à dessein ces deux faits, et le rapprochement n'a guère besoin de commentaire. « Il semble « qu'il sied mal de donner des fêtes lorsqu'on voit dans les « rues et sur les chemins des malheureux mourir de fai- « blesse, faute d'un morceau de pain. » Les famines préoccupent beaucoup l'abbé : il en a vu quatre en soixante-quatre ans, et affirme que chacune d'elles a coûté à l'État plus de deux cent mille personnes. Il se demande, à ce propos, pourquoi l'on ne ferait point des greniers d'abondance. Il a mangé du pain fait avec de la farine conservée à Metz depuis le siége de 1553, et ce pain était bon. La surface de cette farine s'était changée en une croûte qu'il fallut briser à coups de hache; mais le reste du blé, préservé par cette croûte du contact de l'air, était parfaitement sain. L'expérience a démontré combien cette idée était judicieuse, et cette préoccupation constante du bien public fait vénérer le digne homme au milieu de toutes ses erreurs qui font sourire.

La guerre de 1667 est qualifiée par l'abbé de guerre malheureuse, parce qu'elle donna au roi le goût des entreprises injustes. Il eût été à désirer que la triple alliance fût conclue un an plus tôt, au moment où le roi faisait ses préparatifs. C'est parler certainement en homme sage, si l'on songe aux désastreuses conséquences que les premiers et faciles succès de Louis XIV eurent pour la France. Ne rencontrer de barrière ni au dedans ni au dehors, c'était trop. La France en fit la cruelle expérience.

A la construction de Versailles, véritable caprice de souverain absolu, l'abbé oppose les bienfaits solides et obscurs de l'administration de Colbert, qui aurait tant fait pour la France, s'il eût été le maître, ou si seulement Louvois n'eût pas été là. Paris repavé, le guet à pied et à cheval augmenté, la chasse faite aux filous, des tombereaux établis pour enlever les boues, voilà de ces services que l'abbé ne passe pas sous silence et qui éclipsent, à ses yeux, les fastueuses inutilités de Louis XIV.

L'abbé, comme on peut le penser, se donne carrière sur la guerre de Hollande, et il a beau jeu ; car si jamais entreprise fut déplorable, c'est bien celle-là. Chaque année, après les opérations militaires, toujours glorieuses, il ne manque pas d'exposer les opérations financières, toujours désastreuses. A la fin de 1674, il dit : « On ne vit cette année « aucun règlement, aucun établissement pour l'utilité pu- « blique ; toute l'attention du conseil et toutes les finances « ne regardaient que la guerre; » et il mentionne une multitude d'offices que le roi créa par besoin d'argent, ainsi qu'un million de rentes sur la ville, expédient facile et dont on devait tant abuser. En 1675, nul règlement, nul établissement dans l'intérêt public, mais en revanche, un impôt sur le papier timbré qui cause une révolte à Rennes et à Bordeaux, et une charge de deux nouveaux millions de rente imposée à l'État. Puis ces quelques paroles pour clore le récit des événements de l'année : « Je ne disconviens pas « que le roi n'ait eu du plaisir à se venger des deux mé- « dailles hollandaises, mais on ne disconviendra pas que « les Français achetèrent bien cher ce plaisir du roi. » A la fin de 1676 : nul règlement, nul établissement, nulle amélioration pour l'intérieur du royaume, où il y a cependant tant à faire. En 1677, nouveaux impôts et nouvelles rentes; et « nul règlement nouveau sur aucune des parties du gou- « vernement. Les ministres ne pensaient qu'à la guerre. » En 1678, bilan de la guerre de Hollande, que l'abbé établit ainsi qu'il suit : A l'article des pertes : deux cents millions de dettes, quatre-vingt mille hommes et la réputation de bon roi et de bon voisin ; à l'article des profits : des pays qui ne valent pas vingt millions une fois payés. Mais, dit l'abbé, Louvois, jaloux de Colbert, voulait s'enrichir et être principal ministre; et pour cela il lui fallait la guerre; peu lui importaient et la réputation du roi et l'intérêt des peuples. On pourrait contester quelques-uns des chiffres du bilan; mais on ne peut contester et on ne saurait trop flétrir les misérables mobiles qui poussèrent roi et ministre à cette

guerre sanglante. L'abbé n'a que trop raison. Il va cependant quelquefois bien loin; car il n'est pas jusqu'aux mesures prises par Louis XIV dans un but incontestable d'utilité publique, où il ne trouve à blâmer; quand la fin est bonne, les moyens sont mauvais. C'est ainsi qu'il voit dans l'établissement des Invalides plus d'ostentation que de solidité : il en coûtera, dit-il, à l'État, trois cents livres par hommes, tandis que si l'on s'était contenté, sans élever à grands frais une bâtisse magnifique, de leur donner à chacun cent livres pour aller vivre dans leur campagne, ils auraient été beaucoup plus heureux et on aurait pu en secourir trois fois plus.

Qui oserait dire que l'abbé a tort? Et cependant il faut convenir qu'avec un pareil système, il n'y a plus de place sur la terre pour un seul monument de l'art; ce qui serait bien aussi un malheur. Ni le Parthénon, ni Saint-Pierre de Rome, ni Notre-Dame de Paris, n'étaient des constructions nécessaires. Rien n'était plus facile que de faire des temples plus économiques; mais nous trouvons aujourd'hui qu'il serait dommage que ces fastueuses bâtisses n'eussent point été élevées, parce qu'elles sont l'éternel témoignage du génie humain. Il en est de même de tout monument qui perpétue, à travers les âges, le souvenir d'une époque; et le siècle de Louis XIV n'en a pas laissé de plus magnifiques que les Invalides, après Versailles. Superflu! dit l'abbé avec toute l'école utilitaire. Sans aucun doute; mais un tel superflu n'est-il pas un peu nécessaire? Et quelle est la nation bien née qui consentirait à s'en passer?

Un autre exemple frappant de parti pris est la mauvaise humeur que lui cause l'établissement d'un port militaire à Rochefort. On dépensa vingt millions pour faire un port très-mal placé, très-malsain, et (ce qui prouve avec quelle légèreté il prenait ses informations) où les vaisseaux se pourrissent promptement. Il aurait mieux valu agrandir Brest ou placer le nouvel établissement à La Hougue. Ne semblerait-il pas, d'après ce dernier trait, que l'abbé fût jaloux,

pour la Normandie, de la préférence accordée à l'Aunis? Quoi qu'il en soit, rien de ce qu'il dit de Rochefort, sauf son insalubrité, n'est exact.

Turenne, que l'abbé rencontre dans la guerre de Hollande et dont il raconte la mort en 1675, n'échappe pas plus que Condé à la sévérité de ses jugements. Il serait un grand homme s'il n'avait pas pris part à la guerre civile. « Ce sera « toujours à mes yeux, dit l'abbé, une horrible tache dans « la vie de M. de Turenne, d'avoir suivi seulement un an « ou deux le parti des perturbateurs du repos public, et « d'avoir servi contre sa patrie sous les chefs des séditieux « qui armèrent les Français contre les Français. » Ne serait-il pas juste d'admettre en faveur de Turenne des circonstances atténuantes? Son erreur fut courte, et de celles, par conséquent, qu'on doit pardonner. Turenne ne persévéra pas; et cette prompte résipiscence fut une victoire de son bon sens et de son patriotisme sur ses préjugés de caste qui ne saurait être trop louée. Sa conduite fut, depuis, toujours réglée par un grand sens, et ses talents militaires l'élevèrent au-dessus de tous les hommes de guerre de son temps. Chose rare! la mémoire de Turenne porte, sans trop fléchir, le poids, si écrasant pour d'autres, de l'oraison funèbre; et l'on ne trouve pas une disproportion trop grande entre les hyperboles de Fléchier et la simple vérité. Il faut être un vrai grand homme pour jouir d'un pareil privilége.

Il n'en est pas de même, il s'en faut, de Letellier, dont l'abbé nous trace un portrait qu'il est assez piquant de rapprocher de l'oraison de Bossuet. « C'était, dit l'abbé, un « très-fin et très-habile courtisan, et le plus adroit flat- « teur qui eût depuis longtemps paru à la cour. » Il avait deux grands moyens pour se pousser : l'un était de répéter sans cesse au roi qu'il était l'homme le plus sage, le plus habile et le plus capable du monde (à quoi Louis XIV se prêtait très-volontiers); l'autre, de détruire finement, doucement, et lentement dans l'esprit du maître, tous ceux dont il voyait poindre la faveur; il appelait cela « abattre les

arbres à droite et à gauche sur son chemin. » Il restait ordinairement après le conseil quelques minutes seul avec le roi, et ce sont ces quelques moments qu'il employait si bien à faire le vide autour de lui. Un jour le roi lui parlait avantageusement de Harlay, et disait qu'il ferait un bon chancelier. Letellier tomba d'accord de tous ses mérites, mais ajouta ce petit mot : « Je craindrais que la cire ne devînt pas molle entre ses mains. » Louis XIV, très-frappé de cette considération, cessa de penser à Harlay. La Fontaine a connu Letellier : c'est le renard de cour. C'était l'avis du spirituel Grammont, qui le comparait à une fouine ; renard ou fouine, c'est tout un. Il le voyait un jour sortir du cabinet du roi avec un certain air de contentement : « Il me semble, dit-« il, que je vois sortir une fouine qui vient d'égorger une « demi-douzaine de pigeons dans un colombier, et qui sort « en se léchant les barbes. » Il est dommage que ce soit devant les restes d'un tel personnage que Bossuet, offrant cette vie comme exemple de la vertu récompensée par la fortune, ait dit de sa voix si grave : *Posside sapientiam, acquire prudentiam ; arripe illam, et exaltabit te*, etc. Quelle sagesse et quelle prudence !

L'abbé rend justice à Colbert, comme à Letellier : « Cette « même année, dit-il (1683), vit mourir Colbert... Il n'a « point été remplacé depuis ; car ceux qui sont venus à sa « place n'ont pas fait le quart des travaux, des règlements « et des établissements qu'il fit sous son ministère. Plût à « Dieu qu'il eût eu à gouverner l'État sous un roi pacifique « et pacificateur ! il aurait fait quatre fois plus de bons et « beaux établissements. » Bien justes regrets, et que la postérité partage ; car Colbert fut vraiment l'auteur de tout ce qui se fit de meilleur et de plus grand dans ce règne, dont la direction lui échappa sitôt pour le malheur de la France.

L'abbé ne laisse passer aucune année sans mentionner impitoyablement tout ce que cette année apporta à la France d'impôts, d'édits bursaux, d'emprunts et de désastres ; il

semble que ce soit uniquement dans ce but qu'il écrit ses *Annales* et qu'il ait reçu ou se soit attribué la mission de témoigner contre le grand roi. Ceci dit une fois pour toutes, nous renonçons à le suivre dans cette triste et monotone énumération.

A travers tous ces malheurs, l'abbé arrive enfin à l'année 1715, et là, son réquisitoire fini, il donne ses conclusions; on les devine déjà.

« De 1667 à 1715, dit-il, il y a eu vingt-neuf années de guerre et dix-neuf de paix; ainsi il en a coûté à la France onze cent soixante mille hommes, sans les officiers, et cinquante millions de livres par an à cinquante livres le marc pour la dépense extraordinaire de la guerre; c'est *quatorze cent cinquante millions* de livres. » Mais ce ne sont pas là les seuls méfaits de Louis XIV; le comparant à Henri IV, pour le montrer sous tous les points non-seulement inférieur à son aïeul, mais l'opposé de ce que son aïeul avait été, l'abbé pousse la hardiesse jusqu'à écrire ces lignes : « *Enlever de force la femme d'un de ses sujets, l'entretenir publiquement,* vouloir donner, contre les lois de l'État, aux enfants qui viennent de ce *commerce scandaleux* un droit de succéder à la couronne, qu'ils ne peuvent jamais avoir par les lois anciennes de l'État, etc., n'est-ce pas commettre une grande injustice? » L'honnête abbé écrivait ces lignes sous Louis XV; mais il ne poussa pas la hardiesse, ou plutôt la folie, jusqu'à les faire imprimer; tout ce qui est en italique ne se trouve que dans le manuscrit de Caen.

Sur les conseils, il n'a plus, au moment où il écrit ses *Annales*, l'avis qu'il avait en 1718. Il avoue que leur institution fut une faute et que les affaires en souffrirent; toutefois il persiste à croire qu'il eût été bon d'avoir un conseil consultatif attaché à chaque ministre.

A propos du retour du jeune Louis XV à Paris, l'abbé fait savoir qu'il trouve bon que les souverains habitent à quelque distance de leur capitale. D'abord, moins le peuple voit le roi et plus il est disposé à lui obéir; et à cette raison, il

en ajoute deux autres, des plus singulières : l'une, c'est qu'il est excellent pour la santé des ministres qu'ils soient obligés d'aller sans cesse à Versailles et d'en revenir; l'autre, encore plus naïve, c'est que « *la chasse est nécessaire à la santé de* « *nos rois, qui sont plus longtemps enfants que les autres* « *hommes.* » On ne jugea pas à propos de laisser cette remarque dans l'édition de 1767.

Il publie, dans son entier, le fameux compte rendu de Desmarets, et le fait suivre de cette réflexion :

« Que des poëtes, des orateurs, des historiens *pauvres* et « sujets de Louis XIV le proposent, *durant son règne*, à la « postérité comme un modèle de roi parfait, cela est très-« naturel; mais qu'on lise après sa mort ce Mémoire de feu « M. Desmarets, et l'on jugera alors si les bienfaits qu'il a « procurés à ses sujets durant soixante-douze ans de règne « surpassent de beaucoup les maux qu'il leur a causés. On « jugera si ces peuples avaient grand sujet de le regretter, « et par conséquent si c'est un modèle de roi parfait. »

La mort du czar Pierre en 1725 et un prétendu testament de l'empereur chinois Cam-hi lui sont une occasion de parallèle entre les deux souverains, et sa comparaison, il n'est pas besoin de le dire, est toute à l'avantage du Chinois. La Chine (une Chine imaginaire) fut une des passions du dix-huitième siècle. Les philosophes imaginèrent des Chinois doux, sages, pacifiques, tolérants, un vrai peuple de philosophes, et se mirent à en raffoler. Notre siècle, qui connaît les vrais Chinois et qui les trouve peu conformes à ce modèle idéal, les aime beaucoup moins. Quoi qu'il en soit, l'abbé crut devoir un hommage à la mémoire de l'empereur Cam-hi. Le moyen de refuser son admiration à un monarque qui se félicite d'avoir employé des sommes immenses durant son règne à faire de nouveaux canaux, de nouvelles digues, de nouveaux chemins pavés? Il usait d'épargnes sur ses plaisirs, dit l'abbé, qui en parle en homme très-bien informé, « pour pouvoir être magnifique dans ce qui devait procurer « des commodités à ses sujets; voilà du grand, voilà du

« vrai grand!... Cela prouve que les princes de la Chine « sont mieux élevés que les princes d'Europe. »

L'abbé, comme on peut s'y attendre, se préoccupe du progrès de la vaccine. Il mentionne un rapport fait par un docteur anglais, et constatant que sur cent quarante-trois personnes inoculées à Londres, il n'en est mort que *trois* : tandis que la proportion des personnes non inoculées et mourant de la petite vérole était, à Paris, d'un cinquième.

Un prix proposé par le parlement anglais à qui trouverait le moyen de déterminer la longitude en mer, lui fait dire que les Anglais sont encore plus sensés et plus habiles politiques que nous. Ses bonnes dispositions pour les Anglais vont singulièrement loin : sait-on ce qu'il pense du système de gouvernement de Walpole? Qu'il est *très-simple* et *très-bien imaginé*, et qu'il procure au premier ministre le moyen de faire entendre raison à la nation, et de gouverner les Anglais suivant leurs véritables intérêts et suivant les plus grands intérêts du roi. L'indulgence est bien grande chez un homme aussi ami de la morale que l'abbé.

En 1730, le jeune Louis XV eut vingt ans. L'abbé se permet à ce sujet la remarque suivante : *Le roi n'a que de l'éloi-* « *gnement pour l'application aux affaires publiques; ainsi* « *il passe la plus grande partie de la journée à la chasse, à* « *table et au jeu; heureusement pour lui et pour nous, il a* « *pris confiance entière au cardinal de Fleury*, etc... »

Ce jugement, si tristement vrai et si modéré, se trouve dans le manuscrit de Caen et fut, bien entendu, supprimé dans les éditions imprimées.

S'étonnant toujours qu'on n'ait pas fait l'impossible, il se demande, en 1733, année de la mort de l'électeur-roi Auguste, pourquoi il n'a pas changé une constitution aussi absurde que la constitution de Pologne. Il était si facile d'apprendre la bonne politique aux Polonais, en leur donnant des professeurs, des conférences et des académies politiques! Il ne soupçonne pas que le roi de Pologne était un person-

nage en réalité moins puissant dans son royaume que le dernier des nonces.

Vers la fin de son livre se trouve ce curieux passage :

« Le cardinal de Fleury, dit-il en décembre 1738, quoique « d'humeur très-pacifique, a toujours regardé l'union eu- « ropéenne comme impossible à former ; *ainsi, il n'a pas lu « mon ouvrage !...* » Ce désespoir et cette conviction qu'il suffisait de lire le fameux traité pour croire possible la paix perpétuelle, sont vraiment comiques.

Les *Annales* sont closes par un nouveau parallèle de Henri IV et Louis XIV, qui se termine par ces mots :

Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram.

Paradis aux bienfaisants.

« Il n'ose pas, s'écrie Voltaire qui ne lui pardonne point d'avoir tant médit de Louis XIV, il n'ose pas dire : « Paradis aux médisants. »

Comment l'abbé, qui s'occupait de tout et écrivait sur tout, n'aurait-il point été amené à dire quelque chose sur les deux hommes qui firent tant de bruit en Europe au commencement du dix-huitième siècle, Charles XII et Pierre le Grand ? Il écrivit sur tous deux de longues réflexions, nouvelle contre-partie des brillantes et louangeuses histoires de Voltaire. C'est même le Charles XII de Voltaire qui lui donna l'idée de ces réflexions. L'abbé avoue l'avoir lu avec beaucoup de plaisir, mais il ne laisse pas de montrer qu'il n'en est pas complétement satisfait, et il en donne d'excellentes raisons.

Il fallait, dit-il, commencer par mettre Charles XII au collége, à six ans, *comme le jeune Cyrus;* une bonne éducation eût tout changé; mais une mauvaise gâta tout. Cette part faite à la monomanie (il faut bien que l'abbé la fasse partout), il ne dit plus rien que de très-sensé et de très-juste. C'est (en assez mauvais style, il est vrai) tout ce que dira plus tard Montesquieu. Montesquieu dira : « Il ne se réglait point sur la disposition actuelle des choses, mais sur un

certain modèle qu'il avait pris : encore le suivit-il très-mal. » L'abbé le montre possédé d'une idée fixe et absurde, qui était d'imiter César, Alexandre et les deux Gustave.

Montesquieu dira : « Il n'était point Alexandre, mais il « aurait été le meilleur soldat d'Alexandre. » L'abbé trouve que Charles XII avait la bravoure d'un *grenadier*, non celle d'un général.

L'abbé trouve que les entreprises de Charles XII étaient folles et démesurées, et Montesquieu dira : « Charles se « croyait le maître du monde dans les déserts de la Pologne « où il errait, et où la Suède était comme répandue, pen- « dant que son principal ennemi se fortifiait contre lui, le « serrait, s'établissait sur la Baltique, détruisait ou prenait « la Livonie. La Suède ressemblait à un fleuve dont on « coupe les eaux dans sa source, pendant qu'on les détour- « nait dans son cours. »

L'abbé voit avec raison dans l'orgueil et l'opiniâtreté de Charles XII la preuve d'un manque d'étendue dans l'esprit; et c'est enfin avec non moins de justesse qu'il dit, en pensant au Charles XII de Voltaire : « Nos historiens ne songent « guère qu'à plaire. » C'est dans ce livre surtout que Voltaire n'est que « *joli* ». Son histoire de Charles XII est charmante; mais est-ce là le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une histoire? ce serait traiter l'histoire comme un roman. L'auteur de Charles XII, dit Montesquieu, manque quelquefois de sens; et c'est aussi ce que pense l'abbé de Saint-Pierre. Or ne serait-ce pas surtout en intéressant trop à un héros « étonnant, toujours dans le prodige, » c'est-à-dire n'ayant presque jamais le sens commun? Bref, il est difficile de voir dans l'histoire de Charles XII autre chose qu'une œuvre purement littéraire, un modèle de récit, et d'en emporter autre chose qu'une impression littéraire. Or l'histoire se propose un but plus élevé que celui-là, et ce n'est pas une impression de cette sorte que laisse dans les âmes la lecture d'un Thucydide ou d'un Tacite.

L'abbé n'est pas aussi heureux avec Pierre le Grand, et

la monomanie tient trop de place dans le jugement qu'il en porte. N'imagine-t-il pas de dire qu'il aurait dû faire nommer les officiers des strélitz au scrutin, demander des observations et des mémoires politiques aux boyards ou fils de boyards qui auraient voyagé en Europe, et enfin rester tranquille chez lui pour empêcher les révoltes par sa seule présence, au lieu de s'en aller courir l'Europe et « charpenter à Amsterdam ? » Bref, dit-il, il prit à gauche. Et cependant, malgré tout cela, l'abbé reconnaît la grandeur de Pierre, l'étendue de son intelligence, l'énergie de sa volonté. Comment ne voit-il pas que cette intelligence et cette volonté n'éclatèrent jamais mieux que dans cet apprentissage étrange, l'un des titres de gloire les plus originaux et les plus incontestables que jamais souverain ait acquis?

En somme, ainsi que nous le disions au commencement de ce chapitre, l'abbé fut un systématique; comme tous les systématiques, voyant mieux que personne certaines choses, celles qui se rattachaient à ses idées fixes, aveugle ou myope sur tout le reste. Cette espèce d'hommes est la moins capable de porter des jugements sains en histoire. C'est la fable si rebattue de Procuste, qui voulait que tout le monde fût de la grandeur de son lit. Procuste était un scélérat, mais il était aussi un systématique, et l'abbé de Saint-Pierre (il en eût frémi!) est de sa famille. Que devient l'histoire en passant par l'étamine de ces esprits faussés et rigoureux ? L'abbé nous l'apprend par son exemple. Le meilleur des hommes devient un juge prévenu, intolérant, inique même, et sa passion pour tout ce qui est sensé, pratique, positif, lui fait commettre mille erreurs. Heureux quand ses erreurs ne méritent pas un nom moins respectueux!

VIII

ÉDUCATION

L'abbé de Saint-Pierre s'est beaucoup occupé de la question si grave de l'éducation. Quand on veut perfectionner les hommes, c'est en effet par là qu'il faut commencer.

Toutes ses idées en matière d'éducation, éparses dans un certain nombre d'opuscules, dont un, le principal, *Projet pour perfectionner l'éducation*, n'occupe pas moins d'un volume entier, peuvent se résumer ainsi :

Donner le plus d'extension possible à l'éducation publique, *la seule bonne*, et l'appliquer même aux princes, même *au dauphin*.

Faire, dans cette éducation publique, la plus grande part possible à la formation du caractère et à l'acquisition des vertus qui doivent assurer le bonheur de la vie.

Y faire une grande place aussi à l'étude de toutes les connaissances nécessaires à la pratique de la vie, de *toutes les sciences utiles*, et supprimer ou diminuer le plus possible l'étude des sciences inutiles, comme *celle des langues anciennes*.

Faire de l'éducation, ainsi établie, une institution de l'État, et la placer sous la surveillance et la direction de l'État par la création d'un *bureau perpétuel de l'éducation*, c'est-à-dire d'un *ministère de l'instruction publique*.

Venons aux détails.

Et d'abord, il se prononce sans hésitation et sans scrupule pour l'éducation publique contre l'éducation privée. Faut-il dire qu'il a raison? J'en serais bien tenté, pour ma part, mais comment l'oser, en présence de Quintilien et de Rollin, qui *n'osent pas*, eux, se prononcer?

Ces deux vénérables maîtres, les deux Aristotes de la pédagogie, inclinent à la vérité vers l'éducation publique, mais ils ne prennent pas son parti d'une manière nette et tranchée. « Quintilien, dit Rollin [1], a traité cette question avec « beaucoup d'étendue et d'éloquence. L'endroit est un des « plus beaux de son ouvrage et mérite d'être lu dans l'ori- « ginal. » Nous y renvoyons donc, nous contentant de le résumer ici. Quintilien, pour les études, n'hésite pas à se déclarer partisan de l'éducation publique : il y trouve les plus grands avantages dans l'influence de la vie commune, si nécessaire pour former et développer le sens commun, dans l'émulation, dans le grand nombre et la diversité des maîtres, dans l'excitation salutaire où un public nombreux, fût-ce un public d'enfants, tient sans cesse le professeur. Pour les mœurs, ne se dissimulant pas la force de l'objection que l'on peut faire à l'éducation publique, il ne décide rien, et se contente de dire que le péril n'est peut-être pas moins grand dans l'éducation privée : *Corrumpi mores in scholis putant; nam et corrumpuntur interim; sed et domi quoque;* et il reconnaît que si la pureté des mœurs était exposée à de plus grands dangers dans les écoles publiques, il ne faudrait pas hésiter un moment (c'est ainsi que le traduit Rollin), le soin de bien vivre étant infiniment préférable à celui de bien parler.

Rollin, qui est chrétien, est encore plus timoré que son maître, et confesse ainsi ses scrupules :

« Pendant tout le temps que j'ai été chargé de l'éducation de la jeunesse, parfaitement instruit des dangers qui se

[1] *Traité des Études*, VIII, art. 2.

rencontrent dans les maisons particulières et dans les colléges, *je n'ai jamais osé prendre sur moi de donner conseil sur cette matière*, et je me suis contenté de m'appliquer avec le plus de soin qu'il m'a été possible à l'instruction des jeunes gens que la divine Providence m'adressait. *Je crois devoir encore garder la même neutralité*, et laisser à la prudence des parents à décider une question qui souffre certainement de grandes difficultés de part et d'autre. » Et sa conclusion est, « que les dangers pour la jeunesse étant grands de tous côtés, c'est *aux parents* à bien examiner devant Dieu quel parti ils doivent prendre... » Voilà, certes, de touchantes paroles; mais malgré l'autorité, si grave en pareille matière, de celui qui les prononce, doit-on les considérer comme le dernier mot sur la question? Il n'y a pas à dire : il arrive un moment où il faut qu'un père choisisse entre les deux éducations. Rollin laisse à sa prudence le soin et l'embarras de choisir; mais si ce père vient précisément s'adresser à Rollin pour éclairer sa prudence, à quoi lui servira la neutralité de l'excellent maître?

A Dieu ne plaise que je veuille mettre l'autorité de l'abbé de Saint-Pierre, en matière d'éducation, au-dessus de celle de Rollin! L'autorité de celui que la postérité a appelé le bon Rollin, est chose sacrée; y toucher porterait malheur. Que serait-ce si le sacrilége venait de l'un des siens, de l'un de ceux dont il sera à jamais la gloire et l'exemple! Je voudrais simplement réclamer et obtenir pour l'abbé de Saint-Pierre le droit d'avoir un avis tranché sur une question qui laisse Rollin indécis. Et pour cela, j'invoquerai l'aveu de Quintilien et de Rollin lui-même. La pierre d'achoppement, c'est le danger que courent les mœurs dans l'éducation publique. Mais Quintilien ne dit-il pas en termes formels qu'elles n'en courent guère un moindre dans l'éducation privée, et Rollin ne conclut-il pas en reconnaissant que les dangers pour la jeunesse sont *grands de tous côtés?* Ce double aveu suffit. S'il suffisait à un père de garder son fils près de lui pour préserver sa jeune âme de toute influence malsaine,

l'éducation privée serait bien près d'avoir gagné son procès, et, à coup sûr, il y aurait lieu à hésiter. Mais quel est le père qui osera en répondre? Suffit-il donc qu'une maison ne soit pas un collége pour que l'immoralité ne puisse y pénétrer? N'est-elle pas répandue partout, avec l'air que nous respirons? Oui, dira-t-on, mais avec l'éducation privée, les précautions sont plus faciles, et les remèdes aussi, tandis qu'avec l'éducation publique les précautions sont presque impossibles, et le mal une fois déclaré, les remèdes le sont tout à fait. En êtes-vous si sûr? La question est des plus délicates et des plus complexes, et demanderait, pour être traitée à fond, la plus sérieuse étude et les développements d'un traité spécial; je ne voudrais pas paraître avoir la prétention de la décider, ici, d'un mot. Mais êtes-vous si sûr qu'une fois le mal déclaré, vous en auriez plus facilement raison chez vous qu'au collége, et qu'il soit, au collége, si impossible de le prévenir? Croyez-vous que Quintilien et Rollin l'eussent affirmé?

La conclusion à tirer de tout cela c'est que, si le danger est commun aux deux systèmes d'éducation, il n'en est pas de même des avantages. Ceux de l'éducation publique n'appartiennent qu'à elle; et ses avantages peuvent se résumer en un seul mot : le collége, c'est déjà la vie. « Au collége, dit très-sensément l'abbé dans son *Projet pour perfectionner l'éducation*, les pareils s'entre-corrigent et s'entre-polissent journellement et nécessairement les uns les autres dans leur commerce, à peu près comme les cailloux raboteux se polissent et s'arrondissent dans la mer par leur frottement journalier. » Or rien dans l'éducation privée ne compense la perte de cet immense bienfait. Il était donc permis à l'abbé, frappé surtout de ce salutaire effet de l'éducation publique, d'avoir pour elle une préférence aussi marquée.

Si ces considérations avaient déjà toute leur valeur dès le temps de l'abbé de Saint-Pierre, il en est d'autres qui pouvaient alors, jusqu'à un certain point, défendre l'éducation privée. Les grandes fortunes et le loisir étaient encore le

privilége d'une certaine classe de la société, et la matière de l'instruction n'était pas devenue assez complexe pour qu'un seul homme ne pût s'en charger. Mais dans notre société moderne, bourgeoise, affairée et scientifique, où les grandes fortunes deviennent de plus en plus rares et mobiles, où le loisir n'est plus le privilége de personne et où les connaissances qu'il faut faire entrer et classer dans l'instruction d'un jeune homme, forment un véritable encombrement, l'éducation privée n'est plus seulement inférieure de tous points à l'éducation publique, elle tend à devenir impossible, si elle ne l'est déjà.

L'abbé de Saint-Pierre est donc dans la vérité en prêchant l'excellence de l'éducation publique; mais il ne tarde pas à donner dans le chimérique. Possédé de son idée, il fait le raisonnement suivant : L'éducation publique est la meilleure des éducations. Or, il n'y a pas d'hommes qui aient besoin d'une meilleure éducation que les rois. Donc il faut que les rois envoient leurs fils au collége. Et à la fin du chapitre XIII de son *Projet pour perfectionner l'éducation*, il écrit ceci :

« Il serait aisé de démontrer que les enfants des rois et des princes, pour être beaucoup mieux élevés, *devraient suivre l'exemple du grand Cyrus*, qui profita si bien des avantages de l'éducation publique; et peut-être que quelque Salomon, roi pacifique et pacificateur de l'Europe, fera un jour bâtir pour ses enfants et pour les princes de son sang et pour la principale noblesse, un collége dans le voisinage de son palais, pour les faire jouir jeunes de tous les avantages des exercices publics, en conservant dans son collége le gouverneur, le précepteur et autres officiers choisis de ses enfants; mais je fais plutôt des vœux que je ne donne des conseils. »

Il ne s'en tint pas toujours aux vœux et il donna même plus que des conseils, car il fit tout un programme d'éducation royale sous ce titre : *Plan d'éducation des dauphins.*

« D'où vient, dit-il, que l'on voit dans l'histoire si peu de grands hommes parmi les rois héréditaires? La principale

raison, c'est qu'ils ont été plus mal élevés que Cyrus. Effectivement, de toutes les éducations, la plus mauvaise, c'est l'éducation domestique. Ainsi la raison et l'expérience sont pour moi. »

Donnez des condisciples à un fils de roi, et tout change. D'abord, l'amour-propre lui fait faire des efforts d'attention et d'application qui augmentent la force de son esprit, et la fidélité de sa mémoire. Il apprend à reconnaître et à estimer dans un rang inférieur au sien des talents et des vertus qu'il n'a pas ou qu'il a seulement à un degré moindre. Il profite des corrections et des louanges données à ses condisciples, non moins que de celles qu'il reçoit lui-même. Mieux que partout ailleurs, au milieu de ses condisciples, il apprend à connaître ses propres défauts et à supporter ceux d'autrui. Il trouve, si un collége existe tout prêt à le recevoir, des maîtres expérimentés, au lieu d'un précepteur qui arrive d'ordinaire tout neuf à son métier. Enfin il s'exerce à connaître les caractères et acquiert les premières notions de cette science des hommes dont il aura si grand besoin.

Il faut donc au Dauphin des condisciples et un collége; mais l'abbé est trop respectueux pour offrir à celui qui doit être le roi, les colléges où l'on élève le menu peuple de ses sujets. « On fera un collége exprès pour lui, près du château, a-t-il dit, et on ne lui donnera pour condisciples que les enfants de la noblesse la plus choisie. »

Eh bien, même avec cette précaution, qui témoigne d'un sincère désir de sauver la dignité royale, le projet de l'excellent abbé est une chimère, et non-seulement pour le temps où il écrivait, mais absolument. Le principe d'une éducation commune, même donnée à des sujets choisis, c'est l'égalité, et l'idée de royauté exclut celle d'égalité. Il peut y avoir des égaux sous le roi, mais le roi ne peut pas avoir d'égaux. Élever le roi sur le pied d'égalité avec ses sujets, serait lui apprendre le contraire de son métier. Aussi, n'a-t-on guère vu de rois, depuis Cyrus, envoyer leurs fils au collége; si quelqu'un d'eux l'a fait, c'est qu'il avait commencé

avant d'être sur le trône, et que le roi ne crut pas devoir déroger aux habitudes populaires du prince du sang. Les princes qui envoient volontiers leurs fils au collége, ce sont ceux qui sont placés près du trône, mais non pas ceux qui y sont assis. Que ceux-ci le doivent ou non, dans l'intérêt et de leurs enfants et de leurs sujets, est une question oiseuse, car la vérité est qu'ils ne le peuvent pas. Un pays où l'héritier du trône irait au collége, serait bien près de n'avoir plus de roi.

Combien cela était-il plus vrai du temps de l'abbé de Saint-Pierre! Il écrivait sous un prince qui, à l'âge de sept ans, avait entendu son précepteur lui dire, en lui montrant la foule de ses sujets, rassemblée sous ses fenêtres : « Sire, tout ce peuple est à vous! » Et le père de ce prince, le duc de Bourgogne, avait mérité qu'un de ses plus dévoués et fervents admirateurs écrivît ceci de lui : « De la hauteur des cieux, il ne regardait les hommes que comme des atomes avec qui il n'avait aucune ressemblance, quels qu'ils fussent. A peine messieurs ses frères lui paraissaient-ils intermédiaires entre lui et le genre humain, quoiqu'on eût toujours affecté de les élever tous trois ensemble dans une égalité parfaite. » Ainsi voilà un Dauphin (le modèle de tous les Dauphins) qui reconnaît à peine que ses propres frères soient de la même nature que lui! Et ce sont là les demi-dieux que le bon abbé de Saint-Pierre veut envoyer au collége, pêle-mêle avec les simples mortels! Quand on a lu l'effrayant portrait que trace Saint-Simon du duc de Bourgogne enfant, on frémit à la seule pensée que ce petit monstre, qui devait finir comme un saint, aurait pu avoir des condisciples. Heureusement, on se rassure, en pensant que personne ne courut un moment ce risque-là.

Ce qu'il faut souhaiter aux jeunes princes appelés à régner, ce sont des maîtres comme Fénelon. C'est là, près des trônes, qu'il faut que l'éducation privée fasse des merveilles, et la miraculeuse transformation du duc de Bourgogne nous est un éclatant témoignage de ce que peut cette édu-

cation, tout imparfaite qu'elle est, dans certaines mains.

L'abbé de Saint-Pierre demande instamment que l'éducation soit morale et forme les caractères à la vertu. Rien de plus légitime qu'un pareil désir ; mais il se fait d'étranges illusions sur les moyens à prendre pour le réaliser.

Il croit que la vertu peut s'enseigner comme le latin ou la géométrie, et il demande en conséquence qu'une partie du temps de l'éducation soit consacrée exclusivement *à l'acquisition des vertus qui doivent procurer le bonheur*. Les écoliers prendront leur leçon de vertu entre une leçon de gymnastique et une leçon de physique, et quand ils en auront pris ainsi au moins une par jour pendant un certain nombre d'années, le moyen qu'ils ne soient pas parfaitement vertueux et parfaitement heureux ?

La conséquence rigoureuse de ce principe absurde, c'est qu'il faudrait des professeurs de vertu comme des professeurs de mathématiques. Une pareille conséquence suffit à faire juger le principe : l'abbé ne paraît pas l'avoir vue ; il ne dit mot des professeurs de vertu (se flattant sans doute que des professeurs vertueux en dispenseront), mais il se donne carrière sur les exercices de vertu ; et là, se trouvant en pleine chimère, il est inventif et fécond.

Ce sont d'abord les formules. Nous savons leur efficacité merveilleuse pour faire les espérants passionnés ; elles ne pourront en avoir moins pour faire des écoliers vertueux. L'abbé a pris lui-même la peine d'ajouter deux suppléments aux commandements du catéchisme :

> Défauts d'autrui ne contreferas
> Et ne t'en moqueras aucunement,

remède infaillible contre le penchant à la raillerie, et :

> Facilement pardonneras
> Afin qu'on te pardonne aisément ;
> Tous tes parents contenteras
> En obéissant exactement ;

remède non moins sûr contre la rancune et la désobéis-

sance. Nul doute qu'avec des formules semblables, mises comme celles-là « en beaux vers » et gravées dans la mémoire des enfants, on ne parvienne à faire des écoliers parfaits.

Mais il y faut joindre autre chose : c'est la pratique même des vertus. Il y a quatre vertus principales dont l'éducation, sous peine de manquer son but, doit donner l'habitude à tous ceux qu'elle forme : c'est la prudence, la justice, la bienfaisance et le discernement de la vérité. Il faut donc que les professeurs, puisque l'enseignement de la vertu leur incombe, travaillent sans relâche à faire prendre à leurs élèves des habitudes sans lesquelles il n'y a pas d'éducation. Et le moyen est bien simple. Quand les leçons auront été récitées et les devoirs corrigés, le maître dira à l'élève : « Faites-moi un acte de prudence, ou de justice, ou de bienfaisance, ou de discernement de la vérité, » et il aura soin de multiplier ces salutaires exercices pour chacun de ses élèves, la pratique des bonnes choses ne pouvant être trop répétée et le bonheur de la vie dépendant de ces excellentes habitudes.

Autre moyen : les maîtres feront jouer de temps en temps aux élèves des scènes vertueuses, composées exprès pour eux. Rien n'est plus propre à frapper les jeunes esprits et à y laisser des impressions profondes. Fidèle à son habitude de joindre l'exemple au précepte, l'abbé tire d'un passage de la *Cyropédie* (I, 3) la matière d'une scène telle qu'il voudrait en faire jouer aux collégiens. Aussi, est-il à propos qu'il y ait des « tribunes dans les classes, afin que les parents, les amis et les répétiteurs puissent assister quelquefois aux exercices des enfants, surtout le jour de la semaine où ils joueront leur scène vertueuse... Les dames y pourront venir. » C'est surtout au collége des dauphins que l'abbé désire voir fleurir les scènes vertueuses.

Ce n'est pas encore tout. Il faut habituer les écoliers à juger les coupables « en présence et sous la présidence du régent. » L'appareil sérieux du jugement, le choix des sept

juges parmi les pairs du coupable, le discours ou le rapport du régent, tout cela augmentera en eux les habitudes de prudence et de justice. Ce n'est rien moins que le jury au collége, le professeur faisant les fonctions du ministère public. L'abbé a oublié la défense, et il n'a pas assez recommandé le sérieux, nécessaire pourtant en si grave matière.

Faut-il aller plus loin? On peut s'en tenir là, non pas que la matière manque, mais tout ce que l'on pourrait recueillir, dans le fatras du bon abbé, de bizarreries du même genre, n'ajouterait rien à l'idée que celles-là doivent donner de la rectitude de ses vues, sur ce point du moins.

L'abbé ne se trompe pas quand il voit dans la vertu le but principal de l'éducation; mais comment n'a-t-il pas vu aussi que précisément, à cause de son importance capitale, elle ne peut s'enseigner comme le reste? Si l'on pouvait enseigner la vertu comme l'algèbre ou l'histoire, on n'apprendrait qu'elle, car elle dispenserait à peu près de tout, et l'éducation serait ainsi très-simplifiée. Mais il serait trop commode, en vérité, et pour les familles et pour la société, d'avoir à se reposer exclusivement sur les hommes chargés de l'éducation publique, du soin d'enseigner la vertu aux enfants qu'on leur confie. S'il en était ainsi, comme elles n'ont à leur enseigner ni les lettres ni les sciences, elles n'auraient rien à leur enseigner du tout, et un père aurait rempli tous ses devoirs à l'égard de son fils, le jour où il le mettrait au collége. En revanche, si la tâche des familles et de la société se trouvait très-allégée, combien celle des maîtres serait-elle aggravée! Avoir seuls à faire profession de science et de vertu pendant qu'à côté d'eux les familles et la société seraient dispensées d'une chose comme de l'autre! En vérité, le partage serait trop inégal. Oui, la vertu s'enseigne, mais, pour l'enseigner, il n'est besoin ni d'examens ni de diplômes. Tout le monde est apte à cet enseignement, car tout le monde le doit. Les professeurs de vertu sont partout; c'est tout et tous. Ceux que l'État charge de l'instruction des enfants ont leur part sans doute dans cet

enseignement, mais ils n'ont que la leur; et ce n'est pas la plus grande. La famille et la société peuvent et doivent faire en cela plus que le collége; et la raison en est bien simple : elles n'ont que cette seule chose à enseigner, tandis que le collége, surtout aujourd'hui, en a tant d'autres! C'est ce qui a été très-bien exposé dans un remarquable livre sur l'éducation, qu'a couronné récemment l'Académie des sciences morales et politiques. « L'éducation, dit l'auteur, M. Barrau, n'est pas seulement dans les leçons et dans les exemples donnés par les pères et par les maîtres, il s'en faut bien; elle est aussi, et plus peut-être, dans les influences, bonnes ou mauvaises, auxquelles la jeunesse est soumise, et qui là pénètrent insensiblement de toutes parts; or ces influences naissent nécessairement des mœurs publiques, telles que les forment les institutions, les opinions, les croyances, les tendances sociales, l'art sous toutes ses manifestations, littéraires, plastiques, mélodiques même. Aussi Montesquieu a-t-il pu dire que l'éducation ne commençait qu'au sortir du collége; ce qui n'est pas tout à fait vrai, car ce grand génie, absorbé par d'autres questions, n'a fait qu'entrevoir celle-là, et même d'un seul côté. Au contraire, toutes ces influences agissent dès le temps du collége, par le collége même, qui souvent, sans s'en douter, reçoit leur impression et la transmet; et encore plus par la famille, soit au dedans, soit au dehors, et partout où elle conduit son élève, dans le monde, dans les spectacles, dans les musées, dans les promenades; et elles agissent de toute manière et en tout sens, quoi qu'on puisse faire pour les écarter; les circonstances les plus insignifiantes leur servent à se produire; c'est un propos échappé à un ami de la maison, c'est un journal laissé par mégarde sur une table, c'est une scène qui se passe dans la rue et qui provoque de la part des assistants et à haute voix des réflexions diverses. Il semble que les émanations du corps social imprègnent l'air même que l'enfant respire. En un mot, les mœurs publiques sont comme ces courants atmosphériques qui font

sentir leur influence jusque dans les retraites les mieux closes. » Bref, « l'enseignement moral est, avant tout, chose d'influence, » et l'influence, faut-il ajouter, dure toujours et vient de partout.

Toutefois, on ne saurait nier que, dans l'enfance, l'influence de la famille ne soit prépondérante; dans l'adolescence, celle du collége, et, dans la vie, celle du monde. D'où il résulte que le collége peut faire beaucoup pour la vertu, non, comme le pense l'abbé, par des leçons spéciales sur la matière et par des scènes vertueuses, mais par la nature et l'esprit de son enseignement.

C'est encore ce que le bon abbé de Saint-Pierre n'a point vu. Il réclame la plus large place pour l'enseignement de la vertu dans l'éducation publique, et il l'en exclut, sans s'en douter, sous prétexte d'utilité. L'honnête homme est, là encore, la dupe de l'utilitaire. L'abbé est l'un des ancêtres ignorés du système d'éducation positif, utile et scientifique, que l'on devrait appeler la non-éducation.

Cette tendance est la grande et capitale erreur des plans d'études qu'il fit pour son collége des dauphins et pour les pensionnats de MM. d'Alibart et Saint-Isbert; mais elle n'est point la seule : il y en a d'autres qui, pour être moins graves, n'en méritent pas moins d'être signalées. Commençons par celles-là.

Il aime les règlements minutieux qui prévoient tout, pourvoient à tout et fixent le nombre des quarts d'heure que les maîtres doivent consacrer à chaque exercice. Avec la moindre expérience de l'enseignement, l'abbé eût compris que le premier tort de ces règlements minutieux à l'excès était d'être impraticables. Il faut laisser quelque chose à l'initiative du maître, si on ne veut point qu'elle prenne ce qu'on lui aura refusé. Ce qui distingue précisément les machines des hommes, c'est que ceux-ci fonctionnent avec beaucoup moins de régularité que celles-là; chose regrettable peut-être aux yeux de certains géomètres, mais dont il faut prendre son parti.

Il rêve, pour les collégiens, quelque chose comme le travail attrayant. N'avait-il donc jamais vu d'écoliers ? Utopie partout, le travail attrayant l'est encore plus au lycée qu'ailleurs. Le bon abbé a beau donner à certains travaux le nom de jeux : jeux du dictionnaire, jeux de commerce, jeux d'histoire (il n'eût pas été superflu d'expliquer ce qu'il fallait entendre par tous ces jeux), il ne fera jamais que les écoliers prennent ces prétendus jeux pour de véritables amusements. Une étude quelconque demandera toujours une application sérieuse à tous les âges, surtout à l'âge qui est naturellement celui de la légèreté, de la mobilité et de la paresse. Autre nécessité dont il faut prendre son parti. « Il n'y a pas de méthodes faciles, dit très-bien M. de Maistre, pour apprendre les choses difficiles; l'unique méthode est de fermer sa porte, de faire dire qu'on n'y est pas et de travailler. »

Il charge et encombre ses programmes d'un incroyable amalgame de connaissances : autre erreur, et bien plus grave que les deux précédentes. On n'y pouvait point tomber jadis quand la matière de l'instruction était simple et peu abondante. Pour un Romain du siècle d'Auguste, par exemple, l'instruction comprenait la connaissance de la littérature grecque et du peu qu'il y avait de littérature latine : rien de plus. Un programme d'études n'était pas alors bien difficile à rédiger. Au seizième siècle, il n'y avait à ajouter à la littérature grecque que la littérature latine; la difficulté de la besogne n'est guère augmentée. Au dix-septième siècle, voici l'accumulation des connaissances qui commence : les sciences sont nées; en même temps que les sciences, les littératures étrangères, et, avec celles-ci, de nouveaux systèmes de philosophie. Au dix-huitième siècle, il n'y a plus seulement accumulation, il y a encombrement. Au lieu de deux littératures classiques, il y en a trois : la grecque, la latine et la française. Les littératures étrangères se sont enrichies dans la même proportion : Voltaire sait l'anglais, que Boileau et Racine ignoraient, et il a lu

Shakspeare, barbare aussi profondément inconnu au grand siècle que s'il eût été Samoïède. Mais l'accroissement des lettres n'est rien auprès de celui des sciences. Dans ce nouvel empire de l'esprit, découvert de la veille, chaque province est devenue un royaume, destiné à en enfanter d'autres. La conquête de la nature, prédite par Bacon, a commencé. Que faire au milieu de tant de richesses? Choisir; prendre le meilleur, le nécessaire, l'indispensable; exclure rigoureusement le moins bon, le superflu, l'utile même, s'il n'est qu'utile. Il faut se résigner à ignorer bien des choses toute sa vie, et, à plus forte raison, à ne pas tout apprendre au collége.

L'abbé semble avoir la prétention de tout y enseigner. Ses programmes d'études sont un mélange incroyable de nécessaire et de superflu, de sacré et de profane, de sérieux et de puéril, véritable défi au sens commun. Par exemple, il ne veut pas de classe spéciale pour la rhétorique, la logique, la physique, les mathématiques, mais un peu de tout cela dans chaque classe : quelle connaissance du caractère des enfants! Il veut qu'on fasse apprendre un peu de médecine aux écoliers de sept à neuf ans. Il met sur la même ligne, le jeu de volant et les Pères de l'Église, l'arithmétique et le blason (un livre de blason, dit-il très-sérieusement, est aussi un auteur classique), la déclamation et la jurisprudence, l'allemand, l'italien, la danse et la calligraphie, l'orthographe, la politique, les herborisations et la lecture des gazettes, la morale, la politesse et la chimie, le dessin, l'astronomie et le violon, l'anatomie, la géométrie et la justesse dans les jugements, etc... Toutes ces études, si variées, doivent trouver place dans les sept jours de la semaine; sept et non six, car l'abbé ne veut point de jours de congé. Il pousse jusqu'à cette conséquence le principe de l'excellence de l'éducation publique. Ce qu'il recommande surtout, c'est la politique. On ne saurait trop en faire au collége, ni la commencer trop tôt. « Je donnerais volontiers au petit collége, dit-il avec son incomparable naïveté,

pour en faire un *livre classique politique*, deux exemplaires de mes ouvrages, afin que les précepteurs choisissent les meilleurs endroits. » Enchanté de sa conception, il se décerne l'éloge que voici : « Il est à propos que ce papier (son plan d'études) soit imprimé et puisse donner aux parents et aux amis une idée de la *beauté et de l'utilité* de la méthode de ce petit collége. »

Si du temps de l'abbé de Saint-Pierre il fallait déjà faire un choix et classer les matières de l'instruction en nécessaires, utiles et superflues, que sera-ce aujourd'hui ? L'abbé lui-même renoncerait à faire entrer dans le cadre d'un programme l'effrayante quantité de connaissances au milieu de laquelle les législateurs de l'instruction publique ont à se débrouiller aujourd'hui. Il y a un tel encombrement de connaissances utiles, qu'il n'y a plus de place absolument pour les superflues; et si grande est la masse des connaissances nécessaires, qu'il n'y a presque plus de place pour celles qui ne sont qu'utiles. Terrible tâche que celle de choisir au milieu de tant de richesses; et pourtant il le faut !

Ceci nous amène à la grande et capitale erreur de l'abbé de Saint-Pierre. Il semble vouloir faire à chaque chose sa place et ne rien exclure. Il n'exclut rien en réalité, et il pousse même cet éclectisme un peu loin, puisqu'il donne une place égale aux connaissances utiles et aux connaissances puériles; mais s'il n'exclut rien, il sacrifie quelque chose. Il n'est pas possible que dans un pareil chaos quelque chose ne soit pas étouffé. Or ce qui est étouffé, dans le plan de l'abbé de Saint-Pierre, ce n'est ni ce qui est superflu, ni ce qui est seulement utile, c'est précisément ce qui est nécessaire; c'est la seule chose sans laquelle il n'y a pas d'éducation; en un mot, ce sont les lettres. Voici ce qu'il dit de l'étude des langues[1] :

« Il me paraît que la connaissance des langues n'est

[1] VI, 155. — VII, 157, 160.

guère utile, qu'*autant que les langues peuvent servir au commerce des marchandises ;* car, pour ce qui regarde les sciences et les arts, nous avons très-souvent de meilleurs ouvrages dans notre langue, soit originaux, soit de traduction, que dans les langues anciennes et étrangères...

« A l'égard du commerce des marchandises, quelques-uns de nous ont besoin de savoir les langues vivantes de nos voisins, et n'ont nul besoin des langues mortes de nos anciens. Il faut donc se borner, dans les premières classes, à la simple traduction du latin; mais, à l'égard des ecclésiastiques, des médecins et des magistrats, c'est à eux, dans leurs écoles particulières, à s'y exercer davantage, et à y apprendre, les uns du grec, les autres de l'hébreu..... *Un jour viendra même que nous sentirons que nous aurons moins besoin de savoir les langues mortes que le malabarais ou l'arabe.* »

« Nous avons bien plus besoin de savoir, ou un peu d'anglais, ou un peu de hollandais, ou un peu d'espagnol, ou un peu d'allemand, tant pour les négociations des affaires étrangères que pour le commerce des marchandises que nous n'avons besoin du latin..... »

C'est en vertu de ce même principe d'*utilité*, que l'abbé veut que *vers les douze ans*, les écoliers aient *dans leurs basses classes* pris des idées *des arts et des sciences les plus utiles à toutes les professions*. Il est impossible de déclarer plus nettement qu'il n'y a de bonne éducation que l'éducation professionnelle. Or, cette opinion est exactement le contraire de la vérité. Une éducation exclusivement professionnelle, n'est plus une éducation, mais un apprentissage.

On le voit, ce que l'abbé proscrit de l'éducation, ce n'est pas seulement l'antiquité (le crime serait pourtant assez grand), c'est toute espèce de littérature, et avec la littérature, *toute influence morale :* c'est là le point capital. Il est impossible d'arriver à un plus détestable résultat avec de meilleures intentions.

C'est une vérité qui n'a pas besoin d'être démontrée, que

l'influence morale de l'instruction réside *tout entière* dans les lettres, dans les *lettres seules*. La géométrie et l'algèbre, la physique et la chimie sont d'admirables sciences; mais elles n'ont rien de commun avec la morale. C'est là leur tort irrémissible, leur vice rédhibitoire; excellents moyens d'instruction, détestables instruments d'éducation. Or, il n'en est point de l'éducation comme des spectacles. Ici, c'est la morale qui fait la loi, et tout ce qui n'est pas avec elle est contre elle. Être neutre, c'est être ennemi. Donc, une éducation exclusivement scientifique, s'il y en avait jamais une, n'étant ni morale, ni immorale, serait immorale. Or, c'est précisément là ce que rêve l'abbé.

Je sais qu'on s'expose à passer pour un déclamateur en soutenant cette thèse, si vainement rebattue, de la supériorité des lettres sur les sciences dans l'éducation; mais est-ce une raison pour se taire? Que l'éducation doive être, avant tout, morale, c'est ce que personne n'aura l'audace de nier. Que l'éducation la plus morale soit celle qui cultivera le mieux la meilleure partie de nous-mêmes, c'est ce qu'on ne niera pas davantage. Or cette meilleure partie de nous-mêmes, ce n'est pas la raison mathématique, c'est le cœur : *melior pars nostri est animus*, dit le rudiment, parlant comme le catéchisme. *Pectus est!* C'est par là que vaut l'homme, car c'est par là qu'il apprend à aimer ce qui est bien, à admirer ce qui est beau, à haïr ce qui est mal, et ce noble enseignement est l'office des lettres seules. Oui, oui, disent les railleurs, elles forment l'esprit et le cœur! Nous connaissons cela! — Vous l'avez dit. Elles ont cet incomparable privilége d'embrasser l'homme tout entier, par l'intelligence, par l'imagination, par le cœur surtout. Condé pleurant d'admiration au cinquième acte de *Cinna*, Bossuet, au collége, pleurant d'enthousiasme à la lecture de la Bible : voilà les lettres prises sur le fait. Quel théorème ou quelle équation possédera pareille vertu ?

On parle d'utilité. Mais y a-t-il quelque chose de plus utile que d'apprendre à ceux qui doivent être des hommes à

n'aimer que ce qui est bien, à n'admirer que ce qui est beau? Et c'est là le caractère auguste de ces exercices littéraires, qui trouvent tant de moqueurs, tant de calomniateurs et tant d'ingrats, de ces thèmes, de ces versions, de ces discours, de ces vers, vieilleries en butte aux dédains superbes des gens positifs, dupes naïves, qui prennent un apprentissage pour l'éducation! Il n'est si humble exercice littéraire qui, dans la main d'un maître de bonne volonté, ne puisse devenir un instrument d'éducation morale : ce que toutes les sciences ensemble ne seront jamais.

Est-ce à dire qu'il faille proscrire les sciences de l'éducation? A Dieu ne plaise! Il faudrait être insensé pour se permettre d'en médire et de les dédaigner. Il leur faut une place digne d'elles et des merveilles qu'elles enfantent chaque jour. Qui songe à la leur contester? Mais en leur faisant cette place, il ne faut pas oublier, comme le bonhomme Saint-Pierre, qu'elles sont seulement l'*utile*, et que les lettres sont le *nécessaire*, l'*indispensable*. Que ce soit là pour le législateur un article de foi, un mur d'airain. *Hic murus ahèneus esto.*

Ce qui atténue un peu la faute de l'abbé, c'est qu'il proposait son prétendu perfectionnement à l'un des siècles les plus littéraires, et par conséquent les plus spiritualistes, qui furent jamais. Il n'y avait pas grand danger que des générations à qui Plutarque avait tourné la tête, se donnassent corps et âme à Euclide. Mais l'abbé aurait été moins excusable s'il eût proposé sa réforme à une société infectée par l'esprit positif et gâtée par un excès de prospérité matérielle. Quand on en est venu à ne voir dans l'éducation qu'un moyen de faire sa fortune et à ne lui demander que le savoir des jeunes Romains, c'est-à-dire l'art de diviser un as en cent fractions,

> Romani pueri longis rationibus assem
> Discunt in partes centum diducere.....

c'est alors qu'il faut que l'éducation arrache les âmes à

« cette rouille et à ce souci du pécule, » si elle ne veut pas se résigner au triste rôle de donner à la patrie des enfants encore pires que leurs pères; c'est alors qu'elle doit, par tous les moyens en son pouvoir, fortifier l'action salutaire des lettres sur les jeunes intelligences, et réagir par un enseignement spiritualiste contre la mauvaise influence de la société. L'éducation n'est point tenue de céder à l'esprit du siècle, s'il est mauvais. Bien loin de là, elle doit le combattre; et son étude n'est point de se conformer au goût de la société, car son idéal est plus haut.

La question de méthode n'est plus qu'une question secondaire, mais très-complexe et très-difficile. Qu'il faille étudier deux langues et deux littératures, pour éclairer l'une par l'autre; que ces deux littératures doivent être la latine et la française, c'est ce qu'on ne saurait contester. Mais faut-il faire aussi bon marché du grec que l'abbé le voudrait? Qu'est la littérature latine sans la littérature grecque? Et de quelles richesses on se prive en s'en tenant au seul latin! J'admets que Virgile tienne lieu d'Homère, Cicéron de Démosthène, Horace de Pindare, d'Épicure et de Ménandre, Tacite de Thucydide, Sénèque de Marc-Aurèle (et ce sont là d'assez larges concessions). Qui nous rendra Hérodote, Xénophon, Sophocle, Aristophane, Platon, Aristote, Lucien, Plutarque? D'un autre côté, trois littératures aussi riches ne seront-elles pas un fardeau bien lourd pour de jeunes esprits chargés de tant d'autres études? La question, encore une fois, est embarrassante. Elle l'est moins pour ce qui concerne les langues vivantes. S'il y a lieu d'hésiter à faire sa place au grec dans l'éducation, ce n'est pas pour y introduire, à sa place, l'anglais ou l'allemand. Il restera toujours à ceux qui en ont besoin *pour le commerce des marchandises*, la faculté d'apprendre toutes les langues modernes qu'ils voudront. Mais il faut laisser aux autres la liberté de ne pas apprendre ce dont ils n'ont pas besoin.

L'abbé de Saint-Pierre est plus heureux dans le dernier vœu qu'il forme pour le perfectionnement de l'éducation. Il

demande un « bureau perpétuel » qui soit le centre des observations que tous les gens compétents pourront faire sur la matière, « qui ait le pouvoir de les rectifier et ensuite de « les autoriser par des statuts, afin de perfectionner tous « les jours cette partie de notre police, et de faire observer « autant qu'il sera possible l'*uniformité dans tous les col-* « *léges du royaume* pour les pratiques qui auront été dé- « montrées comme les meilleures. »

L'abbé aurait lieu d'être content aujourd'hui et de s'applaudir du progrès de la raison universelle en voyant l'Université française réaliser cette uniformité qu'il demandait dans l'application des meilleures pratiques, et dans tout pays civilisé, l'instruction publique devenue l'un des grands départements de l'administration. Au reste, cette idée de la fondation d'un bureau perpétuel ne lui était pas particulière, elle était partagée par beaucoup d'excellents esprits, au nombre desquels l'abbé nous cite le jésuite Tournemine.

L'abbé, qui pensait à tout, ne pouvait négliger une question aussi importante que celle de l'éducation des femmes. Il y a consacré deux mémoires, pleins d'idées neuves, hardies même et excellentes.

Il commence par établir, ainsi que Fénelon au début de son Traité, l'importance de la bonne éducation des filles. C'est aux femmes qu'appartient la première éducation de leurs enfants; ce sont les femmes qui gouvernent le ménage et font et défont les maisons; jeunes, elles ont par leur beauté et leurs agréments beaucoup d'empire sur leurs maris, qui ont souvent part au gouvernement; veuves et avancées dans la vie, elles sont parfois destinées à gouverner longtemps de nombreuses familles et à devenir tutrices de leurs enfants, etc. « Ajoutez, dit Fénelon, que la vertu n'est pas moins pour les femmes que pour les hommes; sans parler du bien et du mal qu'elles peuvent faire au public, elles sont la moitié du genre humain, racheté du sang de Jésus-Christ, et destiné à la vie éternelle. »

Ce sont là autant de vérités qu'il paraît presque superflu

d'énoncer. Il semble qu'il y ait à la fois aussi peu de raison que de galanterie à démontrer qu'il est bon de donner de l'éducation aux femmes : comme si ce n'était pas là une vérité évidente par elle-même! En quoi, se demande-t-on, pourrait-il être moins nécessaire de bien élever une moitié du genre humain que l'autre? N'est-ce pas ainsi du moins que la question nous apparaît aujourd'hui? Il n'en était pas tout à fait de même du temps de Fénelon et de l'abbé de Saint-Pierre. Non que ce fût une nouveauté si grande, après quatorze siècles de christianisme, de dire qu'il fallait donner de l'éducation aux femmes et traiter leurs âmes immortelles à l'égal des nôtres. Toutefois, malgré les progrès de la raison universelle, malgré l'éclat des lumières divines et humaines, l'orgueil du sexe fort, appuyé sur l'antique routine, avait réduit l'éducation dans la vie des femmes au rôle le plus insignifiant. Veut-on en avoir la preuve et savoir ce qui manquait à l'éducation des femmes, à la fin d'un siècle qui avait produit les Sévigné, les Lafayette et les Maintenon? Écoutons Fénelon.

« Apprenez à une fille à lire et à écrire correctement. Il est honteux, *mais ordinaire*, de voir des femmes qui ont de l'esprit et de la politesse, ne savoir pas bien prononcer ce qu'elles lisent : ou elles hésitent ou elles chantent en lisant. Elles manquent encore plus grossièrement pour l'orthographe ou pour la manière de former ou de lier les lettres en écrivant; au moins accoutumez-les à faire leurs lignes droites, à rendre leurs caractères nets et lisibles. Il *faudrait aussi qu'une fille sût la grammaire pour sa langue naturelle... Elles devraient aussi savoir les quatre règles de l'arithmétique*[1]. »

Cela est clair. Il était *ordinaire*, à la fin du dix-septième siècle, de n'apprendre aux femmes ni à lire, ni à écrire, ni à compter. Ce n'était même pas de quoi satisfaire Chrysale, lequel n'était pourtant pas bien exigeant. Pour « faire aller

[1] *Éducation des filles*, XII.

son ménage » et « régler la dépense avec économie, » au moins faut-il qu'une ménagère sache ses quatre règles.

Il n'était donc point si superflu alors d'établir, comme Fénelon et l'abbé, l'importance de l'éducation des femmes. Ce qui n'est plus une question aujourd'hui pouvait en paraître une encore au temps où ils écrivaient.

En voyant cette matière délicate traitée par deux esprits de même famille, quoique si inégaux, on est tenté de se demander lequel des deux, de Fénelon ou de l'abbé, sera le plus chimérique. Chose remarquable! ils ne le sont ni l'un ni l'autre; et Fénelon, en particulier, qui était fort jeune quand il écrivit son petit traité, Fénelon n'est nulle part travaillé davantage de la peur de le paraître. Faut-il le dire? il en a trop peur. Dans ses deux chapitres XI et XII, il est sans cesse partagé entre le besoin de faire quelque chose et la crainte de faire trop; il ne marche qu'en tremblant et en se couvrant à chaque pas de restrictions et de réserves. Et l'on aurait tort d'attribuer ces hésitations seulement à sa conscience timorée de chrétien. Ce n'est pas la sévérité seule de l'esprit chrétien qui le fait trembler, c'est aussi le tout-puissant et tyrannique préjugé. Qu'est-ce que le préjugé voulait qu'on entendît par ces mots : « Éducation des femmes? » L'absence d'éducation, ou à peu près. Fénelon le sait; de là ses craintes et cette condamnation qu'il croit bon de porter contre lui-même pour se faire pardonner ses hardiesses : « Je prévois que ce plan d'éducation pourra passer dans l'esprit de beaucoup de gens pour un projet chimérique. »

Par exemple, vient-il de dire, ce qui n'est pas trop hardi, que la femme doit apprendre l'économie : « Prenez garde, ajoute-t-il aussitôt, comme ayant peur d'en avoir trop dit, prenez garde au défaut opposé; les femmes courent risque d'être extrêmes en tout..... Craignez que l'économie aille en elles jusqu'à l'avarice. Montrez-leur en détail tout le ridicule de cette passion. » N'est-ce pas une crainte de cette nature qu'on pourrait appeler chimérique? Et le danger est-il

si grand? Il croit bon que les femmes sachent quelque chose des principales règles de la justice pour être en état de voir clair dans leurs affaires, et il le dit, mais en se hâtant d'ajouter : « Montrez-leur en même temps combien elles sont incapables d'enfoncer dans les difficultés du droit. » Comme si elles étaient très-exposées à cette tentation-là! Et après une boutade, un peu juvénile et déclamatoire, contre la chicane, il conclut ainsi : « Tout cela me semble important pour empêcher la femme de se passionner sur les affaires. » Crainte bien superflue, en vérité. Il permet aux femmes l'histoire, mais il leur interdit les langues vivantes, et voudrait bien les dédommager en leur permettant le latin, mais il ose à peine dire : « L'étude du latin serait bien plus raisonnable, car c'est la langue de l'Église..... » De peur d'en avoir trop dit, il ajoute : « Je ne voudrais faire apprendre le latin qu'aux filles d'un jugement ferme, d'une conduite modeste, qui sauraient ne prendre cette étude que pour ce qu'elle vaut (que de précautions!), qui renonceraient à la vaine curiosité, qui cacheraient ce qu'elles auraient appris, et qui n'y chercheraient que leur édification. » A de pareilles conditions, combien seraient dignes d'apprendre le latin? Il leur permettrait de même la lecture des ouvrages d'éloquence et de poésie, « mais avec un grand choix, et s'il « voyait qu'elles en eussent le goût, et que leur jugement fût « assez solide pour se borner au véritable usage de ces « choses. »

« Je craindrais, dit-il, d'ébranler trop les imaginations « vives, et je voudrais en tout cela une exacte sobriété. » La musique et la peinture ont besoin des mêmes précautions.

Que de précautions en effet! Que de craintes! Et combien peu chimérique est ce plan d'éducation! Mais, on le voit, malgré toutes ses réserves, Fénelon craignait encore d'apprendre trop de choses aux femmes.

L'abbé de Saint-Pierre, qui n'a pas peur du préjugé, est beaucoup plus hardi et plus net que Fénelon, sans être, pour cela, aucunement chimérique.

Il insiste d'abord sur la nécessité de suppléer au manque d'occupations actives auquel les femmes sont condamnées, par deux choses : le travail des mains, comme filer, coudre, broder, faire de la tapisserie, et surtout la lecture. Fénelon recommande bien aux femmes de craindre et de mépriser l'oisiveté ; mais il n'aurait jamais osé leur donner la lecture comme le meilleur préservatif contre l'oisiveté et l'ennui. En est-il pourtant un préférable ?

L'abbé va plus loin. « Il faut avoir pour but d'instruire les filles des éléments de toutes les sciences et de tous les arts qui peuvent entrer dans la conversation ordinaire, et même de plusieurs choses qui regardent les diverses professions des hommes, histoire de leur pays, géographie, lois de police, principales lois civiles, afin qu'elles puissent entendre avec plaisir ce que leur diront les hommes, leur faire des questions à propos, et entretenir plus facilement conversation avec leurs maris des événements journaliers de leurs emplois. » L'abbé voit qu'il n'y a de véritable et complète société entre l'homme et la femme que quand il y a société entre leur intelligence. Quand on prend une femme, comme les Romains du vieux temps, pour avoir des enfants, *liberorum suscipiendorum causa*, on n'a qu'une chose à lui demander, la santé. Mais quand on veut trouver en elle la véritable compagne de toute sa vie, il faut bien lui demander autre chose. Aussi, bien éloigné des scrupules excessifs de Fénelon, l'abbé ouvre-t-il la science aux femmes. Il ne se contente plus pour elles d'un peu d'histoire, de géographie et d'arithmétique. « Si l'on veut, dit-il, bien distribuer leurs occupations journalières, il y aura assez de temps pour tout, et assez de temps pour leur apprendre les éléments de quelque chose de général des sciences les plus d'usage et les plus utiles à la société. » Il ne veut pas que la femme reste étrangère à l'astronomie, à la physiologie, à la physique. « Un peu d'astronomie, pour pouvoir faire usage de « l'almanach, pour savoir comment se font les éclipses, ce « que ce peut être que les comètes, les impostures des di-

« seurs et des diseuses de bonne aventure. » Il eût peut-être mieux fait de dire tout simplement : un peu d'astronomie, parce que ce monde est aussi bien fait pour être connu et admiré des femmes que des hommes; mais, même ainsi, sachons-lui gré de la hardiesse de son idée. Sur la philosophie, il s'exprime ainsi : « Un peu de connaissance de la machine du corps des animaux, de la nutrition et de l'admirable économie de cette machine, pour admirer la grande sagesse et la grande puissance de l'être bienfaisant qui l'a composée. » Sur la physique : « Il est à propos qu'elle connaisse quelque chose sur les causes de plusieurs effets naturels, comme de la pluie, de la grêle, de la neige, du tonnerre..... Et si j'appuie un peu pour donner aux femmes durant leur éducation un peu de connaissance des causes naturelles, des effets surprenants, c'est afin de les éloigner de la superstition qui cause tant de maux. » Et nul doute que si la chimie eût été constituée au temps où écrivait l'abbé, elle n'eût figuré sur son programme, à tout aussi juste titre que les autres sciences.

Que manque-t-il à ce plan d'éducation? Deux choses : la première, dont l'absence saute aux yeux tout d'abord, c'est au moins un peu de littérature. Dans l'éducation des femmes, comme dans celle des hommes, la littérature est le nécessaire; le reste est non pas le superflu, mais seulement l'utile. La seconde, c'est un principe un peu plus large. Tout ce que l'abbé se propose dans son plan d'éducation, c'est d'occuper les femmes honnêtement et de les mettre en état de comprendre les hommes et de converser avec eux. Cela est sans doute fort bien, mais ne suffit pas. On ne doit pas instruire les femmes dans la seule intention de rendre le ménage moins ennuyeux. On doit les instruire parce qu'elles ont, tout comme les hommes, une intelligence faite pour être cultivée. L'auteur de l'*Histoire morale des femmes*, digne héritier d'un nom dévoué au beau sexe, M. Legouvé, trouverait sans doute que l'abbé, malgré sa bonne volonté, ne rend pas aux femmes une pleine justice. L'abbé leur per-

met l'étude de la physiologie : pourquoi pas l'histoire naturelle tout entière? Est-il une science qui soit plus dans les attributions d'une ménagère que celle des animaux domestiques, des plantes utiles, des fleurs même? Les femmes semblent prédestinées à l'histoire naturelle. L'abbé ne pouvait parler de l'hygiène, non plus que de la chimie : mais il eût pu parler de la médecine, et sans exiger que les jeunes filles concourussent pour le bonnet de docteur, il pouvait très-raisonnablement demander qu'on fît entrer dans leur éducation un certain nombre de connaissances médicales élémentaires tout à la fois et nécessaires à une mère de famille. Quand on ne songe qu'aux besoins du ménage, on se borne à demander pour les femmes la connaissance des quatre règles; mais si on s'élève un peu plus haut et qu'on songe à les instruire dans le but plus noble de cultiver leur esprit, on se prend à souhaiter qu'elles deviennent très-fortes en géométrie. La géométrie, dit leur spirituel champion, serait pour elles la gymnastique intellectuelle la plus salutaire. N'est-il pas incontestable qu'elles raisonnent beaucoup trop par le cœur et qu'elles manquent de justesse dans l'esprit? Quelle chose mieux que la géométrie pourra leur apprendre à raisonner juste?

Malgré toutes ces omissions, les vues de l'abbé de Saint-Pierre pour l'éducation des femmes sont à la fois hardies, libérales et sensées. Et ce qui en rehausse la valeur, c'est que l'abbé vivait dans une société dont les femmes furent le plus brillant ornement, dont elles furent les reines et même les tyrans, et au milieu de laquelle un illustre gentilhomme, qui se piquait de les connaître, put écrire d'elles ceci : « Les femmes sont des enfants d'une large et bonne crue; elles ont la parole, de l'esprit quelquefois; mais le bon sens ou le raisonnement, je n'en ai jamais connu de ma vie qui en eût... Un homme de sens joue avec elles, les flatte, les amuse, comme il ferait avec un enfant, mais ne les consulte jamais... Ce sont de jolis bijoux. »

Ainsi écrivait, *pour l'éducation de son fils*, lord Chester-

field, le Socrate de l'école dont le duc de Richelieu fut l'Alcibiade. Ainsi pensait (tant les extrêmes se touchent et tant l'extrême civilisation est voisine de la barbarie!), dix-neuf siècles auparavant, ce paysan sabin, brutal, avare et rusé, type des Romains des anciens temps, le vieux Caton; ainsi pensait encore, entre le paysan de la Sabine et le pair d'Angleterre, cet évêque qui demanda au concile de Mâcon, sous le roi Gontran, en 585, si la femme pouvait être considérée comme faisant partie de l'espèce humaine. Toutes ces opinions découlent du même principe, l'orgueil masculin, orgueil raffiné chez le grand seigneur, brutal chez le paysan, naïf et se croyant orthodoxe chez l'évêque. Félicitons le bon abbé d'en être exempt, et d'être presque aussi loin de lord Chesterfield ou du vieux Caton que M. Legouvé.

Dans les applications pratiques de sa théorie, l'abbé commet une grosse faute. Toujours possédé par son idée de l'excellence de l'éducation publique, il veut mettre les jeunes filles au même régime disciplinaire que les garçons, et rêve pour elles des colléges où elles entreront à cinq ans, et dont elles sortiront à dix-huit pour se marier. Voilà le rôle de la mère bien simplifié! Il se borne à allaiter sa fille, à la sevrer et à lui apprendre à marcher. L'abbé la dispense même de lui apprendre à lire; c'est le collége qui s'en chargera. Que ne demande-t-il aussi que, pendant ces treize années de collége, les pauvres jeunes filles, comme les garçons, n'aient ni vacances ni jours de congés? Peut-il y avoir quelque chose de plus déraisonnable? Quoi! parce que la meilleure éducation pour les garçons est le collége, il s'ensuit qu'il en doit être de même pour les jeunes filles? comme si le rôle auquel l'éducation doit préparer les uns et les autres était le même! La jeune fille, élevée pour la famille, doit l'être, autant que possible, par la famille. Si l'on veut qu'elle soit instruite, et l'abbé de Saint-Pierre a raison de le vouloir, elle sera forcée sans doute d'aller chercher cette instruction, donnée en commun, dans des pensions ou athénées; mais qu'il y a loin de là à l'éducation publique des

jeunes gens, qui est une nécessité sociale ! Le grand avantage de l'éducation des colléges, c'est de faire acquérir aux jeunes gens des qualités qui seraient chez des jeunes filles autant de défauts ridicules et choquants. L'homme, qui doit vivre au milieu du monde et au grand jour de la république, comme dit Quintilien, *in maxima celebritate et in media reipublicæ luce*, a besoin de s'habituer de bonne heure à ne pas craindre les hommes, *assuescat jam a tenero non reformidare homines*. Belles habitudes à faire prendre à une jeune fille, destinée à la vie de famille, que celles de l'audace et de la confiance en soi ! La meilleure éducation d'une jeune fille est celle qu'elle reçoit ou de sa mère, ou sous les yeux de sa mère.

En partant de ce principe que les jeunes filles ne peuvent être bien élevées que dans des colléges, l'abbé trouve son temps et son pays bien en défaut : « Nous avons, dit-il, dans la plupart des villes des colléges destinés à l'éducation des jeunes garçons. Mais je ne connais en France qu'un collége uniquement destiné à l'éducation des jeunes filles ; ce qui me paraît un grand défaut dans notre police... Il y a bien des couvents qui prennent des pensionnaires à élever ; mais comme ce n'est pas le but de l'institution de ces bonnes religieuses, il ne faut pas s'étonner si les moyens de procurer une excellente éducation aux filles sont si peu connus et si mal mis en œuvre dans les couvents, et si, au sortir de ces maisons religieuses, elles sont si ignorantes des choses les plus communes et les plus importantes... »

Voici le moyen, très-simple et ingénieux, imaginé par l'abbé, pour remédier au manque de colléges de jeunes filles. Il prend pour type cette maison unique dont il parle, la maison de Saint-Cyr, et en fait une pépinière de maîtresses, une sorte d'école normale pour les femmes. C'est ce qu'il appelle, dans son bizarre langage, « provigner de proche en proche, et en peu de temps, le collége de Saint-Cyr.» Cette maison, dit-il, n'a qu'à préparer un nombre suffisant de religieuses pour établir à Paris dans deux ou trois ans

un semblable collége de jeunes filles qui payeront pension. Ce sera le commencement; et ainsi, en quelques années, la maison pourra devenir chef d'ordre, et d'un ordre très-utile à l'État. Si l'établissement ne peut aller que lentement, si la communauté, quoique nombreuse et bien composée, peut à peine donner par an trois ou quatre religieuses pour propager l'œuvre, elle n'en avancera pas moins un peu tous les ans. Et ne serait-ce rien, si en vingt ans il y avait vingt colléges de filles bien peuplés et bien dirigés dans les principales villes du royaume? D'ailleurs, les maisons succursales pourraient fournir elles-mêmes, au bout de dix ou douze ans, des religieuses qui fonderaient des établissements nouveaux.

Enfin, comme un pareil établissement ne pourrait se passer d'une haute et constante protection, il serait institué à Paris un bureau de conseillers d'État pour le perfectionnement et l'augmentation des colléges de filles, et si, comme cela est à craindre, certaines communautés refusaient de recevoir les religieuses de Saint-Cyr, et d'adopter leurs statuts et leurs méthodes (l'abbé ne compte trouver cette bonne volonté, à Paris, que dans deux ou trois communautés, parmi lesquelles les Ursulines), le bureau, agissant au nom de l'État, interdirait l'entrée de certains couvents aux jeunes pensionnaires parce qu'elles n'y seraient pas assez bien élevées.

Sauf ce dernier point, où l'abbé fait trop bon marché des droits des familles, il faut reconnaître que son projet est très-sensé, que cette diffusion des colléges de filles était excellente et très-souhaitable dans un temps où il n'y avait qu'une seule maison d'éducation digne de ce nom, et que l'abbé a raison de demander à l'État d'intervenir dans l'éducation des femmes. Aujourd'hui encore, que fait-il pour elles? Elles ont des écoles primaires, pour donner l'enseignement élémentaire (et encore ces écoles sont-elles des établissements communaux) et des institutions particulières très-nombreuses pour distribuer un enseignement plus élevé; mais combien d'établissements nationaux?

IX

POLITIQUE ET ADMINISTRATION

Arrivons enfin à l'objet de prédilection de l'abbé, à la dernière et la plus durable passion de sa vie, à sa chère politique. Et disons d'abord ce qu'elle était pour lui, ou plutôt qu'il le dise lui-même (VI, 18, 19).

« Les arts et toutes les autres connaissances humaines sont utiles autant qu'elles contribuent à augmenter la félicité des hommes, et autant qu'elles fournissent des moyens plus efficaces pour cet effet. Or la politique embrasse la culture des arts et de toutes les connaissances humaines. Elle tend à les diriger vers le plus grand bonheur de la société. Elle est plus favorable aux uns qu'aux autres à proportion qu'elle contribue plus à l'augmentation de ce bonheur. Elle demande des physiciens, des géomètres, des astronomes, des médecins, de bons chirurgiens pour les remèdes; elle demande des grammairiens, des théologiens, des curés, des évêques, des laboureurs, des vignerons, des teinturiers, des cordonniers, des musiciens, des danseurs, des poëtes, des comédiens. Son métier est de favoriser ces arts, ces sciences, ces professions, ces métiers, à proportion qu'ils sont utiles à la société. »

« Ainsi, la politique est autant préférable aux autres sciences que le tout est préférable à une de ses parties... La politique est le sublime de la raison. »

Voilà bien de l'enthousiasme, mais plus d'enthousiasme que de raison. Non, la politique n'est pas le sublime de la raison, et si vous l'appelez du nom de science, il faut vous expliquer bien vite, pour qu'on ne croie pas que vous classez la politique à côté de la géométrie. La politique est le sublime de l'intelligence, de l'expérience, du tact, de la divination, de l'habileté, de la modération, de l'activité, de la patience, de tout en un mot, plutôt que de la raison. La raison, et sa servante la logique, ont bien peu, n'ont que trop peu de chose à y voir; et quand par malheur elles se hasardent sur ce terrain étranger, elles y bronchent à chaque pas. La politique est une science de faits sans cesse variables, d'expédients sans cesse nouveaux, de tâtonnements, d'essais, de conjectures, de transactions; la matière sur laquelle elle opère est infinie, ondoyante, diverse, insaisissable, comme Protée. La politique est la science d'observation par excellence et celle où l'induction et la déduction sont le plus déplacées. La traiter comme une simple science de raisonnement est donc une grave erreur, et s'imaginer qu'on peut apprendre la politique comme on apprend autre chose, avec de bons livres et de bons maîtres, est une idée presque puérile. Autant vaudrait dire qu'on peut mettre en formules et apprendre par cœur l'expérience.

C'est cette erreur que l'abbé de Saint-Pierre, dans son enthousiasme peu réfléchi, a commise. Nous allons en voir les effets.

Avant tout, est-il d'un parti ou d'une école? Partisan d'une monarchie éclairée, tempérée et surtout tolérante, comme Voltaire? Admirateur de la constitution anglaise, comme Montesquieu? Républicain et radical, comme Rousseau? L'abbé pourrait répondre, comme Horace :

> Ac ne forte roges quo me duce, quo lare tuter,
> Nullius addictus jurare in verba magistri.....

Il n'a point de maître et il n'appartient à aucune école. Il aime et estime les Anglais, qui travaillent, dit-il, plus que

tous les autres peuples à cultiver la raison universelle; ils sont nos voisins et nos amis. » Mais il trouve à leur gouvernement de graves défauts; ils n'ont pas d'académie politique; leur éducation ne les exerce pas assez à la vertu, et leur système d'élection est très-imparfait : il y a beaucoup trop d'électeurs et beaucoup trop de candidats, ce qui laisse la porte ouverte aux cabales et à la corruption. Le voilà du même coup aussi loin du scepticisme accommodant de Voltaire et de l'esprit pratique de Montesquieu que du radicalisme égalitaire de Rousseau.

Qu'était-il donc, et de quel nom l'appeler? M. de Molinari remarque qu'il fut maintes fois très-monarchique. Gardons-nous de prendre à la lettre tout ce que dit l'abbé, et sachons distinguer ce qu'il pense de ce qu'il dit. La chose n'est pas difficile; car il n'est jamais impénétrable, et il eût d'ailleurs été bien fâché de l'être. Le seul sentiment qu'il nourrisse au fond de son cœur, à l'égard de la monarchie, c'est la défiance. On ne saurait dire qu'il ait pour elle de la haine, mais il n'y a plus, chez lui, ni confiance, ni amour, ni respect; la foi est morte; Louis XIV l'a tuée, et ce n'est pas son arrière-petit-fils qui la ressuscitera. L'abbé éprouve pour la monarchie le même sentiment que les hommes de la Constituante : il la redoute comme une ennemie et ne songe qu'à la réduire à l'impuissance : ce n'est qu'à cette condition qu'il la conserve. Il lui semble très-douteux qu'elle puisse faire aucun bien, très-certain qu'elle peut faire beaucoup de mal : erreur excusable chez un homme qui vivait sous le roi Louis XV, *le Bien-Aimé*.

Mais alors, dira-t-on, l'abbé de Saint-Pierre est républicain? S'il l'est, c'est au moins d'une étrange façon. La devise républicaine l'aurait bien surpris et probablement effrayé. Il n'y aurait trouvé qu'une chose de son goût, la fraternité. Quant à la liberté, la seule qu'il réclame est celle de faire des mémoires politiques; il ne semble pas imaginer qu'on puisse en souhaiter d'autres. D'égalité, il n'en faut point parler; il ne paraît pas en avoir seulement conçu la

pensée. En revanche, il y aura dans sa république beaucoup de *despoticité :* ce sera de quoi consoler les amis de la liberté et de l'égalité absentes. L'idéal de l'abbé est une machine administrative peu compliquée, dont le jeu consiste à mettre en évidence les citoyens les plus éclairés et les meilleurs, pour leur confier le gouvernement. Or, une fois le gouvernail en de pareilles mains, que peut-on souhaiter, sinon que rien ne vienne troubler les pilotes? Puisque ce sont les meilleurs qui gouvernent, à quoi bon une opposition? L'opposition n'est plus que le droit de gêner la manœuvre. De là, nécessité de la *despoticité*. L'abbé est donc, non pas un aristocrate, mais un partisan du *gouvernement des meilleurs*, ce qui est bien différent. Et voici comment il a construit sa machine.

Le but principal d'un bon gouvernement est d'avoir de bons employés; mais comment avoir de bons employés, c'est-à-dire des hommes qui sachent bien la politique, s'ils ne l'ont pas apprise? Et comment l'auront-ils apprise, s'il n'y a pas de bons professeurs de cette science, la science souveraine? Il faut donc, avant tout, avoir des professeurs de politique, puisque c'est la première condition pour qu'il y ait des élèves, ou, comme dit l'abbé, des étudiants [1].

Que le roi fasse nommer par les magistrats trente d'entre eux, les plus capables et les plus dignes; autant par la noblesse, autant par le clergé; ou, pour plus de sûreté, comme les membres de la noblesse et du clergé « ne confèrent pas assez souvent ensemble pour se bien connaître, » il serait préférable de faire nommer directement par le roi cinq gentilshommes et cinq ecclésiastiques, lesquels auraient mission de nommer, dans chacune des deux compagnies, un sixième membre; ces six en nommeraient un septième, et ainsi de suite jusqu'à trente. On aurait ainsi trois compagnies d'étudiants politiques, divisées chacune en trois bureaux de dix membres pour conférer ensemble une fois par semaine.

[1] Projet pour perfectionner le gouvernement des États.

Ces trois compagnies réunies nommeraient au scrutin les quarante académiciens politiques du plus grand génie et de la plus grande vertu; et « telle serait la méthode dont le souverain se servirait pour former l'académie politique des meilleurs sujets d'entre les trois ordres de l'État, » chaque compagnie nommant tour à tour trois sujets au roi, et le roi choisissant un des trois. Elles se recruteraient elles-mêmes par la même méthode.

Maintenant que ferait l'Académie politique? Elle encouragerait dans tout le royaume la production des mémoires politiques; elle les examinerait, les corrigerait et en récompenserait les auteurs : la science du gouvernement ferait ainsi de grands progrès; mais ce n'est pas tout; l'Académie aurait un autre pouvoir, beaucoup plus effectif que celui-là. Elle choisirait dans son sein trois candidats pour chaque place de rapporteur ou de maître des requêtes au conseil d'État et pour chaque intendance ; les intendants et les maîtres des requêtes, divisés, eux aussi, en compagnies, nommeront parmi eux les conseillers d'État, et ceux-ci nommeront les ministres.

Voilà donc le mécanisme de cette bizarre constitution : à sa base, les trois compagnies d'étudiants politiques, tirant de leur sein l'Académie politique; celle-ci prenant parmi ses propres membres les intendants et les maîtres des requêtes; ceux-ci, toujours parmi eux, choisissant les conseillers d'État, et les conseillers d'État, encore parmi eux, nommant les ministres.

La première chose qui frappe, dans ce plan de constitution comme dans le traité sur la polysynodie, c'est qu'il était difficile de simplifier davantage les fonctions du souverain. A quoi le roi sert-il à côté de cette machine à scrutin? L'abbé, qui tient à conserver la réputation d'un fidèle sujet, se hâte d'affirmer que le pouvoir du roi ne sera seulement pas entamé[1]. Le roi sera toujours libre, dit-il, de

[1] III, 33.

ne pas accepter un des trois sujets qu'on lui présentera. Sa prérogative reste intacte et son indépendance complète. Le scrutin l'éclaire sans le contraindre. Quelle dérision! Si le roi reste libre de ne pas se laisser éclairer, que signifie l'invention de l'abbé? De deux choses l'une : ou le scrutin perfectionné est sérieux, ou il ne l'est pas; et s'il l'est, comment admettre qu'il n'oblige en rien le souverain?

Le roi de l'abbé de Saint-Pierre fait penser au Grand-Électeur de Sieyès. « Votre Grand-Électeur, lui dit Bonaparte, est un roi fainéant, et le temps des rois fainéants est passé. Quel est l'homme d'esprit et de cœur qui voudrait subir une telle oisiveté au prix de six millions et d'une habitation aux Tuileries? »

Voilà donc la monarchie supprimée de fait et remplacée par le gouvernement des meilleurs. Mais ces meilleurs, où l'abbé va-t-il les prendre? Depuis 1718, il n'a guère fait de progrès dans la science d'observer les choses et les hommes; il prend ses meilleurs précisément dans les trois classes privilégiées, clergé, noblesse, magistrature. Il ne soupçonne pas qu'au-dessous de ces trois classes, il y a la nation, il y a ce tiers état qui est *tout*, et qui voudra bientôt devenir quelque chose. Que penser d'un faiseur de constitutions, qui, en plein dix-huitième siècle, en France, ne s'aperçoit pas de l'existence du tiers état?

Cette forme de gouvernement, assure le bonhomme, sera un excellent *anthropomètre* et un non moins excellent *basilimètre*. Aussi ne manquera-t-elle pas de nous amener l'*âge d'or*. Nous nous y attendons.

Seulement il faudra que cette première réforme soit accompagnée de quelques autres, faciles à exécuter, dès que l'Académie politique fonctionnera.

Il faudra d'abord réduire le nombre des ministères à *trois*. C'était, assure l'abbé, l'un des projets du duc de Bourgogne[1] : un ministre *du dedans*, un ministre *du dehors* et un

[1] *Recueil de vérités morales et politiques*, 322.

ministre des finances devaient suffire au jeune prince réformateur. L'abbé conserva toujours contre les ministres les sentiments qui lui avaient dicté sa brochure de 1718; il les voyait toujours prêts à se transformer en vizirs ou demi-vizirs, et ne cessait de les signaler comme le principal et presque le seul obstacle au perfectionnement du gouvernement des États; mais il avait changé de chimère. Sa passion malheureuse pour la polysynodie avait fait place à un culte pour les trois ministères, forme de gouvernement à laquelle l'excellent homme oublie de donner un nom grec. « Le projet des conseils de la Régence, tel qu'il fut exécuté, dit-il[1], n'était qu'une écorce informe du projet entier du dauphin Bourgogne... Il était plein de défauts essentiels... Il est vrai qu'en 1718, je composai un mémoire sur cette matière, mais ce n'était qu'une *première ébauche très-imparfaite, mal digérée, où il y a plusieurs vues fausses* (il est impossible d'y mettre moins de coquetterie) et *plusieurs expressions peu exactes qui ont donné lieu à des interprétations entièrement opposées à mes intentions.* » Cette confession franche met l'abbé à l'aise et il se livre sans réserve et sans remords à son nouveau goût pour les trois ministères.

Voici comment il en entend l'organisation. Chaque ministère est assisté de divers bureaux selon les attributions diverses de son département, et ces bureaux sont composés de conseillers d'État, de rapporteurs au conseil et de maîtres des requêtes.

Le ministère du dedans a quatre bureaux : l'un, des lois ou de la justice, correspondant à peu près à notre chancellerie; l'autre, des rangs et préséances, des mœurs et aussi des opérations du scrutin, si importantes dans la république de l'abbé; le troisième aura l'éducation, et le quatrième l'assistance publique.

Trois bureaux au ministère des finances : l'un pour les impôts ordinaires; le second pour les impôts extraordinai-

[1] III, 94.

res, la dette publique et les opérations du scrutin concernant le département ; le troisième pour le commerce, l'industrie, les travaux publics, les ponts et chaussées, etc.

Trois bureaux au ministère du dehors : au premier, les rapports internationaux pacifiques, traités, ambassades, etc.; au second, la guerre ; au troisième, la marine.

Chaque bureau est chargé de l'examen des mémoires politiques sur les matières rentrant dans ses attributions.

Il y a dans ce nouveau système un progrès sur la polysynodie ; mais il y a encore cette faute capitale de confondre la délibération et l'exécution, sûr moyen d'embarrasser la marche des affaires. L'abbé ne voit pas que ces deux choses doivent être rigoureusement séparées. Il sent bien, dans ses perceptions confuses, qu'il faut au gouvernement l'appui de la discussion, mais il la met précisément là où elle ne doit pas être.

Ainsi, une erreur de principe qui est la confusion du délibératif et de l'exécutif, et une erreur de fait plus grave encore qui est d'avoir pris pour les forces vives de la nation ce qui n'en était plus que le *caput mortuum*, voilà deux choses dont une seule suffirait pour enlever au projet de l'abbé un caractère vraiment sérieux.

Et il n'a pas tenu à l'abbé que le duc de Bourgogne ne passât pour l'inventeur de ces chimères ; il fait honneur au jeune prince, et des trois ministères, et de l'Académie politique, et du scrutin perfectionné. Heureusement pour la mémoire de l'élève de Fénelon, le bonhomme, qui ne peut s'empêcher de dire la vérité, a pris soin de nous édifier lui-même sur la part véritable du duc de Bourgogne dans toutes ces rêveries ; elle n'est pas grande, comme on peut s'en convaincre[1] :

« Je n'en ai de preuves, dit l'abbé, que des *oui-dire vraisemblables*. C'était un prince très-appliqué à la science du gouvernement, plein de bonnes intentions, qui demandait aux hommes les plus vertueux et les plus habiles des mé-

[1] III, 191.

moires pour bien gouverner; qui mettait à part et apostillait de sa main ceux qu'il approuvait pour les relire et les perfectionner. Or il n'est pas étonnant que quelques-uns de ces projets qu'il approuvait, aient été connus de quelques personnes en qui il avait confiance; et *de là sont nées apparemment les opinions qu'il eût exécuté ces beaux projets si une mort précipitée ne l'eût empêché de régner*. Je n'ai donc sur cela aucune preuve que des ouï-dire; mais comme, au premier aspect, ces projets m'ont paru raisonnables, je me suis trouvé porté à les examiner, à les approfondir, et dès que, par cet examen, je les ai trouvés excellents, il m'a paru équitable et honnête d'en donner la gloire à celui à qui je les avais ouï attribuer. »

Nous pouvons conclure de là que l'abbé doit porter seul la responsabilité des académies politiques et du scrutin perfectionné. Quant aux trois ministères, il revient plusieurs fois sur leur origine avec l'insistance de quelqu'un plus sûr de son fait.

Une autre conclusion que l'on se croirait en droit de tirer de ce plan de constitution, surtout en le rapprochant de celui de 1718, et en y voyant persister une même idée, c'est que l'abbé est un fidèle partisan de l'aristocratie. On se tromperait fort. Nous avons dit tout à l'heure ce qu'était l'aristocratie de l'abbé : c'était le gouvernement *des meilleurs*, et non celui d'une partie de la nation, désignée sous le nom de *noblesse*. L'abbé est si peu partisan de la noblesse, qu'il veut la perfectionner, c'est-à-dire la supprimer. C'est ce qu'il appelle *rendre les titres utiles à la patrie*. Qu'on en juge par ce passage, qu'il eût été assez amusant de mettre sous les yeux de Saint-Simon :

« L'hérédité du titre de duc est très-nuisible aux États... Il est de l'intérêt de ces *fainéants honorés* qu'on ne leur reproche pas leur *fainéantise*, leur *peu de talents* et leur vie *inutile et oisive;* ainsi ils jettent autant qu'ils peuvent du mépris sur ceux qui travaillent et cherchent à se distinguer pour l'utilité de la patrie. »

« Ils prônent autant qu'ils peuvent et attachent une sorte de distinction aux fainéants comme eux, qui ne se piquent que d'être agréables à la cour ou dans le monde, qui raffinent sur les modes, sur les parures, sur les habits, sur les ajustements, etc.... »

« Or, s'il y a des maximes pernicieuses pour un État, ce sont certainement les maximes que tâchent d'établir les fainéants honorés et distingués par des titres honorables, quoiqu'ils ne soient nullement distingués, ni par le courage, ni par la vertu, ni par les talents utiles à la nation. »

« C'est l'exemple de ces ducs héréditaires qui, par leurs goûts et leurs occupations journalières, ressemblent plus à des enfants ou à des femmes qu'à des hommes, c'est cette malheureuse hérédité de titres honorables, qui est une des principales causes de cet étonnant affaiblissement de la monarchie d'Espagne; elle commence à affaiblir la nôtre. »

Voilà qui est péremptoire, en dépit de la polysynodie et du scrutin perfectionné, et voici ce que l'abbé propose : Le roi ne créera plus dorénavant de ducs héréditaires, mais seulement des *ducs personnels* (à vie). Il fera tout de suite ducs tous les maréchaux de France; il nommera trente comtes parmi les lieutenants généraux, du nombre desquels il tirera les maréchaux de France qu'il fera par la suite. Il créera enfin soixante titres de vicomtes sur le même modèle, « et ce seront là tous les titres du royaume, qui suffiront pour exciter et entretenir l'émulation parmi la noblesse. » L'abbé se pose cette objection : Tout cela est excellent; mais que deviendront les honneurs et les respects que l'on porte au cordon bleu? On laissera s'éteindre, répond-il, cet établissement *puéril* de Henri III, et le roi, désormais, ne donnera *de titres honorables à un sujet que selon le degré de son mérite national*, maxime d'État empruntée à Salomon : *Da illi honorem secundum meritum suum.*

Ce n'est rien moins que la suppresion de la noblesse. La noblesse, c'est le *privilége héréditaire*, et le titre est déjà, à lui seul, un privilége, quand on le reçoit en naissant. S'il

n'est plus héréditaire, il n'y a plus de noblesse. La qualité, dit Pascal, c'est d'être « en passe dès dix-huit ans, connu et respecté, comme un autre pourrait avoir mérité à cinquante ans; c'est trente ans gagnés sans peine. » La définition de Figaro, qui résume celle de Pascal, n'est pas seulement spirituelle, elle est profondément juste : Un noble est un homme qui s'est donné la peine de naître. Le fils aîné d'un pair d'Angleterre n'a qu'à venir au monde pour être pair *désigné*, et qu'à vivre jusqu'à vingt et un ans pour siéger à la chambre haute : voilà le vrai noble. Les distinctions personnelles ne sont point une forme perfectionnée de la noblesse : elles en sont la négation absolue, parce que la noblesse, c'est le privilége, et que les distinctions personnelles sont l'équité.

Le prétendu perfectionnement de l'abbé avait donc une grande portée. Son projet pour rendre les titres utiles à la patrie, est comme une ébauche de la Légion d'honneur. L'abbé devançait même Napoléon, avec ses maréchaux ducs et ses généraux comtes.

Il est donc bien certain que l'abbé n'était un ami ni des priviléges ni des privilégiés. On trouve, il est vrai, dans le pêle-mêle de ses écrits, un *Mémoire pour obtenir le droit de substituer*, dans les six provinces où ce droit n'existait pas, Normandie, Bretagne, partie de l'Auvergne, Bourbonnais, Nivernais et Marche, et on y voit, non sans étonnement, que l'abbé ne réclamait ce droit que pour les familles nobles, tandis que dans les autres provinces, grandes ou petites, le droit de substituer appartenait à la roture aussi bien qu'à la noblesse. C'est là une contradiction, sans aucun doute, avec l'esprit si peu favorable à l'aristocratie que je viens de signaler; mais cette contradiction est plus apparente que réelle. Il eût certainement été plus logique de demander le droit de substituer pour tous, d'autant plus qu'il existait dans le reste de la France; mais on peut pardonner à l'abbé d'avoir craint une fois, fût-ce mal à propos, d'être trop hardi, et on ne tarde pas à reconnaître que ce n'est pas une

pensée aristocratique qui l'inspirait. Les substitutions lui paraissent bonnes, non comme venant à l'appui du droit d'aînesse, mais comme protégeant la fortune des enfants contre les dissipations d'un père prodigue. Ce qu'il veut, c'est « ôter aux dissipateurs le pouvoir funeste de vendre et d'aliéner les biens de leurs familles au grand préjudice de leurs enfants. » Il n'a pas d'autre pensée que celle-là, qui est simplement morale et nullement aristocratique; elle l'est même si peu qu'il n'admet pas de substitution au profit d'un seul enfant, mais de tous. Or, c'est précisément à ce titre et à cette condition que la loi moderne, qu'on n'accusera certes pas d'être aristocratique et qui a supprimé les substitutions en principe, les a conservées en fait. D'ailleurs, ce qui achève de mettre hors de doute les sentiments de l'abbé en pareille matière, c'est qu'il veut l'abolition des biens nobles [1] (consentant seulement à ce que les nobles payent l'impôt sur un pied plus modique que les roturiers), et qu'il ne veut pas du droit d'aînesse. Nous aurons ses aveux sur ce dernier point.

Venons maintenant aux projets de l'abbé qui touchent non plus à l'ensemble du gouvernement, mais aux diverses parties de l'administration. Pour plus d'ordre, nous les rattacherons, suivant leur objet, aux départements de l'administration, tels qu'ils sont constitués aujourd'hui.

Commençons par l'*Intérieur* et la *Police*.

INTÉRIEUR ET POLICE.

L'abbé avait trois choses en horreur : les disputes théologiques, les duels et le jeu. C'étaient pour lui trois pestes qu'il appelle maladies publiques, maladies populaires, maladies d'État, et auxquelles il applique le même remède, avec plus de bonne volonté que de chances de succès; ce

[1] VII, 92.

remède, c'est l'intervention énergique et souveraine de l'État.

Il y eut un jour en Hollande deux curés, nommés Gomarus et Arminius, qui soulevèrent une querelle théologique. Gomarus, fort de l'autorité de saint Augustin et de saint Paul, interprétés dans le même sens par Calvin, soutenait que les hommes étaient damnés ou sauvés par prédestination, c'est-à-dire par le bon plaisir de Dieu; et Arminius, en homme sensé et en bon citoyen, soutenait que les hommes étaient damnés ou sauvés selon leurs œuvres. La querelle s'échauffa. Qu'aurait dû faire la république? Imposer silence aux deux contestants, un silence absolu. Au lieu de ce parti si sage, on prit une mesure absurde. On convoqua un synode à Dordrecht, et ce synode ouvrit la persécution contre les partisans d'Arminius : calamité déplorable qu'on eût évitée par une simple mesure de police. « *Grand silence*, « *point de concile*[1], telle est la maxime de la bonne police « chrétienne et civile. Et si les théologiens s'obstinent, « qu'on les mette aux petites maisons et qu'on les traite « comme des fous. » Que serait-il arrivé si, au temps de Charles-Quint, il y avait eu dans l'empire un *conseil du silence?* Luther aurait eu la bouche close et la Réforme n'aurait point eu lieu. Quel résultat! il ne s'agit, pour en obtenir de pareils, que d'instituer un *conseil du silence*, les choses faites par des conseils valant toujours mieux que celles qui sont faites par un seul homme, et l'autorité du magistrat de police pouvant être, en pareille matière, considérée comme insuffisante. Quoi de plus facile?

L'abbé paraît connaître bien peu et l'histoire et la nature humaine. Il avait été témoin de la triste fin du jansénisme et de cette interminable affaire de la bulle *Unigenitus*. Des démêlés de cette nature, au milieu de la France du dix-huitième siècle, lui avaient, à bon droit, paru une simple affaire de police. C'est bien en effet au successeur de La

[1] Sur les disputes séditieuses des théologiens.

Reynie et de d'Argenson qu'il appartenait d'interdire, par mesure d'ordre, les miracles du cimetière Saint-Médard. Mais quelle erreur d'avoir généralisé la mesure, comme si les cas devaient toujours ressembler à celui dont l'abbé avait été témoin! Il fallait distinguer, et ne pas confondre la Réforme avec l'affaire *Unigenitus*. Lorsque les disputes séditieuses des théologiens, comme il les appelle, sont le cri de la conscience des peuples, il est aussi chimérique de demander à la police de les étouffer, qu'il le serait de vouloir empêcher l'eau de couler ou le feu de brûler. On eût dû, dit l'abbé, imposer silence à Gomarus et à Arminius; et qui donc l'eût fait, si toute la Hollande était ou gomariste ou arminienne? On eût dû imposer silence à Luther : eh! sans doute, le pape et l'empereur n'eussent pas demandé mieux : mais le moyen, si l'Allemagne était luthérienne? Ce n'était plus alors une affaire de police, c'était une conquête, et une conquête impossible. L'événement le prouva bien. Les disputes des théologiens ne sont pas toujours ce que l'abbé pensait et ce qu'il avait vu : elles sont aussi parfois un de ces souffles de l'esprit auxquels rien ne résiste, une de ces manifestations toutes-puissantes de l'opinion, qui sont les grandes crises de la vie des peuples, et qu'il n'est donné à aucune puissance sur terre d'étouffer.

Il en est de même du duel. Il doit échapper à l'action de la police, parce qu'à tort ou à raison, il relève d'un sentiment sur lequel aucun pouvoir n'a prise. Non que je veuille en faire ici l'apologie; à Dieu ne plaise! Le duel n'est fondé ni en justice ni en raison; on l'a surabondamment démontré. Et pourtant il subsiste. Il faut donc qu'il y ait en lui autre chose qu'un déni de justice révoltant, qu'une tyrannie exercée par la violence sur le droit. S'il n'était que cela, il y a longtemps qu'il aurait disparu : le mal ne subsiste en ce monde que par ce qu'il a de bien. Qu'a donc de bien le duel? Il prouve que celui qui l'accepte met au-dessus de la vie le soin de son honneur et expose résolûment l'une pour sauver l'autre. Que ce soit bien souvent à tort, que l'on

place mal son honneur, qu'on en exagère la susceptibilité, tout cela est non-seulement possible, mais très-vrai : toujours est-il qu'un duel, quelque déraisonnable qu'il soit, met aux prises deux hommes qui préfèrent quelque chose à la vie. Or, comment peut-on penser qu'un sentiment qui est plus fort que l'amour de la vie, va céder à une loi ou à un règlement de police? L'amour de la vie est si bien considéré comme le plus puissant de nos instincts, que la justice, pour effrayer le crime, n'a rien de plus terrible que la peine de mort. Quelle peine peut arrêter celui qui a fait d'avance le sacrifice de sa vie? Richelieu menaça les duellistes de leur couper la tête et tint parole à quelques-uns : le duel disparut-il pour cela? La justice, aujourd'hui, beaucoup plus sage, ne poursuit dans le duelliste qu'un meurtrier, sorte de moyen terme qui maintient la réprobation dont la société doit frapper le duel, mais qui constate en même temps l'impuissance de la loi devant la force du préjugé et des mœurs. Quel est le duel que cette loi a empêché et empêchera jamais?

Une seule chose peut venir à bout du duel, c'est le progrès de la raison universelle. Le jour où l'on aura autant d'égards pour l'honneur d'autrui qu'on en exigera pour le sien propre, où l'offenseur ne craindra pas de reconnaître ses torts et de les réparer, où l'offensé croira son honneur sauf quand la réparation aura été suffisante, ce jour-là le duel n'existera plus, et les mœurs auront fait ce que ne fera jamais la loi.

L'abbé avait adressé un mémoire contre les duels à Louis XIV dans le courant de 1715. Il affirme que le grand roi l'avait goûté, puisqu'après sa mort le Régent en trouva un exemplaire dans une cassette où étaient ses montres, quelques bijoux et plusieurs papiers importants. En voici le résumé.

Le duel est une maladie populaire, moderne et barbare. Elle ne fut connue ni des Romains ni des Grecs, et elle ne l'est pas des Orientaux.

Cette maladie est considérable, car elle emporte en dix ans plus de deux mille officiers et gentilshommes; mais elle n'est pas absolument incurable, et voici le remède.

Il faut instituer un *conseil d'honneur*, qui sera composé des maréchaux de France, de deux lieutenants généraux, deux maréchaux de camp, deux chefs d'escadre, deux brigadiers, deux colonels, deux capitaines de vaisseau. Tout offensé viendra se plaindre au conseil, qui exigera réparation de l'offenseur. Tout officier, en entrant au service, et tout gentilhomme, donnera solennellement sa parole d'honneur de ne jamais se battre en duel et de porter ses affaires d'honneur devant le conseil. L'officier supérieur, prince du sang ou maréchal, qui lui remettra son épée, lui adressera en même temps ces paroles : Monsieur, cette épée est au roi et à l'État; je vous la donne à condition que vous ne la tirerez jamais pour aucun duel. Cette remise de l'épée et la prestation du serment auront lieu, autant que possible, dans les grandes revues et sous les auspices d'un prince du sang.

Quiconque aura fait un appel (proposé un cartel) et se sera battu en duel, sera mis en prison *aux petites maisons*, puis maintenu longtemps en curatelle pour avoir manqué à la parole d'honneur donnée au roi. Les maîtres d'armes seront interdits. Défense sera faite aux officiers de porter l'épée en dehors de leur service. Enfin l'offensé qui se plaindra au tribunal et l'offenseur qui refusera l'appel, recevront du ministre, de la part du roi, une lettre d'*honnêteté* et de *remerciement*.

Tous ces remèdes, bien appliqués, ne pourront manquer de détruire cette opinion gothique, aussi extravagante que pernicieuse.

Voilà bien des erreurs. Et d'abord l'exemple des anciens et des Orientaux n'a, en pareille matière, aucune autorité. S'il ne s'agissait que de confondre l'abbé de Saint-Pierre, on pourrait lui dire : Comment! vous, le contempteur des anciens, vous, qui ne cessez de répéter que l'antiquité fut

l'enfance de la raison humaine, vous alléguez l'autorité des anciens? Mais prendre l'abbé en contradiction avec lui-même est partout un avantage trop facile et, ici, ne serait pas une raison. La vraie et seule raison à opposer à cet exemple, c'est que les anciens, Grecs et Romains, ne connaissaient pas ce sentiment moderne de l'honneur, qui a enraciné le duel dans nos mœurs, et qui est, quoi qu'on fasse, l'un des grands ressorts de nos sociétés. Les Orientaux ne l'ont pas davantage, et, en vérité, on le leur souhaiterait, dût le duel faire chez eux bien des ravages. Le bel exemple à citer aux Français du dix-huitième siècle que celui des Turcs, des Persans, des Chinois et des Hindous! Les Hindous ne se battent pas en duel : donc le duel est mauvais! Quelle raison! Et le grand peuple que les Hindous!

Le projet, en outre, est défectueux. Il ne s'applique qu'aux officiers. Il est vrai qu'au temps de l'abbé, le duel était comme un de leurs priviléges; mais ce privilége devait partager le sort des autres et devenir le droit de tous. Or tous ceux qui ne font pas profession de porter l'épée et qui, par conséquent, n'ont pas à la recevoir, sous conditions, des mains d'un supérieur, comment les empêcher de la prendre pour la défense de leur honneur?

Enfin, et c'est là l'erreur capitale, comment supposer que la discipline militaire prévaudra sur le sentiment de l'honneur? On voulut un jour introduire dans l'armée française la coutume humiliante de frapper le soldat : il fallut y renoncer bien vite, « le soldat français n'aimant du sabre que le tranchant. » Et le soldat d'alors n'était pas celui d'aujourd'hui, qui, recruté indifféremment dans toutes les classes de la société, peut être gentilhomme ou fils de famille; c'était l'enfant de la plèbe, artisan ou laboureur. Tels étaient les hommes qui ne voulurent pas recevoir les coups de plat de sabre du comte de Saint-Germain. Et l'abbé peut croire que les officiers, tous gentilshommes, seront moins soucieux de leur honneur que les soldats plébéiens? Il n'est pas un d'eux, même de ceux qui se firent battre si souvent par le

grand Frédéric, qui n'eût souri de pitié aux propositions philanthropiques du bon abbé. Quoi! leur demander leur parole d'honneur de ne pas défendre leur honneur? Menacer les braves des petites maisons et promettre aux lâches les félicitations du roi? Malheureux celui qui se serait exposé à ces félicitations-là! Il les aurait payées cher.

L'abbé pouvait-il être plus heureux dans sa louable aversion contre les jeux de hasard? Et avait-il enfin trouvé là quelque chose qui tombât sous l'action de la loi? Pas davantage. Il déplore plusieurs fois, et particulièrement dans ses *Annales politiques*, les ravages impunis du jeu. Il signale le prince de Carignan et le duc de Gesvres (ce dernier gouverneur de Paris) comme tenant deux tripots, dont l'un rapporte au premier vingt-cinq mille onces d'argent par an (commerce, il faut croire, auquel la noblesse pouvait se livrer sans déroger), et, emporté par son indignation, il ne demande rien moins que l'interdiction formelle de tout jeu de hasard[1]; toute dette de jeu sera tenue pour nulle, et quiconque en réclamera ou en contractera une, sera mis à Saint-Lazare.

Voilà une dure exigence, si dure même qu'elle en est déraisonnable. Un père de famille ne parviendrait pas à exercer dans sa propre maison la police que l'abbé veut faire exercer par le roi de France sur vingt-cinq millions de sujets. Là, encore, c'est à l'éducation et aux mœurs à faire tout. C'est à elles, si elles le peuvent, à faire prendre en aversion les jeux de hasard, et à déraciner des esprits cette opinion que les dettes de jeu sont sacrées. La loi n'y peut absolument rien et la preuve en est que depuis Charlemagne jusqu'à la révolution de 1789, les ordonnances et édits portant interdiction des jeux de hasard sont innombrables; rien n'atteste mieux que leur grand nombre leur parfaite inutilité. Et qui pouvait, d'ailleurs, les prendre au sérieux, quand la cour elle-même, quand le salon du roi, ressemblait à un tripot? Les

[1] *Recueil de vérités morales et politiques*, 329.

édits de Louis XIV contre les jeux de hasard, devaient avoir le même succès que ceux d'Auguste contre la corruption des mœurs et le relâchement des liens de la famille. Tout ce que l'État pouvait faire en pareil cas, c'est ce qu'il fait aujourd'hui : interdire le trafic et l'étalage public du jeu, faire fermer tous les tripots, à commencer par celui du duc de Gesvres; le reste lui échappait.

L'abbé n'est pas toujours aussi malavisé, et tous les perfectionnements qu'il demande en matière d'administration ne sont pas des chimères; bien loin de là. C'est ainsi qu'il ne cesse de réclamer l'organisation et l'emploi régulier de la *statistique* [1]. Le mot, seul, n'y est pas encore.

« Notre politique est encore dans l'enfance, dit-il très-justement, puisque nous en sommes encore à dire que nos ministres, chacun dans leur département, devraient avoir soin de procurer au public des dénombrements exacts de tout ce qui entre dans la science du gouvernement. » Comment, en effet, administrer sans statistique, c'est-à-dire sans la connaissance exacte et des besoins et des ressources de l'État? Un État sans statistique, c'est une maison de commerce sans livres, dont le chef ne connaît au juste ni son actif ni son passif. On ne peut y administrer qu'à peu près, et on court le risque de faire figurer le passif à l'actif, et réciproquement. La nécessité de la statistique est si évidente qu'on se demande comment on a pu faire pour s'en passer si longtemps. Colbert, le fondateur de l'administration française, s'en occupa le premier; dès 1664, il demanda aux maîtres des requêtes envoyés dans les provinces, une véritable statistique politique, industrielle et morale, de la France; le même travail fut demandé plus tard aux intendants pour le duc de Bourgogne; mais malgré ces deux essais et ceux qu'on put tenter ensuite, sur une moindre échelle, il n'y a pas d'erreur à dire que l'administration de l'ancien régime fonctionna sans statistique, et qu'il fallut attendre

[1] De l'utilité du dénombrement.

jusqu'au consulat, pour voir cette science si utile définitivement organisée, et devenue l'un des maîtres ressorts de la machine administrative.

L'opuscule de l'abbé, intitulé : *Utilité des dénombrements*, contient quelques-uns des essais, un peu hasardeux, de cette science à son début. Nous y voyons que, d'après le dénombrement ordonné vers 1682, sous Colbert, la population de Paris était de huit cent mille âmes, et qu'il y avait à Paris, année commune, dix-neuf mille morts et vingt mille naissances. Il faudrait donc, dit l'abbé, huit cents ans pour doubler la population de Paris; mais en tenant compte de tous les accidents qui peuvent ralentir le mouvement de la population, comme guerres, pestes, etc..., il n'y a pas d'exagération à fixer à douze cents le temps nécessaire pour arriver à ce chiffre double. « J'avais cru, dit-il, que la multiplication du genre humain allait beaucoup plus vite. » Il ne se trompait pas, car, un peu plus de cent ans seulement se sont écoulés, et Paris a déjà plus de quinze cent mille âmes et la France plus de trente-six millions d'habitants.

On attribuait alors à la France vingt millions d'habitants; autant à l'Angleterre et à la Hollande réunies; vingt-quatre à l'Allemagne; seize à l'Italie; seize à l'Espagne : tous chiffres assez vraisemblables, quoique peut-être au-dessus de la réalité pour l'Espagne et l'Angleterre, un peu au-dessous pour toutes les autres puissances. Mais en voici qui sont singulièrement exagérés : États Scandinaves, seize millions; c'est tout au plus s'ils en ont aujourd'hui sept ou huit; Pologne, vingt millions; il en faut rabattre plus de moitié; Turquie, vingt-quatre millions, etc...

L'abbé cite comme exemple d'un bon dénombrement un extrait du *Journal de l'Académie royale de Londres* : c'est un recensement de la population de Breslau, en 1661, fait par M. Neumann, accompagné de commentaires de Halley, pour faire ressortir l'avantage de ces sortes de dénombrements. Les Anglais, dit l'abbé, sont là-dessus encore plus avancés que nous, leurs dénombrements sont plus fréquents

et plus exacts que les nôtres; le parlement en demande souvent. Ce serait chez nous à l'Académie politique à se charger de ce soin, ou plutôt à en charger les intendants, si bien placés pour toutes ces informations.

Une autre chose que réclame le bon abbé, avec non moins de raison, c'est une publicité officielle. On se demande encore comment une idée aussi simple et aussi utile n'avait pas été mise à exécution par quelque grand ministre, un Colbert ou un Turgot. Il fallut les derniers États généraux pour faire naître le *Moniteur*.

L'abbé propose l'établissement de six annalistes de l'État: trois pour le ministre du dehors, deux pour celui du dedans, et un pour celui des finances. Ils seront pris dans l'Académie politique et toucheront une pension de deux mille livres. Ils auront pour fonction de conserver à la postérité des *Annales* authentiques et bien circonstanciées des principaux événements de chaque règne, et d'instruire leurs concitoyens de leurs vrais intérêts et des plus sages maximes de gouvernement. Quelle ressource pour nous si nous possédions ces *Annales*, depuis le commencement de la monarchie! Et l'on ne peut pas dire que les gazettes tiennent lieu de ces *Annales* : les gazettes sont le plus souvent mal informées et satiriques; or, ce qu'il faut, ce sont précisément des écrivains qui soient bien exactement informés des faits, et *qui exagèrent, s'ils doivent exagérer, plutôt en bien qu'en mal et dans un sens favorable au gouvernement.* Il n'y a pas à en douter; ce que l'abbé demande, ce ne sont pas les journaux, ce n'est pas ce qu'on appelle la presse, et surtout la presse libre : c'est purement et simplement le *Moniteur*. Ce vœu, si modéré, était encore trop hardi, apparemment, pour l'esprit de routine de l'ancien régime.

Un autre perfectionnement, qui était aussi réservé pour des jours meilleurs, c'est l'extinction de la mendicité, cette plaie des États mal gouvernés. L'abbé n'a point vu de mendiants en Hollande, et il en voit en France des multitudes. N'y a-t-il aucun moyen de fermer cette plaie honteuse?

La première chose à faire serait de répartir plus équitablement les tailles; beaucoup de malheureux taillables, n'ayant plus le moyen de nourrir leurs enfants, sont forcés de les envoyer mendier. Ensuite il faudrait ne plus donner d'aumônes manuelles; ces sortes d'aumônes tombent le plus souvent à ceux qui le méritent le moins et entretiennent la fainéantise et la friponnerie. Ce qu'il faut, c'est donner du travail à ceux qui en manquent, forcer à travailler ceux qui le pourraient et ne le veulent pas, recueillir les estropiés, les malades, les vieillards, tous ceux enfin qui ne pourront pas travailler, et les assister. Voilà le seul moyen d'éteindre la mendicité. Les Hollandais trouvent les fonds nécessaires pour ces dépenses en mettant des droits sur les boissons à leur entrée dans les villes : pourquoi ne ferait-on pas comme eux? Il y a déjà à Paris quarante-cinq sous d'entrée sur chaque muid de vin (dont vingt-cinq pour les malades de l'Hôtel-Dieu et vingt pour les pauvres renfermés à l'Hôpital général); mais si ces quarante-cinq sous ne suffisent pas, s'il en faut quinze autres, y a-t-il à hésiter un seul instant? Sans doute, les villes sont déjà fort chargées d'octrois; mais la subsistance des pauvres est de toutes leurs dettes la plus ancienne et la plus pressée.

Telles étaient à peu près les raisons que l'abbé développait dans un mémoire intitulé : *Projet pour renfermer les mendiants*, et qu'il adressa à Fleury en 1724. Ce mémoire fut, l'année même, suivi d'une ordonnance, à l'exécution de laquelle on tint la main pendant deux ans et qu'on laissa tomber ensuite. Ce qui ne serait pas arrivé, dit l'abbé, si l'on avait eu un bureau perpétuel chargé de ces soins.

Ailleurs encore il revient sur cette question, qu'il a fort à cœur, et, dans son livre du *Gouvernement intérieur de l'État*, il écrit ces paroles : « Celui qui est dans l'extrême pauvreté a *un droit réel et positif*, une action de droit naturel sur le riche; *sa grande misère fait son droit, et un droit incontestable*. Or, n'est-ce pas à la bonne police à faire en sorte, par un bon règlement, que ce *droit du pauvre sur le*

riche soit acquitté et que la première de toutes les lois de la société soit observée? Ainsi, il paraît qu'en faveur des pauvres familles de Paris il faut un règlement qui fasse payer à tous les citoyens riches l'aumône de justice qui est due aux citoyens qui sont en danger de périr de misère[1]. » Voilà une affirmation catégorique du *droit à l'assistance*, qui aurait pu être signée par Rousseau et servir de préambule à un décret de la Convention. Des exagérations de cette nature ne sont pas rares au dix-huitième siècle, et elles rempliront l'histoire de la révolution. L'excès du mal amène l'excès du remède, qui n'est qu'un autre mal, souvent pire que le premier. Les siècles réformateurs sont, pour ainsi dire, condamnés à ces dangereuses erreurs, et les âmes honnêtes en sont peut-être moins exemptes que les autres.

Le souhait de l'abbé n'était pas une nouveauté. Il y avait longtemps déjà que le gouvernement faisait, ou plutôt voulait faire, ce que l'abbé demandait. Les ordonnances contre les mendiants étaient aussi nombreuses que les ordonnances contre les jeux de hasard et les duels, et tout aussi vaines. Ce n'est pas qu'elles péchassent par trop de douceur, car, jusqu'en 1777, sous Louis XVI, elles ne promettaient au mendiant et vagabond saisi rien moins que les galères. En 1596, on avait expulsé dans les vingt-quatre heures tous les mendiants de Paris, sous peine *de la hart*. Et malgré ces pénalités terribles, la mendicité ne cessa de ronger la France, jusqu'à l'établissement du régime nouveau. C'est que la principale cause en était, comme le sentait bien l'abbé, dans la constitution même de l'état social, et surtout dans cet absurde système d'impôts qui consistait à demander le plus à ceux qui avaient le moins. La mendicité était, dans nos malheureuses campagnes, la conséquence nécessaire de la taille. A quoi servait-il de s'en prendre à l'effet, quand on laissait subsister la cause, toujours active et féconde? Les ordonnances étaient condamnées à n'être qu'une lettre morte,

[1] VII, 253.

et ce ne sont pas les quinze sous par muid de l'abbé qui eussent été plus efficaces. Le seul remède à ce mal, comme à tant d'autres, c'était celui que la Providence tenait en réserve, et qui s'appela la Révolution.

L'avenir devait complétement réaliser, trop complétement peut-être, un autre vœu de l'abbé. Par la force des choses, c'est-à-dire par le progrès naturel de cette centralisation puissante que nos rois ont fondée et qu'ont fortifiée toutes nos révolutions, Paris a pris un accroissement tel, qu'il semble tendre de plus en plus à absorber en lui toute la vie de la France. C'est un fait dont tout le monde est frappé, dont beaucoup s'alarment. Déjà, dès le temps de l'abbé, il était incontestable, et les quelques restes de vie provinciale que l'unité monarchique avait laissé subsister, allaient s'éteignant peu à peu et en silence. L'abbé ne voudrait pas qu'on les laissât mourir de leur belle mort; il trouve que les choses ne vont pas assez vite, et que le gouvernement devrait favoriser davantage l'*agrandissement continuel de la capitale*. Il en fit le sujet d'un opuscule spécial.

Il est inépuisable sur les avantages du séjour de la capitale, et il n'a pas de peine à montrer que la capitale offre à toutes les conditions « plus d'amusements, plus de spectacles, plus de promenades, plus de conversations, plus de commerce, plus de nouvelles, plus de nouveautés, en un mot, plus de sortes de plaisir. » C'est là qu'on trouve les ressources les plus abondantes et les plus variées pour son instruction, pour sa santé, pour l'éducation de ses enfants, pour sa fortune; nulle part ailleurs on n'est plus libre, plus maître de soi; nulle part il n'est plus facile de régler sa dépense sur son revenu. Tout cela est vrai en général, et l'abbé n'a pas moins raison quand il considère la chose d'un autre point de vue et de plus haut :

« C'est proprement de l'idée que l'on prend de la capitale que dépend la réputation de la nation [1]. S'il y a beaucoup

[1] Oui, cela est vrai du commun des voyageurs; mais il y aurait des

de personnes très-savantes, d'autres très-polies, d'autres d'une conversation agréable, enjouée ; si la manière de vivre y est commode et pleine de liberté et cependant de bienséance ; s'il y a dans la ville sûreté entière pour les étrangers qui ne voyagent que pour s'instruire ; si les étrangers y sont plus protégés et même plus favorisés par les habitants ; s'ils y trouvent plus facilement qu'ailleurs et commodités, et plaisirs, et amusements, et occupations utiles, et conversations avec les plus habiles dans les arts et dans les sciences, une pareille capitale deviendra la *capitale de l'Europe et la ville de toutes les nations ;* la plupart des étrangers souhaiteront d'en devenir habitants, et remporteront de la nation l'idée de prééminence qu'ils inspireront ensuite à leurs amis, à leurs parents, à leurs enfants ; ce qui rendra la nation aimable et la capitale très-fréquentée, et par conséquent très-riche. »

« Nous avons rendu notre nation suspecte aux étrangers durant trente ou quarante ans, parce que nous avons voulu agrandir notre territoire, ce qui ne se pouvait faire qu'à leurs dépens. Heureusement nous commençons à quitter ces fausses idées d'agrandissement extérieur de territoire pour songer aux agrandissements intérieurs, qui sont bien plus réels, bien plus faciles, beaucoup plus considérables, plus durables, infiniment moins coûteux, et tels surtout que nos voisins ne sauraient jamais nous les reprocher et s'en plaindre, lorsqu'il ne tient qu'à eux de nous imiter. »

« ... Cette sorte d'empire volontaire, qui vient de la supériorité de la raison, est la seule manière désirable de dominer sur les nations civilisées, et la seule supériorité que les nations civilisées aiment à reconnaître, parce qu'elles ne la reconnaissent jamais sans plaisir et sans utilité. »

Cette page a-t-elle été écrite en 1730 ou en 1859 ? Est-ce du Paris de Louis XV qu'il y est question, ou de celui de Napoléon III ?

exceptions à faire pour les observateurs, pour tous ceux qui ne jugent pas des choses par la surface.

Mais voici qui est plus curieux encore. L'agrandissement de la capitale doit amener avec lui, dit l'abbé, plusieurs perfectionnements nécessaires; et par exemple :

Il faut divers lieutenants de police pour les divers quartiers d'environ cent mille habitants; mais il faut un magistrat général de police, qui aura seul relation à la cour pour en recevoir les ordres importants.

Il faut de même augmenter en proportion le nombre des archers.

Il faut augmenter, en proportion, la facilité des communications, soit par eau, soit par terre.

Il faut élargir insensiblement les rues du centre.

Il faut multiplier et agrandir, en même proportion, les halles et les places des marchés.

Sans aucun doute, le spectacle de Paris moderne doit faire, au paradis, l'une des plus grandes joies du bon abbé.

Il a dû cependant éprouver une petite déception. L'un des avantages de l'agrandissement de la capitale, à son avis, c'est qu'il y aura plus de sûreté pour le gouvernement contre les guerres civiles.

Plus la capitale sera grande et peuplée, dit-il naïvement, plus il sera aisé de l'affamer si elle se révoltait. Donc, ou il n'y naîtra pas de révoltes, ou elles seront calmées en peu de jours par l'environnement des troupes qui en fermeraient les avenues. On le vit bien en 1789, et plus d'une fois depuis.

Pour plus grande sûreté contre les révoltes, ajoute-t-il, il serait facile au roi d'avoir aux différentes avenues, deux lieues au-dessus et au-dessous de la rivière de la capitale, et sur les grandes routes, *plusieurs petits camps fortifiés avec des casernes et du canon.*

Enfin, une ville où il n'y a ni armes défensives ou offensives, ni habitants disciplinés; où la plupart des magistrats et le gros des bourgeois ont une grande partie de leurs revenus sur le roi; où les principaux habitants ont des charges et des pensions dépendant de la cour, etc., etc.; une

telle ville ne saurait prendre le parti de se révolter et ne peut voir partout que des motifs de soumission. Que penserons-nous de ce passage, en l'an de grâce 1859 ?

Notre histoire contemporaine aurait appris bien des choses à l'abbé, celle-ci entre autres : c'est que, contrairement à ce qu'il pensait, plus une capitale est grande et plus il est difficile de la maîtriser ; moins encore à cause de sa force matérielle et du nombre immense de bras qu'elle peut lever à un jour donné, que parce qu'elle est, en réalité, toute la force intellectuelle et morale d'un peuple condensée dans une seule ville. L'explosion en est terrible ; c'est le souffle des trompettes de Josué. Cet état de choses a un avantage, mais non pas celui que l'abbé croit y voir : il ne rend pas les guerres civiles impossibles, mais il les simplifie et les abrége. Concentrées dans les murs d'une seule ville, elles sont décidées tout de suite. La capitale, à elle seule, se charge de la besogne de toute la nation, et la fait toujours, sinon très-bien, au moins très-vite. Incontestable progrès ; car, en attendant que les guerres civiles soient devenues impossibles, tout ce qu'on peut souhaiter c'est qu'elles soient courtes. Grâce aux grandes capitales, le problème est résolu.

Autre chose encore échappa à l'abbé. Si vous concentrez toute la vie d'une nation dans sa capitale, comme la capitale, quelques développements qu'elle prenne, ne sera jamais qu'une très-petite partie du tout, il s'ensuivra qu'il y aura excès de vie sur ce seul point, et mort partout ailleurs. C'est là un grand mal, et l'un des problèmes de notre société moderne est précisément de concilier cette unité puissante qui fait la force et l'originalité de notre pays, et qui est sortie du génie même de la nation, avec la liberté nécessaire aux administrations locales pour ranimer et entretenir dans tous les membres la vie trop exclusivement concentrée au cœur. Il est incontestable que la France a toujours penché de ce côté-là ; mais ce n'est pas une raison pour la pousser, comme faisait l'abbé, du côté où elle penchait.

Mentionnons, pour finir, que l'abbé demande des punitions *rigoureuses* contre les imprimeurs et copistes des libelles *visiblement ironiques et satiriques*[1]; qu'il veut pour les pauvres (et j'appelle pauvres, dit-il, ceux qui n'ont pas trente livres tournois de rente) la faculté de travailler le dimanche *après midi*[2]; qu'il trouve insuffisant le nombre des maisons de correction[3], et qu'il propose une taxe du pain[4] : toutes choses excellentes et que l'avenir devait réaliser.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Avant tout, il faut signer les cinq articles et constituer la diète européenne. Ce perfectionnement-là contient tous les autres. L'abbé en signale pourtant quelques-uns, qui, bien que secondaires, ne sont pourtant pas, à ses yeux, sans importance.

Il veut qu'on forme dans l'Académie politique un bureau *où l'on apprendra à négocier*[5] : invention digne de la *pépinière d'observateurs* qu'il propose en même temps. L'abbé, qui avait été diplomate, devait bien savoir que ce métier est un de ceux qu'on n'a pas besoin d'apprendre et auxquels on est toujours préparé. La diplomatie, en dépit de la réputation de profondeur qu'on veut bien lui faire, est la chose du monde la plus simple : elle consiste à constater les faits accomplis. Elle regarde, compte, prend acte et signe : voilà tout. Quand on se hasarde à demander à la diplomatie la solution d'une question en suspens, le seul résultat qu'on puisse obtenir c'est une constatation en bonne et due forme que la question n'est pas résolue : seulement on n'arrive ja-

[1] VII, 189.
[2] VII, 73.
[3] VII, 77.
[4] VII, 82.
[5] *Recueil de vérités morales et politiques*, 324.

mais à un résultat de cette importance qu'après beaucoup de temps et de cérémonies, ce qui contribue à entretenir une portion du public dans l'idée que la diplomatie a réellement fait quelque chose. Comme moyen d'action dans les affaires politiques, il faut bien l'avouer, en dehors de la force, il n'y a rien. Quand la force a dit le dernier mot, arrive la diplomatie qui l'enregistre ; mais demander ce dernier mot à la diplomatie, serait une grande duperie :

Tollitur e medio facundia ; vi geritur res.

Ayez de bonnes armées et vous aurez toujours d'excellents diplomates. Soyez battu, toute la diplomatie du monde ne vous sauvera pas d'un traité désastreux. Il n'y a donc aucun besoin d'avoir *une école de négociations*. En réalité, la seule condition rigoureusement exigible pour être diplomate, c'est d'être bien élevé.

L'abbé demande une sorte de concordat avec la cour de Rome[1], pour répartir d'une manière plus équitable et plus utile à la société les revenus ecclésiastiques. L'archevêché de Tours, dit-il, a un revenu de quatre mille onces d'argent. Ceux de Cambrai et de Narbonne, qui n'ont pas plus de charges, valent cinq fois plus (celui de Tolède, en Espagne, quarante fois plus). L'abbaye de Saint-Bertin, en Flandre, vaut cent soixante mille livres de revenu à l'abbé et à ses trente-deux religieux. La Trappe, qui a quatre fois plus de religieux, n'a pas la dixième partie du revenu de Saint-Bertin. C'est ce superflu énorme de certains bénéfices qu'il s'agit d'utiliser pour le plus grand bien de la société. Le concordat de François Ier y avait déjà pourvu en consacrant l'usage des pensions ecclésiastiques établies sur le revenu des grands bénéfices; mais il y a d'autres mesures à prendre.

Une pension est prise sur les revenus d'un bénéfice. Le pensionnaire meurt, la pension s'éteint avec lui au profit du titulaire du bénéfice. Ne serait-il pas plus convenable et

[1] XVI, 104. — VIII, 136 et suiv.

plus juste que le roi, par un indult ou autrement, eût le droit de nommer tout de suite un nouveau pensionnaire? Il y a actuellement en France, dit l'abbé, cent archevêchés et évêchés, huit cents abbayes et deux cents prieurés à la nomination du roi : en tout, onze cents bénéfices. Sur ces onze cents bénéfices, tant évêchés qu'abbayes, on peut supposer actuellement mille pensions; si le roi avait, par un indult, le droit de nommer aux pensions vacantes, il aurait le double de pensions à distribuer, et par conséquent le double de services à demander et à espérer.

L'abbé voudrait que ces pensions pussent être données non-seulement aux administrateurs ecclésiastiques des hôpitaux et des colléges, aux prédicateurs, etc., mais encore aux officiers séculiers qui s'en seraient rendus dignes par leurs services. Ces pensions, dit-il, après tout, ne sortiraient pas de l'Église, vu « que l'Église n'est autre chose que le « total des fidèles soit enseignants, soit enseignés. Et *d'ail-* « *leurs les biens temporels de l'Église enseignante ne sont-ce* « *pas des concessions de l'État? Ne sont-ils pas conservés et* « *augmentés par le bon gouvernement des fidèles séculiers?* » Quand on a lu de telles paroles, on est sûr du vote que l'abbé aurait émis, à la Constituante, sur la proposition de l'évêque d'Autun; et il aurait répondu à Montlosier ou à Maury : De quoi vous plaignez-vous? Est-ce que la nation n'est pas dans l'Église? C'est l'Église enseignée, voilà tout; vos biens ne sortent pas de la maison.

Est-il besoin de dire que la juste distribution de ces pensions devra être assurée par l'inévitable et infaillible scrutin perfectionné, et que l'Église enseignante y gagnera beaucoup, « surtout lorsque le mariage sera devenu libre « aux ecclésiastiques qui auront obtenu les dispenses des « canons de quelques conciles de l'Église latine? » Nous savons déjà tout cela.

Un autre point à régler est la situation d'environ deux mille prieurés qui sont à la nomination des abbés et qui sont remplis par des choix où la parenté et la faveur sont tout,

et le mérite rien. Il faudrait que le roi nommât aux prieurés dépendants des abbayes auxquelles il a droit de nommer, et toujours avec l'aide du scrutin perfectionné.

Enfin il serait à propos de créer sur les revenus de quelques grosses abbayes, particulièrement en Flandre, des pensions montant *à la moitié* du revenu de l'abbaye.

Ne sent-on pas dans tous ces projets comme un avant-goût des décrets de la Constituante? L'abbé ne dit nulle part que l'État doit *prendre* les biens de l'Église, mais il dit qu'il ferait bien d'*en disposer*. Voilà toute la différence. Il est vrai qu'il a soin d'ajouter qne c'est pour le plus grand bien de l'Église. Le moyen de se fâcher après cela! L'excellent homme ne paraît point soupçonner que quand on veut prendre aux gens leur bien, ou du moins ce qu'ils considèrent comme tel, il n'y a qu'un moyen de le faire, et qu'il ne suffit ni de le leur demander ni même de leur proposer *un concordat*. Un concordat! On en fait un, mais plus tard.

On n'attend pas de l'auteur du projet de paix perpétuelle qu'il propose aucune conquête. S'il ne fulmine pas contre ce droit réel ou prétendu que les nations civilisées s'arrogent sur les nations barbares, une théorie explicite, c'est que la question n'en était pas une pour lui. La conquête, c'est la guerre, du moins jusqu'à présent, et la guerre, c'est le plus grand des maux que les hommes puissent s'infliger à eux-mêmes : rien ne peut donc la justifier. Certes, s'il est un cas où il semble que la guerre devient légitime et la conquête avec elle, c'est quand un peuple ne peut autrement assurer sa sécurité contre un voisin barbare, pour qui l'état de guerre est la vie. Eh bien! même dans ce cas, l'abbé ne pense pas à la conquête; il ne dit pas qu'il faut civiliser ce peuple, bon gré, mal gré, et que le moyen le plus court et le plus énergique sera le meilleur. Il ne songe qu'à mettre l'ennemi de la paix hors d'état de nuire à autrui, et lui laisse à lui-même, assisté de la Providence, le soin de se perfectionner pacifiquement.

En 1721, une gazette hollandaise disait qu'en cinq ans les

pirates algériens avaient pris aux Hollandais quarante vaisseaux, estimés plus de 6,000,000 de florins, et neuf cent neuf hommes dont les rançons pouvaient atteindre le chiffre de 14,000 florins : en somme, environ 1,500,000 florins de perte moyenne, chaque année, sans compter la dépense des vaisseaux de convoi. Les Hollandais vont renouveler leur paix avec les Algériens ; or, du jour où ils seront en paix avec les Pays-Bas, ces incorrigibles pirates se mettront en guerre avec la France, l'Angleterre, l'Espagne ou toute autre nation maritime, la piraterie étant la seule manière de vivre qu'ils connaissent. N'y a-t-il donc aucun moyen de mettre fin, une fois pour toutes, à cette intolérable industrie? Instituons, dit l'abbé, une police de la Méditerranée [1], ce qui ne serait ni difficile ni dispendieux, les premiers frais d'établissement étant tout faits et le personnel tout trouvé. Ce personnel, c'est l'ordre de Malte qu'on pourra ainsi utiliser. Malte, avec son inexpugnable forteresse, semble avoir été placée au milieu de la Méditerranée pour y faire la loi. Que les puissances maritimes fournissent à l'ordre quelques vaisseaux ou les moyens d'en entretenir, et en quelques années les repaires des pirates auront été vidés et la Méditerranée pacifiée. Les quatre puissances maritimes, Angleterre, France, Espagne, Hollande, fourniront chacune deux vaisseaux de soixante canons ; l'Empereur en donnera un, Venise, la Sardaigne, la Toscane, la Suède, chacune une frégate. Malte y joindra trois bâtiments ; et ces forces, qui coûteront si peu de chose à chacun des États chrétiens et dont l'emploi sera dirigé par des marins excellents, qui ont fait profession de faire la guerre aux infidèles, seront plus que suffisantes pour atteindre le but désiré. Ces vues avaient été suggérées à l'abbé de Saint-Pierre par le frère qu'il avait à Malte et à qui échut la commanderie de Piéton. Elles étaient très-sensées. Tout le monde devait gagner à cette combinaison : les nations chrétiennes, de pouvoir commercer sans crainte, les

[1] Sur les Corsaires de Barbarie.

chevaliers, de trouver une occupation honorable pour eux et utile à tous ; les Barbaresques, d'être forcés de cultiver leurs terres et de se livrer à des industries honnêtes. Il y avait bien un embarras : c'était la guerre entre les puissances chrétiennes ; mais il était facile d'y obvier en reconnaissant d'avance la neutralité perpétuelle de l'ordre et des forces mises à sa disposition dans l'intérêt de tous. Une autre difficulté, celle-là plus grave peut-être, était dans les dispositions des chevaliers, qui n'étaient pas, il fallait bien le reconnaître, les hommes du seizième siècle. On en voyait beaucoup plus dans les salons des capitales de l'Europe, qu'à bord de ces fameuses galères, naguère l'effroi des infidèles et devenues presque aussi vénérables et aussi oisives que le Bucentaure. Parmi tous ces élégants, combien en trouverait-on qui fussent prêts à monter une faction monotone sur la Méditerranée, entre le cap Bon et Ceuta ? Espérons pour l'honneur de l'ordre qu'on en aurait au moins trouvé assez, et demandons-nous ce qui serait advenu si l'on eût réalisé l'idée des deux Saint-Pierre.

Sans nul doute, un demi-siècle de surveillance sévère sur les côtes barbaresques eût suffi pour amener une révolution dans les mœurs de leurs habitants. De pirates, ils se seraient forcément faits agriculteurs, industriels, commerçants. Leurs côtes se seraient à la fin ouvertes au commerce et aux idées des nations chrétiennes. Ils auraient peu à peu senti le besoin de la paix et le prix des bons procédés qui l'entretiennent. Ils n'auraient point donné à une puissante nation de sérieux griefs contre eux, ou s'ils l'eussent fait, entrés jusqu'à un certain point dans la communauté des nations civilisées, ils auraient pu inspirer à d'autres assez d'intérêt pour trouver protection, en cas de danger. Bref, l'expédition de 1830 n'eût peut-être pas eu lieu. La France y eût perdu la gloire de planter son drapeau sur les citadelles de Jugurtha et de Barberousse ; mais les Barbaresques, comme le font aujourd'hui presque tous les États musulmans, auraient subi l'influence de la civilisation chré-

tienne sans passer sous le joug, qui est toujours de fer, de la conquête. Cela eût-il mieux valu, et pour la France et pour eux ? Dieu le sait ; mais il est certain que le projet de l'abbé avait le triple avantage d'être à la fois honnête, pratique et efficace.

GUERRE.

L'abbé a dû écrire ce chapitre avec une profonde douleur. Travailler au perfectionnement de la guerre devait lui sembler aussi sensé et aussi utile que travailler au perfectionnement de la peste. A quelles dures nécessités un politique n'est-il point forcé !

Le principal perfectionnement qu'il demande est l'augmentation de la solde des troupes. Il avait entendu maintes fois dire à Vauban que la paye du soldat français était trop faible de plus d'un tiers : de là des inconvénients graves, des désertions, peu de goût pour contracter un nouvel engagement quand le temps du premier est fini, et les cadres toujours remplis de soldats trop jeunes et trop peu formés. Nos ennemis s'étaient préservés de ces inconvénients par une solde plus élevée ; il importait de ne pas leur laisser cet avantage.

L'abbé s'est donné la peine de comparer la solde des troupes sous Henri IV à la solde sous Louis XV ; et il constate que celle-ci, en apparence plus élevée que l'autre, est en réalité plus faible de plus d'un tiers par suite de l'augmentation du prix des denrées nécessaires à la vie. Un simple journalier se trouve même être mieux traité qu'un soldat. Les calculs du bon abbé constatent un avantage de quarante-deux livres en faveur du journalier. Or, si le métier de soldat est de tous le moins avantageux, il est de toute évidence qu'il sera peu recherché. L'augmentation de la solde aurait le triple avantage de faire cesser les déser-

tions, de retenir les soldats plus longtemps sous les drapeaux, et, la qualité compensant avantageusement la quantité, de laisser à l'agriculture et aux métiers quarante ou cinquante mille hommes de plus par an.

Il faut bien croire Vauban et l'abbé de Saint-Pierre, Vauban surtout; mais comment ne pas penser en même temps que c'êst avec une organisation militaire aussi défectueuse que la France était la première puissance militaire de l'Europe ? Ne fallait-il pas que ce peuple eût à un haut degré le génie des armes, pour gagner tant de batailles en étant si mal payé? On avait beau déserter, il en restait toujours assez pour battre l'ennemi.

L'abbé n'a aucune autre idée digne d'intérêt sur l'organisation de l'armée. Il approuve les compagnies de cadets, les grenadiers, le génie, les canons d'énorme calibre pour les siéges, les commissaires généraux et intendants, etc. Il demande, mais d'une manière vague, des perfectionnements dans l'organisation des vivres et des hôpitaux, et donne son avis, qui est assez bizarre, sur les qualités exigibles d'un général en chef : entre autres choses, défense d'être myope et ordre d'être robuste. Alexandre n'était pourtant point un Hercule, et César était un délicat et un efféminé. Je ne parle point de ce maigre et chétif jeune homme que l'abbé ne connut point, et qui devait, avant la fin du siècle, à la tête d'une armée à peine vêtue et point payée, éclipser Alexandre et César. Une autre idée bizarre est l'institution d'un historien des troupes. Il y aura dans chaque brigade un officier chargé d'écrire les actions de distinction des officiers et soldats de sa brigade.

Le couronnement et la garantie de tous les perfectionnements à apporter dans les choses de la guerre est la création d'une académie militaire. On devait s'y attendre. On la composera de trois lieutenants généraux, douze maréchaux de camp, dix-sept brigadiers. Elle sera divisée en trois bureaux, présidés chacun par un lieutenant général. Elle sera composée d'après le procédé que nous connaissons et

fera le plus de mémoires militaires qu'elle pourra. Cette organisation n'est pourtant point sans quelque analogie avec nos comités du ministère de la guerre.

L'avenir, qui a réalisé sur tant de points les souhaits de l'abbé, réservait une cruelle déception à ses espérances, en ce qui concerne notre organisation militaire. Certes, ce n'est pas lui qui eût considéré comme un progrès la transformation du métier de soldat en un devoir civique, et cette égalité de tous devant le service militaire qu'on appela la conscription. Quel progrès, à ses yeux, qu'une institution faisant pénétrer plus profondément que jamais, dans nos mœurs, l'idée et les habitudes de la guerre, imposant au jeune homme, sur le seuil de l'âge viril, la prise d'un uniforme militaire, et frappant sur tous l'*impôt du sang !*

MARINE ET COLONIES.

Il veut une académie de marine : nous avons le conseil d'amirauté; l'exploitation des magnifiques forêts du Canada : son frère, le comte de Saint-Pierre, avait obtenu la concession d'une île à l'embouchure du Saint-Laurent; l'application de la méthode du scrutin à la promotion des officiers, depuis les gardes-marine jusqu'aux officiers supérieurs : mauvaise méthode, quoique l'abbé dise avec raison qu'il n'y ait pas de corps dont les membres se connaissent aussi bien entre eux que les officiers de marine, et précisément à cause de cela; enfin il affirme étourdiment que notre territoire étant un tiers plus étendu que celui de l'Angleterre et notre population un tiers plus nombreuse, il dépend de nous d'avoir un tiers de plus de marine que les Anglais. Ce n'est ni la population ni l'étendue territoriale qui font la force navale d'un pays; c'est l'étendue de *ses côtes* et le chiffre de sa population *maritime*, double avantage qui met la supré-

matie navale de l'Angleterre à l'abri de toute rivalité, du moins de notre part.

Quant aux colonies, ses idées ne paraissent pas avoir été bien arrêtées. Ici, il en vante les avantages : elles mettent à notre disposition les productions des divers climats ; grâce à elles, nous avons chez nous, et sans avoir besoin de les demander aux étrangers, tabac, sucre, cacao, quinquina, café, etc. L'île Bourbon, par exemple, a des plantations de café qui réussissent mieux qu'à Moka même. Ailleurs, il déclare que la lecture du livre d'un Anglais, le chevalier Petty, lui a fait complétement changer d'avis. Il trouve que les colonies, pour peu qu'elles soient éloignées de la mère patrie, lui sont à charge et n'enrichissent guère que quelques individus et quelques familles. Si elles sont petites, elles peuvent être envahies facilement ; si elles sont grandes, elles se révolteront. Cet Anglais était un bon prophète, au moins sur ce dernier point. L'abbé déclare donc qu'il est pour les colonies, si l'on signe les cinq articles qui assureront l'intégrité de chaque État et le bon accord de tous ; mais qu'il n'en veut pas dans l'état actuel des choses, et que le chevalier Petty a raison.

Ce qui est à remarquer, c'est que, des deux côtés, les vues de l'abbé manquent d'élévation. Il ne voit point, dans les colonies, l'intérêt général de la civilisation ; il ne pense pas aux liens qu'elles établissent entre la partie du monde la plus civilisée et les parties barbares ou sauvages : ce qui est, après tout, leur grand rôle.

FINANCES.

S'il y avait une partie de l'ancienne administration qui appelât, plus que toute autre, la main du réformateur, c'était celle-là. Sous ce régime d'arbitraire, de privilége et d'inégalité que quelques-uns ont osé décorer du nom d'antique

constitution française, florissait une classe d'hommes dignes de la fameuse épithète qu'Homère applique aux rois : *Mangeurs de peuples*. Il s'agit des financiers. Voici ce que l'abbé de Saint-Pierre pensait d'eux[1] :

« S'il y eut jamais un peuple difficile à conduire dans les voies de la justice, c'est le peuple des financiers. La mer, en Hollande, ne fait pas des efforts plus grands et plus continuels pour percer les digues, pour les renverser et inonder les pays plus bas que l'Océan, que n'en fait en France ce peuple de nos financiers pour percer les digues que nos réglements opposent aux artifices de l'avidité. »

« Il ne faut pour percer une digue que le trou d'une taupe. Lorsque ce trou perce la digue de part en part, il s'y fait d'abord un petit canal qui s'augmente à chaque instant; et, si l'on n'y met ordre de bonne heure, ce canal devient une brèche considérable. »

« Que quatre ou cinq financiers trouvent le moyen de faire quelque petite fente à la digue des lois, aussitôt ils sont imités par quatre ou cinq cents autres, et puis par quatre ou cinq mille. Ainsi, le législateur ne doit jamais se lasser d'opposer de nouveaux règlements, pour empêcher les trous de ces animaux si laborieux, qui travaillent continuellement sous terre pour percer les digues. »

Les règlements, en effet, ne manquèrent point; mais les *animaux laborieux* n'eurent jamais de peine à les percer. Et la raison en est bien simple. Ces règlements n'étaient faits que pour la protection des faibles et des pauvres, et ils étaient faits par les puissants et les riches, lesquels n'avaient rien à redouter des atteintes des financiers. Comment la protection pouvait-elle être efficace? Les gens de finance le savaient bien; de là leur impudence et leur dureté, depuis le plus haut jusqu'au plus faible, depuis le fermier général Turcaret jusqu'au simple sergent. « Les sergents, en général, écrivait en 1664, à Colbert, le lieutenant criminel

[1] Mémoire pour diminuer le nombre des procès, p. 266.

d'Orléans, et particulièrement ceux qui sont préposés au recouvrement des *tailles*, sont *des animaux terribles*. »

C'est sur les tailles que les financiers pouvaient le plus librement se donner carrière. La taille était l'impôt plébéien par excellence. Les nobles ne la payaient point; les riches s'en faisaient exempter. Plus on est riche, plus on prend; plus on est pauvre, plus on paye : tel était le principe fondamental de l'administration financière sous l'ancien régime. Les fainéants titrés que flétrit le bon abbé de Saint-Pierre étaient gorgés de pensions, et pour payer ces pensions, les animaux à face humaine qui peuplaient nos campagnes et dont La Bruyère a fait un si effrayant tableau, vivaient, « dans leurs tanières, de pain noir, d'eau et de racines. » La gent taillable était impitoyablement pressurée par des exacteurs, sûrs de l'impunité, « gens fins, cruels, à six mains et trois têtes. » — « Il n'est pas possible, dit l'abbé, de faire quelque séjour dans la campagne, sans être témoin des injustices criantes qui se font dans la répartition de la taille arbitraire, sans entendre parler du grand nombre de frais, de contraintes, que souffrent tous les jours les pauvres taillables, non protégés... Il n'est pas possible d'avoir un peu d'humanité sans être sensiblement affligé de ces fâcheuses exécutions, où les collecteurs, pour des taxes excessives, ôtent durement aux pères et aux mères de quoi nourrir et habiller leurs petits enfants..... » L'abbé avait été plus d'une fois témoin de faits analogues à celui que raconte Rousseau dans ses *Confessions*. C'était en 1732, quand il revenait en Savoie, après son premier séjour à Paris :

« Un jour, m'étant à dessein détourné pour voir de près un lieu qui me parut admirable, je m'y plus si fort et j'y fis tant de tours, que je m'y perdis enfin tout à fait. Après plusieurs heures de course inutile, las et mourant de soif et de faim, j'entrai chez un paysan dont la maison n'avait pas belle apparence, mais c'était la seule que je visse aux environs. Je croyais que c'était comme à Genève ou en Suisse,

où tous les habitants à leur aise sont en état d'exercer l'hospitalité. Je priai celui-ci de me donner à dîner, en payant. Il m'offrit du lait écrémé et de gros pain d'orge, en me disant que c'était tout ce qu'il avait. Je buvais ce lait avec délices et je mangeais ce pain, paille et tout; mais cela n'était pas fort restaurant pour un homme épuisé de fatigue. Ce paysan, qui m'examinait, jugea de la vérité de mon histoire par celle de mon appétit. Tout de suite, après avoir dit qu'il voyait bien que j'étais un bon jeune honnête homme qui n'était pas là pour le vendre, il ouvrit une petite trappe à côté de sa cuisine, descendit, et revint un moment après, avec un bon pain bis de pur froment, un jambon très-appétissant quoique entamé, et une bouteille de vin dont l'aspect me réjouit le cœur plus que tout le reste; on joignit à cela une omelette assez épaisse, et je fis un dîner tel qu'autre qu'un piéton n'en connut jamais. Quand ce vint à payer, voilà son inquiétude et ses craintes qui le reprennent; il ne voulait point de mon argent, il le repoussait avec un trouble extraordinaire; et ce qu'il y avait de plaisant, était que je ne pouvais imaginer de quoi il avait peur. Enfin, il prononça en frémissant ces mots terribles de commis et de rats de cave. Il me fit entendre qu'il cachait son vin à cause des aides, qu'il cachait son pain à cause de la taille, et qu'*il serait un homme perdu, si l'on pouvait se douter qu'il ne mourût pas de faim*. Tout ce qu'il me dit à ce sujet et dont je n'avais pas la moindre idée, me fit une impression qui ne s'effacera jamais. Ce fut là le germe de cette haine inextinguible qui se développa depuis dans mon cœur contre les vexations qu'éprouve le malheureux peuple et contre ses oppresseurs. Cet homme, quoique aisé, n'osait manger le pain qu'il avait gagné à la sueur de son front, et ne pouvait éviter sa ruine qu'en montrant la même misère qui régnait autour de lui. Je sortis de sa maison aussi indigné qu'attendri, et déplorant le sort de ces belles contrées, à qui la nature n'a prodigué ses dons que pour en faire la proie des barbares publicains. »

« La crainte des disproportions de la taille, dit l'abbé, fait souvent cacher aux taillables l'argent qu'ils ont amassé, et les empêche de le mettre en bestiaux et en commerce; ils aiment même mieux payer des frais de contrainte que de payer sans frais, parce que s'ils payaient sans frais on les chargerait de tailles l'année suivante; ils veulent passer pour insolvables, ce qui multiplie les frais de recouvrement et rend leur argent inutile à l'État. »

Et ce n'était là qu'une des conséquences désastreuses, entre mille, du vice capital de la taille, c'est-à-dire de l'arbitraire avec lequel elle était répartie. C'est à ce vice que l'abbé veut remédier par son projet de *taille tarifée*.

La taille tarifée n'est autre chose qu'un essai d'impôt sur le revenu. Dans son *Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu*, M. de Parieu n'a pas fait mention du projet de l'abbé, qui n'est pourtant pas indigne d'attention, au milieu des nombreux projets et essais du même genre qu'offre l'histoire de l'ancien régime. La dîme royale de Vauban, le dixième de Desmarets, la cinquantième de Paris-Duverney, le vingtième de M. de Machault, sont autant d'efforts pour établir quelque chose comme l'impôt sur le revenu. Voici, en résumé, le projet de l'abbé de Saint-Pierre.

Il y a cinq causes de la disproportion excessive avec laquelle les tailles sont réparties.

Le conseil des finances n'a pas de connaissance exacte du total des revenus ou profits annuels des taillables de chaque généralité.

L'intendant n'est guère plus instruit des revenus des taillables de chaque élection et de chaque paroisse dans son intendance.

Les collecteurs, qui peuvent être suffisamment instruits sur ce point, peuvent difficilement être équitables.

Aucune loi ne les y contraint. Le conseil leur a donné très-imprudemment, il y a longtemps, le droit de taxer chaque habitant selon leur bon plaisir.

Enfin, les collecteurs sont bien souvent des hommes tout

à fait incapables de remplir leurs fonctions; et n'étant collecteurs que pour un an, ils n'ont pas le loisir d'apprendre leur métier.

Ce qu'il faudrait, selon l'abbé, pour remédier à ces graves inconvénients, serait d'abord de créer des *collecteurs perpétuels*, au nombre de huit dans chaque élection. Ils seraient chargés de répartir l'impôt sur les taillables, suivant le registre où ceux-ci auraient consigné l'état de leurs revenus. Ce *registre des déclarations* et un autre que l'abbé appelle *registre des proportions* sont les deux maîtresses pièces de son projet. Le dernier contient une classification des revenus et détermine la proportion dans laquelle l'impôt devra frapper chacun d'eux : c'est quelque chose d'analogue aux cinq cédules de l'acte du parlement britannique du 22 juin 1842, qui a rétabli l'*Income-tax*. L'autre registre, celui des *déclarations*, est encore plus important; il est la base de tout l'édifice; et comme les déclarations sont demandées à la bonne foi des contribuables, c'est, en somme, sur la bonne foi des contribuables que l'abbé fait tout reposer. Cette confiance était-elle bien placée? C'est ce dont il est permis de douter.

Le vice capital des impôts sur le revenu, quelque légitimes et rationnels qu'ils puissent paraître, c'est que le revenu est chose toujours insaisissable par quelque côté, et aujourd'hui plus que jamais. Il ne peut être saisi complétement que si on le livre. Sera-t-il sage de compter à ce point sur la bonne foi humaine? « Ce qui signale les procédés d'application des impôts généraux sur la propriété et le revenu, dit M. de Parieu, c'est la nécessité d'une certaine mesure de loyauté et de patience chez les contribuables. » Or, il est incontestable que la bonne foi et la patience sont plus naturelles à certains peuples qu'à d'autres et ne sont pas les vertus dominantes des peuples de race latine. Est-ce un vice originel? Peut-être; mais ce qui est certain, c'est que si les événements ne l'ont point fait naître, ils ont beaucoup contribué à le développer. Les mauvais gouvernements

font aux peuples une habitude de mensonge, comme la mauvaise éducation aux enfants. Un paysan, habitué à ne voir dans le fisc qu'un monstre dévorant, se croira toujours le droit de ruser avec lui, puisque la ruse est sa seule défense. Si la taille tarifée avait été établie dans la province qu'habitait le paysan, hôte de J.-J. Rousseau, on aurait eu grand tort d'attendre de lui une déclaration véridique de ses revenus et plus grand tort encore de s'indigner de sa mauvaise foi. Son mensonge seul l'avait empêché jusqu'alors de mourir de faim. Bien avisé qui l'y eût fait renoncer!

Aussi, malgré les assurances de MM. de Tourny et de Chauvelin sur les heureux essais de la taille tarifée dans leurs intendances, il est évident que l'abbé avait trop présumé de la bonne foi humaine en général, et de la bonne foi de ses compatriotes en particulier.

Il est plus heureux dans son opuscule contre l'*Augmentation des monnaies*. Là, il a complétement raison. Ce qu'il appelle l'augmentation des monnaies, c'est cette opération financière, d'usage si fréquent sous l'ancienne monarchie, qui consistait à déclarer, par ordonnance royale, que dix sous vaudraient vingt sous, ou trente sous, ou quarante sous, suivant les besoins du fisc. Il en résultait une augmentation de la monnaie en quantité, et une diminution proportionnelle en valeur. Dès que dix sous devenaient vingt sous, ce qui valait dix sous en valait aussitôt vingt. Aussi le trésor n'y gagnait-il que peu de chose, si ce n'est d'avoir jeté une perturbation profonde dans toutes les relations commerciales et commis une innombrable quantité de vols, couronnés par une grande opération de faux monnayage. On prenait aux bons bourgeois leur argent, et on leur rendait du cuivre, en leur disant que c'était exactement la même chose, parce que l'empreinte était la même; heureux celui qui n'avait pas d'argent chez lui! Aujourd'hui une opération de cette nature est payée des travaux forcés; mais, sous l'antique constitution française, du douzième au dix-huitième siècle, il y eut, dit M. Levasseur dans son savant ouvrage

sur le *Système de Law*, « 250 fixations de la valeur de l'argent, et 147 de celle de l'or ; dans ce nombre, la guerre de cent ans seule réclame 179 fixations de l'argent et 108 de l'or, depuis l'avènement de Philippe VI jusqu'à la mort de Charles VII. » Au dix-septième siècle, on commença à avoir honte de lever cette sorte de *subside;* mais les besoins de la fin du règne de Louis XIV firent passer sur la honte. Sous Louis XV, Law, qui avait si justement prouvé que l'empreinte ne donne pas à la monnaie sa valeur, finit par faire pis que les rois faux monnayeurs du quatorzième siècle. Pendant les années 1719 et 1720, il y eut jusqu'à *trois ou quatre fixations par mois*. En 1726 eut enfin lieu la dernière qu'aient subie le titre et le poids des monnaies jusqu'à la révolution de 1789. L'abbé, qui écrivait son mémoire peu d'années après, pouvait en craindre de nouvelles et ne pas croire inutile de démontrer que de tous les *subsides* (quel euphémisme!) celui-là était le plus disproportionné, le plus injuste, le plus onéreux pour le peuple et le plus coûteux pour le roi. Il a soin de remarquer que les Hollandais et les Anglais n'ont jamais eu recours à cet expédient.

Au lieu de l'augmentation des monnaies, il recommande très-sagement la méthode des *annuités* pratiquée en Angleterre. « Ces annuités, dit-il, sont des rentes annuelles non perpétuelles que l'État, qui emprunte, s'oblige de payer au particulier prêteur durant un certain nombre d'années, en payant tous les ans quelque chose sur le capital. » Outre l'exemple des Anglais, il cite celui de Desmarets, qui, en 1715, dans un moment où le crédit public était entièrement ruiné, fit un heureux essai de la méthode des annuités.

Mentionnons un dernier opuscule où l'abbé montre une remarquable intelligence des affaires de finances. Il porte le titre de *Projet pour rendre les rentes sur l'État d'un commerce plus facile et plus fréquent*. L'abbé n'y demande rien moins que la création de la Bourse, de notre Bourse contemporaine, et voici comment.

La fortune immobilière était presque, sous l'ancien régime, la seule forme de la richesse; et il n'en pouvait être autrement dans un état de choses issu du moyen âge, où la possession de la terre était tout. Cependant la fortune mobilière commençait; la rente existait, mais elle n'était pas mobile comme aujourd'hui. L'abbé imagine un moyen aussi simple qu'ingénieux de la mobiliser : c'est de faire à l'hôtel de ville un dépôt de rentes nominatives. Le rentier ne pourra en enlever son titre, mais il en aura un récépissé qui sera transmissible et deviendra un objet de commerce. Si ce n'est le titre au porteur, c'en est l'équivalent. L'abbé voit tout de suite, avec beaucoup d'intelligence, les conséquences d'une pareille institution :

« Ces rentes en banque, dit-il, auront leur prix sur la place en argent comptant, et ce prix sera plus fort, selon que cette rente annuelle sera régulièrement payée par les commis dépositaires teneurs de comptes ouverts; selon que le fonds destiné pour payer cet intérêt paraîtra plus assuré; selon que le ministre paraîtra plus affermi; selon que la guerre paraîtra plus éloignée; selon que la guerre commencée paraîtra devoir moins durer; selon que l'argent paraîtra moins rare, c'est-à-dire selon que le crédit public augmentera. »

« Ce prix sera quelquefois petit, quelquefois grand, selon l'opinion variable que le peuple aura des affaires publiques, mais il est visible que l'acheteur de rentes préférera les rentes en banque aux rentes immobilières, à cause de la commodité de pouvoir facilement en vendre et en acheter au prix de la place, et à cause de la commodité de pouvoir s'en servir d'un moment à l'autre ou pour payer des créanciers, ou pour acheter des maisons, des charges, des terres avec pareils effets au prix de la place. »

« On les préférera aux rentes immobilières : 1° parce que le transport des rentes immobilières ne se fait pas en si peu de temps; 2° parce qu'il ne se fait pas à si bon marché pour les frais chez le notaire que chez le commis du compte en banque qui ne prendra que dix sous pour chaque mutation;

3° parce qu'il n'est pas possible de trouver chez un notaire autant de gens qui veulent vendre ni autant de gens qui veulent acheter, qu'il s'en trouvera sur la place de l'hôtel de ville (lisez à la Bourse). »

« Il est certain que si ce capital de 40 millions (c'est le chiffre que l'abbé fixe pour le dépôt) fût demeuré en rentes immobilières, c'eût été un capital presque mort, au lieu qu'il deviendra, par le dépôt public et par le commerce du marché, un capital très-mobile et plein de mouvement, c'est-à-dire d'un commerce très-fréquent, qui rapportera du profit à un beaucoup plus grand nombre de vendeurs et d'acheteurs. »

« Il est évident qu'une rente qui vaudra sur la place 4,000 livres en argent est regardée, soit par le créancier, soit par le débiteur, comme un sac d'argent de 4,000 livres, puisqu'on peut la convertir en 4,000 livres d'argent d'une heure à l'autre; et même, si j'ai besoin de 12,000 livres d'argent dans deux jours, et que je ne puisse en recevoir que dans deux mois, je vends aujourd'hui des rentes en banque pour 12,000 livres, parce qu'avec une somme pareille de 12,000 livres que je recevrai dans deux mois, je pourrai acheter de pareilles rentes sur la place au même prix, et peut-être à moindre prix que j'avais vendu les autres; ainsi on aurait toujours d'une heure à l'autre, sur la place, des rentes en banque pour de l'argent, ou de l'argent pour des rentes, à son choix. »

« Ceux qui connaissent le revenu que le commerce apporte aux particuliers dans un État, savent que dans tout échange, les deux parties, quand elles sont sages et sensées, gagnent quelque chose qu'elles ne gagneraient point s'il n'y avait ni ventes, ni achats, ni autres espèces d'échanges; or, par l'établissement du dépôt public des rentes en banque, on trouve le moyen de multiplier prodigieusement dans l'État les revenus ou les profits annuels qu'a apportés le commerce. »

Il est impossible de voir plus juste.

Nous ne rappellerons point qu'il a demandé que toutes les classes de la société fussent soumises à l'impôt. Il l'a fait incidemment et sans appuyer; mais il n'y a pas à douter de son sentiment là-dessus. Il a eu aussi l'excellente idée de demander l'établissement d'un impôt sur les successions collatérales [1].

JUSTICE.

L'idée de réformer la justice n'était pas nouvelle. Louis XI avait pensé à établir l'unité des lois, des poids et des mesures. Les grands jurisconsultes du seizième siècle, et particulièrement Dumoulin et Loysel, avaient exprimé le même désir. Colbert avait tenté d'obtenir de Louis XIV la grande réforme projetée par Louis XI. « Ce serait assurément, dit-il au roi, un dessein digne de la grandeur de Votre Majesté, digne de son esprit et de son âge, et qui lui attirerait un abîme de bénédictions et de gloire. » Ailleurs il renouvelle ses instances, et lui propose pour modèle la gloire de Justinien. Enfin, avant Colbert, un des plus respectables et des plus illustres magistrats du dix-septième siècle, Guillaume de Lamoignon, avait tenté une réforme partielle, mais avec plus de volonté que de succès. La conférence qu'il avait tenue dans son hôtel avait échoué devant l'esprit routinier et étroit des jurisconsultes du temps. « Les choses s'y passèrent avec si peu de satisfaction, dit l'avocat Auzanet (cité par M. Chéruel dans sa savante *Histoire de l'administration monarchique*), que M. le premier président jugea dès lors qu'il n'arriverait jamais où il prétendait par cette voie, et rompit le cours de ces assemblées. » Et pourtant le premier président de Lamoignon ne croyait pas à la possibilité d'une réforme complète; il voulait se borner à faire disparaître

[1] VII, 124.

quelques abus. « Homme d'un grand esprit, d'un grand courage, et fort zélé pour le bien public, il commença, dit l'abbé, un travail pour donner à la coutume de Paris plus de clarté, et surtout plus d'étendue. Il avait même en vue de donner par cette coutume ainsi perfectionnée une espèce de modèle pour perfectionner sur le même plan les autres coutumes des provinces, et particulièrement celles qui sont dans le ressort du parlement de Paris. Peut-être même que par le succès de cette entreprise particulière il voulait tâter, pour ainsi dire, les difficultés d'un plus grand dessein, qui était de tâcher, autant qu'il serait possible, de rendre, sur les vingt-quatre ou vingt-cinq matières de notre droit, nos lois uniformes dans toute l'étendue du royaume. »

Les efforts de Colbert aboutirent à la création du *Code Louis* (ordonnance de 1667). Or, le Code Louis n'établit ni l'unité législative, ni la gratuité de la justice, et il laissa subsister la vénalité des charges. L'abolition de ce procédé barbare, dit « enquêtes par turbes, » la tenue régulière des registres de l'état civil et leur dépôt au greffe de chaque tribunal, enfin l'uniformité de la procédure, telles furent les principales améliorations qu'il renfermait. Progrès considérable, sans aucun doute, si on le compare à ce qui précédait ; mais qu'on était loin encore de ce qu'avait rêvé Colbert !

Ce sont les idées de réforme absolue de Colbert que reprend l'abbé de Saint-Pierre, et qu'il noie au milieu d'observations, d'éclaircissements, d'objections et de réponses, jusqu'à en remplir un volume de plus de quatre cents pages. Ce livre, intitulé : *Mémoire pour diminuer le nombre des procès*, est de 1724. Il est précédé d'une lettre de l'abbé à Louis XV, où le candide rêveur propose au roi fainéant de faire pour ses sujets encore plus que Justinien n'a fait pour les siens, en instituant une *compagnie perpétuelle destinée à perfectionner perpétuellement le droit français*. Suit cette épigraphe empruntée aux livres saints : « *Orietur in diebus ejus justitia et abundantia pacis.* » Comment Louis XV n'a-t-il pas été tenté ?

Mais au milieu des déductions prolixes de l'abbé, se trouvent beaucoup d'idées très-justes, auxquelles l'avenir réservait une éclatante justification.

« Que doit être le droit français, » dit-il ? Le droit français doit comprendre, non-seulement nos lois coutumières, ou les différentes coutumes de chacune de nos provinces, mais encore les lois romaines suivant lesquelles quelques autres provinces françaises ont continué d'être régies. En d'autres termes, il y a nécessité pour le droit français d'être éclectique. Or, un jurisconsulte dont l'autorité fait loi, M. Troplong, a loué dans le Code Napoléon cet *éclectisme, qui est la philosophie du dix-huitième siècle*, « et dont il faut faire honneur, dit-il, à l'esprit de conciliation prudente du premier consul. »

L'abbé ne pense pas à rendre le droit uniforme tout d'un coup : il ne fallait rien moins pour cela que le renversement de l'ancienne société ; ce qu'il propose, c'est d'exécuter le projet insensiblement par petites parties. « Ceux qui ont proposé ce perfectionnement jusqu'ici, dit-il, embrassaient le dessein de rendre tout d'un coup tous les articles de toutes les coutumes uniformes pour tout le royaume, au lieu de le restreindre à former de temps en temps des ordonnances faciles à mettre en loi générale, tantôt sur une matière, tantôt sur une autre ; ainsi, pour vouloir exécuter tout à la fois, tant le facile que le plus difficile, ils n'ont pu venir à bout même d'une partie du plus facile. » L'abbé ne rend pas assez justice à tout ce qu'a fait Colbert, mais son observation est très-juste. Dans l'hypothèse où la révolution n'aurait pas eu lieu, il n'y avait qu'un moyen de perfectionner le droit français, c'était celui qu'indiquait l'abbé. Il veut dans les lois plus d'*étendue*, plus de *clarté*, plus d'*utilité*, plus d'*uniformité* : tels sont les quatre points sur lesquels doivent porter les perfectionnements.

Plus d'étendue : la loi de la coutume de Paris, sur les prescriptions, contient quinze articles ; or, M. de Lamoignon avait jugé que, pour que la loi fût bonne, il fallait qu'elle en

eût au moins quatre fois plus. Ce que l'augmentation du nombre des articles pouvait empêcher de procès, est presque incalculable. En outre, avec soixante articles, on pourrait se passer de commentaires ; et ce sont les commentaires qui grossissent démesurément nos livres de lois, épouvantent les étudiants et embarrassent les jurisconsultes.

« Un célèbre professeur de droit des Pays-Bas, dit l'abbé, a écrit que les ouvrages de droit sont en si grand nombre que, *pour lire les seuls titres des chapitres*, il faudrait la vie d'un homme de *cent ans*, qui lirait *douze heures par jour*. » En rabattant ce qu'il faut de ce calcul fantastique, on n'en trouve pas moins qu'on était bien loin alors du code que l'on met dans sa poche.

Plus de clarté : il convient de renoncer à l'emploi d'une foule de vieux termes qui ont besoin de commentaires et de beaucoup de constructions équivoques et irrégulières, source intarissable de procès ; et comme exemple d'une loi dont la formule est très-claire, l'abbé cite la loi de la coutume de Paris, qui ordonne le partage des successions entre les enfants par portions égales. La clarté n'est pas le seul mérite que l'abbé, cadet de famille, trouvât à louer dans cette loi-là.

Plus d'utilité : il veut des lois qui favorisent davantage la multiplication des sujets, qui assurent davantage la sûreté des hypothèques, qui donnent plus d'encouragement à l'industrie, au travail, au commerce étranger, à l'agriculture, etc.

Plus d'uniformité : il s'autorise de tout ce qui a déjà été fait dans ce sens pour demander plus. Nous avons un code unique de procédure civile et de procédure criminelle ; nous n'avons qu'une loi pour les gens de guerre ; qu'une loi pour la marine et le commerce ; qu'une loi pour les eaux et forêts ; qu'une loi pour les tailles personnelles et arbitraires, pour les aides, pour la gabelle. La plupart des lois faites dans les états généraux, la plupart des édits royaux sont des lois générales et uniformes pour toutes les provinces du

royaume. On peut dire que l'uniformité existe pour plus des trois quarts du droit français. Qui empêche qu'elle ne soit complète? Ce défaut d'uniformité est le plus grave de notre législation. Dans la coutume de Normandie, il y a dix-neuf ou vingt sortes de coutumes locales, qui sont des lois pour certains cantons, et des lois opposées aux lois générales de la province. Quelle bizarrerie! Il y a (c'est un ancien et habile avocat de Paris qui l'a assuré à l'abbé), il y a *cent soixante-deux coutumes générales* sous le ressort du seul parlement de Paris, souvent opposées entre elles en plusieurs cas, et sous ces différentes coutumes générales, il y a encore une prodigieuse quantité d'usages locaux opposés aux articles des coutumes générales de chaque province. Par exemple, dans la seule coutume d'Auvergne, il y a quatre-vingt-douze coutumes locales qui ont chacune plusieurs articles opposés aux articles de la coutume générale; et il y a en outre une partie de la province dans laquelle tel village est régi par le droit coutumier, et tel autre, qui est voisin, par le droit romain.

Les conséquences d'une telle confusion sont faciles à deviner. Plus il y a de lois opposées entre elles dans différentes provinces d'un même parlement, plus il y a de disposition dans les esprits à les trouver contraires à l'équité et à les éluder par toutes les voies imaginables. De là, des myriades de procès. L'abbé pose en fait que si l'on appliquait à l'ensemble du droit français la réforme que Lamoignon voulait introduire dans la coutume de Paris, il y aurait trois cent soixante-cinq mille procès de moins par an dans le royaume; et il évalue la dépense de ces procès, l'un portant l'autre, à dix pistoles. Quelle économie à réaliser!

L'un des grands avantages de cette réforme serait de supprimer peu à peu, en vingt ans, plus de la moitié des sergents, huissiers, procureurs, avocats, greffiers, juges, tous ces innombrables soldats de la chicane; ce qui fait que, dans chaque juridiction, il y aurait au moins dix hommes qui chercheraient ailleurs une occupation plus profitable et pour

eux et pour l'État. L'abbé voit là un profit annuel pour l'État de plus de *dix millions*, et il saisit cette occasion de demander un peu grâce pour ce qu'il appelle sa *Méthode des calculs*, inventée ou du moins fort perfectionnée, il y a cinquante ans, par le chevalier Petty et par Vauban. « Ce n'est pas que je ne voie, dit-il, que l'on peut me disputer les fondements de mon calcul et que l'on ne puisse prouver que je me suis trompé soit sur le trop, soit sur le trop peu; mais il est pourtant vrai qu'en fait de politique, si l'on veut donner des idées plus précises, il est d'une nécessité indispensable de ramener tous les raisonnements à une sorte de calcul, parce que, si imparfait que soit ce calcul, l'esprit du lecteur se trouve fort soulagé et prononce avec beaucoup plus de certitude. »

Il est assez remarquable que l'on se servait de la théorie des climats contre l'unité de la législation en France. L'abbé demande sérieusement qu'on lui prouve que sur aucun titre de la coutume, comme les tutelles, les ventes forcées, etc., le climat de Pau, de Toulouse, de Bordeaux, de Marseille, demande des lois contraires à celles qui conviennent au climat de Rouen, Lille ou Valenciennes. « Cette ridicule prétention, dit-il, ne peut venir que dans des esprits superficiels, qui donnent facilement de la solidité à de pures illusions. »

Une opposition plus sérieuse viendrait des intérêts blessés. Supposons, par exemple, que l'on veuille régler les successions dans les fiefs ou terres nobles en Normandie, et particulièrement dans le pays de Caux, comme elles le sont dans la coutume de Paris : la réforme aura contre soi tous les aînés. D'après la coutume du pays de Caux, si un gentilhomme laisse en mourant un fief de 12,000 livres de rente et cinq enfants mâles, l'aîné a toute la terre en toute propriété, et ne doit à ses cadets que 1,000 livres de pension viagère. D'après la coutume de Paris, au contraire, l'aîné n'aurait que la moitié de la fortune, c'est-à-dire 6,000 livres de rente, et l'autre moitié serait partagée entre les cadets, qui auraient chacun 1,500 livres de rente, non en

pension viagère, mais en toute propriété. Or, nul doute que les aînés ne défendissent opiniâtrément ce qu'ils croiraient être leur droit.

L'abbé de Saint-Pierre avait à se plaindre du droit d'aînesse; c'était à lui qu'il avait dû d'être jeté dans les ordres, et de devenir homme d'église, malgré son peu de vocation : il ne le lui pardonna jamais.

« Dans cet exemple (celui des successions au pays de Caux), les cadets n'ayant aucun fonds en propriété ne se marient point; et il en arrive deux maux, l'un pour l'État, puisque cela diminue la multiplication des sujets nobles, l'autre pour la famille noble que le défaut de multiplication empêche de durer... Je sais bien que dans le système de l'égalité de partage, la famille y perd durant quelques années et peut-être durant cent cinquante ans la sorte d'illustration qui vient du grand revenu; mais outre qu'il ne lui faut qu'un mauvais ménager pour lui ôter cette illustration, c'est que dans l'intervalle de cette espèce d'illustration un aîné n'aura que des filles, et alors l'illustration et le nom de la famille périssent en même temps, au lieu qu'en cent cinquante ans, il est difficile que parmi le nombre des mâles qui naîtront de plusieurs mariages des cadets, il ne s'en trouve quelqu'un qui par ses talents et ses vertus donnera à sa famille une illustration encore plus précieuse que celle qui vient de la supériorité du revenu... On trouvera donc dans le système du partage égal quatre avantages : 1° l'utilité du plus grand nombre, puisqu'il y a plus de cadets que d'aînés; 2° le service du prince dans les armées; 3° la multiplication des sujets; 4° la durée et l'illustration de la maison; au lieu que dans le système du partage inégal, on ne trouve ni l'avantage du plus grand nombre, ni la durée de la maison. »

Enfin, la grande raison pour laquelle l'abbé demande l'unité dans la législation, c'est qu'à un seul peuple il faut une seule loi. « S'il n'est pas nécessaire que les Normands aient des lois locales contraires entre elles en Normandie,

est-il nécessaire que les Français aient des lois locales contraires entre elles dans le royaume de France ; et les Normands, les Bretons, les Gascons, les Provençaux, ne sont-ils pas tous présentement et depuis plusieurs siècles également Français? Ne sont-ils pas présentement une même nation? » On croirait entendre un orateur de la Constituante, demandant la suppression des provinces.

Le mal constaté, l'abbé expose le remède.

C'est, avant tout, l'Académie de droit français. Elle sera composée par le même mode que l'Académie politique, travaillera sous la direction du chef de la magistrature, proposera des mémoires et des prix, aura des membres associés qui pourront devenir membres titulaires, et, comme elle sera perpétuelle, sera chargée de perfectionner perpétuellement le droit français.

En second lieu, réduire les degrés de juridiction. En Normandie, par exemple, il y a la juridiction du vicomte, et au-dessus d'elle, celle du bailli. On peut appeler du vicomte au bailli. Que de frais et d'embarras épargnés si la juridiction du vicomte était supprimée et que celle du bailli subsistât seule !

Troisièmement, une meilleure distribution des juridictions. Il arrive souvent que, dans une même paroisse, les uns sont obligés d'aller plaider en première instance à deux lieues de là, et les autres à douze lieues. Il serait bien plus régulier que les bornes des juridictions fussent fixées, non par les bornes des fiefs, mais par celles des paroisses.

Quatrièmement, il faudrait perfectionner les présidiaux, et commencer par en augmenter beaucoup le nombre. Le décret de 1551 en avait institué trente-deux; leur nombre s'éleva plus tard jusqu'à cent; mais ce dernier chiffre même était insuffisant. L'abbé en demande cinq ou six fois plus qu'il n'y en a, un dans chaque grande juridiction royale ; et il appelle grande juridiction celle qui compte au moins quinze mille familles dans son ressort. Ce serait ainsi tout à fait la répartition de nos tribunaux de première instance. Il de-

mande une réforme du même genre pour les parlements. Il n'y en avait que douze : c'était trop peu. Il en voudrait un à Caen, pour la basse Normandie, un à Poitiers, un à Bourges, un autre à Amiens. Le besoin qu'il signalait était réel, car il y a aujourd'hui des cours impériales dans toutes ces villes. Il en demande même un à Vannes, pour la basse Bretagne, et un autre au Mans. La même division est à faire dans les deux ressorts des parlements de Bordeaux et de Toulouse, tous les deux trop étendus. Il y a aujourd'hui des cours d'appel à Agen, Limoges, Montpellier, Nîmes.

Mais l'augmentation des siéges n'est pas la seule réforme à accomplir dans les tribunaux de première instance. Henri II, en instituant les présidiaux, leur avait donné le pouvoir de juger sans appel quand la somme en litige n'excédait pas deux cent cinquante livres de capital, ou dix livres de rente. On a conservé ce chiffre de deux cent cinquante livres : mais, dit très-sagement l'abbé, est-ce que cette somme représente aujourd'hui ce qu'elle représentait en 1551 ? Il faut donc augmenter la somme des causes présidiales, et l'élever au moins à sept cents livres, ces sept cents livres ayant la même valeur en 1724 que deux cent cinquante en 1551. Aujourd'hui les tribunaux de première instance jugent en dernier ressort toutes les affaires mobilières et personnelles dont le capital n'excède pas quinze cents francs. Or ces quinze cents francs ne représentent pas les sept cents livres que demandait l'abbé en 1724. L'abbé voudrait même un chiffre supérieur à celui de sept cents livres pour les présidiaux des villes parlementaires et particulièrement pour celui de Paris.

En outre, il voudrait que l'on divisât les chambres par matières, et, réforme assez curieuse, que l'on se rapprochât le plus possible, dans nos tribunaux, des procédés en usage dans l'antique aréopage. L'abbé se défie de l'éloquence et du pouvoir de la parole sur les imaginations : « La voie d'audience, dit-il, est un reste des mœurs grossières de nos

ancêtres qui, pour la plupart, ne savaient point écrire..... A mesure que l'écriture est devenue commune, on a trouvé plus de sûreté à juger les procès sur les écritures que sur les plaidoyers. » Ce qu'il demande, c'est, non pas la suppression complète et immédiate des jugements par audience, mais leur diminution, pour augmenter d'autant le nombre des jugements *par rapporteur*. « L'éloquence de la déclamation, dit-il, impose trop au commun des esprits; au lieu que, dans la lecture, on sent mieux la force ou la faiblesse des raisons...., le juge trouve moins d'obstacles pour discerner la vérité, l'équité et la justice. »

Il imagine, pour tenir en bride l'humeur processive des chicaneurs, d'interdire les assignations devant le juge, « à moins que le projet d'exploit d'assignation ne soit signé par deux anciens avocats du siége de l'assignation, ou du siége où ressortit le juge, et nul ne pourra défendre légitimement à l'assignation qu'au préalable il ne produise et n'ait fait signifier l'avis de deux avocats du siége des lieux ou du parlement. » Était-ce là une mesure bien efficace, et les avocats d'alors devaient-ils être jamais d'humeur à empêcher un procès?

Arrive enfin la grande question de la vénalité des charges. L'abbé condamne radicalement cette coutume, l'un des principes constitutifs de l'ancienne monarchie, et il s'appuie, pour cela, sur toutes les raisons tirées de la justice et du bon sens. Toutefois, là non plus, il ne demande pas une réforme radicale et subite, mais il croit trouver une transition pour arriver à l'extinction complète de la vénalité. « Il est raisonnable, dit-il, et utile à l'État, que le prix de chaque charge soit fixé à un prix assez modique, afin que dans les trois mois du jour de la vacance, il se trouve facilement au moins quatre concurrents, et que la compagnie, à la pluralité des voix, puisse choisir celui dont elle attend plus de secours et plus d'honneur. De cette manière, il y aura un choix, une élection..... » Rien de mieux; mais comment et de quel droit dire à un homme qui a payé sa

charge quarante mille livres (c'était à peu près ce que coûtait un siége de conseiller au parlement) : « Vous ne la vendrez que dix mille livres? » L'abolition pure et simple de la vénalité était encore plus facile peut-être que la transaction de l'abbé de Saint-Pierre.

Ajouterai-je qu'il demande des lois nouvelles et spéciales contre les gens de finance coupables de malversations (nous avons vu ce qu'il pensait du peuple des financiers), contre les voleurs et les assassins? Ce qui montre mieux que tout le reste jusqu'où le digne homme poussait sa sollicitude de perfectionneur, c'est un long chapitre consacré aux moyens de perfectionner l'écriture des actes : moyens qui consistent en une amende infligée au clerc ou copiste coupable d'écriture illisible.

AGRICULTURE, COMMERCE, TRAVAUX PUBLICS.

En ce qui concerne l'agriculture, l'abbé se plaint de la désertion des campagnes, effet de l'augmentation des tailles. « Depuis quatre-vingts ans, dit-il, les riches habitants des campagnes et les plus habiles dans la culture des terres, désertent tous les jours pour se réfugier dans les villes exemptes de la taille; et de là vient que beaucoup de terres demeurent incultes, que toutes les autres sont beaucoup moins cultivées, que ces terres nourrissent moins d'animaux, que nous sommes en proie aux famines et à l'oisiveté, et que les denrées sont plus chères. »

Du reste, il n'attribue pas à l'agriculture une importance exclusive, comme le faisait l'école des économistes. Ses vues sont plus larges. Il voit en elle l'une des grandes sources de la richesse des peuples, mais non pas la seule; et il semble même s'occuper du commerce avec une certaine prédilection. L'exemple de la prospérité commerciale, alors

naissante, de l'Angleterre, le frappe beaucoup : il proclame que le travail fait la vraie grandeur des peuples ; « que le peuple le plus laborieux est le plus riche, le plus juste, le plus facile à gouverner et le plus heureux. » L'Espagne, maîtresse de l'Amérique, est tombée au-dessous de ses anciens sujets des Provinces-Unies, parce qu'elle n'a pas connu le travail ; et, en général, remarque-t-il, les habitants des pays froids sont plus laborieux que ceux des pays chauds, parce qu'ils ont plus de besoins. Or, si le travail fait la grandeur des peuples, il faut en conclure que les peuples du Nord sont destinés à la suprématie. L'abbé était sur le chemin de cette théorie récente, en vertu de laquelle la race dite anglo-saxonne serait destinée à l'empire du monde. Seulement il allait peut-être un peu loin, dans son enthousiasme pour les peuples laborieux. Ils sont, en général, les plus riches, soit ; les plus faciles à gouverner et les plus heureux, peut-être ; mais les plus justes ?

Il est d'avis qu'on ne saurait trop favoriser le commerce : tous les avantages sont attachés à sa prospérité ; augmentation de la richesse privée et, par conséquent, de la richesse publique ; augmentation de la population ; progrès des arts et des sciences ; diminution de la mendicité ; besoin et nécessité de la paix, etc. Aussi l'abbé demande-t-il que l'on fasse tomber le préjugé qui éloigne, en France, la noblesse du commerce. La noblesse anglaise est bien plus sensée : les cadets font souvent des fortunes qui éclipsent celles des aînés, et ils ont, de plus, le mérite de les avoir gagnées, tandis que, chez nous, la noblesse pauvre n'a que les armes ou le clergé, ressources souvent médiocres et qui peuvent n'être pas du goût de tous. Il voudrait l'établissement de deux compagnies de cadets nobles, au service de la Compagnie des Indes, l'une à Lorient, l'autre dans les Indes mêmes, pour introduire peu à peu la noblesse dans le commerce maritime, et il demande que le roi donne, tous les deux ans, une patente de noblesse à la famille de marchands qui se sera le plus distinguée dans une des principales villes

commerçantes du royaume. Le commerçant à anoblir sera désigné au roi par le scrutin perfectionné, comme cela est juste. Il s'attend bien à des objections : Vous voulez faire de nous des marchands hollandais ! transformer la France en une nation de boutiquiers ! Quelle belle figure ferait, dans des magasins et des comptoirs, cette chevaleresque noblesse qui n'a jamais manié que l'épée ! A d'autres cette sorte de supériorité ! *Tu regere imperio...* « Discours d'esprits frivoles, » dit très-sensément le bon abbé. L'Angleterre a-t-elle donc désappris le métier des armes ? Il n'y a point ici de Rome et de Carthage, et ce n'est plus au peuple militaire à subjuguer le peuple marchand. « La supériorité de troupes se trouve toujours là où est la supériorité d'argent. » Vérité très-prosaïque, très-propre à choquer les esprits chevaleresques, mais moins contestable encore, de nos jours, que jamais. La victoire n'est pas du côté des gros bataillons, mais du côté des gros écus. Ce n'est plus Rome aujourd'hui qui triompherait ; d'éclatants exemples ne l'ont que trop prouvé. C'est l'or, l'or seul, de Carthage qui a usé et vaincu Napoléon.

L'abbé voudrait une grande réforme dans l'organisation de la Compagnie des Indes. Il propose, au lieu d'une régie comptable, une régie *à forfait*, c'est-à-dire une ferme, le meilleur moyen, dit-il, de tirer d'un fonds le meilleur revenu. Mais comme les actionnaires ne sauraient convenir ensemble pour bailler leurs fonds et priviléges à forfait, il faut que le roi, se substituant à eux, devienne propriétaire du fonds et seul actionnaire. Cette modification ne serait donc rien moins que le changement de la Compagnie en une ferme générale analogue aux fermes des finances. Ce changement, s'il se fût fait, aurait-il eu quelque influence heureuse sur la destinée de nos belles colonies ?

Il demande une *chambre* de commerce « pour examiner et « perfectionner tous les mémoires qui regardent cette ma- « tière. » Or, en 1700 (il écrivait ceci en 1732), on avait institué le *conseil du commerce ;* en 1700 et 1701, une *cham-*

bre de commerce dans onze grandes villes de France, ce qui, avec celle de Marseille établie depuis 1660, faisait un total de douze pour le royaume ; en 1708, on avait créé six intendants du commerce ; en 1722, un nouveau bureau de commerce ; en 1724, la Bourse de Paris ; en 1730, le conseil royal du commerce. Il était difficile d'accuser le gouvernement de négligence ou d'indifférence à cet égard. Quant à la noblesse, elle avait depuis longtemps la permission de faire le commerce maritime sans déroger. Et malgré tous ces efforts, le commerce languissait. Notre pays portait encore la peine de la Révocation et des désordres financiers de la régence.

Les seuls travaux publics que l'abbé demande, ce sont des routes ; et il a ce perfectionnement si fort à cœur qu'il a écrit un *Projet pour rendre les chemins praticables en hiver*, titre qui, dans sa simplicité naïve, a l'air d'une épigramme. Voilà où on en était au lendemain du grand siècle ! Il y avait en France des chemins praticables... en été. L'abbé a fait un calcul curieux, dont la base est l'étude de l'élection de Valognes, son pays natal, qu'il connaissait très-bien. Il a compté combien il y avait de charrettes, de bœufs et de chevaux dans les dix-sept paroisses composant le canton du Val-de-Sère, où se trouve Saint-Pierre-Église : 62 charrettes, environ 1,000 chevaux ou bœufs, et environ 440 hommes occupés au chargement et au charroi. Il a multiplié ce chiffre par 10 pour avoir approximativement le chiffre des voitures, chevaux et charretiers de toute l'élection de Valognes, et établi ensuite d'une façon plus ou moins exacte que si les chemins étaient en bon état, ce serait pour l'élection un bénéfice annuel de 185,000 livres. Or l'élection de Valognes étant à peu près la huitième partie de la généralité de Caen, cette généralité étant le tiers de la Normandie, et la Normandie étant le dixième du royaume, l'élection de Valognes peut donc être considérée comme la deux cent quarantième partie du royaume. Or, cette élection devant gagner au bon état des routes 185,000 livres par an, le

royaume entier, d'après le même calcul, pourrait faire, à la même condition, un bénéfice de plus de 44 millions pour une avance annuelle d'environ 4 millions 800,000 livres que coûterait le bon entretien des routes.

Tous ces calculs sont-ils parfaitement exacts ? Je n'oserais l'affirmer ; mais il importe peu. Ce qui est certain, c'est qu'au temps de l'abbé la France manquait de routes, et ce qui ne l'est pas moins, c'est que cet état était très-mauvais. Il faut être ami du paradoxe et du régime patriarcal, comme M. de Bonald, pour voter contre les chemins vicinaux, sous le piquant prétexte que rapprocher les hommes n'est pas le moyen de les unir. Tenons donc pour indubitable que l'abbé a raison, ses calculs fussent-ils tout à fait faux.

Pour remédier à ce mal, l'abbé ne demande que ce que le progrès des temps a amené : l'augmentation des fonds affectés au service des ponts et chaussées et leur meilleur emploi ; et, pour assurer ce dernier point, l'établissement d'un bureau ou conseil général des chemins, siégeant dans la capitale sous la direction du ministre chargé du commerce de terre, et des bureaux provinciaux dans chaque généralité, sous la direction de l'intendant. Enfin, il propose une école des ponts et chaussées. En 1767, il y en eut une, et depuis 1760, les ponts et chaussées formaient un service spécial dans le département du contrôleur général. Trudaine et Perronnet en furent chargés les premiers.

Il ne faut pas attendre de l'abbé qu'il réclame aucune dépense de pur luxe ; nous connaissons sa rigueur à cet égard. Tous les palais royaux ne sont, à ses yeux, que des bagatelles coûteuses, et il ne devait pas songer sans douleur à tous les chemins et canaux qu'on aurait pu faire avec les millions engloutis dans ces fastueux palais. Ce n'est pas lui qui eût jamais pensé, comme presque tous nos souverains, à réunir le Louvre aux Tuileries ; il eût trouvé certainement plus utile de les démolir, pour en employer les pierres au pavage des routes. En attendant, il propose « que le magistrat de police fasse faire des inscriptions sur les che-

mins pavés, pour annoncer le nom de celui qui aurait donné pour faire paver à ses frais tant de toises de chemin, et le faire nommer aux prières publiques comme bienfaiteur du public dans l'église de sa paroisse; on verrait en peu d'années incomparablement plus de chemins pavés aux environs de Paris. »

Que l'abbé doit regretter de n'être plus en ce monde, aujourd'hui que la France a tant de belles routes, sans compter les chemins de fer! Quel bonheur il éprouverait à traverser en wagon ce beau canton du Val-de-Sère, où il n'eut pas, sa vie durant, la satisfaction, pourtant bien modeste, de contempler un chemin pavé!

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il faut d'abord instruire les paysans. « Un homme de l'Académie des sciences, dit-il [1], devrait avoir la direction des livres destinés à instruire les habitants des campagnes... La bonne politique doit viser à diminuer la superstition des peuples comme une maladie dangereuse, et à perfectionner leur raison... Et il faut, ajoute-t-il, commencer par instruire les curés. Les curés instruits instruiront leurs ouailles... Il naît souvent parmi le bas peuple des esprits excellents, qui auraient fait de grands progrès dans les arts et dans les sciences, s'ils avaient appris à lire et à écrire dans leur enfance, car ils auraient beaucoup lu... De là il suit qu'il est de l'intérêt de l'État de multiplier les petites écoles, de donner des gages suffisants aux maîtres et maîtresses, et de laisser toujours aux parents la liberté de leur faire de petits présents; car ce sont ces petits présents qui les engagent à travailler à l'envi les uns des autres pour avoir plus d'écoliers... »

[1] VII, 42, 43.

Ces quelques lignes sur l'instruction primaire sont vraiment remarquables. Il n'y manque rien. Toutes les questions si graves, qui sont encore pendantes aujourd'hui, l'abbé les a vues. Nous avons apprécié ailleurs ses projets pour l'instruction secondaire. Reste l'instruction supérieure. L'abbé s'inquiète peu de propager et d'entretenir dans les classes éclairées le goût des lettres; nous savons qu'il vise à l'*utile*. Ce qu'il veut perfectionner dans le domaine de l'enseignement supérieur, c'est la médecine et la physique.

A l'égard de la médecine, il n'est nullement esprit fort; il serait plutôt dévot : « Il n'est personne de nous, dit-il, qui, se trouvant fort malade, ne soit bien aise de consulter les médecins, non pas parce qu'ils voient fort clair dans les causes des maladies et dans l'efficacité des remèdes, mais parce qu'ils ont beaucoup plus de connaissance de ces causes et beaucoup plus d'expérience de l'efficacité des remèdes que les plus grands esprits, qui n'ont eu ni tant d'application, ni vu tant d'expériences, sur cette matière. »

Or, la médecine qui pourrait être si utile, qui pourrait diminuer la moyenne de la mortalité et augmenter celle de la vie, « la médecine, dit l'abbé, est encore dans l'enfance. Il est étonnant que depuis plus de deux mille ans, avec le secours de ce nombre prodigieux d'observations et d'expériences faites et écrites depuis Hippocrate, nous n'ayons pas présentement dans une science si utile aux hommes, un seul auteur qui soit autant au-dessus d'Hippocrate, en médecine, que Descartes, mort en 1654, est au-dessus d'Aristote en physique et au-dessus d'Archimède en géométrie. » Chose étonnante, sans doute, mais réelle. L'abbé avait connu les médecins que Molière a immortalisés.

Le moyen général le plus propre « à procurer le progrès de la médecine » est d'établir dans la capitale un bureau de médecine uni à l'Académie des sciences. L'avenir a fait encore plus que ne demandait l'abbé, car, outre la section de *médecine et chirurgie* de l'Académie des sciences, nous

avons l'Académie de médecine. Ce bureau pourra recevoir des fondations, ayant pour but le perfectionnement de la médecine, comme celle de l'Anglais Radcliffe, qui a légué huit mille francs de rente pour entretenir deux médecins pendant quatre ans en pays étrangers, chargés uniquement d'y recueillir des observations. On lui adressera toutes les observations propres à faire avancer la médecine : il jugera de leur valeur et fera récompenser et imprimer les meilleures. Il formera une bibliothèque médicale, à l'usage des étudiants. Il désignera les médecins des hôpitaux, en fera augmenter le nombre, qui est tout à fait insuffisant, et demandera pour eux de plus grosses pensions. Il cherchera les moyens de faire donner aux malades des drogues de bonne qualité, surveillera et instruira les apothicaires. Il fera mieux rétribuer les professeurs de Paris; faute d'appointements suffisants, ces places si importantes ne sont pas occupées par des hommes aussi habiles qu'il conviendrait, etc.... L'excellent abbé, qui avait fait de la question une minutieuse étude, va jusqu'à demander qu'on distribue les malades dans les salles d'un hôpital, selon la nature de leurs maladies; qu'on ait un local spécial pour la dissection des cadavres; qu'on ne permette qu'à trois Facultés dans le royaume (il n'y en a précisément que trois aujourd'hui) de conférer le doctorat. Il ajoute le vœu que les curés de campagne puissent être un peu médecins et un peu chirurgiens. Il voudrait dans les campagnes des médecins et chirurgiens pensionnés par l'État, et il voudrait, surtout, que le doctorat coûtât moins cher. « C'est un abus intolérable de rendre le titre de docteur en médecine si difficile à obtenir à un étudiant habile qui a le malheur d'être pauvre. »

Il ajoute que toutes ces idées, si elles ont le mérite d'être bonnes, ne sont point neuves. L'établissement d'une académie de médecine, en particulier, est, dit-il, une pensée triviale, qui est venue non-seulement à une infinité de médecins, mais à ceux mêmes qui ont un peu pensé sur la

manière de faire faire en peu d'années un grand progrès à la médecine.

La physique avait été l'une des passions de sa jeunesse : il conserva toujours du goût pour elle et pensa naturellement à la perfectionner. Ce qu'il désire, c'est l'établissement de conférences publiques sur la physique, autrement dit de *cours publics*. Il indique la bibliothèque du roi comme le local où elles pouvaient se tenir le plus commodément. Il y a bien déjà un cours de physique au Collége de France, lequel est très-peu suivi; mais quoi d'étonnant? il n'y a pas de poêle dans la salle; le professeur ne fait pas d'expériences, et il parle en latin; quels auditeurs peut-il attirer? A la bibliothèque, on parlera français et on fera beaucoup d'expériences. Et sans doute, quoique l'abbé ne l'ajoute point, il y aura un poêle. Aussi, les auditeurs afflueront, et « au bout de vingt ans, l'État comptera des milliers d'esprits excellents, qui seront comme autant d'astres lumineux répandus dans les divers emplois. » Voilà ce que fera la physique. Et sait-on ce qu'elle aurait pu faire? elle aurait pu empêcher la Réforme. Voici comment l'abbé démontre cette proposition :

« Un Anglais, nommé Derham, a fait deux beaux ouvrages, sous le titre de *Théologie physique* et de *Théologie astronomique*. Il serait à propos que ces deux traités *un peu perfectionnés* (qu'est-ce qu'il ne faut pas perfectionner?) fussent enseignés aux ecclésiastiques la première année de leur théologie. Si Luther, si Calvin, eussent été aussi savants en physique que cet Anglais, *ils ne se fussent jamais avisés de faire des hérésies*, et nous n'aurions point eu tant de guerres de religion, qui ont fait périr tant d'hommes et qui ont désolé les États et les provinces d'Europe. Ils n'ont été hérésiarques que, parce que, faute d'être bons physiciens, ils ne connaissaient pas la religion d'une manière plus élevée et plus raisonnable que le peuple. » A quoi tiennent les choses! Et que serait-il arrivé, par exemple, si Mahomet eût su la physique?

L'abbé termine en conseillant au roi d'acheter un beau cabinet de physique, amassé avec beaucoup de choix, de soin et de dépense par un M. Dozembré, et d'en orner la bibliothèque. Toutes ces vues sont excellentes, quand même il serait contestable que la physique eût dû empêcher la Réforme.

CONCLUSION

Un illustre écrivain de nos jours, la petite-fille de madame Dupin, faisant dans ses Mémoires une sorte d'éloge funèbre de son aïeule, est amenée à parler de l'abbé de Saint-Pierre, et le fait en ces termes[1] :

« Ce qui donne à madame Dupin une physionomie très-particulière et très-originale au milieu de ces philosophes, c'est qu'elle est plus avancée que la plupart d'entre eux. Elle n'est point l'adepte de Rousseau, mais il n'a pas, lui, la force et l'élan de son âme. Elle procède d'une autre doctrine plus hardie et plus profonde, plus ancienne dans l'humanité et plus nouvelle en apparence au dix-huitième siècle; elle est l'amie, l'élève ou le maître (qui sait?) d'un vieillard réputé extravagant, génie incompris, privé du talent de la forme, et que je crois plus éclairé intérieurement de l'esprit de Dieu que Voltaire, Helvétius, Diderot et Rousseau lui-même : je parle de l'abbé de Saint-Pierre, qu'on appelait alors dans le monde le fameux abbé de Saint-Pierre, qualification ironique dont on lui fait grâce aujourd'hui qu'il est à peu près inconnu et oublié. »

« Il est des génies malheureux auxquels l'expression manque, et qui, à moins de trouver un Platon pour les traduire

[1] *Histoire de ma Vie*, t. I.

au monde, tracent de pâles éclairs dans la nuit des temps, et emportent dans la tombe le secret de leur intelligence, l'*inconnu de leur méditation*, comme disait un membre de cette grande famille de muets ou de bègues illustres, Geoffroy Saint-Hilaire..... »

« J'avoue que je n'aime pas beaucoup le système d'ironie adopté par J.-J. Rousseau à l'égard des utopies de l'abbé de Saint-Pierre... Il n'y a pas d'unité, il n'y a pas de fixité dans le jugement de Rousseau sur le philosophe de Chenonceaux; selon les époques de sa vie où les dégoûts de la persécution l'abattent plus ou moins lui-même, il le traite de *grand homme* ou de *pauvre homme*. En de certains endroits de ses *Confessions*, on dirait qu'il rougit de l'avoir admiré. »

« Rousseau a tort. Pour manquer de talent, on n'est pas un pauvre homme... Il me semble que ce rêveur a vu plus clair que tous ses contemporains, et qu'il était beaucoup plus près des idées révolutionnaires, constitutionnelles, saint-simoniennes et même de celles qu'on appelle aujourd'hui humanitaires, que son contemporain Montesquieu, et ses successeurs Rousseau, Diderot, Voltaire, Helvétius. »

« Car il y a eu de tout dans le vaste cerveau de l'abbé de Saint-Pierre, et, dans cette espèce de chaos de sa pensée, on trouve entassées pêle-mêle toutes les idées dont chacune a défrayé depuis la vie entière d'hommes très-forts. Certainement, Saint-Simon procède de lui; madame Dupin, son élève, et M. Dupin, dans la *Critique de l'Esprit des lois*, sont ouvertement *émancipateurs* de la femme. Les divers essais de gouvernement qui se sont produits depuis cent ans, les principaux actes de la diplomatie européenne et les simulacres de conseils princiers qu'on appelle alliances ont emprunté aux théories gouvernementales de l'abbé de Saint-Pierre des semblants (menteurs, il est vrai) de sagesse et de moralité. Quant à la philosophie de la paix perpétuelle, elle est dans l'esprit des plus nouvelles écoles philosophiques. »

« Il serait donc fort ridicule aujourd'hui de trouver l'abbé

de Saint-Pierre ridicule, et de parler sans respect de celui que ses détracteurs mêmes appelaient l'*homme de bien* par excellence. N'eût-il conservé que ce titre pour tout bagage dans la postérité, c'est quelque chose de plus que celui de plus d'un grand écrivain de son temps. »

Heureux abbé de Saint-Pierre ! Il est traité en enfant gâté par la petite-fille, comme il l'avait été par la grand'mère ! Il est, pour toute la famille, l'objet d'un culte domestique. On l'aime trop pour lui rendre justice. Comme tout en l'aimant beaucoup, nous sommes plus à l'aise avec lui, nous l'essayerons. L'abbé de Saint-Pierre n'est ni un « vaste cerveau, » ni « un homme inspiré de Dieu. »

Il s'offre à nous sous un double aspect. D'un côté, nous voyons un esprit hardi, indépendant, original, presque aussi hardi avant Voltaire et Rousseau que Voltaire et Rousseau, et bien souvent heureux dans ses hardiesses; rationaliste et déiste irréprochable, avant le *Vicaire savoyard;* admirateur intelligent de l'Angleterre, avant l'*Esprit des lois;* utilitaire, bien avant Bentham; économiste ingénieux et fécond, avant que l'économie politique existât même de nom; précurseur de l'Assemblée constituante et du Consulat dans tout ce que la France leur doit de plus grand et de meilleur; et, à côté de tout cela, combien de défauts et de faiblesses! le manque de suite et de solidité; des conceptions chimériques et informes; des raisonnements rigoureux aboutissant à des conséquences absurdes; l'amour de l'impossible et des étonnements perpétuels, parce que l'impossible n'a pas été fait; des contradictions choquantes; des idées et des paroles d'enfant terrible. L'esprit de l'abbé même est une contradiction; chimérique et terre à terre, positif et ne voyant presque jamais toute la réalité, bâtissant dans l'espace, sans tenir compte du temps; si bien qu'on est forcé de conclure en disant : Voilà un des esprits les plus singuliers qui furent jamais; bien grand ici, bien pauvre là, bien clairvoyant et bien aveugle, comme l'homme lui-même qui, de son vivant, a été admirable, vénérable et ridicule.

De l'autre côté, l'aspect est bien différent; il n'y a pas de mélange. Nous ne voyons qu'une âme parfaitement bonne, n'ayant pas un désir, une pensée, qui ne soit pour le bien de tous; et on se sent forcé de convenir que *l'abbé de Saint-Pierre réalise l'idéal de l'homme de bonne volonté*. C'est là, en effet, son titre de gloire. Quand on a voulu caractériser d'un mot les utopies de l'abbé de Saint-Pierre, on a dit les *rêves d'un homme de bien*. S'il est vrai, comme l'a dit Pascal, que tous les corps et tous les esprits ensemble ne valent pas le plus petit mouvement de charité, parce que la charité est d'un ordre infiniment supérieur, il faut reconnaître que peu d'hommes valent mieux que l'abbé de Saint-Pierre, si même il en est *un seul qui ait eu plus de bonnes intentions que lui*.

Voilà le singulier mélange qui fait de l'abbé de Saint-Pierre un personnage unique et comme un *phénomène* dans l'espèce.

Maintenant il est une double conclusion à laquelle nous semble nécessairement mener cette étude.

La première est en faveur du dix-huitième siècle. Pour trouver dans un homme la personnification de son siècle, ce n'est souvent pas parmi les plus grands qu'il faut chercher. Ni Voltaire, ni Rousseau, ni Montesquieu, ni Diderot ne sauraient personnifier le leur. Voltaire est trop sceptique sur certains points, trop satisfait sur d'autres; Rousseau trop paradoxal, trop radical, trop mécontent de tout et de tous; Montesquieu, trop serein; Diderot, trop violent. C'est dans des régions inférieures qu'il faut chercher le pur esprit du siècle, et chez un homme dont la personnalité ne soit pas assez puissante pour le marquer, en quelque sorte, de son empreinte. L'abbé de Saint-Pierre est cet homme-là. Il y a en lui de l'enfant terrible, ai-je dit, et c'est précisément pour cela que, quand il parle, le dix-huitième siècle parle par sa bouche. L'abbé ne lui donne point l'accent de son scepticisme, de son orgueil, de son égoïsme, de sa misanthropie, de sa colère, comme le ferait tel ou tel grand homme. *Veritas in ore infantium*. Le dix-huitième siècle est tout entier

chez l'abbé de Saint-Pierre, idées, croyances, espérances, illusions. Or, l'amour sincère des hommes, la foi au bien et au progrès, voilà le fond de cette philosophie. J'y vois bien des erreurs, mais elles sont toutes généreuses. Et la preuve que l'abbé est une image fidèle de son siècle, c'est que son siècle se reconnut et s'aima en lui. Cet homme simple fut presque un maître et fit presque école; jusqu'à son dernier jour, on le vénéra et on l'écouta comme un oracle. Serait-ce donc, par hasard, qu'autour de lui, on manquait d'esprit? Non certes, l'esprit ne manquait point à la société du dix-huitième siècle, mais son goût pour l'abbé de Saint-Pierre prouve qu'elle mettait encore une belle âme au-dessus d'une grande intelligence. Voltaire s'est souvent moqué de l'abbé; mais ne semble-t-il pas que parfois, dans ses railleries, perce comme un secret dépit? A Dieu ne plaise que je veuille prétendre que Voltaire ait été jaloux de l'abbé de Saint-Pierre! mais qui sait si ce roi de l'intelligence, roi quelque peu despotique et capricieux, ne sentait pas parfois comme une puissance rivale et hostile dans la simplicité du bonhomme? On écoutait ce vieil enfant, on l'honorait et on l'aimait, ce qui n'arrivait pas toujours à de bien plus grands que lui.

L'autre conclusion à tirer de l'étude des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre, c'est que le progrès est une vérité, et que l'abbé n'était pas dupe d'une illusion quand il y croyait de toute son âme. Combien de ses vœux ont été exaucés et que de choses doivent réjouir sa vue là-haut! Combien il doit s'applaudir d'avoir demandé que le gouvernement favorisât de tous ses efforts le progrès des sciences physiques, en voyant les merveilles qu'elles ont produites? Il voulait le perfectionnement de l'administration : le jeu de notre machine administrative moderne doit l'émerveiller et le remplir d'aise, car il y trouve tout ce qu'il avait souhaité, et ce n'est pas lui qui se plaindra jamais de ce qu'il y a peut-être excès de perfectionnement. L'Académie des sciences morales et politiques, l'Académie de médecine, les ministères de l'instruction publique, des travaux publics, de

l'agriculture et du commerce, toutes ces belles et utiles institutions, avaient trouvé leur place dans les rêves de l'abbé avant de l'avoir dans les faits. Le territoire de la France est aujourd'hui ce qu'il était du temps de l'abbé : sa population a presque doublé, son commerce et son industrie ont pris un accroissement incalculable. Quel triomphe pour ses idées! Il voulait faire faire par l'ordre de Malte la police de la Méditerranée : la France s'en est chargée et le monde n'y a point perdu. Il demandait l'amélioration des voies de communication en France : serait-il satisfait? Il appelait le progrès de la raison universelle, et la révolution française est venue, impérissable consécration de tous les progrès passés, infaillible garant de tous les progrès à venir. L'abbé a dû battre des mains à la Constituante et pleurer de joie au Consulat. Mais il appelait aussi la paix perpétuelle, dira-t-on, c'était là le plus cher de ses vœux, la plus caressée de ses chimères; et l'on sait au milieu de quels carnages s'est fermé son siècle et s'est ouvert le nôtre. Vingt-cinq ans de guerre acharnée entre les nations les plus civilisées de la terre, voilà ce qui a répondu à ses vœux et à ses espérances! Et c'est peut-être précisément pour cela que nous sommes plus près de la paix perpétuelle. N'est-ce point à partir de ce moment que l'horreur de la guerre commence à inspirer les conseils des nations chrétiennes? A quelle époque de l'histoire voyons-nous une plus longue série d'années pacifiques que celles qui ont suivi? Qui sait si ce ne sera pas là le plus grand résultat des guerres du commencement de ce siècle, et si ce n'est point *la guerre elle-même* qui a été vaincue à Waterloo? Non, l'abbé de Saint-Pierre ne serait point un rêve-creux s'il n'avait pas eu d'autres chimères que celle-là. Il a cru, nous l'avons dit, que l'humanité pouvait abréger la route tortueuse où la main de la Providence la mène, et franchir d'un bond la longue distance qui la sépare encore de cette terre promise; c'est là son erreur; mais il ne s'est point trompé quand il a vu et signalé le but. Aussi emporte-t-on de son commerce avec lui cette dernière conviction, que

l'homme s'agite, mais pour avancer, et que s'il faut dire, comme cet empereur mourant : « Travaillons, » on peut ajouter à cette belle parole, pour en adoucir un peu la sévérité et soutenir la faiblesse de notre nature, ce mot plus consolant : Espérons !

Vu et lu,

A Paris, en Sorbonne, le 19 février 1859, par le Doyen de la Faculté des Lettres de Paris,

J.-Vict. LE CLERC.

Permis d'imprimer.

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

ARTAUD.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

Préface. 1

I. VIE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

Famille, naissance, éducation de l'abbé de Saint-Pierre.—Sa liaison avec Varignon.— Son arrivée à Paris en 1686.— Les nombreuses connaissances qu'y fait l'abbé. — Comment il entre à l'Académie. — Il devient aumônier de Madame, duchesse douairière d'Orléans. — Comment il est amené à concevoir son projet de paix perpétuelle, qui est communiqué au duc de Bourgogne. — L'abbé secrétaire du cardinal de Polignac au congrès d'Utrecht. — Publication du Projet de paix perpétuelle. — Rapports de l'abbé avec Leibnitz au sujet de son projet. — Affaire de la polysynodie et expulsion de l'abbé de l'Académie. — Le club de l'Entre-sol; rôle qu'y joue l'abbé. — Rapports de l'abbé avec le marquis d'Argenson, d'après les mémoires de ce dernier. — Ce qu'était l'abbé dans le monde; ses occupations. — Ses rapports avec les intendants de Tourny et Chauvelin au sujet de la taille tarifée.—Sa dernière correspondance avec le cardinal Fleury.— Mort de l'abbé; anecdote tirée des mémoires de d'Argenson. . 5

II. PAIX PERPÉTUELLE.

Du grand projet d'Henri IV; ce qu'en dit M. Poirson. — Les *cinq articles* qui doivent assurer l'âge d'or. — Examen du projet et opinion de Rousseau. — Ce qu'il faut penser de l'opinion de M. de Maistre sur la guerre.— Extraits de l'Essai de Kant sur la paix perpétuelle. 72

III. POLYSYNODIE.

PAGES.

Comment naquirent les conseils, d'après Saint-Simon. — Ce que valait cette idée. — Ce qu'en fait l'abbé. 94

IV. ORTHODOXIE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

Ses idées sur la sainteté. — Ce qu'il veut faire des établissements religieux. — Son opinion sur le célibat ecclésiastique. — *De l'essentiel de la religion*, et ce que l'abbé demande aux missionnaires. — Son opinion sur les miracles. — Son discours contre le mahométisme. 105

V. SA PHILOSOPHIE.

Bacon et l'abbé de Saint-Pierre.— Cartésianisme de l'abbé. — Son zèle pour le dogme de l'immortalité de l'âme. — Les *espérants passionnés* et le moyen d'en faire. — Charité de l'abbé de Saint-Pierre. — Ses observations sur la sobriété ; son épicurisme. — L'abbé plus près toutefois de Franklin que d'Horace. — Agathon, archevêque très-vertueux, très-sage et très-heureux. — Foi de l'abbé au progrès. — L'abbé moraliste ; choix de ses pensées. 124

VI. LITTÉRATURE.

Ce que l'abbé veut faire de l'Académie. — Ses idées sur la langue et l'orthographe. — Sa théorie sur le style. — Son style. — Ses idées sur les beaux-arts. — Son opinion sur les savants. — Socrate et Pomponius Atticus, deux modèles de l'art de vivre.— Opinions de l'abbé sur Plutarque, Marc-Aurèle, Machiavel, La Rochefoucauld. — Son sentiment sur la littérature en général. — Son goût excessif pour la morale ; ce qu'il veut faire des romans, du théâtre, des sermons et de nos grands poëtes dramatiques. 159

VII. HISTOIRE.

Sa théorie sur les grands hommes. — Thésée et Romulus, Solon et Lycurgue. — Ce qu'était Sparte. — César, *scélérat illustre*. — Ce qu'il devait faire, suivant l'abbé. — Les grandes fautes des premiers empereurs romains. — Les grandes fautes des Mérovingiens, qui expliquent pourquoi la maison de Clovis n'est plus

PAGES.

sur le trône. — Les grandes fautes de Charlemagne et de ses successeurs. — Ce que l'abbé pense des croisades, de saint Bernard, de saint Louis. — Ses jugements sur Jeanne d'Arc, Louis XI, François Ier, les guerres de religion, les Jésuites, Richelieu. — La *despoticité* et ses avantages. — Les Annales politiques et Voltaire. — L'éducation de Louis XIV; Condé; la révolution d'Angleterre; Cromwell, scélérat illustre. — Sévérité de l'abbé à l'égard de Louis XIV. — Turenne, Letellier, Colbert. — Les passages non publiés du manuscrit de la bibliothèque de Caen. — Les Chinois et l'empereur Cam-Hi. — Le vaccin. — Walpole. — Charles XII et Pierre le Grand. 187

VIII. ÉDUCATION.

L'abbé, partisan décidé de l'éducation publique. — Le collége des Dauphins. — Moyens d'enseigner la vertu au collége. — Les règlements minutieux. — Le travail amusant. — Les plans d'études de l'abbé, incroyable chaos. — Son sentiment sur les langues anciennes et les lettres. — L'éducation scientifique et l'éducation littéraire. — L'Université et le ministère de l'instruction publique. — De l'éducation des femmes. — Le traité de Fénelon. — Vues libérales de l'abbé sur ce sujet. — Lord Chesterfield, Caton l'Ancien, M. Legouvé. — Erreur de l'abbé sur l'éducation publique appliquée aux femmes. — Moyen de perfectionner cette éducation. 226

IX. POLITIQUE ET ADMINISTRATION.

Ce que la politique est pour l'abbé. — Il n'appartient à aucun parti et forme, à lui seul, une école. — L'Académie politique, polysynodie perfectionnée. — Les trois ministères. — Ce que l'abbé pense des ducs héréditaires et autres *fainéants honorés*. — La Légion d'honneur. — Les substitutions. — Opinion de l'abbé sur les disputes théologiques, le duel, les jeux de hasard, et remèdes qu'il propose pour ces trois maladies. — La publicité officielle, le *Moniteur universel*. — Les dénombrements et la statistique. — La mendicité. — Le droit à l'assistance. — L'agrandissement continuel de la capitale. — L'école diplomatique. — La Constituante et le Concordat. — La police de la Méditerranée. — La solde des troupes. — Les colonies. — Le peuple des financiers. — Anecdote tirée des *Confessions* de J.-J. Rousseau. — La taille tarifée, impôt sur le revenu. — L'augmentation des monnaies. — Les annuités. — La Bourse. —

PAGES.

Projets de réforme judiciaire de Colbert et de Lamoignon.—Projet de l'abbé. — Le droit d'aînesse. — L'augmentation des parlements et des présidiaux. — La vénalité des charges. — Le commerce et la prospérité de l'Angleterre. — Transformation de la Compagnie des Indes. — Les routes pavées. — L'instruction primaire dans les campagnes. — Comment il faut perfectionner l'enseignement de la médecine et celui de la physique. . . . 255

CONCLUSION. 321

Paris. — Imprimerie P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

JUN 21 1978

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03344 9698
OF MICH.
JAN 16 1924
BOUND

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD